

Series Evaluation de Eden
Document de Discussion No.9

**Gestion
Communautaire
de la Faune en
Afrique de
l'Ouest:**
Etude regionale

Coordonnée par
Souleymane ZEBBA
Avec le soutien de l'IUCN

**GESTION COMMUNAUTAIRE DE LA FAUNE EN
AFRIQUE DE L'OUEST**

ETUDE REGIONAL

Coordonnée par Souleymane ZEBÀ

Avec le soutien de l'IUCN

Soumis à l'IIED Août 1998 et publié Février 2000

REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier tous ceux qui, malgré leur calendrier chargé, ont pris le temps de nous fournir des informations utiles sur la Gestion Communautaire de la Faune en Afrique de l'Ouest, et de s'entretenir avec nous et nous permettre également de comprendre la situation des pays sur lesquels nous avons peu d'expériences.

Que ceux qui ont été nos points focaux nationaux dans la collecte des données nationales, reçoivent également nos remerciements bien particuliers. Cet ouvrage est aussi le leur. Leurs noms et adresses figurent en annexe 1 de ce rapport.

Izabella KOZIELL (IIED) a fait des remarques pertinentes sur la première rédaction de ce rapport. Elle nous a rendu visite au début de l'étude et nous a fourni des informations et des orientations détaillées. Christo FABRICUS, Izabella KOZIELL, Joanne ABBOT, et Dilys ROE (IIED) ont apporté un soutien considérable dans la réalisation de l'étude.

Nous adressons nos sincères remerciements à la Fondation NATURAMA et à son équipe dynamique du Secrétariat Exécutif qui a fourni un soutien administratif précieux pour la réussite de cette étude.

Enfin, nous remercions Michel KOUDA, chef de la mission de l'UICN au Burkina Faso, ainsi que ses collaborateurs, qui ont fourni une assistance administrative dans la gestion de l'étude au nom de l'IIED.

Toute suggestion sur ce rapport sera la bienvenue. Vos commentaires peuvent être adressés à :

Souleymane ZEBA

Coordinateur pour l'IIED de l'Etude Ouest Africaine

Fondation NATURAMA 01 BP 6133 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél: (226) 36 51 19 / 36 49 59 Fax: (226) 39 51 18

Email: naturama@fasonet.bf

Liste des Abréviations

ADEFA	:	Association pour le Développement de la Faune en Afrique
AMVS	:	Autorité de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
BAD	:	Banque Africaine de Développement
ALG	:	Autorité du Liptako Gourma
AOF	:	Afrique Occidentale Française
BF	:	Burkina Faso
BN	:	Bénin
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
PSB	:	Programme de Soutien à la Biodiversité (WWF/USA)
CLD	:	Convention de Lutte Contre la Désertification
CI	:	Côte d'Ivoire
FIC	:	Fonds d'Intérêts Collectif
CITES	:	Convention sur le Commerce International des Espèces en voie de Disparition
CILSS Sahel	:	Comité Permanent Inter-Etat de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
RESADOC/CILSS	:	Réseau Sahélien de Documentation au CILSS
CV	:	Cap Vert
GCF	:	Gestion Communautaire de la Faune
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
UE	:	Union Européenne
FAO	:	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GA	:	La Gambie
GACON	:	Association Ghanéenne pour la Conservation de la Nature

GB	:	Guinée Bissau
GEPRENAF	:	Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune
GN	:	Ghana
GU	:	Guinée
IIED	:	Institut International pour l'Environnement et le Développement
FMI	:	Fonds Monétaire International
UICN	:	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
LI	:	Liberia
ML	:	Mali
MR	:	Mauritanie
NE	:	Niger
NI	:	Nigeria
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PASR	:	Programme d'Action Sous-Regional du CILSS
PCGAP	:	Projet pour la Conservation et la Gestion des Aires Protégées
PGRN/VGFAP	:	Programme de Gestion des Ressources Naturelles/Volet Gestion de la Faune et des Aires Protégées
MARP	:	Méthode Accélérée de Recherche Participative
PURNKO	:	Projet d'utilisation des Ressources Naturelles de Kouré
SL	:	Sierra-Leone
SN	:	Sénégal
TO	:	Togo
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN/BRAO	:	Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'UICN

- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- USAID** : Agence des Etats-Unis pour le Développement International
- WRI** : Institut des Ressources Mondiales
- WWF** : Fonds Mondial pour la Nature



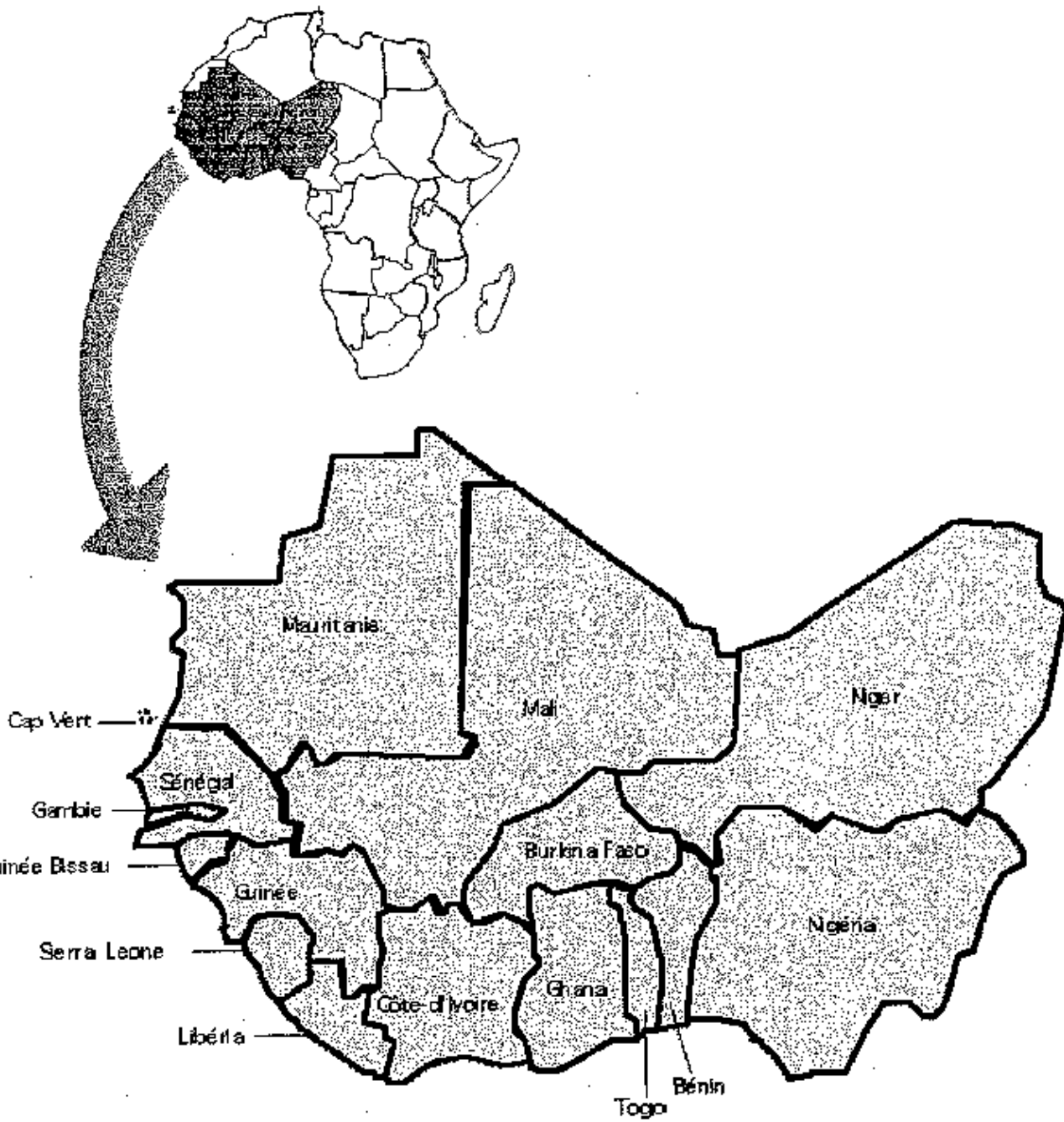
TABLE DES MATIERES

Pages

Remerciements.....	ii
Abréviations.....	iii
Table des matières.....	vi
Carte de l'Afrique Occidentale.....	viii
INTRODUCTION.....	1
<i>Chapitre 1. CONTEXTE DE LA GESTION FAUNIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....</i>	<i>5</i>
1.1 Situation politique et socio-économique.....	5
1.2 Acteurs.....	9
1.3 Contexte environnemental.....	14
1.4 Types de faune et leurs habitats.....	20
1.5 Contexte institutionnel de la Gestion de la Faune.....	21
<i>Chapitre 2 . METHODES D'ETUDE ET ETUDES DE CAS SELECTIONNEES.....</i>	<i>28</i>
2.1 Méthodes utilisées pour l'étude.....	28
2.1.1. Désignation des points focaux nationaux.....	28
2.1.2. Information des points focaux et collecte de données.....	29
2.1.3. Synthèse d'information et production du rapport.....	29
2.2. Liste détaillée des études de cas.....	30
2.3. bases de sélection des études de cas.....	31
2.4. Etudes de cas recommandées pour la phase II.....	35
<i>Chapitre 3. PRESENTATION DES PAYS ET REVUE DE LA LITTERATURE.....</i>	<i>37</i>
3.1. Présentation de chaque pays.....	37
3.2. Revue de la littérature.....	53
<i>Chapitre 4. PRINCIPAUX PROBLEMES AFFECTANT LA GCF EN AFRIQUE DE L'OUEST.....</i>	<i>67</i>
4.1 Typologie des initiatives de GCF en Afrique de l'Ouest.....	67
4.2 Implications de la tenure des terres sur la gestion de la faune.....	69
4.3 Politiques et stratégies.....	71
4.4 Connaissances indigènes et capacités des communautés.....	73
4.5 Facteurs culturels et religieux affectant la GCF.....	74
4.6 La viande sauvage dans les communautés Ouest-Africaines.....	75
4.7 Satisfaction des besoins fondamentaux.....	76
4.8 Contraintes de gestion.....	77
4.9 Rôle du secteur privé.....	79
4.10. Effets de la stabilité et des conflits sur les projets de GCF.....	80
<i>Chapitre 5. IMPACTS ET REALISATIONS DE LA GCF.....</i>	<i>82</i>
5.1 Aspects économiques.....	82
5.2 Aspects socio-écologiques.....	86
5.3 Amélioration des méthodes de conception de projet.....	89
5.4 Expérience en matière de suivi et d'évaluation des projets GCF.....	90
5.5 Expérience en matière de gestion des projets GCF.....	92
5.6. Législation de gestion de la faune.....	94
<i>Chapitre 6. LACUNES DANS LES CONNAISSANCES ACTUELLES.....</i>	<i>96</i>
<i>Chapitre 7. PERSPECTIVES SPECIFIQUES DE LA REGION.....</i>	<i>98</i>
7.1 Résultats positifs de la région.....	98
7.2 Points sur lesquels l'Afrique de l'Ouest est en retard sur les autres régions.....	101

	Pages
<i>Chapitre 8. INTERPRETATION DES TERMES-CLES DANS LA REGION</i>	103
8.1. Définition du terme «communauté».....	103
8.2. Définition des termes «faune et «conservation».....	103
8.3. Définition du terme «participation».....	104
<i>Chapitre 9. LEÇONS PROVENANT DES POLITIQUES ET SUGGESTIONS D'AMENDEMENTS</i>	106
9.1. Leçons provenant des politiques	106
9.2. Suggestions d'amendements des politiques	106
<i>Chapitre 10. L'AVENIR DE LA GCF DANS LA RÉGION</i>	109
10.1. Quelques optimismes suscités par la nouvelle génération de projets	109
10.2. La nécessité de traiter les contraintes résiduelles	109
10.3. Le défi relatif à la diffusion de l'information: le réseautage sur la GCF en Afrique de l'Ouest	110
CONCLUSION	112
ANNEXES :	
1. Liste et adresses des points focaux nationaux	2
2. Bibliographie	3
3. Inventaires et adresses des principaux acteurs	8
4. Liste des documents appropriés qui ont été collectés	12
5. Questionnaire soumis aux points focaux nationaux	15
6. Volume II: Documentation sur les études de cas : Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.	(Rapport ci-joint)
<u>Liste de Tableaux</u>	
Tableau 1 : Production des ressources forestières des pays de la CEDEAO	15
Tableau 2 : Vue d'ensemble de la faune de l'Afrique Occidentale	16
Tableau 3 : Implication des pays de l'Afrique Occidentale dans les organisations inter-étatiques	24
Tableau 4 : Implication des pays de l'Afrique Occidentale dans les accords internationaux sur l'environnement	25
<u>Liste de figures</u>	
Figure N° 1 : Carte de l'Afrique Occidentale	IX
Figure N° 2 : Zones biogéographiques de l'Afrique occidentale	13
Figure N° 3 : Répartition biologique des mammifères de l'Afrique Occidentale .	18
Figure N° 4 : Séparation écologique des ongulés en Afrique de l'Ouest	19

Fig.1 : CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



INTRODUCTION

Ce fût à la fois un honneur et un privilège de nous voir confié, par l'IIED, cette étude sur la gestion communautaire de la faune dans notre région de l'Afrique occidentale. Tout au long de sa réalisation, notre groupe de travail a, tour à tour, éprouvé des sentiments de défi et de plaisir suscités par le fort contraste de cette région de l'Afrique en écosystèmes, biodiversité, groupes ethniques, histoire coloniale et post coloniale, et économie politique.

Les extrêmes 1

Du parc national désertique de l'Aïr Ténéré nigérien au Nord-Est (0-100 mm de précipitations/an), aux forêts guinéennes de Kindia à l'Ouest (400 mm de pluie par an); Des rares oasis de Taoudenni au Nord du Mali, aux mangroves fluviales de Port Harcourt au Nigeria.

Des dunes de sable de Bir Moghreïn en Mauritanie, à la forêt sempervirente du Parc National de Kakum à Cape Coast sur la Côte ghanéenne.

Il en va de même pour la biodiversité : 56 espèces de grands mammifères de la faune sauvage, 1300 espèces d'oiseaux: du petit pycartarès de Sierra Leone à l'autruche du Sahel, de l'oryx et l'addax adaptés aux déserts les plus sévères, à la réserve naturelle de la zone humide de la vallée du Hadeïja Nguru au Nigeria.

Ce rapport se veut être une contribution de l'Afrique de l'Ouest à l'étude mondiale de l'IIED sur la Gestion Communautaire de la Faune. Il s'est donné pour cadre géographique les 16 pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui comprend 9 pays francophones: (Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Togo); 5 pays anglophones: (Ghana, Libéria, Nigeria, Sierra Leone, Gambie); 2 pays lusophones: (Guinée Bissau, Cap-Vert). Cette région a une population de plus de 300 millions d'habitants. Huit (8) des 16 pays concernés se trouvent dans la zone sahélienne et sont membres du Comité Permanent Inter-Etat de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)¹. Les autres pays, par contre, regardent plus de ressources naturelles du fait de leur emplacement dans une zone semi-forestière. L'érosion côtière et de déboisement constituent de graves problèmes pour ces pays situés sur la Côte Atlantique. Les effets conjugués de la sécheresse, la désertification, le déboisement et la pression démographique ont contribué à la diminution considérable des ressources naturelles et de la faune.

Outre les causes physiques (climat) de la dégradation de l'environnement. Les pressions anthropiques ont un impact considérable sur la pérennité des ressources naturelles. Ainsi, dans cette région où les économies rurales sont caractérisées par la pauvreté et des famines répétées, les populations ont besoin de ces ressources pour la satisfaction de leurs besoins primaires: alimentation, énergie domestique, soins de santé, habitat, élevage. Au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Sierra Leone, Nigeria.

Les études de cas ont montré que 60 à 90% de la viande consommée par les populations rurales provient de la faune sauvage (BN1, BF4, CI1, SL 7, NI5, GH1).

Pour les mêmes raisons liées aux besoins primaires, les populations rurales, qui souffrent le plus de la dégradation des ressources naturelles, s'installent alors dans un cercle vicieux: "pauvreté - dégradation de l'environnement".

¹ Les pays membres du CILSS sont: Burkina Faso, Cap Vert, la Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Dans la région, les effets de la dégradation des ressources naturelles sont multiformes: rareté de la faune, même dans les réserves naturelles; disparition d'espèces dans plusieurs biotopes; dégradation des sols et de la productivité agricole; nomadisme agricole engendrant des conflits fonciers, diminution du potentiel touristique, etc.

Les raisons, qui sous-tendent ces stratégies, sont pratiquement les mêmes, d'un bout à l'autre de la région: la faune étant perçue comme une propriété nationale, sa protection devrait être assurée par l'état d'où le nom de «*refuge de faune*» que la colonisation française a donné à des forêts classées. Si la faune a de tout temps joué un rôle socioculturel, et constitué une source d'alimentation pour les populations africaines, elle n'a cependant pas été perçue comme telle par les tout premiers colons européens. Ces derniers ont créé des réserves naturelles à but récréatif et touristique destinées à la distraction de l'administration coloniale, ôtant du même coup la signification que la faune revêtait pour les populations autochtones.

Dès lors qu'elle a ainsi perdu sa valeur spirituelle et sa portée socio-économique, la faune a été alors perçue comme une entrave au développement de l'élevage et/ou de l'agriculture.

La stratégie consistait de ce fait, à permettre la conservation de ce capital génétique qui pourrait autrement être compromise par une exploitation effrénée. De plus, l'Afrique de l'Ouest, face aux nouvelles réalités du tourisme, avait entrepris la commercialisation de ses richesses fauniques en échange de fortes devises.

La stratégie, alors, consistait à créer d'entières réserves naturelles destinées au tourisme ainsi que des réserves naturelles partielles pour la chasse. Les stratégies étaient alors affectées par le marché externe à la région, et la situation a perduré des années 1960 jusqu'au début des années 1990.

Cette étude sur la Gestion Communautaire de la Faune est d'autant plus pertinente que les États concernés et leurs partenaires nationaux et internationaux ont pris davantage conscience de la rapide destruction des populations fauniques au cours des deux dernières décennies, et de leurs répercussions sur les opportunités économiques des pays de l'Afrique occidentale. Bon nombre de ces pays sont entrain d'accomplir des efforts considérables pour renverser ces tendances négatives.

La gestion des ressources naturelles constitue aujourd'hui une question fondamentale du développement économique en Afrique de l'Ouest. Les réformes stratégiques entreprises en matière de Gestion des Terroirs, la bonne gouvernance et les législations spécifiques sur l'utilisation durable des ressources ont progressé telles que l'attestent les nouvelles politiques environnementales et de développement. Les changements d'ordre politique occasionnés par l'ajustement structurel, la démocratie et les conventions internationales sont entrain de s'orienter vers des stratégies beaucoup plus décentralisées et mieux intégrées au niveau des populations de base.

L'idée maîtresse de ces nouvelles stratégies ne vise pas seulement la participation des acteurs locaux dans la planification et la conception des programmes, mais également leur implication dans la mise en exécution de ces projets. Les concepts de "Gestion des Ressources Naturelles", "Gestion Communautaire", ou "Gestion Participative" sont généralement utilisés par la nouvelle génération des projets de terrain; ils découlent ainsi de ce nouveau contexte. Ainsi, la gestion des ressources naturelles par les structures ascendantes, émanant des populations locales semble être une alternative

aux précédentes stratégies descendantes caractérisées par les acteurs gouvernementaux.

Cette nouvelle approche est pratiquée par bien des projets financés par plusieurs bailleurs de fonds:

- La Banque Mondiale : le Projet PNGT (Burkina Faso), les Projets PGRN (Bénin, Niger, Mali), le Projet PNAGER (Côte d'Ivoire).
- Le PNUD : Projet Aménagement des Forêts du Nazinon au Burkina Faso
- Les Projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial au Ghana (GH2), Côte d'Ivoire (CI3)
- Les Projets financés par l'Union Européenne en Guinée (GU1), Nigeria (NI1, NI3), Sénégal (SN3), Niger (NI1).
- Les Projets financés par des bailleurs de fonds bilatéraux (SN1, Les Pays-Bas), Gambie (GA1, USAID), Côte d'Ivoire (CI2), Allemagne.

A travers l'adoption de cette approche dans la plupart des pays d'Afrique Occidentale, les communautés locales sont en train de prendre une part active dans les efforts consentis en faveur de la conservation de la biodiversité et l'amélioration de leurs conditions de vie. Bien que cela semble un processus sous incitation de donateurs, on devrait noter que sur le plan historique, cela correspond au système traditionnel de gestion des ressources naturelles par les communautés. L'idée, qui sous-tend cette approche est de permettre aux communautés de s'approprier les ressources locales et d'en prendre soin de manière efficace comme d'un héritage précieux. L'indépendance des structures communautaires est légalement reconnue. Cette indépendance leur octroie progressivement le droit de s'administrer elles-mêmes.

Le transfert des responsabilités de gestion aux communautés de base nécessite un soutien politique et financier à ce processus de démocratisation, afin d'assurer une adhésion populaire plus effective, à travers une campagne à grande échelle d'information, d'éducation et de communication. Cette adhésion devrait être favorisée par une approche cohérente des programmes et des réformes d'utilisation des terres qui peuvent clarifier la propriété et éviter les conflits.

Les avantages de la gestion durable² des ressources naturelles sur le plan économique et financier font partie des principaux facteurs qui encourageront les petits propriétaires paysans à non seulement adopter cette stratégie mais aussi à augmenter les chances de réplification de ces projets - pilotes. Dans la plupart des cas, les populations locales ne perçoivent pas immédiatement la rentabilité des pratiques de gestion de la faune. En effet, les profits sont obtenus à long terme plutôt qu'à court terme. Néanmoins, ces pratiques devraient constituer la base de la gestion des concessions privées, ainsi que celle de la gestion communautaire de la faune.

La quête d'actions autonomes et décentralisées, dans nombre de pays, s'est faite à travers les négociations entre les autorités publiques, les représentants de la communauté, les opérateurs privés, les autres concernées: ONGs nationales, UICN, WWF, etc. Les projets « *conservation du sanctuaire des singes de Buabeng Fiema* » au

² La gestion durable des ressources naturelles est un concept qui vise la gestion rationnelle des ressources, enfin de satisfaire les besoins humains essentiels, sans compromettre les espèces et les habitats pour les générations à venir. Elle implique une stricte protection des espèces en voie de disparition et une utilisation optimale des ressources disponibles

Ghana (GH2); « conservation de l'espace communautaire Ker Cupaam et de la réserve naturelle de Popenguine » du Sénégal (SN3); « gestion des palmeraies communautaires » au Niger, et « aménagement des forêts du Nazinon » au Burkina Faso, constituent des exemples. L'objectif est de dégager des formules efficaces de partenariat qui puissent inciter les communautés locales, les ONG et le secteur privé à apporter leur contribution en même temps que celle de l'Etat.

La gestion des ressources naturelles et leur accès par les populations, dans un contexte d'épuisement causé par les calamités (sécheresse, désertification, érosion côtière, etc), et l'augmentation continue de la demande en ressources résultant de la pression démographique, constituent des préoccupations importantes d'ordre politique et socio-économique.

Ce rapport est une contribution de l'Afrique de l'Ouest à l'étude mondiale menée par l'IIED. Il vise à collecter, à analyser et à capitaliser les expériences des projets de terrain ou les initiatives de "la Gestion Communautaire de la Faune" (GCF). C'est un suivi de l'étude "Whose Eden" menée par l'IIED. Cette étude ne met pas seulement en exergue une série d'opportunités, elles suscitent également des questions s'adressant aux décideurs politiques, aux gestionnaires de projet, et aux communautés de base en matière de GCF.

Chapitre I. CONTEXTE DE LA GESTION DE LA FAUNE EN AFRIQUE DE L'OUEST

1.1 Origine Socio-économique et politique

Avant la colonisation

Avant la colonisation, les sociétés Ouest-africaines pratiquaient la chasse en vue de subvenir à leurs besoins alimentaires, thérapeutiques et mythico-religieux. La chasse était pratiquée soit individuellement, soit en groupe sous le contrôle des conseillers de village. Les outils de chasse étaient rudimentaires: arcs, flèches, lances, matraques, trappes, cordes, pièges glus, etc. Le gibier était partagé avec tous les voisins à l'honneur des chasseurs.

Dans la société traditionnelle, en général la faune d'un terroir donné relève du patrimoine communautaire. La faune vit en brousse et cette dernière est sous la tutelle du chef de village contrairement aux parcelles agricoles qui sont plutôt gérées par les chefs de lignage. La gestion de la faune relève de la souveraineté du chef qui assume dans ce domaine une fonction juridique et religieuse.

Cette dimension religieuse liée à la réglementation coutumière d'exploitation de la faune distingue le droit coutumier du droit moderne. Des liens sacrés sont établis entre certaines espèces animales et certains lignages. Ainsi, chez les Mossis de Sabou au Burkina Faso, le crocodile (*Crocodylus niloticus*) est «l'animal totem». Le respect dû à l'animal totem est lié intimement au culte des ancêtres et assure la protection de l'espèce. On mesure de ce fait la place que les espèces animales occupent dans les références identitaires d'un village ou d'un lignage.

La valeur de référence identitaire de certaines espèces animales, ajoutée à l'appartenance de la faune au patrimoine communautaire peut expliquer en partie la résistance passive au droit moderne d'origine étrangère à l'identité des communautés villageoises.

Pendant la colonisation

Dans les colonies françaises de l'Afrique Occidentale, le Gouverneur LAMY avait orienté l'action forestière le 1^{er} Février 1933, en ces termes : «créer un domaine forestier classé, définitivement assis en superficie et spécialement protégé».

La fixation de la procédure pour la constitution du domaine classé a été effective avec la promulgation du Décret du 4 Juillet 1935 spécifiant la propriété domaniale ainsi que la réglementation aussi bien de l'exploitation forestière que des *usus fructus* des indigènes. Le décret méconnaissait le droit foncier et coutumier. Il stipulait que seuls les touristes avaient le droit de chasser dans les zones classées. L'ordre réglementaire de l'exercice de cette chasse sur les territoires africains a été stipulée par le décret N° 47-2554 du 18 Novembre 1947. En Juillet 1953, l'Assemblée de l'Union Française a établi la primauté du principe du développement agricole des pays tropicaux et a décidé de lancer un appel au gouvernement pour qu'il prenne toutes les mesures visant la protection des forêts et de la végétation spontanée; et qu'il mette en oeuvre le développement des territoires d'Outre-Mer.

Cependant, l'orientation était telle que les zones protégées étaient délimitées et réglementées sur la base de critères et règlements adaptés aux conditions qui existent

en Europe. Cette législation forestière qui était appliquée à la faune a perduré au lendemain des indépendances des années 1960.

Dans les colonies britanniques, la toute première législation qui se rapporte à la conservation et à l'établissement des zones de conservation ainsi que les réserves forestières date de la fin du siècle. Pourtant, la majorité des réseaux de réserves forestières ont été très tôt, mis en place. Un bon nombre de réseaux de zone de conservation ont connu une expansion spectaculaire pendant la période 1950-1970. Au Ghana, l'établissement de la plupart des zones s'est fait dans la période 1962-1971. Par contraste, les réseaux des Etats d'Afrique Occidentale tels la Gambie, le Liberia et la Sierra Leone sont neufs et la majorité de leurs zones protégées ont été établies au cours de la dernière décennie.

Dans toutes les colonies, les services forestiers ont vu le jour comme des services paramilitaires et ont une autonomie plus ou moins avancée pour les colonies anglophones et lusophones dans les années 1930-1940. La convention de Londres du 8 Novembre 1933 est venue spécifier la politique coloniale en matière de conservation de la faune et de la flore africaine à l'état naturel.

Dans les pays sahéliens, la sécheresse des années 1972 et 1973 a révélé les conséquences de cette protection rigoureuse. Ainsi, en 1976, le CILSS a mis en place une stratégie de développement basée sur la fragilité des ressources naturelles et la nécessité de les conserver à travers un plan régional en vue de lutter contre la désertification.

Après les indépendances

La discipline collective et individuelle qui prévalaient dans la gestion traditionnelle de la faune n'est plus malheureusement vivace depuis les principaux changements suivants:

- * L'introduction des armes à feu qui, augmente la capacité de destruction des braconniers
- * Le développement des moyens de transport et de communication qui permettent aux braconniers d'atteindre les zones de chasse éloignés en un rien de temps
- * La mise en place d'une législation moderne de la faune: il n'existe plus de contrainte coutumière sur la pratique de la chasse. Dans bien des cas, les législations rendent illégales les pratiques traditionnelles de chasse (par exemple, les battues (chasses en groupe) sont interdites dans la plupart des pays francophones. En effet, on pense que cette forme de «chasse communautaire» est nuisible à la faune).

De nos jours, la législation moderne est seule habilitée à réglementer la chasse. La plupart du temps, l'anarchie s'installe car cet outil moderne s'avère inefficace. La chasse commerciale est en passe de remplacer la chasse de subsistance.

Les braconniers commercialisent leurs produits. Ils viennent généralement des villes voisines (nationaux ou expatriés). Ils chassent soit individuellement, soit en groupe avec les braconniers recrutés au niveau local, pour les trophées, l'ivoire, la peau de python et la viande de brousse destinée aux restaurants. Ils chassent également dans le but de capturer les animaux vivants tels que les oiseaux (perroquets), les tortues et les serpents qu'ils exportent à l'étranger.

Les influences de la colonisation sur les politiques, la législation, les institutions et les visions de la gestion de la faune sont toujours fortes. Les effets des changements économiques conjugués avec les facteurs tels que la croissance démographique rapide et l'innovation technique ont entraîné l'augmentation de l'exploitation des ressources naturelles. Aggravée par les incertitudes environnementales telles que la variabilité des pluies, la surexploitation des ressources naturelles s'est accélérée. La pression croissante sur les écosystèmes a entraîné la dégradation des sols et la baisse de production. Aussi, les capacités de régénération des ressources naturelles ont été négativement affectées.

La faune sauvage de la région représente une importante ressource renouvelable. Sa surexploitation a entraîné une baisse des populations fauniques: plusieurs espèces sont en voie de disparition même dans les zones protégées. On ne trouve les populations importantes que dans les réserves enclavées. La conservation des écosystèmes et du cheptel sauvage constitue de plus en plus un problème prioritaire. En effet, non seulement leur préservation représente une part importante de l'héritage naturel, mais aussi elle apporte une contribution potentielle à l'économie rurale. Cependant, les connaissances écologiques nécessaires pour la conservation et la gestion des populations d'animaux sauvages des écosystèmes d'Afrique Occidentale s'avèrent actuellement bien insuffisantes.

Il est donc nécessaire, de nos jours, d'amener les populations à s'intéresser aux valeurs croissantes de la faune dans le nouveau contexte de l'économie commerciale. Une comparaison rapide des revenus provenant des espèces domestiques et sauvages similaires révèle clairement que les anciennes perceptions selon lesquelles la faune ne représente que la viande de brousse, sont bien dépassées. Au Burkina Faso, par exemple, les recettes provenant de la chasse-safari au phacochère, à l'hippopotame (koba), et au buffle sont dix fois plus élevées que le revenu provenant de la vente d'espèces domestiques similaires : porc, cheval, et bœuf.

ESPECES	Phacochère	Porc	hippopotame	Cheval	Buffle	Bœuf
Valeurs basées sur la viande	10 000 CFA = 20 \$ US	10 000 CFA = 20 \$ US	80 000 CFA = 160 \$ US	120 000 CFA = 240 \$ US	90 000 CFA = 180 \$ US	180 000 CFA = 360 \$ US
Valeurs basées sur le tourisme (chasse, hôtel, repas, transport)	125 000 CFA = 250 \$ US		750 000 CFA = 1500 \$ US	--	900 000 CFA = 1800 \$ US	

Source : Nikiema G.E., IDR, 1995.

En effet, l'organisation de la chasse de subsistance à petite échelle dans le but de satisfaire les besoins essentiels des populations constitue un moyen efficace de les amener à prendre conscience des valeurs de la faune. Cependant, il serait plus rentable de promouvoir le concept de «Tourisme basé sur la communauté» comme au Sénégal et au Nigeria. Il serait également intéressant de concéder aux communautés la responsabilité de vendre sur leurs territoires, des concessions de chasse aux opérateurs de Safari, dans les limites de cahiers de charge définis par l'Etat.

Législation de la faune

Les législations modernes prévoient des périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse, et du tourisme dans les réserves cynégétiques. Les codes forestiers instituent généralement deux types de chasse: la chasse touristique et la chasse de subsistance.

La chasse touristique ou chasse safari est celle exercée sans but lucratif par les détenteurs de permis de chasse sportive à des fins récréatives et sportives.

La chasse de subsistance ou chasse traditionnelle est celle exercée par les communautés locales sur leur territoire, en vue de satisfaire leurs besoins de consommation individuels et familiaux.

Le droit de chasse est reconnu à toute personne âgée d'au moins 18 ans. Plusieurs procédés de chasse sont généralement interdits: chasse de nuit, chasse à raide du feu, de pièges et, plus généralement tous moyens de destruction massive. Les dispositions nationales ainsi édictées présentent un décalage important par rapport à l'esprit et à la philosophie de l'activité cynégétique des communautés villageoises.

Le législateur moderne a prévu la chasse de subsistance ou chasse traditionnelle pour favoriser l'accès des communautés de base aux ressources fauniques mais ces dispositions ne prennent pas suffisamment en compte les besoins spirituels et culturels liés aux ressources fauniques. Par rapport aux besoins de consommation des villages riverains, on peut constater que dans les sociétés traditionnelles la pratique des battues (chasse collective) est la forme d'exploitation la plus intéressante pour les villages en raison de la large distribution des produits qui ne peuvent être commercialisés. Le statut de propriétaire foncier et de responsable religieux des zones exploitées était matérialisé par:

- la prérogative d'effectuer les sacrifices rituels relatifs aux zones,
- le droit aux défenses des éléphants tués dans la zone,
- le droit à une part du gros gibier tué,
- le droit à une part des produits halieutiques.

Ces règles juridico-religieuses constituaient un moyen efficace de contrôle des prélèvements des ressources fauniques. Avec le droit moderne, le développement de nouvelles religions et la prolifération d'armes perfectionnées, ces dispositions coutumières ont tendance à tomber en désuétude.

De nos jours, les législations de la faune sont toujours marquée une vision protectionniste. Les décideurs pensent qu'il est possible d'augmenter la participation des populations locales à travers la sensibilisation et la vulgarisation auprès des populations. Ces textes législatifs s'appliquent à:

- la protection de la faune à travers la réglementation de la pratique de la chasse et la catégorisation des espèces sauvages en 3 annexes, sur la base d'une classification conventionnelle (UICN, CITES):
 - Annexe n°1: espèces totalement protégées
 - Annexe n°2: espèces partiellement protégées
 - Annexe n°3: espèces communes classées « petit gibier » et la faune résiduelle considérée non gibier.

- L'organisation des zones de conservation classées, telles que les réserves de la biosphère, les parcs nationaux, les réserves partielles ou totales ou intégrales de faune, les zones cynégétiques, les ranchs de gibier, les réserves naturelles, les forêts classées, etc.
- Les infractions en matière de faune sont réglées à travers des constats de délit, et des pénalités (amendes, emprisonnement, retrait du permis de chasse, confiscation des armes, etc.).

Cependant, cette législation demeure le plus souvent, inefficace. Il arrive, par exemple qu'on trouve de la viande de brousse dans les restaurants des pays où la chasse est totalement interdite. De même, malgré les restrictions imposées par la CITES sur le commerce des produits provenant des espèces en voie de disparition, il est facile de trouver et d'acheter des ivoires d'éléphants, des perroquets, des peaux de crocodiles et de python, etc. le long des routes, dans la plupart des villes de la région. Cette situation de non application des lois découle certainement de la faible capacité des services publics (manque de personnel, d'équipement, des ressources financières etc.), mais elle met aussi à nu l'inadaptation des systèmes de conservation.

12. Les acteurs

On distingue 4 principales catégories d'acteurs : les communautés, les gestionnaires de projets, les décideurs politiques et le secteur privé :

12.1. Les communautés

La terminologie « communauté » ne signifie pas nécessairement que les populations ont des intérêts homogènes, car les perceptions et les domaines d'intérêts sont souvent divergents. C'est le cas de conflits fonciers opposant fréquemment les éleveurs de bétail et les agriculteurs. Il convient cependant de noter que les communautés ont pendant des siècles, organisé avec succès des associations traditionnelles de chasse visant l'utilisation durable de la faune.

Dans plusieurs régions du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire (CI3, BF5), du Mali (ML1), et du Ghana (GH1), la structuration des associations de chasseurs est sous l'autorité de grands maîtres, qui pouvaient initier des systèmes de tabous pour la protection des espèces en voie de disparition ainsi que des systèmes de bosquets sacrés en vue de la conservation d'habitats fragiles.

Au stade actuel, les réserves de faune sont généralement entourées par plusieurs communautés riveraines, comprenant des chasseurs qui exercent pour vendre directement le gibier, ou au nom de braconniers des villes de la région. Aucune équipe d'anti-braconnage, même bien formée et équipée ne peut vaincre dans la plupart de ces situations, à moins d'impliquer les populations riveraines dans les systèmes de gestion.

12.2. Les gestionnaires de projets

Sont considérés gestionnaires de projets tous les agents impliqués dans les systèmes de gestion, incluant les planificateurs centraux, les agents étatiques sur le terrain, les techniciens recrutés par les organisations communautaires, les agents de vulgarisation des ONG, les techniciens recrutés par les concessionnaires de réserves fauniques. Malgré leur appartenance à différentes organisations, ils assument les mêmes fonctions.

Le mouvement des ONG demeure faible en matière de gestion communautaire de la faune car le développement des associations traditionnelles de chasseurs villageois a été stoppé depuis l'époque coloniale.

Après l'indépendance, on a assisté à une vision très monopoliste de l'Etat selon laquelle la faune devrait être gérée par des services étatiques. On a même pensé que ces services devraient être reliés à la Présidence, pour avoir plus d'autorité (cas du Sénégal). Toutefois, on assiste actuellement à un développement du mouvement des ONG nationales qui s'intéressent à la conservation de la faune. Quelques exemples sont :

- « *Ghana Wildlife Society (GWS)* » œuvrant pour : l'intégration des communautés dans la protection des oiseaux, la gestion des zones humides, la promotion de clubs fauniques, et l'éducation environnementale.
- L'association « *GACON* » initiatrice du projet de conservation des bosquets sacrés au Ghana.
- La « *Sierra Leone Society for nature conservation* » qui développe des projets d'éducation du public et de conservation des oiseaux.
- La « *Society for the Conservation of Nature of Liberia (SCNL)* » qui se réorganise (après la longue guerre) pour gérer des programmes de protection de la faune au Liberia.
- La « *Nigerian Conservation Foundation (NCF)* » impliquée dans la gestion de la réserve naturelle de l'Okomu, la gestion des zones humides, et le centre coo-éducatif de Lekki.
- Le « *Center for environmental resources and sustainable ecosystems (CERASE)* » engagé dans des programmes d'éducation environnementale et de gestion de la faune au Nigeria.
- La « *Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA)* » gestionnaire du Parc National Kaboré Tambi au Burkina Faso, et impliqué dans d'autres programmes nationaux de conservation de la faune.
- « *L'Association malienne pour la conservation de la faune et de l'environnement (AMCFE)* » engagée dans la gestion du Parc National de la Boucle du Baoulé.
- « *L'Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN)* » principalement engagée dans l'éducation en matière de conservation.
- L'association « *TINIGUENA* » chargé du projet gestion des ressources communautaires du Cantanhez en Guinée Bissau.
- « *L'Organisation Nigérienne des Volontaires pour la Protection de l'Environnement (ONVPE)* » impliquée dans le projet national gestion des ressources naturelles au Niger (PGRN).
- L'Association « *Côte d'Ivoire Nature* » engagée principalement dans l'éducation en matière de conservation dans les régions du centre et du Sud.

12.3. Les décideurs

Les décideurs politiques se composent des autorités nationales, les organisations régionales, les partenaires financiers, et les institutions internationales. Ils sont chargés de la formulation des politiques aux plans national et régional, la coordination régionale et les questions de financement. Ils jouent également un rôle moteur dans la planification des stratégies et des programmes liés à la gestion communautaire de la faune de chaque pays.

Les partenaires financiers se composent des institutions financières nationales et internationales. Les principaux partenaires financiers de la région en matière de gestion communautaire de la faune sont: la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Ouest Africaine de Développement, l'Union Européenne, le GEF, le PNUD, la FAO, des bailleurs de fonds bilatéraux (Pays-Bas, Allemagne, Royaume Uni, France, Belgique, Etats-Unis, Canada, Suisse, etc) et des ONG internationales (UICN, RSPB, WWF, FFI, BirdLife, Wetlands, etc). Les bailleurs de fonds internationaux jouent deux rôles importants dans cette région:

a) Ils financent les projets soumis par les gouvernements, les ONG et les sociétés privées.

b) Ils négocient, lors de la planification des projets, une approche plus convenable, des législations adaptées à la mise en exécution des projets, des arrangements organisationnels novateurs, la participation communautaire, etc. Ils réussissent le plus souvent. C'est le cas des projets : PNGT du Burkina (BF1), PGRN du Bénin (BN1), du Niger et du Mali où la Banque Mondiale a influencé des changements dans les législations foncières.

Les organisations régionales qui participent à la gestion de la faune en Afrique de l'Ouest sont notamment la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS. Leur rôle principal est axé sur la promotion de la concertation entre les pays membres lors de la mise en place des politiques régionales.

12.4. Le secteur privé

Les sociétés privées engagées dans la commercialisation des produits de la faune (viande de brousse, restaurants, trophées), ou les services de la faune (hôtels), tour-opérateur, agences de voyage).

Cependant, il est à noter qu'en Afrique de l'Ouest, ces types d'opérateurs privés sont trop faibles et qu'ils n'existent pas clairement dans certains cas, car le potentiel faunique est considéré insuffisant.

Ces quatre catégories concernés par la GCF (ci-dessus cités) ont des perceptions différentes de la faune. Les décideurs politiques aimeraient préserver la faune pour les aspects de la biodiversité et générer des revenus qui seront destinés à l'Etat et au développement local. Il y a généralement un désaccord avec les opérateurs privés sur les questions fiscales car les fonctionnaires pensent que les sociétés privées gagnent beaucoup d'argent. Cependant ils ne comparent pas leur rentabilité à celle des autres secteurs d'investissement (qui pourraient attirer ces opérateurs privés). La force des administrateurs publics constitue également leur faiblesse car ce pouvoir représente souvent un obstacle au développement d'un partenariat effectif avec les communautés, les ONG et les opérateurs privés.

La métaphore suivante de Carlos Lopez (écrivain de Guinée Bissau) caricature assez bien les 4 types d'acteurs ci-dessus catégorisés. L'auteur décrit les comportements de 4 espèces de faune sauvage en ces termes:

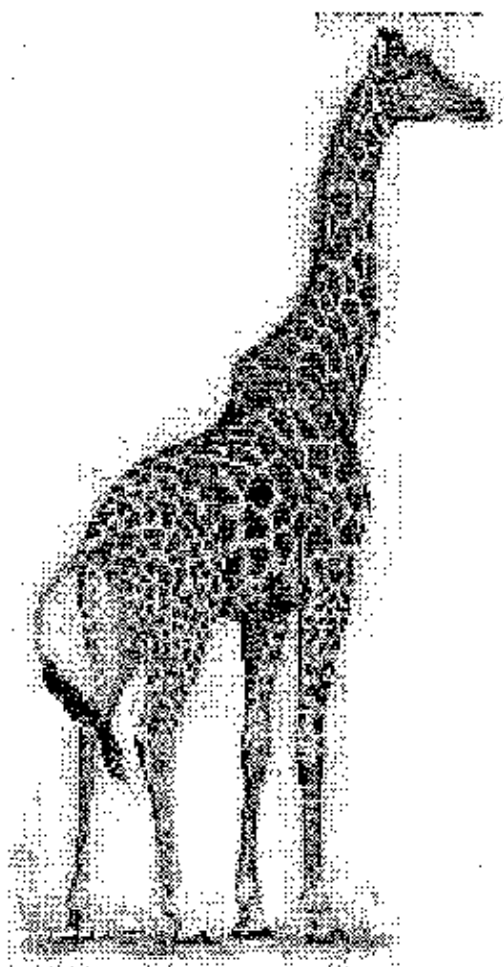
«**l'hippopotame** s'adapte très bien à l'eau mais est très territorial;

le **singe** est intelligent, agile mais capricieux ;

la **girafe** est belle et élégante, reniflant l'air frais dans les nuages ; mais elle rencontre des difficultés avec les situations qui sont au ras du sol;

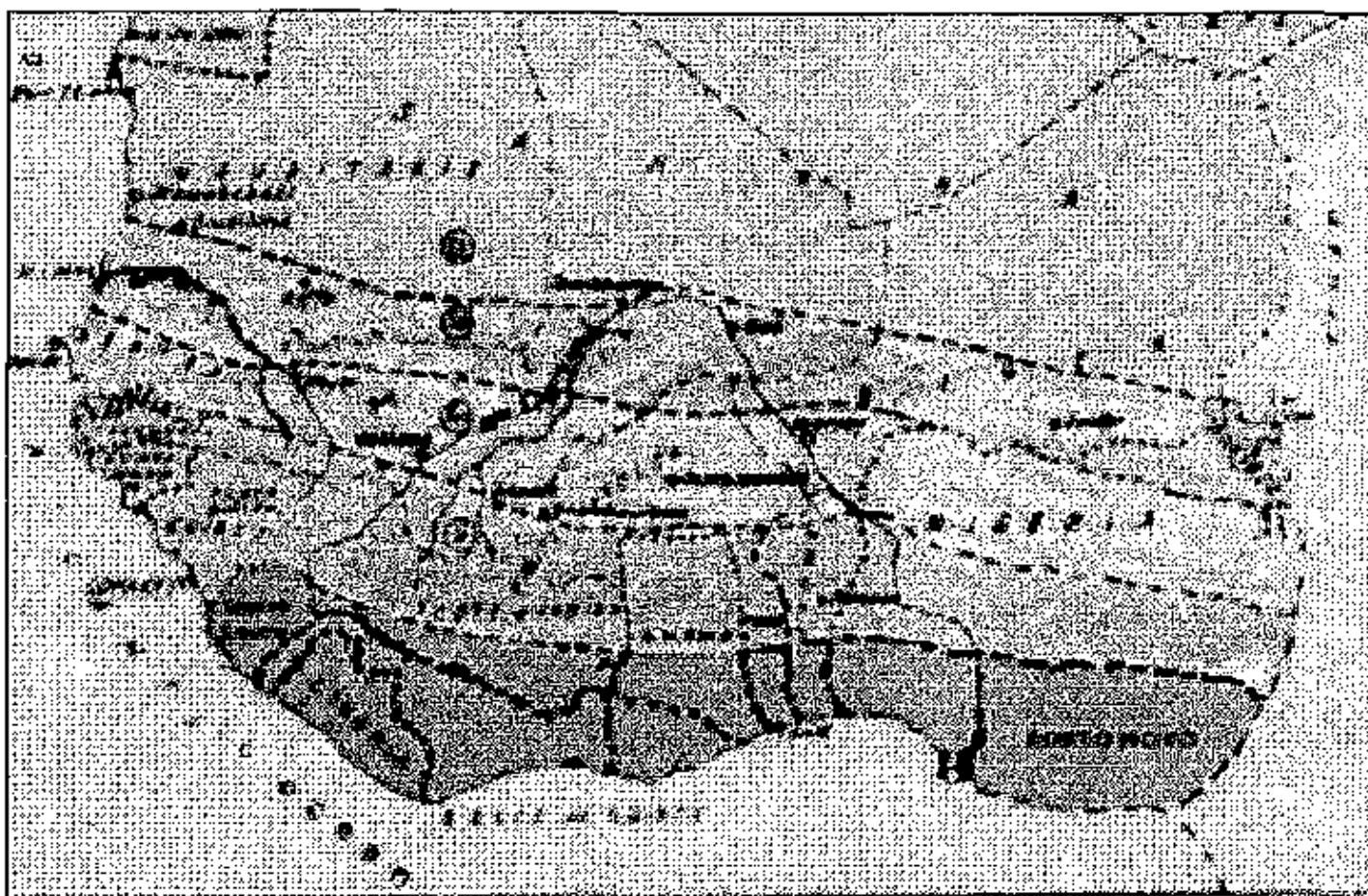
la **tortue** est lente mais sûre, et garantit sa protection personnelle d'abord. » .

Malgré les faiblesses de chacun d'eux, tous sont bien utiles dans leurs écosystèmes. Chacun des 4 types d'acteurs concernés devrait ainsi apporté sa contribution dans la gestion communautaire de la faune.



GIRAFE (Giraffa camelopardalis)

Fig. 2: ZONES BIOGEOGRAPHIQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



Scale: 1/25 000 000 E

- Ⓚ Désert du Sahara
- Ⓢ Zone Sahélienne
- Ⓜ Zone Soudanienne
- ⓐ Zone Guinéenne
- Ⓛ Forêt dense tropicale
- Limites des zones
- Frontières des Etats

1.3 Contexte environnemental

L'Afrique de l'Ouest peut être définie comme étant la zone qui s'étend de l'Océan Atlantique au sud, au désert du Sahara au nord ; du Sénégal à l'ouest, aux régions montagneuses du Cameroun à l'est. Selon Geerling (1982) et White (1983) on distingue cinq (5) types de zones phyto-géographiques dans cette région (fig. 2):

- * le Sahara, un désert;
- * le Sahel, une végétation de Steppe semi-aride;
- * la zone Soudanienne, une savane sub-humide;
- * la zone Guinéenne, transition entre la savane soudanienne et la forêt tropicale humide;
- * la forêt tropicale humide.

Toutefois, on distingue globalement 2 régions :

Une région soudano-sahélienne (Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Guinée Bissau, et Cap Vert).

La Végétation que l'on trouve dans cette région est formée principalement de savanes où dominant les graminées et des arbres, tels qu'*Accacia* et *Commiphora*, bordées au sud par des forêts claires d'*Isobertina*, et au nord par des steppes herbeuses et formations désertiques. Les boisements semi-naturels de cette région aride et semi-aride sont sujets à une surexploitation de combustibles ligneux (en particulier charbon de bois pour les zones urbaines) et à des pressions intenses de pâturage et de culture agricole résultant de la croissance démographique. Un facteur aggravant est l'érosion des systèmes de propriété collective pour la protection et la gestion des boisements, faisant place à un régime de propriété domaniale qui, en l'absence de contrôle étatique, fait des forêts et de la faune une ressource d'accès libre. La dégradation est intensifiée par la pluviométrie faible et capricieuse, qui entraîne la sécheresse, la désertification, une croissance lente et une régénération incertaine. C'est le domaine de la savane, où la faune est fortement caractérisée par des herbivores.

Une région humide et sub-humide (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, Sierra Leone, Togo).

La végétation de la partie nord et est de cette région est constituée principalement des forêts claires où dominant *Isobertina*, *Brachystegia* et *Julbernardia*, tandis que les forêts denses sempervirentes et semi-décidues prédominent au sud et à l'ouest. Entre les deux, on trouve une zone de transition formée d'une mosaïque de forêt et de savane résultant des interventions humaines sur la forêt dense originelle. La croissance démographique et les migrations internes, intensifiées par les infrastructures d'accès établies pour l'exploitation extensive des essences précieuses, ont entraîné des empiètements à grande échelle dans les forêts naturelles de cette région. Les forêts denses sont aujourd'hui réduites à moins de 11 millions d'hectares (moins de 10% des surfaces boisées), tandis que les jachères forestières et les savanes s'étendent sur quelque 130 millions d'hectares (90% des surfaces boisées). De vastes surfaces de forêts sont converties à l'agriculture, représentée pour une large part par la culture itinérante avec des périodes de jachère relativement courtes. On trouve des vastes étendues de mangroves le long des côtes occidentales, avec cinq essences principales qui sont : *Rhisophora mangle*, *R. Harrisonii*, *R. racemosa*, *Avicennia germinans*, *Laguncularia racemosa*. La faune inclut des espèces forestières telles que l'hippopotame pygmée, le chimpanzé, *Cercopithecus erythrogaster*, etc.

Dans la région côtière, les taux de déboisement se situent parmi les plus élevés du monde. Au cours des 50 dernières années, près des trois-quarts de la forêt tropicale

humide originelle d'Afrique occidentale ont disparu. Les dégâts sont particulièrement sérieux en Côte d'Ivoire où le taux de déboisement a atteint 5,2 % par an au cours des années 1980. Notons que les forêts tropicales humides des pays voisins, Bénin, Nigeria, Togo, sont également menacées de disparaître.

Les principales causes de la déforestation dans la région sont la production de bois d'œuvre et les défrichements dus au développement agricole (café, cacao, etc).

Tableau 1: Production des ressources forestières dans les pays de la CEDEAO

Pays	³ Bois de chauffe et charbon de bois (m3)	⁴ Bois d'œuvre (m3)	Pourcentage ⁵ des terres couvertes par les aires protégées
Bénin	3 673 000	3 879 000	24.2%
Burkina Faso	8 250 000	6 606 000	13.3%
Cap Vert	-	-	-
Côte d'Ivoire	6 668 000	12 032 000	11.2%
Gambie	881 000	891	-
Ghana	7 284 000	9 803 000	15.2%
Guinée	3 085 000	3 624 000	4.2%
Guinée Bissau	422 000	526 000	3.2%
Liberia	536 000	5 084 000	14.0%
Mali	29 973 000	30 249 000	4.6%
Mauritanie	605 000	605 000	1.7%
Niger	2 817 000	3 034 000	8.2%
Nigeria	95 225 000	102 584 000	4.1%
Sénégal	7 770 000	2 885 000	11.4%
Sierra Leone	690 000	7 931 000	4.9%
Togo	546 000	697 000	16.2%
Total	168 425 000	154 930 000	Couverture moyenne: 9.74%

³ source : (ECOWAS, 1994)

⁴ (FAO, 1992)

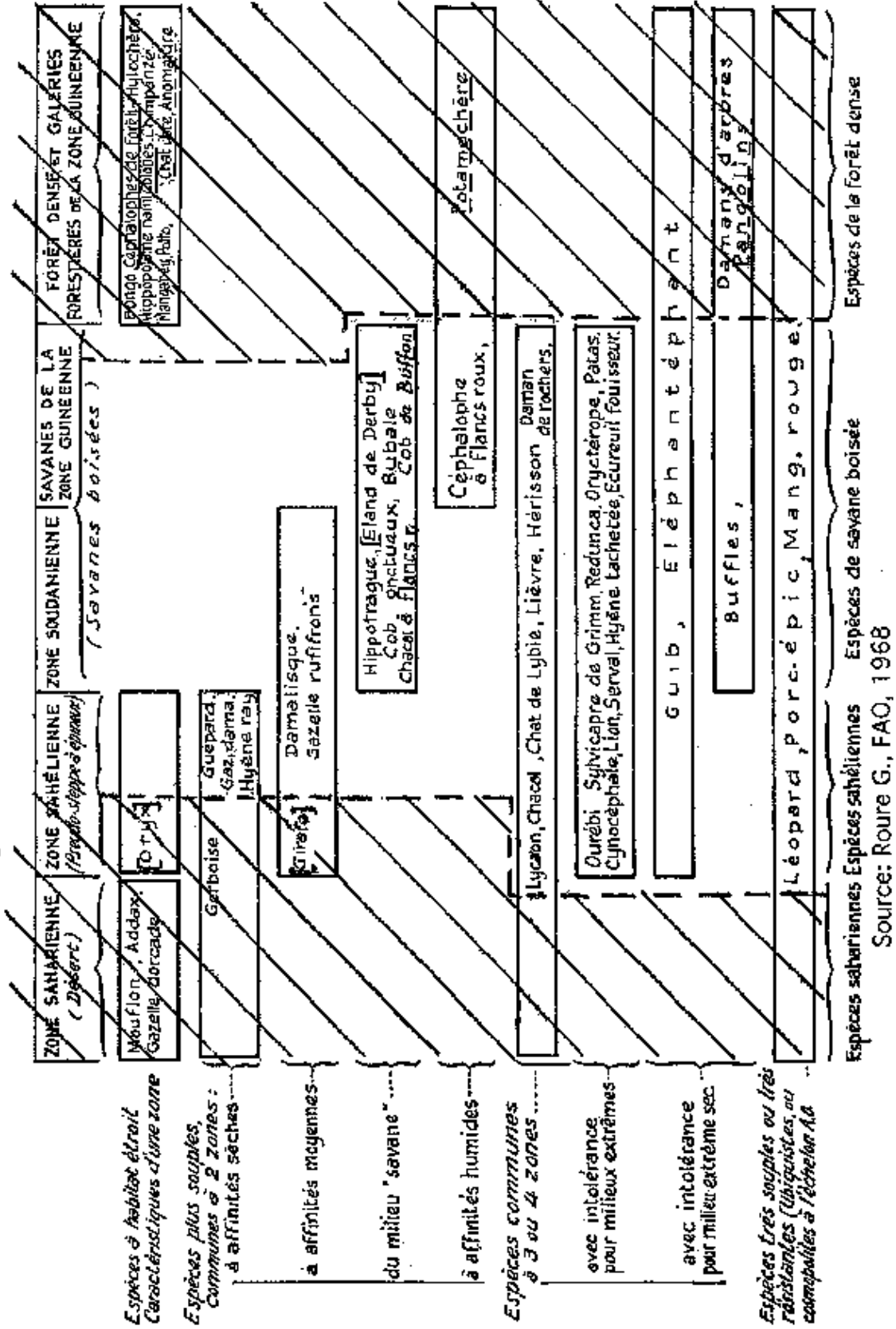
⁵ (UICN, 1994)

Table 2. Vue d'ensemble du contexte spécifique de la faune en Afrique de l'Ouest

Pays	Types de faune et de flore par pays		Spécificités	Remarques sur la GCF
	espèces de flore	espèces de faune		
Bénin	2000 espèces de flore	187 espèces de mammifères; 630 espèces d'oiseaux; 10 espèces/primates; 18 espèces d'antilopes.	Un vaste réseau d'aires protégées au nord: Pendjari, W, Djona. expériences de l'aulacodiculture.	La gestion de la faune a été pendant longtemps l'affaire de l'Etat. Les principaux projets étaient concentrés dans la partie nord de W et dans le parc national de pendjari. Peu d'expérience en GCF à l'exception de l'étude de cas BN1 (SINSIN B. 1997).
Burkina Faso	1800 espèces de flore	635 espèces d'oiseaux plus de 750 espèces de faune dont 34 espèces de gros mammifères.	Le Burkina Faso est une zone de transition entre les écosystèmes arides et humides. Il abrite la plupart des espèces endémiques des zones soudaniennes et sahéliennes.	Beaucoup d'expériences en matière de CWM. Les nouvelles législations visent la participation des communautés, entités privées, ONG. 2 parcs nationaux ont été confiés à des ONG nationales pour une gestion de 10 ans (renouvelable). Des projets GCF sont en cours (CI3, BF1, BF2, BF3, BF4)
Cap Vert	800 espèces de flore	Faune principalement constituée d'oiseaux: Puffinus assimilis, Pellagroma marina.	Pays constitué de petites îles (4030 km ²). Il a peu de mammifères mais riche en oiseaux avec des espèces endémiques.	2 espèces endémiques d'oiseaux : Apus alexandrii, Alexandra Razoc. Peu d'expérience en GCF, une seule étude de cas (CV1) a été utilisée dans cette étude.
Côte d'Ivoire	4700 espèces de flore 90 espèces endémiques	17 espèces de primates, 668 espèces d'oiseaux.	Espèces en voie de disparition: éléphant, chimpanzé, trichechus senegalensis, hippopotame pygmée.	La chasse est devenue illégale depuis 1994. Une nouvelle loi régit l'exploitation de la faune (1996) la viande sauvage est cependant facile à trouver dans les restaurants. Peu d'expériences en GCF (CI1, CI2, CI3).
Gambie	1200 espèces de flore	490 espèces d'oiseaux; 46 espèces/reptiles; 530 espèces de faune.	Les gros mammifères ont presque tous disparu.	Le Kiang West National Parc est planifié sur la base des projets communautaires. Les ONG sont impliqués dans les micro projets.
Ghana	3600 espèces de flore	200 espèces de mammifères; 16 espèces/primates; 721 espèces d'oiseaux.	Un grand nombre d'espèces vivent dans la zone côtière et foresterie.	Peu d'initiatives en matière de GCF ont été évaluées par EPC et le Bureau de la faune. 3 études de cas ont été proposées (GH1, GH2, GH3). Elles impliquent les ONG (GWS, GACON).
Guinée	Données insuffisantes sur les espèces de flore	Grande variété de mammifères et d'oiseaux.	Espèces en danger cercopithecus diana, colobus badius, picathartes gymnocephalus, éléphant, hippopotame pygmée.	Les initiatives traditionnelles en GCF étaient importantes en Guinée. Aucun projet GCF n'a été mis en œuvre. Le Parc transfrontalier (Niokolo-Badiar) est riche en enseignement. le projet du parc national du Haut Niger a été examiné tout au long de l'étude.
Guinée Bissau	1000 espèces de flore dont 12 espèces endémiques	109 espèces de mammifères; 11 espèces de primates.	12 espèces endémiques de flore; superficie limitée du pays (36,125 km ²).	Peu d'expériences en matière d'activités GCF. La réserve de Biosphère de Bolama, Bijagos et le projet Cantanhez sont actuellement basés sur la participation des communautés.

Liberia	inconnu	500 espèces d'oiseaux dont 13 espèces endémiques des forêts humides. Aucune donnée sur les mammifères.	Espèces en danger, cephalophus jentengi, cephalophus zebra, choeropsis, liberiensis; etc.	Les populations locales vivant autour des forêts de Ioffa-mano, Mont Nimba et de Wonegizi sont dynamiques. peu d'expériences en GCF.
Mali	1500 espèces de flore	625 espèces d'oiseaux plus de 800 espèces de faune particulièrement adaptées à la savane.	Le fleuve Niger qui traverse le pays joue un rôle central dans les écosystèmes.	Peu d'expérience en GCF. La chasse est illégale, ce qui est un obstacle aux intérêts des communautés et du secteur privé. les 2 études de cas (ML1, ML2) ont apporté peu d'enseignements, en raison de la fermeture de la chasse.
Mauritanie	1000 espèces de flore	600 espèces d'oiseaux; 700 espèces de faune.	Zones humides importantes dans les parcs nationaux du Banc-d'Arguin et du Diawling. Habitat des oiseaux migrateurs et espèces quatiques.	Peu d'expérience en GCF. La chasse est interdite. Les nouvelles approches et politiques provenant des réformes supportent bien la GCF. 2 études de cas ont été examinées (MR1, MR7).
Niger	1200 espèces de flore	127 espèces de mammifères; 500 espèces d'oiseaux.	Les principaux mammifères: éléphant, girafe, cob. defassa, lion, panthera pardus, oryx, addax.	La chasse a été pendant longtemps interdite (15 ans). La loi en vigueur (1996) autorise l'exploitation de la faune par les chasseurs, peu d'expériences en matière de projets GCF.
Nigeria	2900 espèces de flore	274 espèces de mammifères; 830 espèces d'oiseaux.	Le Nigeria est riche en biodiversité de forêts, zones humides, et savanes. Il y a compétition pour les terres entre les hommes et les aires fauniques.	Beaucoup d'expériences en GCF dont 5 études de cas examinées dans le cadre de cette étude. Les politiques et les législations sont en cours d'adaptation aux intérêts des populations locales œuvrant pour leur propre développement.
Sénégal	2200 espèces de flore	170 espèces de mammifères, 625 espèces d'oiseaux, 57 espèces de reptiles; 26 espèces de flore endémiques.	La girafe et le topi ont disparu. Beaucoup d'espèces menacées : éléphant, chimpanzé, panthera pardus.	Peu d'expériences en matière de GCF. Cependant dans le cadre de la décentralisation de nouveaux projets sont entrain de voir le jour en matière de GRN dont la GCF. 3 études de cas ont été considérées (SN1, SN2, SN3).
Sierra Leone	2000 espèces de flore	18 espèces d'antilopes. 15 espèces/primates. 614 espèces d'oiseaux. 74 espèces de flore endémique à la région.	La forêt Gola est une forêt tropicale humide abritant des espèces en danger de faune et de flore.	Peu de projets GCF. Cependant des représentants de l'Etat et des ONG (SLCPN, SLCS) travaillent sur de nouvelles approches qui impliquent les communautés des zones centrales et côtières. Le sanctuaire de faune de Mamunta Mayoso et la réserve de faune de l'île de Tiwai ont été examinés (SL1, SL2).
Togo	2300 espèces de flore	196 espèces de mammifères .10 espèces de primates . 17 espèces d'antilopes . 630 espèces d'oiseaux.	Environ 1% des espèces sont endémiques à la région.	On estime que le Togo a peu d'initiatives de GCF. Le parc national de la Keran figurait parmi les réserves les plus riches. Cependant (ses ressources ont commencé à diminuer depuis 1991. 2 études de cas (TO1, TO2) ont été examinées. La chasse est toujours prohibée.

Figure 3: Distribution biologique des mammifères ouest africain



1.4 Types de faunes et leurs habitats

L'Afrique de l'Ouest regorge d'espèces animales sauvages en particulier des mammifères. La plupart des espèces ont une distribution pan-africaine, à l'exception de quelques espèces qui sont réellement endémiques à la région Ouest-africaines, telles que *Cephalophus jentinki*, et *Choeropsis liberiensis*. Le plus grand nombre d'espèces vit dans de la forêt tropicale humide. En allant vers le nord, dans la savane soudanienne, l'abondance des espèces diminue, ce qui laisse supposer un lien étroit avec les pluies annuelles.

L'intensification de l'agriculture, associée à l'exploitation des régions boisées de la savane par le bétail au Sahel et à la pression grandissante de la chasse sur la faune constituent les raisons principales de la fragmentation des populations fauniques.

Bien que le nombre d'espèces sauvages en Afrique occidentale soit inférieur à celui de l'Afrique de l'Est et du Sud, il constitue cependant une caractéristique de la région au regard de sa variabilité et de sa distribution dans les différents écosystèmes.

La Figure 2 montre la distribution biogéographique des mammifères de l'Afrique de l'Ouest. Ces espèces se trouvent pour la plupart dans quelques aires de conservations situées dans les zones isolées ou à faible densité de population.

L'abondance de la faune en Afrique de l'Ouest ainsi que ses paysages pittoresques ont connu une régression considérable allant de la délocalisation à l'extinction des espèces telles que :

- * le zèbre de Burchell
- * l'éland de Derby (*Tragelaphus derbianus*) vivait autrefois dans la savane boisée soudanienne.
- * la Girafe (*Giraffa camelopardalis*) qui se rencontrait autrefois dans les zones sahéliennes (en particulier au Niger).
- * le Topi (*Damaliscus lunatus Korrigum*) qui vit maintenant dans les réserves de Arli/Pendjari (Burkina-Bénin).

La préservation de ces ressources importantes qui sont soumises aux pressions anthropiques, est la raison principale qui doit conduire les gouvernements et représentants des communautés à la création de parcs, aires protégées, bosquets sacrés et sanctuaires de faune. La case ci-après contient une description du sanctuaire de faune d'Okomu à Lagos au Nigeria.

Case N°1**Projet de conservation du sanctuaire de faune de l'Okomu**

C'est un projet initié par la Fondation Nigérienne pour la Conservation de la Nature avec l'appui de WWF.UK. Il vise entre autre a :

- * protéger les espèces en voie de disparition telles que Cercopithecus erythrogaster, primates propres à la région.
- * protéger tous les animaux et végétaux de la réserve.
- * créer des activités d'appui aux populations rurales.
- * assurer une éducation environnementale dans le Parc.

La décision d'initier ce projet en 1985 était une réponse au risque d'extinction des primates tels que le Cercopithèque à collier blanc et l'éléphant de forêt. L'Okomu regorge également de plantes médicinales et de palmiers qui intéressent les bûcherons. On y trouve une cabane construite dans un arbre mesurant 130 pieds de hauteur. Elle offre une vue spectaculaire de la réserve qui s'étend sur 40 000 ha.

Réalisations: La protection active du sanctuaire de faune de l'Okomu, engagée depuis 1985, a permis de préserver les espèces de sanctuaire. Des études sont en train d'être menées pour déterminer le progrès réalisé. Des activités socio-économiques (usine de transformation alimentaire, élevage de volaille, porcheries), les réserves en viande mis en exergue le bien fondé de la conservation.

Le ralentissement des activités de la chasse est une des conséquences indirectes de l'aide apportée aux populations villageoises.

Source: Uzoamaka Egbuche, NCF, 1997

La destruction massive des espèces de la faune s'accompagne de la réduction ou de la destruction de leurs habitats causés par la pression anthropique, incluant :

- * Pratiques culturelles (défrichements) extensives, politiques des cultures de rente ;
- * Feux de brousse, coupe abusive du bois, surpâturage
- * Flux migratoire suivi d'installations incontrôlées
- * absence de politique globale centralisée aux niveaux national et international
- * matériel inadapté, moyens humains et financiers insuffisant pour la mise en œuvre des politique de gestion de la faune et de son habitat.

1.5. Contexte institutionnel de la gestion de la faune

Les structures de la gestion de la faune dépendent de l'organisation de chaque pays. Ces structures correspondent aux contraintes et aux avantages des politiques nationales et elles affectent la mise au point de la gestion communautaire de la faune.

1.5.1. Les catégories générales de structure

Les structures se classent généralement en trois (3) catégories :

- * Les services centraux qui se regroupent au sein des ministères chargés de la faune. Ces services se composent des conseils techniques d'administration et services, des programmes liés et des instituts de recherche. Certaines de ces structures sont décentralisées au niveau provincial, régional et local. Il existe souvent des organes interministériels chargés de la coordination nationale des politiques et des programmes : «Conseil National pour la Gestion de l'Environnement» au Burkina Faso (document

IIEE/PM, 1995), «Conseil Supérieur de la Protection de la Nature» au Sénégal (document MEPN/DPN, 1998) «Conseil National pour l'Environnement pour un Développement Durable» au Niger, etc.), ainsi que des comités d'experts chargés exclusivement de la faune ou de la biodiversité générale.

Le sommet de la CNUED qui s'est tenu à Rio en 1992 avait recommandé à ces organes interministériels de jouer le rôle de conseils de développement durable. Ils se composent des représentants de la société civile et des sociétés privées.

*Le niveau local est représenté par les unités de gestion des zones protégées, les projets de terrains, les sociétés privées, les ONG et les associations villageoises. Les populations locales sont souvent organisées en associations villageoises de chasseurs ou en comité villageois de chasse dans les pays tels que le Burkina Faso, le Bénin et le Ghana (BF1, BF4, GH1, BN1). Dans ces pays, les législations autorisent la chasse de subsistance, et les populations locales se partagent les responsabilités de la conservation de la faune. Le partenariat entre les populations locales, les ONG et les organes privés ont, dans peu de cas, eu pour objectif le soutien à la mise en exécution des micro projets villageois ou l'utilisation de la faune à travers la chasse ou le tourisme. Ces partenariats sous-entendent que les populations locales crée leur projet, certaines ONG servent de guides techniques ou processus de planification et financent les activités approuvées, tandis que les opérateurs privés négocient des clients aux opportunités générées par le projet. C'est le cas du sanctuaire de singe de Buabeng Fiema (GH2), la mare aux hippopotames du projet PNGT au Burkina (BF1), le projet SNV PVRNKO du Niger (NI1).

* Au niveau inter-étatique : des protocoles sous régionaux relatifs à la conservation de la faune ont été mis en place. On a :

- l'accord sur la lutte contre la chasse illégale et la conservation des parcs adjacents et des réserves avoisinant les frontières communes au Burkina Faso, Bénin et Niger. Cet accord permet aux gardes forestiers de parc des 3 pays d'exercer des activités de protection même au-delà des frontières.
- le Mont Nimba (Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia), pour la gestion de cette zone en synergie.
- la coopération concernant le Massif de Fouta Djallon (Sénégal, Guinée Bissau, Mauritanie).
- la coopération concernant la forêt Gola (Liberia, Sierra Leone).

A cet égard, les cadres de consultation sous régionaux tels que : le CILSS, la CEDEAO, le Conseil de l'entente, l'AMVS, le Liptako Gourma, l'UEMOA (cf. § 1.5.3), les conventions internationales sur la biodiversité et les institutions internationales (Nations Unies, Union Européenne, UICN, Banque Mondiale, etc) ont joué un rôle facilitateur (cf. § 1.5.4).

1.5.2. La formation en matière de faune et les institutions de recherche

Pour ce qui est de la formation de haut niveau, on distinguait dans la région, deux (2) universités expérimentées dans la formation et les activités de recherche en matière de faune : l'Université de Ibadan (Nigeria), l'Institut d'Ecologie Tropicale de l'Université d'Abidjan (Côte d'Ivoire). De nos jours, la plupart des pays dispose des filières de faune et de foresterie dans leurs universités nationales.

Au niveau de la formation technique, trois (3) principales écoles spécialisées dans la formation des gestionnaires de faune sont sollicitées par les pays d'Afrique de l'Ouest :

- * l'école de faune de Garoua (Cameroun), pour les étudiants francophones ;
- * l'école de New Boussa (Nigeria) et l'Université de Mweka (Tanzanie), pour les étudiants anglophones.

Les programmes de formation de ces écoles et de ces universités ont été orientés vers les techniques de gestion de la faune et d'autres sciences écologiques et biologiques apparentées. On considérait les populations locales connues des ignorants et leurs éventuelles connaissances traditionnelles sur la faune n'étaient pas du tout prises en compte. Les cours de l'unique science sociale étaient axés sur les questions d'extension : comment les gestionnaires de faune devraient témoigner de leur volonté technocrate aux populations locales.

C'est ainsi que les étudiants formés dans les institutions académiques d'Outre Mer sont sorti avec d'importantes lacunes en matière de gestion communautaire de la faune : ENGREF/Montpellier (France), Université de l'Etat d'Idaho (USA), Université Agronomique de Wageningen (Pays-Bas), Université d'Aberdeen (UK), etc.

Les gouvernements se fixaient comme priorités la mise en vigueur des lois et la génération des revenus pour la trésorerie nationale. C'est la raison pour laquelle les agents de terrains ont reçu une formation militaire nécessaire à la lutte contre le braconnage.

Cependant, ces agents étaient obligés d'être plus pragmatique en recrutant des chasseurs locaux qui leur serviraient de collaborateurs. En effet, ceux-là pouvaient partager leurs connaissances traditionnelles non négligeables. On constate actuellement que les institutions de formation en matière de faune ne disposent pas de gestion communautaire de la faune. Cependant, on espère qu'avec les réformes en cours, favorables à la transmission des responsabilités de gestion aux organes décentralisés, certaines organisations communautaires auront à recruter des experts de la faune pour leurs réserves naturelles.

Il est assez clair que les pays d'Afrique de l'Ouest participent aux conventions essentielles sur la conservation de la faune : Biodiversité, changement climatique, Désertification, espèces en voie de disparition (CITES), Droit maritime, et la Convention de l'OUA. Cette participation montre leur volonté de coopérer dans le cadre des options mondiales pour la protection de la nature. Cependant, les ressources nationales destinées aux projets de conservation de la faune s'avèrent insuffisantes.

1.5.3. - Adhésion des pays Ouest-Africains aux organisations inter-Etats

TABLE 3

Organisations InterEtats	BN	BF	CV	C1	GA	GH	GU	GB	LI	ML	MR	NE	NI	SL	SN	TO
AMVS					+		+								+	
BAD	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
ALG		+								+			+			
BOAD	+	+						+		+		+			+	+
CEDEAO	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
CILSS		+	+		+			+		+	+	+			+	
Conseil de l'Entente	+	+		+						+		+				+
OUA	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
UEMOA	+	+			+			+		+		+			+	+

1.5.4. Adhésion des Pays de l'Afrique de l'Ouest aux Accords internationaux sur la protection de l'environnement

Accords Internationaux	BN	BF	CV	CI	GA	GH	GU	GB	LI	ML	MR	NE	NI	SL	SN	TO
1. Biodiversité	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
2. Climat	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
3. Désertification	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
4. Espèces menacées (CITES)	*	*		*	*	*	*	*	*	*		*	*	*	*	*
5. protection de la couche d'Ozone	*	*		*	*	*	*			*	*	*	*		*	*
6. Loi sur la mer	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
7. Interdiction de tests Nucleaire	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
8. Zones humides		*				*	*	*		*	*	*			*	
9. Traité InterEtat sur le parc du W	*	*										*				
10. Déchets dangereux		*		*			*						*		*	
11. Bois tropicaux				*		*			*							*
12. Traité InterEtat sur le tourisme	*	*		*						*		*				*
13. Convention de l'OUA sur la conservation de la nature	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

sources : (UN, 1996) ; (ECOWAS, 1996) ; (UEMOA, 1996)

Il est bien établi que les pays Ouest africains sont parties aux principales conventions touchant à la conservation de la faune : Biodiversité, Changements climatiques, Désertification, Commerce international des espèces de flore et de faune menacées de disparition (CITES), la Loi sur la Mer, Convention de l'OAU sur la conservation de la nature en Afrique. Cela exprime certainement leur volonté de coopérer au niveau régional et mondial dans les domaines de protection de la nature. Cependant, il y a un déficit de ressources nationales affectées aux projets de conservation de la faune, ce qui exprime aussi les limites des politiques et des moyens.

1.5.5. Organisations internationales non gouvernementales

Pour ce qui est de la conservation de la faune, il semble que cette région a été délaissée, pendant des décennies par nombre d'ONG internationales. Cette situation est peut être due à une mauvaise publicité de la région elle-même. La plupart des ONG sur la conservation de la nature ont également limité leurs opérations à la plantation d'arbres, la lutte contre la désertification, et le reboisement. Parmi ces raisons, figurent les obstacles des législations de la faune. Elles ont beaucoup de risques, et ne motivent pas les investisseurs.

De nos jours, des ONG internationales mènent des activités dans la région : WWF, BirdLife International, Wetlands International, etc. Il convient de noter qu'aucune initiative n'était prise en faveur de la création d'une ONG régionale qui traite des questions de la faune comme cela s'est passé en Afrique de l'Est et du Sud (African Resources Trust, African Wildlife Foundation, African Elephant Foundation, etc.).

1.5.6. Les ONG Nationales

Au niveau national, le nombre des ONG intéressées par la conservation de la faune est en train d'augmenter grâce aux nouveaux contextes de macro politiques. On espère que ce fait permettra au GCF de prendre plus d'initiatives qu'auparavant. Cependant, ces ONG demeurent limitées (manque de ressources humaines, moyens, mauvaise planification). En ce qui concerne le développement du partenariat avec les départements gouvernementaux de la faune, les pays anglophones semblent avoir plus d'expérience que les autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Les départements de la faune de ces pays anglophones ont choisi comme leur plus grand partenaire une ONG principale qu'ils assistent (ex : Ghana Wildlife Society, Conservation Society of Sierra Leone, Nigerian Conservation Foundation, Liberian Society for the Conservation of Nature). Cela permet aux Développements de la faune de mettre l'accent sur les politiques, les stratégies et les programmes pendant que les ONG stimulent une autre Société Civile, une organisation pour la mise en exécution des projets dans le cadre de politique nationale.

1.5.7. Influence des bailleurs de fonds et des Institutions Internationales

Ces partenaires peuvent, dans le processus de développement de l'Afrique, jouer un rôle très positif ou négatif dans le domaine de conservation de la faune. Par exemple, en finançant les projets de reforestation du Sahel pendant une longue période, les autorités de l'environnement ont retiré les ressources humaines de la conservation de la faune qu'elles utilisent pour les engagements et les activités de reboisement.

A l'heure actuelle, ces partenaires accordent davantage d'intérêt aux projets GCF. Certaines des options macro-économiques (Lutte contre la pauvreté, développement économique, qu'ils assistent sont utiles à la conservation de la faune dans cette région.

1.5.8. Contraintes institutionnelles

Il est difficile de faire fonctionner un camion avec un moteur de mobylette ! La conservation de la faune a, en réalité, besoin de développer de nouveaux partenariats, une politique spécifique, faire des réformes, éduquer et échanger avec les communautés

et les divers dépositaires d'enjeu, mettre en exécution les nouveaux types de plans d'action, etc.

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont besoin d'une assistance institutionnelle pour les départements gouvernementaux de la faune, les travaux de terrain, les ONG et les Sociétés Privées, les leaders de communauté (formation, équipement, etc) en vue de répondre à ces attentes.

Chaque pays doit, à long terme, essayer un mécanisme qui permettrait d'atteindre une durabilité car la faune représentent une ressource dont la gestion devrait générer des revenus qui pourraient être utiliser pour la conduite d'un processus autonome.

Chapitre 2. Méthodes utilisées et Etudes de cas proposées

2.1. Méthodes d'études

La méthodologie utilisée pour l'analyse de la GCF Ouest Africaine et la préparation de ce rapport comportait trois étapes essentielles :

- la désertification d'un point focal dans chacun des 16 pays concernés.
- l'information des points focaux et la collecte des données.
- la synthèse de l'information et la présentation du rapport.

2.1.1. Désignation des points focaux

Le coordonnateur, en se basant sur l'objectif du programme de recherche qui vise la collecte de l'information sur les initiatives GCF développées dans les pays pour apporter des améliorations bénéfiques à tous les dépositaires d'enjeux, a jugé nécessaire de désigner dans chacun de ces pays un point focal chargé de rendre fidèlement compte de l'expérience de son pays dans ce domaine. Cela dispensera le coordonnateur de se déplacer dans tous ces pays pour l'entrevue avec les acteurs de la gestion des faunes.

Outre les coûts réduits de cette opération, elle permettra aux responsables communautaires dans chaque pays de mener des recherches et d'entamer des réflexions approfondies dans la mesure où les enseignements tirés de cette étude devront être validés et diffusés dans chaque pays et d'entamer des réflexions approfondies dans la mesure où les enseignements tirés de cette étude devront être validés et diffusés dans chaque pays.

Trois principes essentiels ont guidé le coordonnateur dans la désignation des points focaux : l'approche multidisciplinaire, l'approche inter agence et l'approche genre.

Pour ce qui est de l'approche multidisciplinaire, le coordonnateur a recherché des personnes ayant des compétences aussi variées que complémentaires et bénéficiant d'une expérience socioprofessionnelle diversifiée. Ainsi cette équipe se compose de chercheurs, formateurs, responsables de développement rural, agents de la faune, responsables d'ONG, directeur de projets de terrain, etc.

Par ailleurs, un plus grand nombre de partenaires clés ont été impliqués dans le processus comme des participants à part entière, et cela, dans le cadre d'une recherche basée sur la collaboration.

Cela explique pourquoi les points focaux sont issus de diverses institutions dont ces institutions publiques de recherche et de formation, les instituts de coopération en matière de recherche, les services gouvernementaux chargés de la question de la faune et les ONG chargées des questions environnementales. L'intégration de ces différents groupes de service a permis d'avoir suffisamment d'opinions diverses tout au long de l'analyse.

Enfin, la coordination de l'étude a comporté une approche sensible au genre, grâce à l'intégration des femmes au sein de l'équipe. Cela a permis de mieux prendre en compte leurs intérêts en matière du GEF qui, malheureusement, fait l'objet de préjugés de la part des hommes.

2.1.2. Information des points focaux et collecte de données

Après leur désignation, les points focaux ont reçu toute la documentation nécessaire par voie de terre ou maritime, et les informations complémentaires leur ont été envoyées par fax ou E-mail.

Des suggestions sur les projets GFC connus de l'IIED ou du coordonnateur de cette étude ont été faites. Cependant les points focaux avouent la latitude de soumettre les cas qu'ils trouvaient pertinents pour une analyse. Le coordonnateur a eu l'occasion de rencontrer quelques points focaux lors des ateliers sous-régionaux en Afrique de l'Ouest.

Un questionnaire, conçu pour faciliter la collecte des données sur les projets GCF des pays concernés a été adressé aux points focaux. L'indisponibilité de certains points focaux a été une entrave à la collecte des données et à la rédaction des rapports nationaux.

Néanmoins voici ce qui a été plus ou moins réalisé :

- un recensement des projets/initiatives GCF (mis en œuvre ou en cours d'exécution) ;
- un recensement des personnes clés et/ou des institutions et leurs adresses y compris les chercheurs du GCF, les donateurs et décideurs politiques, aussi bien sur le plan national que local ;
- un résumé comportant les données clés sur autant de projets GCF que possible ;
- une révision de la littérature sur le GCF ainsi qu'une connaissance des sources et des documents de référence disponibles ;
- un résumé du progrès enregistré par ces initiatives (les projets visent une durabilité sociale, économique et écologique) ;
- une analyse des facteurs (politiques, législations, institutions, etc.) qui affectent le progrès ;
- les recommandations de projets/questions jugées particulièrement intéressantes pour mener d'autres études ou être sélectionnés pour la phase II de cette étude.

2.1.3. Synthèse d'information et présentation du rapport

Les informations ainsi recueillies et envoyées au coordonnateur de la recherche au Burkina ont joué un rôle important dans le processus d'élaboration de ce rapport. En outre le Coordonnateur a rendu visite aux bureaux régionaux des organisations suivantes, impliqués dans d'important projets de gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest: UICN/BRAD (Ouagadougou), FAO (Accra), Banque Mondiale (Abidjan), WWF (Abidjan), CILSS/RESADOC (Bamako), CILSS/Siège et UEMOA (Ouagadougou). Le coordonnateur a aussi sollicité quelques informations des missions de l'UICN en Afrique de l'Ouest (Niger, Sénégal, Mali, Guinée Bissau).

Un atelier régional de restitution doit se tenir après ce rapport. Il regroupera les points focaux nationaux, les services nationaux de la faune, les dépositaires d'enjeux au niveau sous régional ainsi que des représentants de la section UICN qui militent pour l'utilisation durable de la faune. Cet atelier permettra aux participants d'échanger leurs expériences, d'amender et valider ce rapport sous régional et de prêter main forte au cours des deux phases à venir de l'étude dans leurs pays respectifs.

2.2. Liste détaillée des études de cas sur les GCF de la région

Le tableau ci-après présente un inventaire des 39 initiatives de GCF proposés par les points focaux. Les rapports des points focaux et les documents utiles qu'ils ont fournis sont aussi disponibles.

Tableau 5

Pays	REF.	Intitulés des projets et initiatives de GCF analysés
Bénin	BN1	Projet de gestion des ressources naturelles, gestion de la faune volet éco-développement rural (PGRN/VGFER).
Burkina Faso	BF1	Gestion de la faune volet projet gestion des terroirs.
	BF2	Projet optimisation de la biodiversité - le ranch de gibier de Nazinga.
	BF3	Gestion décentralisée du Parc National Kaboré Tambi (NATURAMA).
	BF4	Implication des populations dans la gestion des aires de conservation dans l'est du Burkina Faso (IUCN, 1997).
	BF5	Projet de Gestion Participative de la Faune et des Ressources Naturelles (GEPRENAF/Burkina)
Cap Vert	CV1	Développement des réserves naturelles et conservations des oiseaux.
Côte d'Ivoire	CI1	Projet d'Etude sur la viande de brousse en Côte d'Ivoire (PCGAP, 1995).
	CI2	Projet gestion participative des terroirs villageois et auto-promotion autour du parc National de Taï/BSP, 1995).
	CI3	Projet de Gestion Participative de la Faune et des Ressources Naturelles (GEPRENAF/Côte d'Ivoire)
Gambie	GA1	Projet de conservation - développement du parc national intégré de Kiang West.
Ghana	GH1	Projet de conservation de bosquets sacrés (NGO GACON, Kumasi).
	GH2	Projet de conservation communautaire du sanctuaire des singes de Buabeng-Fiema.
	GH3	Projet de conservation du parc national Kakum
	GH4	Sauver les oiseaux du bord de la mer (Ghana Wildlife Society).
Guinée	GU1	Projet de gestion du Parc National du Haut Niger
Guinée Bissau	GB1	Projet de gestions communautaire du Cantanhez.
	GB2	Projet de conservation du parc national des mangroves du fleuve Cacheu.
	GB3	Projet de création de la réserve biosphère de Bolama-Bijagos.
Liberia	LI1	Gestion des réserves de Loffa mano, Mont Nimba et Wonegizi.
	LI2	Projet de gestion du parc national de Sapo.
Mali	ML1	Gestion améliorée de la biodiversité dans la réserve Baoulé.
	ML2	Gestion concertée de réserve de faune du Bafing.
Mauritanie	MR1	Création et gestion du parc national de Diawling
	MR2	Gestion du parc national du Banc d'Arguin.

Niger	NE1	Projet utilisation des ressources naturelles de Kouré dans la région du parc W du Niger.
	NE2	Projet régional d'aménagement des aires protégées du Bénin, Burkina, Niger (Union Européenne).
Nigeria	NI1	Programme de conservation des zones humides d'Hadeija-Nguru (Etat de Kano).
	NI2	Sanctuaire de faune de l'Okumu (Etat de Lagos).
	NI3	Parc National de Cross River (Etat de Cross River).
	NI4	Projet de conservation intégrée de Bonny Island (Etat de Rivers).
	NI5	Projet du parc national de Gashaka Gumti (Etat de Adamawa et de Taraba).
Sénégal	SN1	Projet de gestion intégrée du Djoudj et des périphéries.
	SN2	Réhabilitation et valorisation du Parc National de Niokolo Koba.
	SN3	Développement de l'espace naturelle communautaire de Ker Cupaam.
Sierra Leone	SL1	Projet de gestion de réserve naturelle Mamunta-Mayoso.
	SL2	Projet de gestion de réserve naturelle de Tiwai Island.
Togo	TO1	Projet d'aménagement de zones tampons pour la mise en valeur et la conservation des aires protégées.
	TO2	Projet de promotion de l'élevage de petit gibier.

2.3. Bases de sélection des études de cas

Parmi les 39 études de cas proposées par les points focaux, 7 n'étaient pas convenable parce que non basés sur des projets de terrain. Les 32 autres projets ont été comparés sur la base de leur pertinence par rapport aux lignes directrices des études régionales et, en particulier les progrès réalisés en matière de durabilité sociale, économique et écologique. Pour les besoins de comparaison, nous avons classé les études de cas en leur affectant une note correspondant à l'appréciation ci-après:

Les progrès réalisés en matière de durabilité sociale, économique et écologique ont été notés de 0 et 5 points :

→ 0 point : Le projet ne vise pas du tout à une durabilité sociale, économique et écologique. (Cette étude n'a pas d'intérêt). Aucune de ces études de cas n'est dans cette situation. La situation de 3 projets du Togo et du Libéria (LI2, TO1, TO2) est due au fait qu'ils n'ont pas encore commencé.

→ 1 point : Le projet vient de commencer ses questions de durabilité S-E-E, ce qui fait qu'ils manquent, d'expérience à partager. Avec la région pour le moment (intérêts limités de la phase II de cette étude). Aucune étude de cas ne se trouve dans cette situation.

→ 2 points : Le projet a atteint cette durabilité S-E-E. Cependant, il y a un doute sur le bien fondé des activités S-E-E planifiées en faveur de l'objectif «durabilité». C'est le cas de la durabilité sociale (GH3, BF2) et des aspects écologiques (CI3, NI4).

→ 3 points : Le projet a atteint une durabilité S-E-E à travers «un organisme descendant» technique/administratif ; si bien que la durabilité pourrait être compromise

à la fin du projet. Tel est le cas de la durabilité économique dans la plupart des cas : GH2, SL3.

→ 4 points : Le projet a atteint une durabilité S-E-E à travers une organisation basée sur la communauté et génère d'important revenus pour sa continuation autonome. Cependant la durabilité complète n'est pas encore atteinte. C'est le cas de la durabilité social et économique : NI1, SL1 et BF1.

→ 5 points : Le projet a atteint une durabilité S-E-E, à travers une organisation basée sur la communauté et génère des revenus assez important pour une continuation autonome exemplaire. Aucune étude de cas n'était aussi excellente...

On estime la situation du projet à 0 ou 1 :

→ 0 point : Le projet n'a pas d'activités en cours (suspendues, abandonnées ou en préparation : projets CV1, BF3, GH3, NI5.

→ 1 point : Le projet a des activités en cours qui fourniront les données nécessaires pour l'évaluation. Cela constituera un bon indicateur si les activités ne sont pas interrompues après l'expiration du projet : projets BN1, BF1, ML1, SN2.

Les objectifs du projet constituent la base d'élaboration de projet, des activités et de leurs résultats. Il est alors intéressant d'analyser les objectifs, et de discuter de leur pertinence en faveur de l'approche GCF. Dans le tableau suivant :

→ 0 point : Les objectifs du projet sont principalement orientés vers des questions de conservation, et ne considèrent pas le développement local comme une priorité. Par exemple le parc national de Djoudj a été créé en vue de protéger la richesse des espèces de la biodiversité, en particulier les oiseaux, reconnus comme étant importants. Ce fait justifie sa classification en tant que Parc National et site Ramsar⁶.

→ 1 point : Les objectifs du projet sont orientés vers la conservation et les priorités de développement des populations locales. C'est le cas du Projet Sanctuaire de Singes de Buabeng-Fiema du Ghana qui affirme : L'objectif est de soutenir les populations dans la mise en exécution de leur approche de conservation basée sur la communauté.

L'existence des études de base est également appréciée car la documentation sera nécessaire dans la phase II de l'étude pour un approfondissement des investigations :

→ 0 point : L'étude de cas n'a aucune étude de base ;

→ 1 point : L'étude de cas se compose d'études de base menées avec des documents appropriés.

Le Budget a permis de classer les projets en 3 catégories avec 0,1 ou 2 points.

→ 0 point : non existence de financement ;

→ 1 point : petits projets (budget < 100 000 dollars/an) ;

→ 2 points : grands projets (budget < 100 000 dollars/an).

⁶ Un site Ramsar est une zone humide classée selon la convention sur la conservation des zones humides reconnues importantes sur le plan international, en particulier pour les oiseaux d'eau. Cette convention adoptée en 1971, est également appelée "Convention du Ramsar". 9 pays de l'Afrique de l'Ouest sont membres de cette convention : Burkina Faso, Ghana, Togo, Niger, Mali, Sénégal, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie.

Tableau 6 : classification des Etudes de cas

Études de Cas	Progrès en durabilité sociale	Progrès en durabilité économique	Progrès en durabilité écologique	Statuts	Objectifs	Études de base	Budget	TOTAL	Classifications
BN1	3	3	4	1	1	1	2	15	3 ^a
BF1	3	3	3	1	1	1	2	14	5 ^a
BF2	3	4	4	1	1	1	2	16	1 ^a
BF3	3	2	3	0	1	1	2	12	12 ^a
BF5	3	3	2	1	1	1	2	13	11 ^a
CV1	2	2	4	0	0	1	0	9	27 ^a
GF2	3	3	2	1	0	1	2	12	13 ^a
GF3	3	3	2	1	1	1	2	13	11 ^a
GA1	3	3	3	1	1	0	1	12	13 ^a
GH1	3	3	4	0	0	1	1	12	12 ^a
GH2	4	3	4	1	1	1	1	15	3 ^a
GH3	2	2	4	0	0	0	1	9	27 ^a
GU1	3	2	3	1	0	0	2	11	20 ^a
GB1	3	2	3	1	1	1	1	12	13 ^a
GB2	4	4	3	0	1	1	1	14	5 ^a
EH1	2	2	2	0	1	1	0	8	36 ^a
EP2	-	-	-	0	1	0	0	1	
ML1	2	3	3	1	0	1	1	11	10 ^a
ML2	2	2	3	1	1	0	1	10	25 ^a
MR2	4	3	3	1	1	1	1	14	5 ^a
NI1	3	3	3	1	1	1	2	14	5 ^a
NI1	4	4	3	1	1	1	2	16	11 ^a
NI2	2	3	3	1	1	0	1	11	20 ^a
NI3	2	2	3	1	1	1	1	11	20 ^a
NI4	2	2	2	1	1	0	1	9	27 ^a
NI5	3	3	3	0	1	1	1	12	10 ^a
SN1	3	3	3	1	0	0	2	12	13 ^a
SN2	2	2	3	1	0	1	2	11	20 ^a
SN3	4	2	3	1	1	1	2	14	3 ^a
SL1	4	4	3	1	1	0	1	14	5 ^a
SL2	3	3	3	0	1	0	0	10	26 ^a
TO1	-	-	-	0	1	1	0	2	
TO2	-	-	-	0	1	1	0	2	
TOTAL	67	65	64	22	25	23	40	371	

A l'issue de cette classification, 12 autres projets ont été éliminés parce qu'il apparaît qu'ils ne peuvent pas être considérés à ce stade comme des initiatives intéressantes pour diverses raisons :

- certains ne sont que des propositions de projets, leur phase d'exécution n'étant pas encore sérieusement engagée (TO1, TO2, LI1, LI2)
- certains sont juste en démarrage et ne fournissent pas encore assez de leçons pour nos analyses (BF3, ML2, SN2)
- d'autres ne sont pas suffisamment documentés pour livrer les informations fondamentales indispensables à nos analyses (GH3, NI3, NI4, CV1, SL2)

Finalement, les 20 études de cas restants qui ont été proposés par les points focaux nationaux ont été analysés à travers le tableau suivant.

TABLEAU 7 : performances comparatives des études de cas présélectionnés

ETUDES DE CAS	Projet social	projet économique	projet écologique	Statut	Objectifs	Études de cas	budget	TOTAL
BN1	3	3	4	1	1	1	2	15
BF1	3	3	3	1	1	1	2	14
BF2	3	4	4	1	1	1	2	16
CL2	3	3	2	1	0	1	2	12
CB-BF5	3	3	2	1	1	1	2	13
GA1	3	3	3	1	1	0	1	12
GH1	3	3	3	1	0	1	1	12
GL2	4	3	4	1	1	1	1	15
GU1	3	2	3	1	0	0	2	11
GB1	3	2	3	1	1	1	1	12
GB2	4	3	3	1	1	1	1	14
ML1	2	3	3	1	0	1	1	11
MR2	4	3	3	1	1	1	1	13
NE1	3	3	3	1	1	1	2	14
NI1	4	4	3	1	1	1	2	16
NI2	2	3	3	1	1	0	1	11
NI5	3	3	3	1	1	0	1	12
SN1	3	3	3	1	0	0	2	12
SN3	4	2	3	1	1	1	2	14
SL1	4	4	3	1	1	0	1	14
TOTAL	64	60	61	20	15	14	30	254

Ces études de cas sont de bons exemples de projets GCF, en terme d'adéquation avec les 3 objectifs. Cependant des différences notables devraient être faites quant à leurs modes et durées d'exécution.

En ce qui concerne l'atteinte de résultats écologiques, le Ranch de Gibier de Nazinga (BF2), et le volet faune du PGRN (BN1) ont eu plus de points à cause de la continuité des financements mis en œuvre dans la gestion de la faune (>10 ans). Le cas du sanctuaire de faune de Buabeng Fiema est spécifique et dû principalement aux croyances traditionnelles qui ont toujours protégées les singes et même justifiées la création de ce sanctuaire.

En ce qui concerne l'atteinte de résultats économiques, 3 projets ont développé beaucoup d'activités génératrices de revenus pour leur durabilité : le Ranch de gibier de Nazinga, la zone humide du Hadeija Nguru, et le sanctuaire faunique de Mamunta Mayoso. La principale raison apparaît provenir de la planification du projet : en effet, tous les 3 ont planifié de générer des recettes à travers des options touristiques. Une autre raison pourrait être la publicité particulière dont ils ont bénéficié à travers leurs parrains respectifs (ADEFA, UICN/Ramsar, et Dr Robert Lowes).

En ce qui concerne l'atteinte de résultats sociaux, cet échantillon d'études de cas présente plus de satisfaction, principalement parce que le modèle de gestion communautaire a poussé davantage les gestionnaires et les sponsors vers plus de

bénéfices sociaux au profit des populations locales. Cependant, il y a des différences quant à l'origine des ressources financières utilisées pour les investissements sociaux : certains projets se sont servis des subventions de donateurs extérieurs pour leurs activités sociales (GB2, SL1, SN3), pendant que d'autres ont utilisé des ressources propres venant d'options de recettes qu'ils ont développé (GH2, MR2).

Généralement, dans la quête pour atteindre les 3 objectifs (durabilité sociale, économique, et écologique), les nouveaux projets faisant face à des lacunes de financement tombent dans un cercle vicieux. La poursuite des objectifs sociaux ralentissent les résultats écologiques car dans la plupart des contextes locaux les besoins sociaux sont pressants et prioritaires, alors qu'un nouveau projet doit accroître son potentiel faunique pour être plus attrayant pour les touristes et générer plus de recettes qui contribueront à résoudre durablement les problèmes sociaux. Cependant, un équilibre devrait être recherché car un projet GCF jouit de nombreux avantages quand les populations sont impliquées et engagées, ce qui suppose souvent la satisfaction d'intérêts immédiats et des bénéfices à court terme.

2.4. ETUDES DE CAS RECOMMANDEES POUR LA PHASE II

D'autres Critères complémentaires utilisés pour sélectionner une palette réduite mais représentative d'études de cas sont :

- Type d'écosystème : une diversité d'écosystèmes, avec au moins une forêt dense (SL1), soudanienne (BF2), sahélienne (NE1), mangrove (GB2), zone humide (NI1).
- Grandeur des efforts, un effort de longue date au moins (BF2), et une initiative récente (SN3).
- Projet de collaboration inter-étatique : au moins un projet riche en enseignement (CI3/BF5).
- Type d'initiation : au moins 3 types d'efforts initiés par les communautés elles-mêmes (SL1, GH2, SN3) et 3 autres entrepris par l'Etat (BN1) ou un bailleur de fonds externe (GB2) ou une ONG (MR2).
- Situation nationale : Au minimum une étude de cas par pays, et une dans les pays lusophones (GB2) afin de faire des comparaisons avec les contextes francophones et anglophones.

En conclusion, chacun des 30 projets a été évalué sur la base de 20 points dont 10 ont été soumis pour examen par l'IIED dans le cadre de la phase 2 de l'étude régionale.

- 1) NI1 : Programme de Conservation Zones Humides d'Hadejja-Nguru (Etat de Kano, Nigeria).
- 2) BF2 : Projet d'optimisation de la Biodiversité au ranch de gibier de Nazinga (Burkina Faso).
- 3) BN1 : Projet gestion des ressources naturelles volet gestion de la faune et développement économique rural (PGRN/VGFER, Bénin).

- 4) GH2 : Projet Conservation communautaire du sanctuaire de Singes de Buabeng-Fiema (Ghana).
- 5) Projet gestion de la réserve naturelle du Mamunta-Mayoso (Sierra Leone)
- 6) Projet gestion du parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie).
- 7) NE1 : Projet utilisation des ressources naturelles de Kouré dans la région du Parc National W (PURNKO, Niger).
- 8) SN3 : Projet gestion de la réserve de Popenguine mis en œuvre par les femmes de Kër cupaam (Sénégal).
- 9) GB2 : Projet conservation du parc naturel des mangroves du fleuve Cacher (Guinée Bissau).
- 10) CI3/BF5 : Projet gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF). Projet inter-étatique : Côte d'Ivoire et Burkina Faso.

En fonction de ces critères, le nombre d'études de cas à considérer pourrait être réduit ou augmenter pour répondre à des contraintes spécifiques.

Chapitre 3- Présentation des pays et Revue de la littérature

3.1. Présentation des pays

BE NIN

Géographie

Situation géographique : Afrique de l'Ouest, situé en bordure de l'Océan Atlantique Nord, se trouve entre le Nigeria et le Togo. Coordonnées géographiques : 930 N, 215 E
superficie, superficie totale : 112.620 km² ; terre ferme : 110.620 km².

Climat: tropical, chaud, humide au sud, semi-aride au nord.

Relief: beaucoup de plaines ondulées, des collines et des montagnes peu élevées. Point le plus bas : Océan Atlantique 0 mm. Point le plus élevé : Mont Taneras 641 m.

Environnement

Problèmes actuels : des récentes sécheresses ont sévèrement affecté l'agriculture marginale au Nord ; distribution inadéquate de l'eau potable, le braconnage menace les populations fauniques ; déboisement, désertification.

Contraintes naturelles

Un vent d'harmattan, chaud, sec et poussiéreux peut affecter le nord en hiver Accords internationaux: signataire de l'accord sur la Biodiversité, les changements climatiques, les espèces en voie de disparition, les Modifications Environnementales, L'interdiction des essais nucléaires, la protection de la couche d'ozone, la Désertification.

Le Droit Maritime

Ressources Naturelles : dispose de peu de réserves de pétrole, calcaire, marbre, bois d'œuvre, utilisation des terres : terres arables : 12% cultures permanentes, 4% prairies et pâturages : 4%, forêt et régions boisées : 35%, autre : 45%, terre irriguée : 60 km² (1989, etc.).

Population (statistiques de juillet 1996)

Population: 5.709.529, taux de natalité : 46,76% croissance ce démographique 23,32%
taux de mortalité : 13,53%.

Economie

aperçu de la situation économique : l'économie du Bénin est sous-développée et dépend de l'Agriculture de subsistance, la production cotonnière, le commerce régional. Le rendement réel qui était en moyenne de 4% est monté à 6% en 1995. La croissance démographique rapide qui est, à l'heure actuelle de 3% par an est due en grande partie à l'augmentation du rendement.

L'inflation est montée à 55% en 1994 (comparée à 3% en 1993) suite à la dévaluation de la monnaie de 50% en janvier 1994, mais elle a progressivement baissé en 1995. Les activités commerciales et de transport, qui représentent 37% du PNB, sont extrêmement sensibles aux développements du Nigeria comme le témoigne la baisse de la réexportation en 1994 résultant de la baisse de la demande nigérienne. L'assistance du Club Paris et des créanciers officiels bilatéraux a favorisé la situation de la dette étrangère au cours des dernières années.

Depuis 1991, le gouvernement est en train de mettre progressivement en exécution un programme d'ajustement structurel soutenu par la Banque Mondiale.

Parité de pouvoir d'achat (PNB) : 7,6 milliards de dollars (1995 est).

Taux de croissance réel du PIB 6% (1995 est.). PIB par tête d'habitant : 1 380 dollars (1995 est.) ; composition du PIB par secteur : agriculture: 36,8%, industrie : 12,6%, services : 50,6% (1993, taux d'inflation (prix à la consommation) : 55% (1994 est.);

Agriculture: blé, sorgho, manioc (tapioca), ignames, haricots, riz, coton, huile de palme, arachides, volaille, bétail.

Burkina Faso

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, Nord du Ghana coordonnées géographiques : 1300 N, 200 W superficie, superficie totale : 274 200 Km² terre ferme : 273 800 km² ;

Climat: tropical, été chaud et secs, hivers secs, été chaud et humide.

Relief: Plaines découpées et ondulées, collines à l'ouest et au sud-est.

Point le plus bas : Volta Noire= 200 m

Point le plus élevé: Tena Kourou= 749 m.

Environnement

Problèmes actuels: de récentes sécheresses et la désertification ont sévèrement affecté les activités agricoles, la répartition démographique et l'économie; surpâturage, dégradation des sols, déboisement.

Risques naturelles: Sécheresse

Accords Internationaux: Signataire de l'accord sur la Biodiversité, les changements climatiques, les espèces en voie de disparition, conservation de la faune Maritime, la Protection de la couche d'ozone, les zones humides, la Désertification, le droit maritime, l'interdiction des essais nucléaires .

Note géographique: enclavé

Ressources naturelles: manganèse, calcaire, marbre; peu de réserves d'or, cuivre, nickel, bauxite, phosphates, zinc, argent, (...) utilisation des terres: terre arable: 10%, cultures permanentes: 10%; prairies et pâturages: 37%; forêt et régions boisées: 26%; autres: 27%, zone irriguée: 160 km² (1989 est.).

Population

Population: 10 623 323 (juillet 1996 est.).

Taux de croissance démographique: 2,53% (1996 est.)

Taux de natalité: 47,02% (1996 est.)

Taux de mortalité: 19,99% (1996 est.)

Economie

Aperçu de la situation économique : considéré comme l'un des pays les plus pauvres du monde, le Burkina Faso a une forte densité démographique et un taux de croissance démographique moyen ; il dispose d'une variété de ressources naturelles et d'un sol fragile. Le développement économique est retardé par un réseau de communication inadéquat au sein d'un pays enclavé. L'agriculture est une agriculture de subsistance. L'industrie demeure sous le contrôle des sociétés du gouvernement. Les exportations semblent avoir augmenté suite à la dévaluation, le 12 janvier 1994, de la monnaie de la Communauté Financière africaine, mais il n'existe pas encore de chiffres officiels qui l'attestent.

L'augmentation semble avoir continué en 1995, elle est éventuellement de 4%. Le gouvernement a mis à jour le développement de son programme conjointement avec les agences internationales.

Parité du pouvoir d'achat : 7,4 milliards de dollars (1995 est.) Taux de croissance réel du PIB : 4% (1995 est.).

PIB par tête d'habitant : 700 dollars (1995 est.). Composition du PIB par secteur : agriculture : 32% ; industrie : 24% ; services : 44% (1990 est.).

Agriculture: arachide, sésame, coton, sorgho, mil, maïs, riz, bétail, noix de karité.

Cap Vert

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, groupe d'îles au nord de l'océan Atlantique à l'ouest du Sénégal. Coordonnées géographiques : 1600 N, 2400 W

Superficie: Superficie totale : 4,030 km² ; Terre ferme : 4030 km²

Climat: tempéré : chaud, été sec ; précipitations irrégulières et en faible quantité.

Relief : escarpé, accidenté, rocheux, volcanique.

Point le plus bas : Océan Atlantique 0 m

Point le plus élevé : Pico 2,829 m

Utilisation des terres : terres cultivables : 9% ; cultures permanentes : 0% ; prairie et pâturage : 6% ; forêt et régions boisées : 0% ; autres : 85% ; terres irriguées : 20 km² (1989 est.).

Environnement

Problèmes actuels : le surpâturage du cheptel et la mauvaise utilisation des terres telle que les cultures faites sur des pentes escarpées ont conduit à l'érosion des sols. Les besoins en bois de chauffe ont conduit au déboisement, désertification ; la destruction de l'environnement a mis en danger des espèces d'oiseaux et de reptiles propres à la région : surexploitation de la pêche.

Contraintes naturelles : longues sécheresses ; le vent d'harmattan pouvant réduire la visibilité ; activité volcanique et sismique.

Accords Internationaux : Signataire de la biodiversité, du changement climatique, de la désertification, de la modification environnementale, du droit maritime, du déversement de produits nocifs en mer, interdiction d'essais nucléaires.

Ressources naturelles : sel, roche basaltique, pouzzolane, calcaire, kaolin, poissons.

Population

Population: 449,066 (juillet 1996 est.)

Taux de croissance démographique : 293% (1996 est.)

Taux de natalité : 44.31% (1996 est.)

Taux de mortalité : 8.29% (1996 est.).

Economie

Aperçu de la situation économique : le PIB par habitant du pays est faible ; cela est un indice de ses ressources naturelles peu abondantes, du manque d'eau exacerbé par des cycles de longues sécheresse et du taux de natalité très élevé. L'économie est basée sur le secteur tertiaire, et le commerce, le transport et les services publics représentaient 60% du PIB. Même si la population est essentiellement rurale (70%). L'apport de l'agriculture en terme de PNB ne dépasse pas 13% dont 4% pour la pêche. Près de 90% des produits alimentaires sont importés. Les potentialités de pêche, homards et thons, ne sont pas juridiquement exploitées. Le Cap Vert enregistre annuellement un déficit commercial très élevé, qui est comblé par les fonds d'aide extérieure et ceux envoyés par les migrants. Les fonds constituent un important complément du PIB. Les réformes économiques, engagées par le premier gouvernement démocratiquement élu en 1991, visent à développer le secteur privé et attirer des investissements étrangers pour diversifier l'économie.

Les perspectives pour 1996 sont tributaires du maintien des flux d'aide, des remises de fonds et du rythme du programme de développement entrepris par les autorités.

PIB: Parité de pouvoir d'achat \$440 million (1994 est.); taux de croissance réel au PIB : 4,6% (1994 est.); PIB par habitant : \$1,040 (1994 est.).

Composition du PIB par secteur ; agriculture 13% ; industrie : 17% ; services: 70% (1992 est.); taux d'inflation (prise à la consommation : 5% (1994 est.).

Côte d'Ivoire

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, située en bordure de l'Océan Nord Atlantique, entre le Ghana et le Libéria. Coordonnées géographiques : 800 N, 500 W

Superficie: Superficie totale : 322 460 km², Terre ferme: 318 000 km².

Climat: tropical le long des côtes, semi-ari à l'extrême Nord. Trois saisons: Chaud et sec (novembre à mars), très chaud et sec (mars à mai), chaud et humide (juin à octobre).

Relief : Plaine à certaines parties vallonnées, et montagneuse au Nord-Ouest.

Point le plus bas: Océan Atlantique 0 m. **Point le plus élevé:** Mont Nimba 1 752 m.

Environnement

Problèmes actuels: déboisement (Les forêts, autrefois considérées comme les plus vastes d'Afrique, ont été défrichées par l'industrie de bois); la pollution causée par les vidanges, les effluents industriels et agricoles. **Risques Naturels:** la côte a de grandes vagues déferlantes mais pas de ports naturels; Au cours de la saison pluvieuse, il y a des risques de graves inondations.

Accords internationaux: est signataire de: la Biodiversité, changements climatiques, espèces en danger, déchets toxiques, droit maritime, déversement de produits nocifs en mer; interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, pollution navale, bois tropical. Non encore ratifié: Désertification.

Ressources Naturelles: pétrole, diamant, manganèse, minerai de fer, cobalt, bauxite, cuivre. **Utilisation des terres:** terre cultivable: 9%

Récoltes annuelles: 4%; prairie et lieux de pâture: 9%; forêt et région boisée: 26%; autres: 52%. **Terres irriguées:** 620 km² (1989 est.).

Population

Population: 14 762 445. **Taux de croissance démographique:** 2.92% (1996 est.).

Taux de natalité: 42.48% (1996 est.). **Taux de mortalité:** 15.7% (1996 est.).

Economie

Aperçu de la situation économique: La Côte d'Ivoire fait partie des plus grandes productions et exportateurs dans le monde, de café, graines de cacao, de l'huile de noix de palme. Son économie est, de ce fait, exposée aux fluctuations des cours mondiaux du café et du cacao et par les conditions climatiques. Malgré les efforts de diversification entrepris par le gouvernement, l'économie reste tributaire de l'agriculture et autres industries. Après plusieurs années de mauvaises performances économiques, le pays a finalement amorcé un nouveau départ en 1994 grâce à l'amélioration des cours du cacao et café, à la croissance des exportations primaires modernes telles que l'ananas, le caoutchouc, à la libéralisation du commerce et des banques, à la découverte du gaz et du pétrole près du littoral, aux généreux financements de l'extérieure et au rééchelonnement de la dette par les bailleurs de fonds multilatéraux et par la France.

La dévaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier 1994, a provoqué l'élévation du taux d'inflation à 32% pour l'année 1994. Ce taux est redescendu à environ 10% en 1995 du fait des efforts d'ajustement de l'économie à la dévaluation. Par ailleurs, l'adhésion du gouvernement aux réformes recommandées par les bailleurs a généré un excédent budgétaire en 1994. A cette même année la croissance réelle du PIB était de 17%, ce rapport aux années écoulées caractérisées par une absence de croissance. En 1995 on a assisté à une croissance de 5%.

PIB: Parité de pouvoir d'achat: \$ 21.9 milliards (1995 est.).

Taux de croissance réel du PIB: 5% (1995 est.); **PIB par habitant:** \$ 1.500 (1995 est.).

Composition du PIB par secteur: agriculture 37%; industrie: 24%; services: 39% (1993).

Taux d'inflation (prix à la consommation): 10% (1995 est.). **Agriculture:** café, graines de cacao, bananes, noix de palme, maïs, riz, manioc, patates douces, sucre, coton, caoutchouc, bois.

Gambie

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, en bordure de l'Océan nord Atlantique et du Sénégal.

Coordonnées géographiques: 1328 N, 1634 W

Superficie: Superficie totale: 11 300 km²; Terre ferme: 10 000 km².

Climat : tropical: chaud, saison pluvieuse (Juin à Novembre); plus frais, saison sèche (Novembre à Mai).

Relief: plaines inondables du fleuve Gambie longé de basses collines.

Point le plus bas: Océan Atlantique 0 m. Point le plus élevé: non spécifié 53 m

Utilisation des terres: terres cultivables: 16%; cultures permanentes: 0%; prairies et pâturages: 9%; forêt et régions boisées: 20%; autres: 55% terres irriguées: 120 km² (1989 est.)

Environnement

Problèmes actuels: déboisement, désertification, maladies d'origine hydrique très répandues. Contraintes naturelles: les précipitations ont diminué de 30% au cours des 30 dernières années.

Accords internationaux: est signataire de: Biodiversité, changement climatique, espèces en danger, Droit maritime, interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, pollution navale; chasse à la baleine; désertification.

Ressources naturelles: poissons.

Population

Population: 1,204,984 (Juillet 1996 est.).

Taux de croissance démographique: 3.55% (1996 est.).

Taux de natalité: 44.44% (1996 est.).

Taux de mortalité: 13.66% (1996 est.).

Economie

Aperçu de la situation économique: La Gambie ne dispose pas d'importants minéraux aux autres ressources naturelles. Elle est aussi limitée dans le domaine agricole. Près de 75% de la population mènent des activités agricoles et pastorales. Les petites activités de fabrique sont entre autre la transformation des arachides, du poisson et des peaux. Un long Programme d'Ajustement Structurel comportant une politique commerciale libéralisée, a permis d'atteindre un fort taux de croissance annuel entre 1990-1993. Les réexportations représentent, en principe, un tiers de l'activité économique. Cependant, la fermeture de la frontière survenue à la suite de la crise monétaire sénégalaise en fin 1993, a diminuer de moitié les réexportations et par voie de conséquence les recettes du gouvernement.

PIB: Parité de pouvoir d'achat: \$ 1.1 milliards (1995 est.);

Taux de croissance réel du PIB: 2% (1995 est.);

PIB par habitant: \$ 1.100 (1995 est.);

Composition du PIB par secteur: agriculture: 27%; industrie: 15%; services: 58% (1993). Taux d'inflation (prise à la consommation) : 1.7% (1994).

Agriculture: arachide, mil, sorgho, riz, maïs, manioc (tapioca), noix de palme; bétail, moutons, chèvres; les ressources forestières poissonnières ne sont pas juridiquement exploitées.

Le Ghana

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, en bordure de l'Océan Nord Atlantique, entre la Côte d'Ivoire et le Togo. Coordonnées géographiques: 8.00N, 200 W

Superficie: Superficie totale: 238,540 km²; Terre ferme: 230.020 km².

Climat : tropical: chaud et particulièrement sec le long de la côte Sud-Est; très chaud et humide au Sud-Ouest; très chaud et Sec au Nord.

Relief: Basses plaines avec un plateau morcelé dans la partie Sud et Centrale.

Point le plus bas: Océan Atlantique 0 m. Point le plus élevé: Mont Afadjato 880 m

Terres utilisables: terres cultivables: 5%, cultures permanentes: 7% prairies et pâturages: 15%; forêt et régions boisées: 37%; autres: 36%; Terres irriguées: 80 km² (1989).

Environnement

Problèmes actuels: Récente sécheresse (au Nord ayant sérieusement entravé les activités agricoles; déboisement, surpâturage, érosion du sol; braconnage et destruction des habitats constituant une menace aux populations fauniques; pollution de l'eau: manque d'eau potable.

Contraintes naturelles: Vents secs et poussiéreux de l'hamarttan qui souffrent de Janvier à Mars.

Sécheresse

Accords internationaux: Signataire de: Biodiversité, changement climatique, espèces en danger, modification environnementale, Droit Maritime, interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, pollution navale, bois tropical 83, bois tropical 94, zones humides, chasse aux baleines; désertification, conservation des espèces maritime.

Ressources Naturelles: or, bois, diamant industriel, bauxite, manganèse, poissons, caoutchouc.

Population

Population: 17,698,271. Taux de croissance démographique: 2.29% (1996 est.)

Taux de natalité: 35% (1996 est.). Taux de mortalité : 11.15% (1996 est.)

Economie

Aperçu de la situation économique: pays regorgeant de ressources naturelles, le Ghana a le double de la production par habitant des pays les plus pauvres de l'Afrique Occidentale. Il a fait de sérieux progrès à travers la libéralisation de son économie dès 1983, grâce à l'assistance de la communauté internationale. La croissance, dans son ensemble, s'est poursuivie à un taux d'environ 5% en 1995 du fait de l'augmentation de la production de l'or, du bois, et du cacao (importantes sources de devises). L'économie reste cependant tributaire d'une agriculture de subsistance qui représente la moitié du PIB et utilise 55% de la main d'œuvre, constituée surtout de petits propriétaires fonciers. L'augmentation de salaire dans la fonction publique, les opérateurs de maintien de la paix dans la sous région, et les efforts du gouvernement pour la résolution des conflits dans les régions du nord peu développées, ont nécessité une part entre du budget; occasionnant aussi un financement déficitaire inflationniste, une dépréciation du Cédi et le mécontentement des populations face aux mesures d'austérité.

PIB: Parité de pouvoir d'achat: \$ 25.1 milliards (1995 est.).

Taux de croissance réel du PIB: 5%. PIB par habitant: \$ 1,400 : \$ 1,400 (1995 est.);

Composition du PIB par secteur: agriculture: 47%;

Taux d'inflation (prise à la consommation): 69% (1995 est.).

Agriculteur: cacao, riz, café, manioc, arachides, maïs, noix de karité, bananes, bois.

Guinée**Géographie**

Situation: Afrique de l'Ouest, situé en bordure de l'Océan Atlantique Nord, entre la Guinée Bissau et la Sierra Leone. Coordonnées géographiques: 110 N, 1000 W.

Superficie: superficie totale: 245.860 km²;

Terre ferme: 245,8 6059 km

Climat: généralement chaud et humide, saison pluvieuse de mousson (de Juin à Novembre) caractérisée par des vents du Sud Ouest; saison sèche (de Décembre à Mai) caractérisée par des vents de l'harmattan.

Relief: plaines côtières en générale, collines et montagnes à l'intérieur.

Point le plus bas: Océan Atlantique 0 m

Point le plus élevé: Mont Nimba 1 752 m

Utilisation des terres: Terre arable: 6% cultures permanentes: 0%; prairies et pâturages: 12%, forêt et région boisée: 42%; autre: 40% zone irriguée: 240 km² (1989 est.).

Environnement

Problèmes actuels

Déboisement; distribution inadéquate de l'eau potable désertification, contamination et érosion du sol; surexploitation de la pêche ; contraintes naturelles: brouillard de l'harmattan chaud sec et poussiéreux pouvant réduire la visibilité pendant la saison.

Accords internationaux: Signataire de l'accord sur la biodiversité, les changements climatiques, les espèces en voie de disparition, le Droit Maritime, la Protection de la couche d'ozone, les zones humides, qui ne sont pas cependant ratifiés, la désertification, les déchets toxiques.

Ressources naturelles: bauxite, minéral de fer, diamant, or, uranium, hydroélectricité, poissons.

Population

Population: 7 411 981 (Juillet 1996 est.)

Taux de croissance démographique: 1,85% (1996)

Taux de natalité: 42,59% (1996 est.)

Economie

Aperçu de la situation économique : la Guinée demeure parmi les pays les plus pauvres du monde malgré sa richesse en minéraux, en hydroélectricité, et en ressources naturelles. Le secteur agricole utilise 80% de la main d'œuvre. La Guinée détient 25% des réserves mondiales de bauxite. Le secteur minier représentait 85% des exportations en 1991. Le pays aura besoin, à long terme d'améliorer l'alphabétisation, les institutions financières, le cadre juridique pour sortir de la pauvreté. A l'exception de l'industrie de bauxite, les investissements extérieurs sont restés minéraux.

PIB: Parité de pouvoir d'achat : 6,5 milliards de dollars (1995 est.)

Taux de croissance réel du PIB : 4% (1995 est.)

PIB par tête d'habitant : 1020 dollars (1994 est.)

Composition du PIB par secteur : agriculture : 24% ; industrie: 31% ; services: 45% (1995 est.).

Taux d'inflation (prix à la consommation) : 41% (1994 est.);

Agriculture: riz, café, ananas, noix de palme, manioc (tapioca), bananes, patates douces, bétail, moutons, chèvres, bois d'œuvre.

Guinée Bissau

Géographie

Situation: Afrique de l'ouest, situé en bordure de l'Océan Atlantique Nord, entre la Guinée et le Sénégal.

Coordonnées géographiques : 1200 N, 1500 W

Superficie: superficie totale : 36 120 km² ; terre ferme : 28 000 km².

Climat: tropical : généralement chaud et humide ; saison pluvieuse de mousson (juin à novembre) caractérisée par des vents du Sud Ouest ; saison sèche (décembre à mai) caractérisée par des vents du nord Est.

Relief: plaines côtières qui deviennent des savanes au fur et à mesure qu'on va vers l'Est. Point le plus bas : Océan Atlantique 0 m

Point le plus élevé : endroit dont le nom n'est pas spécifié situé au Nord du pays 300 m.

Utilisation des terres : terres arables : 11% ; culture permanentes : 1% ; Prairies et pâturages : 43% ; forêts et région boisées : 38% ; autre: 7% ; Zone irriguée : donnée non disponible.

Environnement

Problèmes actuels : Déboisement, érosion du sol, surpâturage ; surexploitation de la pêche, contraintes naturelles : brouillard d'harmattan chaud, sec et poussiéreux pouvant réduire la visibilité pendant la saison sèche ; feux de brousse.

Accords internationaux: elle a signé l'accord sur la Biodiversité, les changements climatiques, la désertification, les espèces en voies de disparition, le Droit Maritime, l'interdiction des essais nucléaires.

Ressources Naturelles: phosphates, bauxite, réserves inexploitées de pétrole, poisson, bois d'œuvre.

Population

Population: 1 151 330 (Juillet 1996 est.)

Taux de croissance démographique: 2,35% (1996 est.)

Taux de natalité: 39,7% (1996 est.)

Taux de mortalité: 16,23% (1996 est.)

Economie

Aperçu de la situation économique : La Guinée-Bissau se classe parmi les pays les plus pauvres du monde. L'agriculture et la pêche constituent les principales activités économiques. Les produits essentiels d'exportation sont les noix de cajou, les arachides, et les noix de palme. Malheureusement, les réserves de minerai ne sont pas exploitées. En effet, l'infrastructure est peu développée et le coût de développement, élevé. Grâce à l'assistance du FMI, le pays s'est engagé dans un programme de réformes économiques axées sur la stabilité monétaire et le développement du secteur privé.

Le processus sera progressif vu les dettes élevées et les contraintes internes.

PIB: Parité de pouvoir d'achat: 1 milliard (1994 est.).

Taux de croissance réel du PIB : donnée non disponible.

PIB par tête d'habitant: 900 dollars (1995 est.).

Composition du PIB par secteur: agriculture : 44%; industrie: 80%; services: 48% (1993 est.).

Taux d'inflation (prix à la consommation) : 15% (1994 est.); agriculture: riz, maïs, haricot, manioc (tapioca), noix de cajou, arachides, noix de palme, coton. Le potentiel de la pêche et de la forêt ne sont pas totalement exploités.

Libéria

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, situé en bordure de l'Océan Atlantique Nord, entre la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone.

Coordonnées géographiques: 630 N, 930 N

Superficie: superficie totale: 111 370 km²; terre ferme: 96 320 km².

Climat: tropical, humide, hiver sec caractérisé par de la chaleur dans la journée et le froid dans la nuit, été humide et nuageux caractérisé par des averses fréquentes.

Relief: plaines côtières onduleuses en général, plateaux onduleux et montagneux peu élevés au fur et à mesure qu'on va vers le nord est.

Point le plus bas: Océan Atlantique

Point le plus élevé: Mont Weteve 1380 m

Utilisation des terres: terres arables: 1%; cultures permanentes: 3%; prairies et pâturages: 2%; forêt et régions boisées: 39%; autre: 55%, zone irriguée 20 km² (1989 est.)

Environnement

Problèmes actuels : forêt tropicale humide dominée par le déboisement ; érosion du sol, perte de biodiversité, pollution des cours d'eau due au déversement des résidus des minerais de fer et des eaux côtières composées de résidus de pétrole et de vidanges. contraintes naturelles: des vents poussiéreux de l'harmattan proviennent du Sahara (Décembre à Mars).

Accords internationaux : il a signé l'accord sur les espèces en voie de disparition, l'interdiction des essais nucléaires, la pollution navale, bois d'œuvre tropical : 83 ; bois d'œuvre tropical : 94 ; biodiversité, changements climatiques, modification environnementale, Droit Maritime, Déversement des produits nocifs en mer, conservation de la faune maritime ; Ressources Naturelles : minerais de fer, bois d'œuvre, diamant, or.

Population

Population: 2 109 789. Taux de croissance démographique : 2,13% (1996 est.)

Taux de natalité : 42,72%. Taux de mortalité : 11,95% (1996 est.).

Economie

Vue d'ensemble de l'économie : Depuis 1990, la guerre civile a détruit la majeure partie de l'économie libérienne, en particulier les infrastructures qui se trouvent à l'intérieur et autour de Monrovia. Les hommes d'affaires ont fui le pays, emportant avec eux le capital et l'expertise. Beaucoup d'entre eux ne reviendront pas. Le Libéria est un pays qui regorge d'eau, de ressources naturelles, de forêts ; il dispose d'un climat favorable à l'agriculture. Il a été un producteur et un exportateur de produits essentiels, tandis que les usines de fabrication locale, en particulier celles qui appartiennent à l'étranger sont réduites. L'instabilité politique menace les perspectives de reconstruction de l'économie et le rapatriement des quelques 750 000 libériens qui se sont réfugiés dans les pays voisins. Les troubles politiques continus ont empêché la restauration d'une vie économique normale, ainsi que la mise en place d'un gouvernement central ayant des programmes de développement économiques. La dégradation de l'économie s'est empirée en 1995.

PIB: Parité de pouvoir d'achat : 2,3 milliards de dollars (1994 est.); Taux réel de croissance du PIB : 0% (1994 est.); PIB par tête d'habitant: 770 dollars (1994 est.); Composition du PIB par secteur : agriculture: donnée non disponible ; industrie: donnée non disponible ; services: donnée non disponible. Taux d'inflation (prix à la consommation) : 50% (1994 est.); agriculture: caoutchouc, café, cacao, riz, manioc (tapioca), huile de palme, canne à sucre, banane, moutons, chèvres, bois d'œuvre.

Mali**Géographie**

Situation: Afrique de l'Ouest, Sud Ouest d'Algérie.

Coordonnées géographiques : 1700 N, 400 W.

Superficie: superficie totale : 1,24 millions de km² ; terre ferme : 1,22 millions de km².

Climat ; Subtropical aride ; chaud et sec en février et en juin ; pluvieux, humide et doux en juin et novembre ; froid et sec en novembre et février.

Relief: plaines ondulées du Nord couvertes de sable, savane au sud, collines accidentées au nord.

Point le plus bas : Fleuve Sénégal : 23 m. Point le plus élevé : Hambori Tondo : 1.115 m

Utilisation des terres : terre arable : 2%, culture permanente : 0%, prairies et pâturages : 25% ; forêt et région boisée : 7% ; autre: 66%, zones irriguées : 50 km² (1989 est.).

Environnement

Problèmes actuels : déboisement, érosion du sol, désertification, distribution inadéquate de l'eau potable, braconnage.

Contraintes naturelles : brouillard d'harmattan chaud et poussiéreux pendant les saisons sèches ; sécheresses fréquentes.

Accords internationaux : Ce pays a signé les accords sur la Biodiversité, les changements climatiques, la désertification, les espèces en voie de disparition, le Droit Maritime, la Protection de la couche d'ozone qui, ne sont pas cependant ratifiés, l'interdiction des essais nucléaires.

Ressource Naturelles : or, phosphates, kaolin, sel, calcaire, uranium, bauxite, minerai de fer, manganèse, étain, des réserves de cuivre qui ne sont pas exploitées.

Taux de natalité : 51,38% (1996 est.). Taux de mortalité : 19,49% (1996 est.)

Economie

Vue d'ensemble de l'économie : le Mali se classe parmi les pays les plus pauvres du monde. 65% de ses terres sont désertiques ou semi-désertiques. Les activités économiques se déroulent en grande partie dans la zone riveraine irriguée par le fleuve Niger. 10% de sa population sont des nomades. L'agriculture et la pêche utilisent 80% de la main d'œuvre. L'activité industrielle est axée sur la transformation des denrées alimentaires. Après une récession pendant la période 1992-1993, l'économie est en passe d'amorcer un nouvel essor grâce à l'augmentation des exportations et l'importation des produits de substitution, suite à la dévaluation du franc CFA de 50% intervenu en janvier 1994. L'inflation a atteint 35% après la dévaluation, en 1994 ; et le gouvernement semble suivre le Programme d'Ajustement Structurel recommandé par le FMI.

PIB: Parité de pouvoir d'achat : 5,4 milliards de dollars (1994 est.); Taux réel de croissance du PIB: 2,4% (1994 est.); PIB par tête d'habitant : 600 dollars (1994 est.); Composition du PIB par secteur : agriculture: 42,4% ; industrie: 15,4% ; services: 42,2%.

Taux d'inflation (prix à la consommation) : 8% (1995 est.).

Agriculture: coton, mil, riz, maïs, légumes, arachides, bétail, moutons, chèvres.

Mauritanie

Géographie

Situation: Afrique du Nord, située en bordure de l'Océan Atlantique Nord, entre le Sénégal et le Sahara de l'Ouest.

Coordonnées géographiques : 2000 N, 1200 W

Superficie: superficie totale : 1 030 700 km² ; terre ferme : 1 030 400 km² ; t

Climat: désertique, constamment chaud, sec et poussiéreux.

Relief: en grande partie stérile, plaines du Sahara, quelques collines centrales.

Point le plus bas : Sebkha de Ndrhamba (3 m).

Point le plus élevé : Kediet Yill (910 m).

Utilisation des terres : terre arable : 1%, cultures permanentes : 0% ; prairies et pâturages : 38% ; forêt et région boisée : 5 % ; autre: 56%, zone irriguée : 120 km² (1989 est.).

Environnement

Problèmes actuels : surpâturage ; déboisement, l'érosion du sol aggravé par la sécheresse contribue au déboisement ; les ressources en eau naturelle sont très limitées quand on s'éloigne du Sénégal qui est le seul fleuve perpétuel.

Contraintes naturelles : un vent chaud, sec, poussiéreux/chargé de sable souffle en mars et avril ; des sécheresses périodiques.

Accords internationaux : Signataire de changements climatiques, interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, zones humides, désertification, Droit Maritime.

Note géographique : la majorité de la population se concentre le long du fleuve Sénégal au Sud du pays. Ressources Naturelles : minerais de fer, gypse, poisson, cuivre, phosphate.

Population

Population: 2 336 048. Taux de croissance démographique : 3,17% (1996 est.).

Taux de natalité : 46,92%. Taux de mortalité : 15,24% (1996 est.).

Economie

Vue d'ensemble de l'économie : la majorité de la population vivent toujours de l'agriculture et de l'élevage. La plupart des nomades et des agriculteurs de subsistance ont été contraints de rejoindre les villes à cause des fréquentes sécheresses des années 1970 et 1980. La Mauritanie dispose de vaste minerais de fer qui représente presque 50% des exportations totales : Cependant, la baisse de la demande mondiale de ce minerais a amené la diminution de la production. Les eaux côtières de la nation appartiennent aux zones du monde les plus riches en pêche, mais leur surexploitation par les étrangers met en danger cette principale source de revenus. Le premier port du pays a été ouvert à côté de Nouakchott en 1986. La sécheresse et la mauvaise gestion économique ont entraîné une augmentation considérable de la dette extérieure pendant les dernières années. Le gouvernement a entamé la seconde phase d'un programme de réforme économique en consultation avec la Banque Mondiale, le FMI et les plus grands bailleurs de fonds. Les perspectives d'un développement à court terme sont sombres. Cette situation s'explique par la considérable dette extérieure rapide. La croissance démographique, et le poids des conditions climatiques.

PIB: Parité de pouvoir d'achats : 2,8 millions de dollars ; Taux réel de croissance du PIB : 4% (1995 est.); PIB par tête d'habitant : 1200 dollars (1995 est.).

Composition du PIB par secteur : agriculture : 27,1% ; industrie: 29,5% ; services: 43,4% (1993 est.); Taux d'inflation (prix à la consommation): 3,5% (1995 est.).

Agriculture: dattes, mil, sorgho, cultures de base, bétail, moutons, produits de la pêche.

Niger

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, Sud de l'Algérie.

Coordonnées géographiques : 1600 N, 800 E

Superficie: superficie totale : 1,267 millions km² ; terre ferme : 1 266 700 km².

Climat: désertique, chaud, sec, poussiéreux, tropical à l'extrême Sud.

Relief: plaines désertes prédominantes, dunes de sable ; plaines plates et ondulées au Sud ; collines au nord.

Point le plus bas : Fleuve Niger 200 m. Point le plus élevé : Mont Greboun : 1 944 m.

Utilisation des terres : terre arable : 3%, cultures permanentes : 0%, prairies et pâturages : 7% ; forêt et région boisée : 2% ; autre: 8%, zone irriguée : 320 km² (1989 est.).

Environnement

Problèmes actuels : surpâturage, érosion du sol, déboisement, désertification, populations fauniques (tel que l'éléphant, le lion, l'hippopotame) menacées à cause du braconnage et la destruction de l'habitat.

Contraintes naturelles : sécheresses fréquentes.

Accords internationaux : Signataire de : Biodiversité, changements climatiques, espèces en voie de disparition, modification environnementale, interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, zones humides, désertification, Droit maritime.

Ressources Naturelles : uranium, houille, minerai de fer, étain, phosphates.

Population

Population: 9 113 001 (juillet 1996 est.)

Croissance démographique : 2,99% (1996 est.)

Taux de natalité : 54,46% (1996 est.)

Taux de mortalité : 24,57%

Economie

Vue d'ensemble de l'économie : Le Niger est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec une croissance du PIB qui s'adapte rarement à la croissance démographique rapide. L'économie est axée sur l'agriculture, l'élevage, la réexportation. Sa plus grande exportation pendant les années 1970 et 1980 était de moins en moins axée sur l'uranium. Les revenus de l'uranium ont baissé d'environ 50% entre 1983 et 1990 mettant ainsi fin à l'essor de l'uranium. Les conditions de commerce avec le Nigeria, le plus grand partenaire du commerce régional du Niger, se sont améliorées de façon spectaculaire depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994. Cette dévaluation a augmenté les exportations en élevage, poids, oignons et les produits de la petite industrie cotonnière du Niger. Le gouvernement se base sur l'assistance bilatérale et multilatérale pour assurer les dépenses et l'investissement public. Il est également contraint d'adhérer au Programme d'Ajustement Structurel conçu par le FMI et la Banque Mondiale.

PIB: Parité de pouvoir d'achat : 5,5 millions de dollars (1995 est.).

Taux de croissance réel du PIB : 6,7% (1995 est.); PIB par tête d'habitant : 600 dollars (1995 est.).

Composition du PIB par secteur : agriculture: 38,5% ; industrie: 17,9% ; services: 43,6% (1993).

Taux d'inflation (prix à la consommation) : 35,6% (1994 est.).

Agriculture: doliques, arachides, mil, sorgho, manioc (tapioca), riz, bétail, moutons, chèvres.

Nigeria

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, situé en bordure du Golf de Guinée, entre le Bénin et le Cameroun. Coordonnées géographiques : 1000 N, 800 E

Superficie: superficie totale : 923 770 km² ; terre ferme : 910 770 km².

Climat: variable, équatorial au Sud, tropical au Centre, aride au nord.

Relief: dépressions du Sud mêlées à des collines centrales et des plateaux ; des montagnes au Sud est, des plaines du nord.

Point le plus bas : Océan Atlantique 0 m.

Point le plus élevé : Chappal Waddi 2 419 m.

Utilisation des terres : terre arable : 31% ; cultures permanentes : 3% ; prairies et pâturages : 23% ; forêt et région boisée : 15% ; autre: 28% ; zones irriguées : 8 650 km² (1989 est.).

Environnement

Problèmes actuels : dégradation du sol, déboisement rapide, désertification, de récentes sécheresses qui affectent sévèrement les activités de l'agriculture marginale.

Contraintes naturelles : sécheresses fréquentes.

Accords internationaux : Signataire de : Biodiversité, changements climatiques, espèces en voie de disparition, déchets toxiques, Droit maritime, Déversement des déchets toxiques en mer, conservation de la faune maritime, interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, chasse aux baleines, désertification.

Ressources Naturelles : pétrole, étain, "Columbidé", minéral de fer, houille, calcaire, plomb, gaz naturel, zinc.

Population

Population: 103 912 489 (juillet 1996 est.).

Taux de croissance démographique : 3,05% (1996 est.).

Taux de natalité : 42,89% (1996 est.).

Taux de mortalité : 12,71% (1996 est.).

Economie

Vue d'ensemble de l'économie : L'instabilité politique, la corruption, et la mauvaise gestion de la macroéconomie continuent de perturber la riche économie pétrolière du Nigeria. Les dirigeants militaires du Nigeria n'ont pas réussi à rendre l'économie indépendante du capital considérable du secteur pétrolier qui, représente environ 80% des revenus budgétaires et procure presque tous les revenus des échanges extérieurs. Les représentants du régime n'arrivent pas à s'entendre sur les méthodes de solutionnement des principales instabilités économiques, ce qui entraîne une inflation difficile à supporter, une dépréciation constante du naira, et le découragement des investisseurs. Le retard du gouvernement sur le plan national et international continue de retarder le développement économique. Une autre conséquence est que le gouvernement, le FMI et les créanciers bilatéraux n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les modalités de paiement des dettes. Le secteur agricole n'arrive plus à s'adapter à la rapide croissance démographique. Et, le Nigeria, qui était autrefois, un grand producteur d'aliments est devenu un importateur d'aliments.

PIB: Parité de pouvoir d'achat : 135,9 milliards de dollars (1995 est.), taux réel de croissance du PIB : 2,6% (1995 est.); PIB par tête d'habitant: 1300 dollars (1995 est.).

Composition du PIB par secteur : agriculture: cacao, arachides, huile de palme, caoutchouc, maïs, riz, sorgho, mil, manioc (tapioca), ignames, bétail, moutons, chèvres, porcs, les ressources de poissons et de forêt sont largement exploitées.

Sénégal

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, situé en bordure de l'Océan Atlantique, entre la Guinée Bissau et la Mauritanie. Coordonnées géographiques : 1400 N, 1400 W

Superficie: superficie totale : 196 190 km² ; terre ferme : 192 000 km².

Climat: tropical, chaud, humide, saison pluvieuse (décembre à avril) caractérisée par des vents du Sud, saison sèche (mai à novembre) dominé par un vent d'harmattan chaud et sec.

Relief: Dépréciations, plaines ondulées qui s'élèvent en collines au Sud.

Point le plus bas : Océan Atlantique 0 m

Point le plus élevé : : endroit ne portant pas de nom dans les collines du Fouta Djallon : 581 m.

Utilisation des terres : terre arable : 27%, cultures permanentes : 20% ; prairies et pâturages : 130% ; forêt et région boisée : 31%, autre : 12%, zones irriguées : 1800 km² (1989 est.).

Environnement

Problèmes actuels : populations fauniques menacées par le braconnage, déboisement, surpâturage ; érosion du sol ; désertification ; surexploitation de la pêche.

Contraintes Naturelles : inondations des dépréciations de terrains, sécheresses périodiques.

Accords internationaux : Signataire de : Biodiversité, changements climatiques, désertification, espèces en voie de disparition, déchets toxiques, Droit maritime, conservation de la faune maritime, interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, zones humides, déversement des déchets toxiques dans la mer.

Ressources Naturelles : Poissons, phosphates, minerai de fer.

Population

Population: 9 092 749. Taux de croissance démographique : 3,37% (1996 est.);

Taux de natalité : 45,46%. **Taux de mortalité :** 11,76% (1996 est.).

Economie

Vue d'ensemble de l'économie : En 1994, le Sénégal a entamé un effort concerté d'Ajustement Structurel en vue de tirer profit de la dévaluation de la monnaie des 14 pays africains francophones survenue le 12 janvier de cette même année. Le Sénégal a mis des années pour passer un code libéralisé de travail qui devait réduire le coût du travail et améliorer la compétitivité du secteur manufacturier. Des efforts sont également consentis en vue de remédier à l'insuffisance des taxes, d'éliminer le pouvoir de monopole de plusieurs secteurs et de privatiser certaines sociétés de l'Etat.

Le Gouvernement effectue les dépenses fiscales actuelles sous le contrôle des Organisations Internationales qui lui apportent une aide substantielle. En mi-1995, le FMI a déclaré que le gouvernement devrait remplir ses devoirs économiques comme l'exige son accord sur le Programme d'Ajustement Structurel ; il devrait également payer la *seconde tranche qui était de l'ordre de 50 millions de dollars*. La faiblesse des ressources, la dégradation de l'environnement et la croissance rapide de la population continuent de faire obstacle à l'amélioration des conditions de vie à moyen terme.

PIB: parité de pouvoir d'achat : 14,5 milliards de dollars (1995 est.).

Taux de croissance réel du PIB : 4,5% (1995 est.); **PIB par tête d'habitant :** 1 600 dollars (1995 est.); **Composition du PIB par secteur :** agriculture: donnée non disponible ; industrie: donnée non disponible ; services: donnée non disponible.

Taux d'inflation (prix à la consommation : 6,1% (1995).

Agriculture : arachides, mil, maïs, sorgho, riz, coton, tomates, légumes vertes, bétail, volaille, porcs, 409 000 tonnes de poissons en 1992.

Sierra Leone

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest, situé en bordure de l'Océan Atlantique, entre la Guinée et le Libéria. Coordonnées géographiques : 830 N, 1130 W

Superficie: superficie totale : 71 740 km² : terre ferme : 71620 km².

Climat: tropical, chaud, humide, saison pluvieuse d'été (mai à décembre) ; saison sèche d'hivers (décembre à avril).

Relief: mangrove côtière, colline boisée, plateaux, montagnes à l'est.

Point le plus bas : Océan Atlantique 0 m ;

Point le plus élevé : Loma Mansa (Bintimari) 1,948 m.

Utilisation des terres : terre arable : 25% ; cultures permanentes : 2% ; prairies et pâturages : 31% ; forêt et région boisée : 29% ; autre: 13% ; zones irriguées : 340 km².

Environnement

Problèmes actuels : Pression de la croissance démographique rapide sur l'environnement, la coupe abusive du bois d'œuvre, le surpâturage et la culture sur brûlis ont entraîné le déboisement et l'épuisement des sols, la guerre civile a réduit les ressources naturelles ; la surexploitation de la pêche.

Contraintes naturelles : Des vents chauds et sableux d'harmattan proviennent du Sahara (novembre à mai), tempêtes de sable, tempêtes de poussière.

Accords internationaux : Signataire de : Biodiversité, changements climatiques, espèces en voie de disparition, Droit maritime, conservation de la faune maritime, interdiction des essais nucléaires, chasse aux baleines, désertification, modification environnementale.

Ressources Naturelles : diamants, minerai de titane, bauxite, minerai de fer, or, chrome.

Population

Population: 4 793 121. Taux de croissance démographique : 4,14% (1996 est.).

Taux de natalité : 47,13%. Taux de mortalité : 18,24% (1996 est.).

Economie

Vue d'ensemble de l'économie : La Sierra Leone possède des ressources substantielles minérales, agricoles, et de pêche. Cependant, l'infrastructure sociale et économique n'est pas assez développée, et de sérieux troubles sociaux continue de baisser la production, les exportations ainsi que la valeur de la Leone. Le secteur agricole est dominé par l'agriculture de subsistance et, il utilise environ 2/3 de la population active. La manufacture consiste à transformer les matières premières et à produire de l'électricité pour le marché local. L'exploitation du diamant, du bauxite et du rutile constitue la principale source de devise forte. Le gouvernement avait tout mis en œuvre en vue de remplir les devoirs de stabilisation recommandés par le FMI et la Banque Mondiale. Il avait maintenu les déficits fiscaux et payé une grande partie de sa dette nationale. Cependant il l'a fait à un prix élevé par rapport aux dépenses d'investissements prévues. En outre, l'infrastructure économique s'est presque effondrée. Cette situation s'explique par une négligence des secteurs miniers, et d'exportation agricole ainsi que les perturbations de la guerre sur ces secteurs. La guerre civile du Libéria a entraîné un grand afflux de réfugiés qui deviennent des charges additionnelles pour l'économie fragile de la Sierra Leone.

PIB: Parité de pouvoir d'achat : 4,4 millions de dollars (1994 est.).

Taux de croissance réel du PIB : 4% (1994 est.); PIB par tête d'habitants : 960 dollars

Composition du PIB par secteur ; agriculture : 40% ; industrie: 17% ; services: 43%.

Taux d'inflation (prix à la consommation) : 24% (1994).

Agriculture: riz, café, cacao, noix de palme, huile de palme, arachides, volaille, bétail, moutons, porcs, 65000 tonnes de poissons en 1994.

Togo

Géographie

Situation: Afrique de l'Ouest en bordure de l'Océan Nord Atlantique entre le Bénin et le Ghana. Coordonnées géographiques : 80 N, 110 E

Superficie: superficie totale : 59 790 km² ; terre ferme : 54 390 km².

Climat : tropical très chaud, humide au sud ; semi-aride au nord.

Relief: Savane légèrement onduleuse au Nord : collines centrales, plateau au Sud ; basse plaine côtière avec de vastes lagunes et marécages.

Point le plus bas : Océan Atlantique 0 m. Point le plus élevé : Pic Baumann 986 m

Utilisation des terres : terres cultivables : 25% ; cultures permanentes : 1% ; prairies et pâture : 4% ; forêt et régions boisées : 28% ; autres: 42% ; terres irriguées : 70 km².

Environnement

Problèmes actuels : déboisement causé par la culture sur brûlis et l'utilisation du bois de chauffe ; récentes sécheresses et ses conséquences sur l'agriculture.

Contraintes naturelles : vent chaud et sec de l'harmattan pouvant réduire la visibilité au nord pendant l'hiver ; sécheresses périodiques.

Accords internationaux : signataire de : espèces en voie d'extinction, Droit maritime, interdiction des essais nucléaires, protection de la couche d'ozone, pollution navale, bois tropical 83 ; Biodiversité, changements climatiques, désertification, bois tropical 94.

Ressources Naturelles : phosphate, calcaire, marbre.

Population

Population: 4 570 530 (juillet 1996 est.).

Taux de croissance démographique : 3.56% (1996 est.)

Taux de natalité : 46.23% (1996 est.).

Taux de mortalité : 10.66% (1996 est.).

Economie

Aperçu de la situation économique : Cette économie de type sub-saharien est essentiellement basée sur l'agriculture de subsistance qui utilise plus de 60% de la main d'œuvre. Le cacao, le café et le coton génèrent environ 30% des recettes d'exportations. Lorsque les récoltes sont bonnes, le pays devient autosuffisant en matière de produits alimentaires de base.

Dans le secteur industrie l'exploitation des mines de phosphate constitue de loin, l'activité la plus importante malgré la chute des cours mondiaux de phosphate et la concurrence étrangère plus ardue dont elle a tantôt souffert. Le Togo joue le rôle d'un centre régional commercial. Les efforts du gouvernement entrepris depuis une décennie avec l'assistance de la Banque Mondiale et du FMI et visant à mettre en œuvre des mesures de réformes économiques encourager l'investissement étranger et générer des recettes en fonction des dépenses, ont été interrompus. Les troubles politiques y compris les grèves rompues. Les troubles politiques y compris les grèves du secteur privé et public entre 1992 et 1997 ont compromis les plans de réformes, rétréci l'assiette de l'impôt et perturbé l'activité économique. Malgré la fin des grèves en 1994, le gouvernement n'a pas pu tirer parti des 50% de la dévaluation du 12 janvier 1994, en raison de l'agitation politique et du manque de capitaux.

PIB: Parité de pouvoir d'achat : \$ 1 milliard (1995 est.).

Taux de croissance réel du PIB : 6% (1995 est.); PIB par habitant : \$ 900 (1995 est.).

Composition du PIB par secteur : agriculture: 49.2% ; industrie: 17.7% ; services: 33.1% (1993 est.).

Taux d'inflation (prix à la consommation) : 8.8% (1995 est.).

Agriculture: café, cacao, coton, igname, manioc (tapioca), maïs, haricot, riz, mil, sorgho, viande, pêche annuelle de 10 000 à 14 000 tonnes.

3.2. Revue de la littérature

La littérature qui a été consultée lors de cette étude vient des 16 points focaux nationaux, des institutions internationales et autres centres de documentation du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Ghana et du Sénégal. Cette littérature n'est pas exhaustive en matière de GCF dans tous les 16 pays de la région. Cependant, si elle ne répond pas à toutes les questions pertinentes, elle permet de poser de bonnes questions et d'approfondir la réflexion. Examinons-la, pays par pays, et essayons de voir les forces et les faiblesses de la Gestion Communautaire de la faune en Afrique de l'Ouest.

3.2.1. BENIN

Nous avons eu accès à la documentation sur « le volet Eco-Développement Rural et de la Faune » du Projet sur la Gestion des Ressources Naturelles du Bénin (PGRN/VGFER), ainsi que les données collectées par le projet régional pour la gestion des aires protégées. Ces données présentent, de façon détaillée, les parcs de W et de Pendjari, les réserves de gibier du Pendjari, de l'Atakora et de la Djona. Elles décrivent aussi les réalités des populations avoisinantes de ces parcs.

Nous avons choisi comme étude de cas le PGRN/VGFER. Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles au Bénin (PGRN) a été initié par le Gouvernement Béninois en 1994, avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Il couvre des sites pilotes dans la partie Centre et Nord du territoire. L'objectif du projet est la gestion durable des ressources à travers une participation effective des populations à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets villageois.

Le PGRN a un volet faune qui vise la conservation de la biodiversité principalement dans 2 sites pilotes jouxtant les parcs nationaux du nord et les zones cynégétiques, en impliquant les associations de chasseurs, et en les développant une communication fonctionnelle avec les populations.

Les activités menées portent sur des inventaires de faune, l'élaboration de plans de gestion des terroirs, l'aménagement de la faune, l'organisation de la chasse villageoise, les activités rémunératrices des femmes, l'encadrement des jeunes. Le projet a réussi à établir un équilibre socio-écologique dans les zones d'intervention, à freiner le braconnage, et à améliorer les revenus des paysans. Le budget du projet est estimé à 24 millions de dollars US pour 5 ans.

Cependant, il nous a manqué des informations sur le projet d'aquaculture promu par Dr Mensah, ainsi qu'une insuffisance de documentations sur les projets PNUD/FAO/BEN/77/011 et EDF/51002013020 qui ont probablement collecté des données intéressantes sur la GCF au centre et au Sud du Bénin.

Nous avons eu l'impression qu'un cadre institutionnel et légal existe et peut promouvoir la GCF du pays. Les efforts considérables consentis au cours de la dernière décennie ont eu comme cadre juridique d'application la loi N°87014 du 21/7/87 régissant la protection de la nature et la chasse au Bénin. Cependant, ce contexte n'a pas réussi à stimuler suffisamment les initiatives de GCF de la région.

3.2.2. BURKINA FASO

Situé presque au centre de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso regorge d'espèces fauniques sahéliennes et soudano-guinéennes (Roure Georges 1968). Le projet FAO N°UPV/78/008 a fourni des données intéressantes sur l'économie de la faune et son exploitation dans les zones rurales (Bousquet, 1982). Après une fermeture totale de la chasse (1978-1985), plusieurs rapports ont fait état des expériences tentées:

- le rapport du séminaire national qui a recommandé la réouverture et le contrôle de la chasse en vue de satisfaire les besoins des communautés locales (MET/DPNRFI, 1984).
- Le rapport récapitulatif des 5 années d'expériences en matière de chasse au Burkina Faso (MET/DGEF/DFE, 1992).

Deux innovations majeures caractérisent la gestion de la faune au Burkina Faso. La création du tout premier ranch de gibier de l'Afrique de l'Ouest dans la forêt de Nazinga en 1979 et le développement du concept " gestion des terroirs " appuyé par le programme national (PNGT) qui comporte un intéressant volet gestion de la faune. Beaucoup d'enseignements ont été reçus à travers ces projets pour une participation des communautés à la gestion de la faune (analysée dans ce rapport comme initiatives GCF : UICN, 1988; ZEBE, S. 1990 ; LUNGREN, C. 1997 ; Banque Mondiale/GEF 1995).

Les leçons apprises ont donné naissance à de nouvelles approches mises en œuvre à travers d'autres types d'initiatives de la GCF : La gestion décentralisée du parc national KABORE Tambi sous concession de la Fondation NATURAMA ainsi que le projet GEPRENAF conjointement mis en œuvre par le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire dans la région du fleuve Comoé. Les 2 projets sont également considérés comme des études de cas. Des documentations spécifiques relatives aux études de cas ont été fournies.

Concernant le projet PNGT, le document MARA/Banque Mondiale (1995) indique qu'il a été initié en 1992 par le Gouvernement Burkinabé avec un prêt de la Banque Mondiale, et des subventions de la France, l'Allemagne, et la Norvège, pour un montant total de 25 000 000 \$US. L'objectif est d'arrêter le processus de dégradation des ressources naturelles, à travers une approche de responsabilisation des populations locales de 8 provinces tests, pour une auto-gestion des ressources naturelles de leurs terroirs. Le projet a une composante faune, à travers l'aménagement de la réserve de la Biosphère de la mare aux hippos, la forêt de Maro, et la réserve de faune de Nabère.

Les progrès réalisés par le projet sont très importants et inspirent la diffusion de l'approche terroirs dans les autres provinces du pays et dans les projets similaires des pays voisins, sous la houlette de la Banque Mondiale. Au plan social, le PNGT a pu établir des comités villageois de gestion des terroirs, impliquant toutes les couches agriculteurs-éleveurs-pêcheurs-chasseurs-bûcherons. Au plan économique, le PNGT a accru le revenu des populations cibles par des activités génératrices de revenus (élevage, exploitation du bois et du charbon, apiculture, maraîchage, artisanat, etc.). Des plans villageois de gestion de terroirs ont été développés par les populations avec l'appui d'équipes mobile pluridisciplinaires, et d'une équipe technique forêt-faune (ETF). Au plan environnemental, le PNGT a mis en place un système de suivi écologique des terroirs sous la responsabilité de la Recherche Scientifique, et de l'Institut Géographique du Burkina disposant d'une unité SIG (GIS) appropriée. Ce mécanisme témoigne que les ressources naturelles se sont améliorées pendant le projet.

Quant au projet « Ranch de gibier de Nazinga », il est le premier ranch du genre à être réalisé en Afrique de l'Ouest. Il a été initié en 1979, et est localisé dans la partie Sud du

pays à proximité de la frontière du Ghana. L'objectif visé était de faire des recherches, d'étudier et de développer l'aménagement des ressources en animaux sauvages dans la région de Nazinga, pour la conservation et l'augmentation de ces mêmes ressources au bénéfice des populations locales.

Selon un rapport de l'UICN (1988), les activités menées dans le cadre du projet concernent principalement : l'aménagement du Ranch (94 000 ha), l'anti-braconnage où des progrès notables ont été enregistrés (de 1000 à 20 000 ongulés sauvages en 12 ans) ; la sensibilisation et l'éducation des populations par l'encadrement : l'organisation et le contrôle des activités d'exploitation des villageois ; la pêche qui a connu des résultats spectaculaires ; et la promotion du tourisme.

Concernant le projet de gestion décentralisée du Parc National Kaboré Tambi, il a été initié en 1992 au Burkina Faso par une ONG écologiste nationale dénommée « Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA) ». Il est situé dans la partie Sud du pays, à environ 100 km de la capitale (Ouagadougou). Il vise à assurer la conservation et l'exploitation durable du Parc au profit du développement local et de l'économie nationale tout en servant de modèle pour l'éducation des cadres nationaux, des décideurs, et du public sur l'importance de l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des politiques et programmes de conservation de la biodiversité.

Planifié en trois phases de 3 ans chacune, le projet a vu la réalisation des activités suivantes contenues dans les deux premières phases : réalisation de monographies et de plans de développement, organisation de séminaires villageois et inter villageois, activités d'éducation environnementale dans les écoles et lycées des provinces limitrophes du Parc, formulation de micro projets de développement villageois. Avec l'exécution des phases I et II, le projet a pu réaliser des progrès au plan environnemental par des actions de reboisement et de forêts villageoises ; au plan socio-économique par l'amélioration des revenus des populations riveraines ; au plan biophysique par la réduction du braconnage, et du pâturage dans le parc. Il se distingue des autres projets dans la mesure où ce parc national est le seul qui ait été concédé à une ONG nationale en Afrique de l'Ouest, ce qui permet la mise en œuvre du concept de « Gestion décentralisée d'un parc national ».

3.2.3. CAP VERT

Le cap vert est un ensemble d'îles où la question de la gestion de la faune n'est pas populaire, et ne suscite pas l'intérêt des gens. C'est pourquoi notre point focal dans ce pays a déclaré qu'il n'y avait pas d'initiatives de type GCF dans leur pays. Les questions de la gestion communautaire des ressources naturelles dans ce pays concerne essentiellement la pêche maritime et la protection des oiseaux. Le nombre très élevé des oiseaux a conduit le gouvernement cap-verdien, à travers le Ministère du Développement Rural et de la Pêche et les partenaires financiers et techniques, à créer des réserves d'oiseaux. Il est souhaitable que des expériences soient prises en compte en vue d'impliquer les populations locales dans les actions de conservation (Voir Hazevoet, C.J et Hafkens, L.B 1986).

C'est ce qui est ressorti d'une enquête sur le terrain menée par Birdlife Netherlands au Cap Vert. Cette enquête fait cas du potentiel ornithologique et des mesures de conservation envisagées par les autorités locales. Cette initiative qui est un projet national couvre l'ensemble du territoire, 10 îles et plusieurs îlots d'une superficie totale de 4033km². Elle vise l'éducation des populations en général et celle des pêcheurs locaux (Les principaux prédateurs des colonies d'oiseaux) en particulier. Cette éducation leur

permettra non seulement de prendre davantage conscience des ressources naturelles du pays mais leur inculquera aussi les principes de conservation. Cette initiative a une double caractéristique : elle est principalement axée sur les espèces "d'oiseaux de mer " et elle dépasse le domaine restreint des mesures législatives (création de parcs et réserves nationales " en vue de prendre en compte davantage de connaissances indigènes, à travers une stratégie éducative concertée des populations.

3.2.4. COTE D'IVOIRE

Depuis la fermeture de la chasse en 1974, la gestion de la faune ne fait pas cas de la consommation. Dans une publication intitulée "L'Etat, les paysans et la gestion participative des forêts", Ibo, J. et Leonard, E (1996) ont mentionné le fait que l'approche GCF est impossible avec cette interdiction légale de la chasse.

Lors de cette étude, nous avons remarqué que ce pays a suffisamment de potentiel et des opportunités pour les initiatives réussies de GCF. On espère qu'il serait possible, à court terme, d'utiliser la faune pour la consommation. Une étude nationale sur la viande sauvage (MINAGRA/DPN-World Bank, 1995) est menée en vue de fournir les données essentielles. Ngoran, Y. (1998) et Kadja, N. (1998) ont souligné le contexte élargi de la conservation des forêts et de la faune en Côte d'Ivoire. Ce contexte nous a amenés à choisir 2 études de cas: Le projet GEPRENAF et le projet du Parc National de Taï.

Pour ce qui concerne le projet sur la Gestion Participative des terroirs villageois et l'auto promotion autour du Parc National de Taï (Gestion Participative des Ressources Naturelles Villageoises et Auto-promotion autour du Parc National de Taï), il a été initié en 1993 par le gouvernement et l'association "Vie et Forêt" avec le soutien financier de GTZ/KFW. Il se situe au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, à 100 km du littoral au Nord, à la frontière libérienne. Il s'étend sur une superficie de 330 000 hectares.

L'objectif du projet est de promouvoir une conservation à long terme du Parc National de Taï et d'encourager les populations avoisinantes à assumer davantage de responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles en vue d'un développement durable.

Les activités menées sont essentiellement axées sur l'agriculture, la production animale, l'agroforesterie, la surveillance et la protection de la forêt par les populations riveraines, l'éco-tourisme, les infrastructures pour la gestion du parc, la santé publique. Les progrès de ce projet en matière de gestion communautaire de la faune concernent principalement l'amélioration des conditions sanitaires des populations, l'organisation et la responsabilisation des populations et les multiples avantages financiers que les populations tirent de la pisciculture et de la culture des escargots. La particularité de ce projet repose sur la participation active d'une organisation de la société civile, la participation effective des populations riveraines dans la gestion du parc.

Le Projet pilote de Gestion participative des Ressources Naturelles et de la Faune, (GE.PRE.NAF) est un projet inter-Etats qui s'exécute conjointement au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire depuis 1996. Il est financé par les subventions du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Royaume de Belgique, des Gouvernements Ivoirien et Burkinabé et des populations. Le financement est administré par la Banque Mondiale.

L'objectif du projet est d'aider à promouvoir une gestion participative de la diversité biologique dans sa zone d'intervention par l'adoption d'une stratégie à base communautaire qui conjugue protection de l'environnement avec développement socio-économique local. Les activités menées portent sur l'organisation et la formation des

associations villageoises, et l'établissement de comités inter-villageois sur 1 site au Burkina et 2 sites en Côte d'Ivoire. Les progrès réalisés sur le plan de la gestion communautaire de la faune sont principalement : la réalisation du Diagnostic Conjoint sur la gestion des ressources naturelles villageoises, l'ouverture de 180 km de piste dans la zone de biodiversité, l'exécution de l'inventaire pedestre de la faune. Le financement utilisé est estimé à 7 000 000 \$US pour la partie Côte d'Ivoire et à 4 000 000 \$US pour la partie Burkinabè

3.2.5. GAMBIE

Le contexte national de la gestion des forêts en Gambie (Foday, B. 1998) indique la situation nationale des initiatives de la faune. La loi n°10 de 1991 relative à la pêche et la loi N°13 de 1994, relative à la gestion nationale de l'environnement constituent le cadre légal des questions de la faune. Bien que ce cadre sert d'appui aux projets GCF, des efforts minimes doivent être accomplis en vue de stimuler davantage les initiatives de la Gestion Communautaire des ressources naturelles.

Des enseignements importants sont fournis par le projet Conservation Intégrée et Développement du Parc National de Kiang West. Ce projet a été initié en 1992 par le Gouvernement Gambien pour une 1ère période de 5 ans, avec l'appui de l'USAID. Il s'inscrit dans le cadre du Programme d'action national pour la conservation de la diversité biologique et le développement durable des communautés rurales.

Il vise à freiner la détérioration des ressources naturelles dans cette région Kiang-Ouest et à assurer la conservation des différents écosystèmes par la combinaison de la gestion des aires protégées avec les besoins économiques et sociaux des populations locales. Au plan social le projet a réussi à établir des structures locales permanentes, et à changer les attitudes des communautés locales envers la conservation de la faune, en tant que patrimoine. Au plan économique, le projet a développé les revenus des populations à travers la pêche, le tourisme, et la main d'œuvre pour la confection des pare-feu et autres travaux d'aménagement. Au plan environnemental, le projet a amélioré la population faunique et le couvert végétal dans cette région de Kiang West.

3.2.6. GHANA

La littérature de la Gestion de la Faune de ce pays est enrichie par les activités originales introduites au cours de la dernière décennie: aulacodiculture (John, J. M. et Roland, AK., 1995), culture d'escargots (Cobbinah, J. R., 1992), apiculture (Nelson, A. and Angela, J., 1989).

La création de l'Agence de Protection de l'Environnement (Act N° 490 du 30 décembre 1994) et le Département de la faune offrent un cadre institutionnel national d'action. Koffi, S. (1997) nous a recommandé 2 études de cas: le projet Conservation des Bosquets Sacrés et le projet Gestion du Sanctuaire de Singes de Buabeng-Fiema.

Concernant le Projet conservation des bosquets sacrés (William, O. et Gyakari, J.N., 1996), il est mis en exécution par l'ONG Association Ghanéenne pour la conservation de la nature (GACON).

Les objectifs du projet sont les suivants:

- mobiliser les communautés à conserver la biodiversité à travers l'éducation et les programmes d'action.
- comprendre entièrement la structure et le fonctionnement des écosystèmes ghanéens

et les modifications qu'ils subissent à travers l'utilisation des terres.

- intensifier et axer le développement de ces écosystèmes sur les systèmes traditionnels de gestion grâce à l'utilisation de données étroitement liées à ces systèmes traditionnels qui offrent de meilleures perspectives d'impacts substantiels sur les conditions de vie des populations locales sans avoir des perturbations d'ordre socio-culturel et écologique.
- privilégier les actions qui stimulent les villageois et qui visent, sous la responsabilité locale, à rétablir les terres dégradées et à gérer les ressources naturelles qui se composent des cours d'eau, les ressources biologiques et la mise en place de pépinières de fourrages de bétail.

Les résultats du projet seraient importants aux niveaux social, économique et environnemental: la création d'opportunités additionnelles de travail, la réduction de la pauvreté rurale, et la baisse de la pression sur les restes de forêts (bosquets sacrés) à travers le développement des banques de fourrages en vue de l'appui à l'élevage, la promotion du champignon comestible, la culture des escargots, la production du miel, la création des zones tampons et des zones de transitions autour des bosquets et le développement de l'écotourisme qui sera axé sur l'unique bosquet de forêt et le système d'agro-foresterie. Une analyse détaillée de la diversité des bosquets sacrés permet de comprendre la structure et le fonctionnement des écosystèmes de forêt ou d'un éventuel écosystème de végétation très développée, localisé dans un milieu de savane dégradé sur le plan environnemental.

Quant au projet de conservation du sanctuaire des singes de Buabeng Fiema, il a été initié par 2 villages de Buabeng et de Fiema dans la région de Brong Ahafo au Ghana non loin de la ville de Nkoranza, en vue de la protection de 6 espèces sacrées de singes: *Colobus polykomos*, *Cercopithecus mona*, *Cercopithecus diana*, *Cercopithecus petaurista*, *Brythrocebus patas* et *Erythrocebus aethiops*.

Ce projet vise à apporter un soutien aux populations locales en vue de la mise en œuvre de leur approche de conservation basée sur la communauté. Les principales activités menées sont les suivantes: démembrement des espèces fauniques, plan directeur de la gestion du sanctuaire, formation des encadreurs, activités génératrices de revenus, plantation d'arbres, éducation environnementale, écotourisme.

Le projet a abouti à d'importants résultats:

- adoption d'une loi proposée par la communauté pour régir la création du sanctuaire,
- protection efficace des singes et autres espèces de la faune et de la flore,
- amélioration des conditions de vie dans les deux villages.

Le projet est financé par Fauna and Flora International, et par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

3.2.7. GUINEE

A qui appartient cette forêt? Leach, M. et Fairhead, J., (1995) ont tenté de trouver des réponses à cette embarrassante question dans leur publication qui confronte la conservation moderne et la tenure foncière traditionnelle dans la réserve de Ziama en Guinée. Cette situation nous amène directement dans le thème de discussion sur la GCF dans le contexte guinéen.

Les données collectées par la FAO (Condé, S. B., 1998) montrent de grandes images sur la richesse des potentiels en ressources naturelles qui ont besoin d'être gérées de façon adéquate. Des renseignements complémentaires sont fournis par Richards, P. (1993), à

travers sa publication sur "la biodiversité et la dynamique des liens anthropiques de l'Afrique".

Saternin, S. (1998) a suggéré le "Projet sur la Gestion du Parc National du Haut Niger" comme étude de cas. Initiée en 1994 par le gouvernement guinéen, ce projet entre dans le cadre du Programme Régional de la Gestion des plaines du Haut Niger et de la Haute Gambie, conçu pour lutter contre la désertification, la sécheresse et les autres fléaux naturels.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants: la conservation des ressources du parc; la sensibilisation, la participation et la responsabilisation de la population du parc; l'amélioration des conditions de vie de la population riveraine; la recherche scientifique; la promotion d'un cadre législatif. Le financement du projet est entièrement assuré par l'Union Européenne et s'élève à la coquette somme de 1 673 082 écus. Le projet a permis de faire des progrès encourageants au plan économique à travers son appui aux groupes d'activités et au jardin maraîcher; au plan social à travers la mise en place d'infrastructures communautaires (écoles, pistes, puits, etc.) et au plan écologique à travers le rétablissement de la faune. Sur le plan environnemental, les progrès concernent la mise en place de pépinières, la distribution des plants de forêt, la mise en place de groupes et de comités pour la gestion du feu de brousse.

3.2.8. GUINEE BISSAU

Le pays a entamé des projets pilotes intéressants à travers le nouveau cadre politique et institutionnel. Le projet Bolama Bijagos, l'initiative Cantanhez, etc. (UICN, 1997).

En se fondant sur la base du contexte national de gestion de la faune, Diombera, K. (1998) a suggéré le projet conservation du Parc de Mangrove Naturelle du fleuve Cacheu comme étude de cas. Le Projet « Conservation du Parc Naturel des Mangroves du fleuve Cacheu » a été initié en 1997 par le Gouvernement Bissau Guinéen dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action Forestier National. Il est situé dans la région administrative de Cacheu au Nord-Ouest du pays et couvre une superficie de 80000 ha.

Ce projet vise principalement à fournir des biens et des services par l'exploitation des ressources naturelles, et à conserver les aires de mangroves pour leur diversité biologique et leur valeur écosystémique. Sur le plan de la gestion communautaire, ce projet a réalisé des progrès environnementaux à travers la mise en œuvre d'un système rationnel d'exploitation et de valorisation des ressources. Il a en outre permis de réaliser des retombées économiques et sociales par la mise à la disposition des populations de divers produits (poissons, crustacés, etc) et la promotion de la riziculture. Il est doté d'un budget de 100000 Francs Suisses par an.

3.2.9. LIBERIA

Nos investigations sur les initiatives et la littérature adéquate de la GCF du Liberia ont été difficiles du fait de la guerre civile qui a duré 7 ans. Avant la guerre, des exemples spécifiques de gestion communautaire des ressources naturelles avaient été enregistrés dans les forêts des régions de Loffa et de Mano, et au voisinage du parc national de Sapo (fully, J. 1998). Cependant, ce conflit national prolongé a détruit toutes les organisations des populations si bien qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas un exemple similaire à la GCF dans ce pays qui est en train d'être reconstruite après les élections qui ont mis au pouvoir un régime démocratique.

La société libérienne pour la conservation de la nature (SCNL) nous a proposé de considérer le projet gestion du parc national de Sapo comme étude de cas. Avant la guerre, l'élevage constituait une importante source alimentaire et de revenus principalement dans la région du Sinoe. A l'heure actuelle, la rareté de la volaille, du petit élevage et du bétail montre la difficulté que les paysans rencontrent pour rétablir la production de l'élevage. Cette situation amène les populations à chercher la viande sauvage même dans les zones protégées telles que le parc National de Sapo. Ce projet mettra en place une petite production d'aulacodes qui servira de source alimentaire et de revenus. Cependant, après l'étude de ce projet, il est ressorti qu'il est en train d'être planifié et qu'il ne répond pas aux critères de sélection des études de cas. En effet, aucun enseignement ne peut être tiré d'un projet qui n'est pas encore entamé.

Il convient de noter qu'un projet de domestication et de multiplication du rat du Cap est également en train d'être planifié par Mr Ben Turtur Donnie (SCNL, 1998), en vue de réduire la pression de la chasse qui est pratiquée pour des besoins en viande sauvage et d'encourager les populations locales à s'engager dans les activités commerciales.

3.2.10. MALI

Au terme de huit ans de fermeture de la chasse au Mali, une enquête a été menée "MRNE/DNBF 1986 " sur l'impact de cette mesure politique par le décret N°193/PC-RM du 1er novembre 1977. Cette étude a permis de mettre en exergue l'impact négatif de cette décision sur les ressources fauniques : intensification du braconnage, réserves abandonnées aux chasseurs irrespectueux envers la loi, manque de moyens des gardes-chasses pour faire appliquer la loi, moins d'activités touristiques, etc. Presqu'un cercle vicieux ! Ainsi cette enquête (109 pp) a-t-elle recommandé la réouverture de la chasse en vue de la réglementer et de l'organiser au lieu d'occulter les réalités d'une politique prohibitionniste.

Comme suite à cette recommandation, l'UICN (1990) a mené une autre étude sur l'importance des produits fauniques dans la ville de Bamako, la capitale. Cette étude a montré que malgré la décision de fermeture totale de la faune prise par les autorités étatiques, 29 espèces de faune demeuraient chassées principalement en tant que viande de brousse vendue dans les restaurants, avec un chiffre d'affaires de 209 752 250 FCFA (420 000 \$US) par an à Bamako.

Deux études de cas ont été proposées par le point focal national pour cette étude sur la GCF au Mali : le projet de gestion améliorée des ressources de la biodiversité de la réserve du Baoulé, et le projet sur la gestion concertée de la réserve de faune du Bafing.

Concernant le projet "Gestion Améliorée des Ressources de la Biodiversité de la Réserve du Baoulé", il a été initié en 1992 par le gouvernement malien avec l'appui financier du PNUD et l'appui technique de l'UICN et l'ORSTOM. Il s'appuie sur des données abondantes de recherches menées par l'Université de Wageningen (Pays Bas). Il est localisé dans la partie Nord du Mali. L'objectif du projet est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des ressources de la réserve du Baoulé.

Les activités menées portent sur le zonage de la réserve, la gestion de la faune et de la flore, et la détermination de villages cibles pour des contrats participatifs. Les progrès réalisés sur le plan de la gestion communautaire de la faune sont principalement : le zonage de la réserve, l'installation d'un climat de dialogue entre population et forestier, l'augmentation notoire de revenus monétaires des populations. Le financement utilisé est estimé à 1 711 000 \$ US. La particularité de ce

projet est l'implication de la recherche scientifique et des ONG et associations dans l'exécution du programme.

Concernant le projet "Gestion concertée de la Réserve de faune du Bafing", il a été initié en 1996 par le gouvernement malien avec l'appui financier de la GTZ et l'appui technique du Corps de la Paix, l'AMCFE et l'UICN. Il est localisé dans la partie sud-ouest du Mali. L'objectif du projet est la collecte d'information sur la faune et son mode d'exploitation, et d'appuyer les activités d'auto-promotion protégeant la Réserve.

Les activités menées portent sur les potentialités d'exploitation des espèces, l'installation de comités villageois de surveillance et la diffusion des textes forestiers en langues nationales. Les progrès réalisés sur le plan de la gestion communautaire de la faune sont principalement : la mise en place d'un mécanisme de surveillance fonctionnel, et l'étude sur les modes d'exploitation des ressources.

3.2.11. MAURITANIE

Ces dernières années le gouvernement Mauritanien a entrepris avec le soutien de ces partenaires, des réformes de politiques de gestion des ressources naturelles, principalement dans les secteurs de la lutte contre la désertification et de la conservation de la biodiversité (Fall, O. 1997). Il en a résulté un accroissement des intérêts des communautés dans les pêcheries, ainsi que la gestion des forêts et de la faune.

C'est dans ce contexte que le parc national de Diawling a été créé à travers une approche de partenariat avec les populations avoisinantes (Thiaw, I. 1991). C'est aussi le cas du parc national du Banc d'Arguin où Luc Hoffman a été l'initiateur de la Fondation Internationale de Banc d'Arguin (FIBA), spécialement créée pour la conservation des ressources importantes de cette zone humide classée Site Ramsar.

Nous avons considéré ce projet de la FIBA comme une étude de cas en matière de GCF. C'est un projet initié par un donateur, mais qui incorpore un nombre important d'approches communautaires, fournissant ainsi un exemple de GCF initiée par un partenaire, suivi d'une bonne appropriation ultérieure des populations locales. Il a été initié à la suite de la création de ce parc par le Gouvernement Mauritanien. C'est une réserve riche en biodiversité, particulièrement les oiseaux, les poissons, les phoques.

Le projet vise la gestion durable des ressources du parc, et un bien-être des populations locales à travers une approche holistique. Il apporte un appui aux communautés de pêcheurs Imraguen, à travers la mise en place de groupement coopératif, la formation en maintenance de leurs matériels de pêche, la formation des femmes à la fabrication des voiles de lanches. Ainsi, le projet a réussi à interdire l'accès des moteurs dans le parc, et à développer l'écotourisme au bénéfice des populations pour diversifier leur économie. Le projet a aussi apporté un appui institutionnel et logistique au personnel du parc, et a développé la recherche et la conservation.

Les progrès réalisés sont multiformes : aménagement et une meilleure conservation de la biodiversité ; grande attraction touristique avec des recettes en croissance ; responsabilisation des populations locales à travers leurs groupements ; création d'une base de données ; renforcement des capacités du personnel national par la formation, et l'équipement. Le projet est financé par plusieurs partenaires de FIBA : UICN, WWF, Wetlands, RSPB, Tour du Valat, BirdLife, FFI.

3.2.12. NIGER

La loi N° 93-015 du 2 Mars 1993 a déterminé le cadre légal de l'utilisation des terres des zones rurales de la République du Niger, ainsi qu'une politique de conservation de la faune. Certains aspects spécifiques relatifs à l'exploitation de la faune ont été clarifiés par la loi N°-96-059 du 26/08/96.

Seyni, S. (1997) a proposé le projet sur l'utilisation des ressources nationales de Kouré (PURNKO) comme étude de cas de la GCF. Ce projet a été initié en 1995 par le gouvernement nigérien avec l'appui financier de l'Union Européenne (EU) et de l'ONG néerlandaise (SNV). Il est localisé à l'est de Niamey. L'objectif du projet est l'identification d'un programme de Gestion des Terroirs et la conservation du Parc National du W du Niger, sous le concept d'aménagement des Réserves de la Biosphère (MDRHE/SNV/CCE, 1996).

Les activités menées portent sur l'aménagement et la Gestion des Terroirs à travers une analyse-diagnostic et une recherche-action concertée avec les populations locales (SNV/CCE, 1996). Les progrès réalisés sur le plan de la gestion communautaire de la faune sont principalement : le suivi et l'identification des girafes, la vulgarisation des techniques agro-écologiques et la restauration de l'habitat de la girafe. Le financement utilisé est estimé 480 000 ECU.

3.2.13. NIGERIA

Dans le cadre de cette étude, Egbuche, U. (1997), a réalisé une revue de la littérature relative à la GCF au Nigeria, et a suggéré 5 études de cas: Le Programme de Conservation des zones humides de Hadeija-Nguru, le sanctuaire de faune d'Okomu, le parc national de Cross River, le projet sur la Conservation intégrée de l'île de Bonny, et le Parc National de Gashaka Gumti.

Comme l'a décrit le Ministère Fédéral de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (1998), le Nigeria est riche en expériences dans les différents secteurs, particulièrement en gestion des forêts et de la faune. Nous avons alors décidé de concentrer nos investigations sur deux (2) grandes initiatives: le Programme de conservation des zones humides de Hadeija-Nguru et le projet sur la gestion du Parc National de Gashaka Gumti.

Concernant le programme de conservation des zones humides du Hadeija-Nguru, selon William, M.A. et Davaid, H.L.T. (1996), son objectif final est d'assurer une gestion durable des zones humides et des populations (1 million) qui y vivent. Il est prévu que le site fasse partie des parcs nationaux du Nigeria. Les objectifs du programme sont:

- Conserver la flore et la faune, en particulier les oiseaux migrateurs de l'Eurasie et les autres espèces d'oiseaux du Nigeria, comme un site Ramsar.
- Garder l'équilibre du délicat écosystème des zones humides et générer des revenus pour les populations rurales de la région.
- Mettre en place d'autres infrastructures telles que des puits d'eau, des pépinières pour plants d'arbre, au bénéfice des populations.

Le projet de Hadeija Nguru est l'unique projet zones humides au Nord du Nigeria où la désertification pose un sérieux problème. Le projet conserve de vastes étendues d'eau et de marais qui abritent des oiseaux eurasiens ou locaux. Il y a aussi d'autres espèces animales mais la migration des oiseaux constitue l'attraction la plus importante. Les

zones humides supportent une population de plus d'un million. Le projet essaie de créer un équilibre entre leurs besoins et les efforts en matière de conservation. Un des problèmes cruciaux que le projet devait résoudre concernait l'écoulement de l'eau des barrages vers les affluents du fleuve Hadeija. Le projet en collaboration avec les ONG concernées a aussi convaincu le gouvernement à annuler le projet du barrage Kafin Zaki qui allait porter un coup dur à l'écosystème. Des études ont été menées sur les facteurs biologiques physiques et économiques. Ils permettront de mesurer l'évolution.

Le projet a réussi à protéger de nombreuses espèces d'oiseaux ouest-africains et eurasiens qui migrent vers les zones humides, en les mettant à l'abri de la chasse et en protégeant leurs habitats contre toute destruction. Il a mis en place des infrastructures et d'autres avantages tels que des crédits accordés aux communautés rurales. Il a aussi fourni des plants qui sont mis à terre par les communautés dans leur lutte contre la désertification. Les activités sont génératrices de revenus. Les populations sont bien sensibilisées par rapport aux questions de la conservation. Le projet a permis la rédaction de documents relatifs au programme. Il est devenu l'une des principales attractions touristiques du pays. Le budget global du projet est de 800.000 \$US pour la période 1996-1998, financé principalement par l'Union Européenne, l'UICN, et la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB/UK).

3.2.14. SENEGAL

Parmi les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est certainement le pays qui a expérimenté la philosophie française en matière de conservation de la faune et des forêts.

Le parc national du Niokolo Koba a particulièrement retenu l'attention de la coopération française pour la gestion de la faune dans la région. Toutefois le braconnage et la surexploitation ont pris de l'ampleur, ce qui fait que ce parc a perdu la majeure partie de ces ressources et de son attraction (Diop, I. 1996).

Il est vrai que d'importantes leçons ont été générées et que des progrès remarquables ont été réalisés. Des nouvelles approches, des nouvelles politiques, et des réformes législatives ont été entreprises pendant cette dernière décennie (MEDN/DPN, 1998). De nos jours, des projets novateurs sont apparus mettant en exergue des options économiques : projet d'élevage de gazelles au nord Sénégal, centre de régénération de tortues et de repeuplement de l'Afrique de l'Ouest, projet de l'association des femmes pour la régénération et la conservation de la réserve de Popenguine, projet de gestion du parc national des oiseaux du Djoudj basé sur le modèle « *projet intégré de conservation et développement* ».

La publication de Diouf B. (1994) relatif à la responsabilisation des populations pour la gestion des ressources forestières dans le nord Sénégal, donne un goût de la problématique de gestion communautaire. Ceci a conduit notre point focal à sélectionner 2 études de cas jugées majeures (Sylla, S.I. 1997) : le projet de gestion de la réserve de Popenguine par l'association des femmes de l'espace Ker Cupaam, et le projet de gestion intégré du parc national du Djoudj.

Concernant le projet de Gestion Intégrée du Djoudj et de sa périphérie, il a été initié en 1995 par le gouvernement sénégalais avec l'appui financier du Royaume des Pays-Bas, la Coopération allemande, la Rhénanie Nord-Westphalie et la région de l'île de France. L'objectif du projet est l'implication des populations locales dans gestion du site.

Les activités menées portent sur la mise en œuvre d'un schéma de gestion avec l'implication des populations locales, la recherche-formation-conservation, et amélioration du niveau de vie des populations. Les progrès réalisés sur le plan de la gestion communautaire de la faune sont principalement : l'adhésion de 7 villages de la périphérie au programme, le développement de l'écotourisme et de l'éco-développement. Le financement utilisé est estimé 900 000 000 FCFA.

Quant au projet de développement de l'espace naturel communautaire Kër Cupaam relatif à la réserve de Popenguine, il a été initié en 1994 par une association féminine, dénommée « *Regroupement des femmes de Popenguine pour la protection de la nature* (RFPPN). Il a reçu un appui du gouvernement sénégalais et de la Fondation Nicolas Hulot. En 1997, l'Union Européenne (UE) s'est jointe au projet avec un appui financier de 393000 ECUs. Il est localisé à Popenguine, au Sud de Dakar.

L'objectif du projet est la régénération et la conservation de la réserve naturelle de Popenguine, situé en bordure de la mer, sur un écosystème marin et bien aride. L'approche du projet est l'implication des populations locales, en particulier les femmes, dans la gestion de la réserve. Les activités menées portent sur la restauration de la biodiversité, la recherche scientifique, le reboisement et l'éco-gestion des terroirs et la mise en place d'un centre de formation à la gestion communautaire des aires protégées. Les progrès réalisés sur le plan de la gestion communautaire de la faune sont principalement : la mise en défens et la réhabilitation des milieux dégradés, la mobilisation des femmes et la restauration de la biodiversité hors de l'aire protégée.

3.2.15. SIERRA LEONE

Glyn-Davies, A et Richards, P (1990) ont fait une publication sur les stratégies de moyens de subsistance et de ressources des communautés rurales vivant à proximité des réserves forestières au Nord de Gola en Sierra Leone. Cette publication justifie la nécessité d'impliquer les populations locales dans les questions relatives à la gestion des ressources naturelles pour une solution durable.

Alieu, E.K. (1998) a souscrit à cette conclusion dans son rapport de synthèse nationale sur la gestion de la faune et des forêts communautaires en Sierra Leone. Il nous a proposé comme études de cas, 2 célèbres projets : le sanctuaire communautaire de faune de Mamunta-Mayoso, et le sanctuaire de faune de Tiwai.

Concernant le projet de gestion du sanctuaire communautaire de Mamunta-Mayoso, il est initié par les leaders coutumiers villageois et a pour objectif l'utilisation communautaire durable des ressources dans la zone rurale. Il permet une participation communautaire massive et des mesures de conservation durable. Ces objectifs sont: Protection des zones humides qui sont plus propices aussi bien aux espèces d'oiseaux locales qu'aux oiseaux migrateurs, aux crocodiles à museau court et aux pratiques d'utilisation durable des terres.

En appui aux populations locales, le projet de Mamunta-Mayoso a été promu en 1978 par Dr Robert Lowes, Médecin généraliste (maintenant en retraite) qui a travaillé pendant des décennies à Kholifa, District de Tonkolili dans la région centrale de Sierra Leone qui s'étend sur une superficie de (2072 ha). Cette réserve est la première à être créée grâce aux initiatives entreprises d'abord par les populations locales. Le Gouvernement les a ensuite entérinées et approuvées en 1980.

La réserve faunique de Mamunta-Mayoso est un habitat marécageux, boisée, et herbeux

riche en reptiles, en amphibiens et en oiseaux. Il constitue un site principal qui sert de soutien à la flore et à la faune qui sont pratiquement éliminées au Nord de la Sierra Leone. Les éleveurs de bétail ont été déplacés et la plantation d'arbres s'est effectuée suivant un procédé d'agroforesterie aux cours des 5 dernières années. Les aspects économiques comprennent : les sites touristiques qui sont strictement conservées et préservées; la pêche dans les lacs qui se trouvent au sein de la réserve, pratique traditionnelle de la communauté de Mamunta-Mayoso à des moments spécifiques de l'année. La région a une tradition forte et des pratiques culturelles spécifiques aux populations du District de Tonkolili. La Société Poro et la Société Coopérative de Tamaraneh sont assez distinctes au sein des groupes d'hommes et de femmes.

Concernant le Projet de sanctuaire de faune de l'île de Tiwai, il fait partie du programme de conservation de la forêt de Gola, dont l'objectif est de protéger et conserver la flore et la faune de l'écosystème de l'île Tiwai, d'une superficie de 12 km² et de sa zone tampon. L'origine de la pratique est purement traditionnelle et est axée sur la conservation et la distribution rationnelle des ressources. Elle a évolué autour d'un concept de respect des leaders et des autorités traditionnelles en général.

Le principal résultat est la participation progressive des chercheurs en sciences biologiques, en anthropologie, en limnologie, etc., dans la conservation et le développement de l'île en tant que première réserve naturelle de la Sierra Leone, officiellement créée en 1987. Des progrès ont été enregistrés. Sur le plan environnemental, les mesures de conservation traditionnelle telles que la réduction des activités agricoles et de chasse constituent des principes positifs de gestion environnementale qui ont été respectés au cours des six dernières décennies. Sur le plan économique, dans le souci d'améliorer la vision des populations sur la forêt, un centre artisanal a été créé en vue de permettre aux communautés locales de vendre leurs objets artisanaux aux visiteurs des villageois des deux zones adjacentes de chefferie ont été embauchés comme interprètes, guides, cuisines, ouvriers, messagers etc. L'augmentation du nombre annuel de visiteurs du petit village de Kashana (population 120) a intensifié l'activité économique qui concerne la vente des articles.

Sur le plan social, les entretiens avec les visiteurs, les enseignements en matière de conservation, les projections vidéos sont des activités auxquelles les villageois participaient entièrement avant la suppression du financement en 1994. L'École Secondaire de Barrie a bénéficié de quelques conférenciers (la plupart sont des bénévoles du peace corps) qui travaillent dans le domaine de la conservation. L'augmentation de la population active et la présence des visiteurs encouragent les activités sociales telles que les matches de football, les danses, et les projections vidéo pour le public.

3.2.16. TOGO

Le rapport national sur la situation de la faune et la gestion des aires protégées (Moumouni, A. K., 1998) donne un aperçu des efforts et des orientations du pays. La politique s'est pendant longtemps basée sur l'application de la loi, et la chasse est toujours interdite. C'est principalement pour cette raison que le point focal national indiquait qu'on ne pourrait trouver aucune initiative de la GCF, en ce moment au Togo, du fait de la législation prônant l'utilisation non-consomptive de la faune.

Cependant, de nouvelles approches relatives à la gestion de la faune et au transfert des responsabilités aux populations locales sont de plus en plus développées. C'est le cas du "Projet gestion des zones tampons en vue du développement et de la conservation des

aires protégées". Le projet a été initié en 1996 par le gouvernement togolais. Son objectif est d'évaluer la situation actuelle des aires protégées du Togo (Okoumassou, K. 1997) en matière de gestion durable. Les activités menées sont axées sur l'identification et la planification des mesures efficaces pour une gestion durable intégrée des aires protégées. La phase de mise en exécution n'a pas encore démarré, nous ne pourrions alors considérer ce projet comme une étude de cas entière de la GCF dans le cadre de cette étude.

La promotion du développement socio-économique et le bien-être des populations riveraines des aires protégées, l'aquaculture captive, l'apiculture, etc sont, à l'heure actuelle, pris en compte dans la planification des projets relatifs à la gestion de la faune (MET, 1996).

Chapitre 4. Principaux problèmes qui affectent la GCF dans la région

La "participation" communautaire, dans nombre d'études de cas (BN1, BF1-4, CI3, GA1, GB1-3, NE1, NI1-5, SNI-3, SL1-2) constituait le facteur principal des résultats satisfaisants obtenus. Cette participation n'est pas une panacée mais une contribution nécessaire à la réussite de la gestion des ressources naturelles. Cependant, cet aspect important semble assez discutabile lorsqu'on considère le rythme, le niveau et le degré de participation ainsi que les différences de perceptions des agences financières, des décideurs politiques et des communautés elles-mêmes dans la gestion de ces ressources. Néanmoins, on admet que sans la compréhension des populations avoisinantes et sans aucune participation communautaire, la conservation de la faune de cette région serait une sorte de mythe de Zizyphé, un travail qui serait toujours à reprendre. Par exemple, les efforts particuliers qui avaient été consentis pendant des décennies en faveur du Parc National de Keran (Togo) et de celui de Niokolo Koba (Sénégal), qui étaient riches d'anti-braconnage contre les populations locales, ont été détruites en quelques temps par des braconniers mécontents, pendant des périodes d'incertitudes politiques.

La gestion traditionnelle des ressources par les communautés locales est très développée en Afrique de l'ouest. Cependant, les multiples approches et principes qui sous-tendent ces systèmes traditionnels ne sont pas rédigés, ils ne sont pas généralement reconnus ni compris. Avant l'introduction des stratégies de gestion scientifique moderne, les communautés locales avaient institué des arrêtés effectifs couvrant : la pêche dans les mares et les lacs (Sierra Leone, Bénin, Liberia), la gestion des bassins hydrographiques (Guinée, Nigeria), la cueillette des fruits de palmier sauvage et le déterrement des ignames sauvages (Ghana, Côte d'Ivoire), pastoralisme (Burkina, Mali, Niger, Mauritanie), et la surveillance de la végétation le long des chemins de brousse (dans les savanes boisées et les forêts).

Le sanctuaire faunique de l'île de Tiwaï (Sierra Leone, SL2) et la réserve naturelle de Mamunta-Mayoso (Sierra Leone, SL1), le ranch au Gibier de Nazinga (Burkina Faso, BF2), les Bosquets sacrés (Ghana, GH1), le parc national de Banc d'Arguin (Mauritanie, MR2), la vallée du fleuve Sénégal (Sénégal, SN1), le parc national de Gashata Gumti (Nigeria, NI5), le parc national du Haut Niger (Guinée, GU1) sont des cas où la communauté, dans sa participation à la conservation des ressources naturelles, s'occupe aussi de la gestion.

Les principaux problèmes que connaissent la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest sont les suivants :

- conditions socio-économiques difficiles (la pauvreté et ses conséquences) ;
- contribution insuffisante des ONG et des sociétés privées ;
- problèmes de gestion ;
- politique et stratégies ;
- contraintes légales ;
- connaissances indigènes et valeurs locales.

4.1. Typologie des initiatives de la GCF en Afrique de l'ouest

Les études de cas menées dans tous les pays peuvent être classées en 6 catégories sur la base du degré de responsabilité et de participation :

(i) le développement des initiatives de la GCF est décidé par les institutions publiques. Dans ce cas les communautés locales "participent" ; selon le rôle que l'Etat leur attribue. Le gouvernement peut, par exemple créer un parc national ou des aires protégées et instituer une loi qui régit le système de gestion dans le but, généralement de la conservation. Cependant, compte tenu du fait que cet objectif peut converger avec les intérêts des populations locales, l'organe chargée de la gestion devait essayer d'établir une relation publique ou mettre en place un système d'éducation en vue de bénéficier du soutien des communautés voisines. La plupart des études de cas se classent dans cette catégorie, car elles sont liées à la conservation des réserves nationales classées : BF1, BF3, BF5, CI2, CI3, GA1, GH3, GH1, GB2, GB3, LI1, LI2, ML1, ML2, MR1, MR2, NE1, NE2, NI2, NI3, NI5, SN1, SN2, SL2, TO1. Cette catégorie peut être divisée en "quatre types de participation" :

a) participation passive : les populations participent de manière passive. On leur dit ce qui doit se passer ou ce qui l'est déjà sans les écouter. Cette situation ne convient pas à un modèle de GCF.

b) participation instrumentale: les populations participent en apportant des ressources, par exemple le travail en échange avec la nourriture, apport en liquidité ou autres apports matériels. Cette participation est très généralisée. Et, les populations ont des intérêts dans la prolongation des activités s'il n'y a plus de stimulants. On consulte les populations, et les personnes chargées de la gestion, écoutent les divers points de vue. Ces personnes sont chargées de déceler les problèmes et trouver des solutions. Ils peuvent modifier les solutions à la lumière des points de vue des populations. Ce processus de consultation n'admet pas cependant la participation à la prise de décision et les professionnels ne sont pas obligés de retenir les points de vue des populations (CI2, SN2, NI5, GA1, ML1). Ces 5 études de cas traitent directement de la conservation des aires protégées, et les populations locales doivent aussi atteindre les objectifs visés par le gouvernement.

c) participation transformative: les populations participent à travers une analyse collective qui mène à des plans d'action et à la formation de nouveaux groupes locaux ou le renforcement de ceux qui existe déjà. Elle tend à associer les méthodologies interdisciplinaires qui cherchent de multiples perspectives et fait usage des apprentissages systématiques et structurés. Ces groupes prennent les décisions locales, ainsi les populations ont intérêt à maintenir les structures ou les pratiques (CI3, BF1, BF5, BN1, GB2). Par exemple, le projet GEPRENAF en Côte d'Ivoire (CI3) et au Burkina Faso (BF5), est en train de mettre en œuvre une approche de création et de responsabilisation d'une association basée sur la communauté dénommée «AGEREF», a qui sera transmise la responsabilité de la gestion de la faune.

d) auto mobilisation: les populations participent en prenant des initiatives indépendantes des institutions étrangères pour changer les systèmes. De telles mobilisations et action collective peuvent ne pas défier les distributions inégales actuelles des biens et du pouvoir, c'est le cas de la réserve de Popenguine du Sénégal (SN3) qui est gérée dans le contexte de l'association des femmes de Ker Cupaam.

(ii) Le développement de l'initiative de GCF est engagé par les populations locales. Dans ce cas, les communautés locales demandent l'autorisation et la «participation» du gouvernement et d'autres partenaires (ONG, bailleurs de fonds). La zone n'est pas une

aire protégée classée, mais un site dont la valeur traditionnelle est respectée par les populations. C'est la catégorie des exemples tels que :

- le sanctuaire de Singe de Buabeng Fiema (GH2) qui a été créé après un appel lancé par les habitants de Buabeng et de Fiema aux autorités nationales lors d'une réunion le 11 Octobre 1974 à Fiema.
- les Bosquets sacrés (GH1) ont été créés par les populations locales de plusieurs groupes ethniques du Ghana sur la base de leurs traditions de conservation de la nature.
- la réserve naturelle de Mamunta-Mayoso (SL1) a été entièrement mise en place grâce à la chefferie de Kholifa et le Ministère de l'Agriculture, de la Forêt, de l'Environnement a approuvé l'initiative locale en 1980.

(iii) L'initiative de la GCF est le fait des bailleurs de fonds. Cette initiative a été prise par les organisations de conservation (ONG, institutions internationales) ou des investisseurs privés. Dans ce cas, les deux communautés «participent» selon la philosophie des bailleurs de fonds et les politiques gouvernementales. L'approche peut être matérielle ou transformative, et la situation du projet peut inclure une aire protégée ou non (BF2, BF3, MR2, NE1). Le projet conservation du Parc National de Banc d'Arguin en Mauritanie (MR2) a été initié par M. Luc Hoffman, écologiste européen qui a créé la Fondation Internationale du Parc National de Banc d'Arguin (FIBA). Il a collecté des fonds provenant de diverses organisations (UICN, WWF, FFI, RSPB, etc.) pour le financement d'un programme actuel de conservation qui intègre des thèmes de développement des pêcheurs de Imraguen qui sont au voisinage du parc. Aussi, l'initiative du Niger (NE1) a-t-elle été possible grâce à une ONG hollandaise: le SNV.

4.2. Implications foncières dans la gestion de la faune

La faune est un produit de la terre et sa gestion est soumise aux contraintes des systèmes fonciers dans le contexte de la transhumance, des migrations rurales, de l'occupation des réserves par les populations qui sont à la recherche de meilleures terres, etc. Le système de tenure des terres a besoin qu'on y accorde plus d'attentions pour la gestion communautaire de la faune.

En fait, les dispositions foncières forment un ensemble de méthodes de propriété foncière et d'utilisation qui visent à satisfaire les besoins socio-économiques (agriculture, élevage) et culturels et à préserver les espèces et les habitants. La tenure des terres est généralement le résultat d'une idéologie qui sous-tend la relation existant entre les êtres humains et leur milieu. C'est la raison pour laquelle, selon les perceptions culturelles, dans les systèmes coutumiers des droits de propriété, la propriété est totalement absente dans les coutumes de la plupart des groupes ethniques de l'Afrique de l'Ouest, ce qui donne lieu au seul droit d'utilisation de certaines espèces et de certaines terres par les populations locales conformément à des règles spécifiques traditionnelles. Dans cette cosmogonie, les terres appartiennent aux ancêtres et à des Dieux spécifiques, les populations peuvent seulement bénéficier des droits d'utilisation qui sont hérités dans un système de famille. Cette considération est opposée à la législation moderne qui a introduit la «propriété» dans les droits de propriété.

De nos jours, le droit moderne et coutumier coexistent dans toute la région. Le droit moderne est établi par les conventions internationales, les lois nationales et les règlements nationaux ou locaux. Le droit coutumier s'exprime à travers un nombre de pratiques liées à l'organisation traditionnelle de la société: chef de terre «tingsoba» au Burkina Faso (BF3), chef traditionnel au Ghana (GH1), gestion traditionnelle des terres, systèmes de tabous (bosquets sacrés, espèces de faune et de flore interdite, périodes

pendant lesquelles la pêche et la chasse sont interdites, etc.). On a observé dans la forêt de Ziama de la Guinée (GU1), que la qualité de la forêt actuelle et les structures de la biodiversité reflètent les pratiques d'utilisation des terres dans le passé, un dégagement de végétation sélective qui se préserve et s'enrichit d'espèces préférées.

Une récente recherche de terrain menée en (Gambie, Sénégal et en Guinée (Freudenberger, LTC, 1996) suggère qu'il est utile de sonder les arrangements fonciers dans le terroir villageois, ou dans la zone habituellement utilisée par les membres de la communauté pour leur bien-être, et dont les limites qui sont reconnues par les résidents et les voisins du terroir. Les projets de développement sont actuellement en train d'axer leurs interventions sur les terrains à travers des activités de développement rural intégré à petite échelle, connu sous le nom de « *Gestion/Aménagement du terroir villageois* » (PNGT, 1992).

L'accès aux terres était alors permis dans certaines sociétés, les droits de conquête ont eu la priorité sur les demandes d'habitation, et l'attribution des terres et leur utilisation étaient entre les mains des conquérants. Dans d'autres cas, la prise de décision était faite de manière hiérarchique, les membres âgés du lignage ou le groupe conquérant détenait plus de pouvoir sur les terres (FOX, 1967). Le système foncier primaire est similaire au concept de propriété occidentale et ceux qui acquièrent cet accès jouissent d'un degré élevé de sécurité de bail (Bruce, 1988). Les systèmes historiques indigènes de bail interdisaient l'attribution des terres aux personnes qui ne sont pas du lignage, car cette attribution diminuerait les chances futures des membres du lignage et entraînerait une inégalité d'accès. Généralement le transfert de droits primaires de terres se fait à travers la succession. Les droits d'une personne décédée sont distribués entre ses héritiers selon les règles locales de succession.

Néanmoins, il y a des exceptions suite à l'introduction des arbres fruitiers dans les zones les plus humides de l'Afrique de l'Ouest, pendant la période coloniale, les systèmes indigènes permettaient aux étrangers de planter et de s'appropriier les cacaoyers, mais le propriétaire de la terre gardait ses droits de propriété (Hill, 1963).

Les systèmes fonciers indigènes demeurent assez solides dans la partie semi-aride de l'Afrique de l'ouest. Cependant, comme l'affirme l'anthropologue français Le Roy lors d'une étude de cas sur la tenure foncière au Sénégal, les règles de tenure locales ne sont ni « traditionnelles » ni « modernes », mais plutôt un amalgame de perceptions pré-islamiques et islamiques de tenure des terres, ainsi qu'une influence envahissante du droit foncier colonial ou post-colonial (Le Roy, 1980). Les changements opérés dans l'arène de la politique ont un impact sur les pratiques de gestion des ressources au niveau local.

Pendant la colonisation française, les zones que le gouvernement considérait comme « *terres vacantes et sans maîtres* » ont été expropriées et placées sous la propriété de l'Etat. Ces terres qui paraissaient incultes aux yeux des colons ne constituaient aucunement une part intégrale du système agraire. De même, les terres vides étaient mises de côté par les populations comme étant des ressources destinées au cycle de rotation de jachère utilisées comme des vergers ou des lieux de chasse.

Malgré les conflits générés, les gouvernements coloniaux et post-coloniaux ont, cependant longtemps essayé d'encourager les populations non-résidentes à s'installer sur ces terres et à les exploiter. On a toujours l'impression que « les promoteurs modernes » pensent que les terres conservées par la population locale pour la chasse ou pour autres buts telle que la GCF, sont vacantes et peuvent être distribuées aux

populations non résidentes qui cherchent des terres fertiles. Ce fait entraîne souvent la dégradation des ressources car les nouveaux habitants ne sont pas familiers si l'écologie de leurs nouvelles résidences. C'est le cas des vallées des Voltas au Burkina Faso où les forêts riveraines qui disposaient d'une faune abondante ont été distribuées aux nouveaux arrivants pour des activités agricoles. C'est également le cas des fleuves Niger et Sénégal qui ont été occupés sans des discussions préalables sur la meilleure destination de ces terres à long terme.

4.3. Politiques et stratégies

Les politiques sont des orientations sélectionnées parmi tant d'autres, selon le contexte pour servir de guide dans la prise de décision (généralement par le gouvernement), en vue d'atteindre un développement harmonieux aux niveaux local et national. Elles servent de base à la détermination d'une législation, des institutions et des plans d'actions qui servent d'outils de mise en exécution. Les politiques environnementales sont appuyées par une certaine perception des réalités socio-économiques et écologiques, une vision du développement, une éthique de conservation.

Plusieurs secteurs de politiques peuvent affecter la GCF : les codes de la chasse, la gestion des ressources naturelles, la planification de l'utilisation des terres, le statut légal des espèces, la décentralisation et les systèmes de gouvernement, le commerce des produits agricole, les associations de la société civile, etc. Par exemple, dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, il y a une nécessité préliminaire de décentralisation de la gestion des ressources naturelles, aux fins de responsabiliser les populations de base la promotion des initiatives de la GCF.

Les populations sont exprimées au niveau supranational à travers des traités et des conventions telles que la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention sur le commerce des espèces menacées (CITES), la Convention de Ramsar sur les zones Humides reconnues importantes sur le plan International. A la page 25, se trouve un tableau qui montre la participation des pays d'Afrique de l'ouest aux accords internationaux sur la protection de l'environnement.

L'adoption de la CDB a développé les conventions nationales et inter-étatiques sur les actions prioritaires en matière de la conservation de la biodiversité, à travers l'élaboration des monographies sur la flore et la faune, les espèces endémiques, la participation communautaire dans les projets de conservation, etc. la mise en œuvre de la CBD se fait généralement à travers les projets, financés, dans la plupart des pays, par le « Fonds pour l'Environnement Mondial ». Les petites subventions spécifiques (50.000 dollars US) en faveur des micro-projets sont très importants pour la GCF à petite échelle. Cette convention a amélioré la conscience internationale de la conservation de la faune. La convention de la CITES a classé les espèces de la faune et de la flore en trois (3) catégories qui correspondent aux annexes I, II et III; et la conférence des parties discute généralement des statuts des espèces, aux fins de protéger les espèces menacées (annexe I), dont il est question, à travers l'interdiction de leur commerce international. Ainsi, elle peut aider à lutter contre le braconnage. Seuls deux pays de la région (Cap Vert et Mauritanie) n'ont pas encore adopté cette convention.

Les projets de conservation ne peuvent pas à eux seuls résoudre les problèmes de dégradation de la biodiversité, quel que soit leur nombre et leur pertinence. Les politiques internationales, nationales et locales sont disponibles et nécessitent des outils de mise en œuvre : les plans d'action, les stratégies, les progrès, les technologies et les approches méthodologiques devraient servir d'appui aux politiques de la GCF. Par

exemple, à l'ouest et au centre du Mali, où les associations de chasseurs sont bien structurées, les initiatives de la GCF peuvent croître si le gouvernement adopte des politiques suffisante en matière de gestion de la faune et de la chasse de subsistance. Cependant, cette augmentation serait rapide s'il y a un plan national sur le GCF qui inclut des stratégies et des approches claires indiquant comme on crée un projet GCF et les outils nécessaires. Il est également utile d'avoir l'appui des partenaires financiers pour le financement des projets des communautés.

Selon les renseignements disponibles, les politiques spécifiques nécessaires dans les différents pays sont les suivants :

- Un code de chasse qui autoriserait des périodes de chasse de safari et de subsistance conformément aux règles établies : Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo.
- Une loi de décentralisation qui approfondirait la dévolution de l'utilisation des terres qui permettrait la création des forêts de communautés pour des buts de production de la faune : Sierra Leone, Nigeria, Bénin, Guinée, Mauritanie.
- Une planification des terres qui donnerait la possibilité de créer des forêts communautaires pour la production faunique : Sierra Leone, Nigeria, Bénin, Guinée et Mauritanie.
- Systèmes novateurs de gouvernance qui accepteraient les organisations communautaires comme partenaires des administrations publiques pour le développement : tous les pays.

Autrefois, il y avait beaucoup de systèmes de gouvernance traditionnels en Afrique de l'Ouest : certains groupes ethniques du Nigeria, Niger, Bénin, Burkina Faso, Sénégal (Ashanti, Yorouba, Mossi, Bambara, Wolof, Baoulé) étaient organisés en chefferie mais d'autres groupes du Ghana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, (Lobi, Dagara, Bobo, Birifor) , n'avaient pas de chefferie. Ce qui semble commun à ces groupes est l'approche collégiale de la prise de décision, à travers des discussions au sein de la communauté. Il convient également de noter que, dans leurs cas, les terres et les ressources forestières leurs appartiennent directement même si la chefferie est soumise à un royaume.

Le colonialisme a entraîné la révocation des droits des populations locales sur leurs ressources naturelles. La persistance de cette politique coloniale de la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest se reflète dans une législation autoritaire et un cadre institutionnel où seules les élites et le public administratif peuvent participer à la prise de décision et la mise en exécution généralement, l'administration affirme qu'ils ne disposent pas de moyens nécessaires pour confirmer les populations et les faire participer à l'élaboration des textes qui régissent la GCF. Cet argument est renforcé par le fait qu'aucun texte n'impose la nécessité de consulter les populations locales lors de la conception des stratégies de développement. Tout dépend donc de la bonne volonté de l'administration.

Ainsi, la loi publique de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest ne laisse pas de place pour des règlements provinciaux ou régionaux. Toutes les prescriptions sont nationales et lient toute l'étendue du territoire sans tenir compte de la diversité des écosystèmes et des réalités socio-culturelles et économiques. Dans ces conditions, on considère que l'Etat, en tant que représentant des intérêts de la nation et du peuple, est responsable de la mise en place des stratégies et des outils de mise en exécution. Ainsi, les décisions de politiques sur les ressources naturelles sont prises par le haut niveau et mise en exécution à la base.

Des incitations (sociales, économiques et politiques) sont nécessaires et devraient correspondre aux intérêts des populations et des principaux éléments de la société, tout

en étant capables de mobiliser durablement les populations (BF2-3-4, GA1, GB1, NI1, SNI-2-3, TO1).

La plupart des projets de gestion de la faune et des zones protégées se conforment aux politiques et lois en vigueur. Il faut cependant noter que des projets communautaires ont réussi malgré le manque de mesures d'accompagnement c'est-à-dire donc que certaines approches peuvent être mises en place même si elles ne sont pas conformes aux scénarios des politiques du moment.

Par exemple :

. Lors du projet Ker Cupaam (SM3) en 1993 au Sénégal, les femmes des environs se sont organisées pour une utilisation durable des ressources forestières alors qu'une utilisation quelconque de ces ressources était interdite. Elles ont réussi à mieux conserver la forêt pendant cette période que pendant celle où tout était réglementé par l'Etat.

. Au Ghana, les responsables du projet de conservation des bosquets sacrés (ONG GACON) ont remarqué que les systèmes traditionnels de protection de la nature étaient viables et souvent meilleur que celui des réserves nationales. Ils ont, en outre, remarqué qu'il n'y avait aucune politique officielle en cette matière. Le GACON a donc mené des études qui ont confirmé que la faune et la flore de ces zones étaient riches. Les bosquets ont présentement, une place importante dans la politique ghanéenne de gestion des ressources naturelles.

. Au début des travaux du Ranch de Nazinga en 1976 (BF2), les politiques et les lois nationales Burkinabé n'avaient prévu aucune possibilité de création de ranch 8 ans plus tard, ces ranchs sont devenus légaux au Burkina Faso et sont entrain d'être développés dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

4.4. Connaissances indigènes et capacités des communautés.

Dans une communauté, les potentialités et les contraintes du milieu environnant influent sur les connaissances et le caractère des membres. Cette situation influence, à son tour, leur manière de gérer les ressources pour une satisfaction de leurs besoins essentiels qui sont entre autres la production alimentaire, le logement, la santé, la religion, la culture etc.

Cette connaissance du milieu est adaptée à leur situation économique, sociale et culturelle. Ce sont des connaissances simples (parfois rudimentaires) ou complexes qui évoluent avec la créativité, l'esprit d'innovation et l'influence des autres cultures. * La connaissance du milieu est souvent l'ensemble des aptitudes et des capacités intrinsèques et dynamiques acquises au cours de plusieurs années d'expérience et transmises dans la famille pour les générations à venir. Avec le temps, on peut y apporter quelques modifications et l'adapter aux réalités du moment à travers des expérimentations non formelles et des ajustements faites en fonction des circonstances socio-économiques et environnementales. (TRUPP 1989, 1991, WARREM 1991).

Au Sénégal, les communautés locales vivant dans la vallée du Fleuve Sénégal ont adopté des stratégies de gestion des forêts en ayant recours aux équipes de surveillance. Ces équipes ont la responsabilité de protéger les arbres adultes et les jeunes plantes contre l'abattage, les feux et le surpâturage. (SNI).

Il est prévu, dans les prochaines années, de faire créer par les agents du service forestier et en collaboration avec les villages, des groupes qui seront chargés de la gestion méticuleuse des ressources naturelles.

Au Nigeria, Dunn (1994) rapporte que les communautés villageoises ont institué les conditions suivantes dans la gestion du Parc National de Gashaka Gumti (NI5).

- a) Restriction au niveau des attributions de terre aux nouveaux venus.
- b) Surveillances des mouvements du bétail à partir des plateaux jusqu'aux plaines d'irrigation afin de lutter contre le surpâturage.
- c) Mesures visant à décourager toute activité de chasse à but lucratif par les étrangers.
- d) Brûlure précoce des feuillages pour assurer une quantité suffisante de fourrage. Le fait de brûler annuellement permet de lutter contre les herbes envahissantes. Suite à l'instauration du Parc National en 1991, les communautés villageoises ont commencé à abandonner les enclaves de peur d'être exclus. Pendant cette période, l'exploitation visait la production de graines, à moyen terme plutôt que l'utilisation durable des ressources.

La GCF peut se développer en prenant en compte la connaissance du milieu sur la gestion et les systèmes traditionnels de conservation des espèces et des habitats. Il faut attribuer le succès du projet des bosquets sacrés (GH2) du Ghana, à la bonne communication qui existe entre les directeurs du projet et les chefs traditionnels. Cette situation a permis d'acquérir des connaissances remarquables sur nombre de problèmes socio-écologiques. Le fait de rassembler et d'utiliser ces connaissances à bon escient permet d'instaurer un climat de confiance entre les villageois et les directeurs de projets, de réduire les risques et d'éviter les erreurs provenant de l'utilisation de techniques et de pratiques nouvelles.

Dans le passé, les connaissances traditionnelles et locales (GH1, NI1, GH2, C12) se sont révélées efficaces et bien adaptées aux conditions biologiques, économiques et sociales. Mais, en raison des changements rapides intervenus au cours des dernières décennies, il faut reconnaître que ces connaissances à elles seules ne peuvent plus apporter toutes les solutions nécessaires d'où la nécessité d'une certaine fusion des connaissances traditionnelles et étrangères. Les institutions de formation ne doivent plus produire de simples informateurs mais des personnes pour résoudre les problèmes avec une capacité d'écoute et de communication des agents de vulgarisation doivent comprendre les concepts écologiques traditionnels et apprendre à analyser les problèmes au lieu d'apporter des recettes toutes faites. Ils doivent acquérir des aptitudes de communication mais tout cela n'est pas aisé dans un système traditionnel d'enseignement, orienté vers la mémorisation et l'acceptation de ce qui a été enseigné. Les communautés locales ont dans le même temps, besoin de technologies modernes, appropriées moins chères pouvant être modifiées et adaptées au contexte social, économique et environnemental du moment.

4.5. Facteurs culturels et religieux affectant la GCF

Les communautés de l'Afrique de l'Ouest sont les meilleures de toute l'Afrique en matière de conservation des cultures traditionnelles. Dans les pays côtiers et sahéliens de cette région on constate leurs tenues traditionnelles, leurs modes de vie et leurs croyances en dépit des changements apportés par le modernisme. La conservation de ces cultures traditionnelles pourrait être profitable à la GCF si les décideurs politiques et les directeurs s'intéressaient aux valeurs locales et aux connaissances locales. Les initiatives telles que le projet des bosquets sacrés au Ghana, les Associations des

chasseurs traditionnels du Burkina, du Mali, du Sénégal et de la Gambie, sont encore possibles dans toute la région parce que les institutions traditionnelles ne sont pas totalement déstabilisées.

Les religions étrangères (christianisme, islam) ont un impact sur les religions traditionnelles. Cette situation et l'économie de marché ont de plus en plus d'influences par les systèmes de gestion des terres. Le caractère sacré des terres et des espèces en voie de disparition, basé sur les croyances traditionnelles, est maintenant contesté dans plusieurs villages. C'est le cas des villages de Kalinga et de Nobere dans le sud du Burkina. C'est aussi le cas des villages de Jacinie et de Kegyase dans la région Ashanti du Ghana, où les bosquets sont moins respectés par les chrétiens et les musulmans.

La cosmogonie des tribus Sénoufo installées dans la bande frontalière entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali, était basée sur des croyances animistes plaçant la communauté au centre de tout citoyen. Ils ont, pendant des siècles, pratiqué la chasse collective avec des restrictions traditionnelles qui étaient connues et respectées de tous. On dit qu'elle a été l'une des religions importées. Aujourd'hui pourtant, la plupart de ses membres s'est convertie à l'Islam et au Christianisme.

L'éducation moderne, acquise dans les écoles, est considérée comme la plus grande contribution des religions importées, au développement et donc à la GCF. Le christianisme a favorisé la création des écoles (pour ses propres besoins) et augmenté le taux d'alphabétisation. Cette éducation n'a pas encore contribué à la promotion de la GCF. En pratique, les connaissances, les connaissances traditionnelles des populations et communautés locales n'exigent pas un niveau élevé d'instruction pour être appliqués à la gestion des ressources naturelles. Par exemple, les populations locales du sanctuaire faunique de Mamunta-Mayoso (SL1) en Sierra Leone et du Parc National de Gashaka Gumti au Nigeria (NI5) ont été bien formées en techniques de chasse et de gestion. Si les connaissances scientifiques modernes devaient être utilisées un niveau élevé d'instruction serait exigé des participants car la plupart des documents sont écrits.

En général, les responsables religieux n'ont pas considéré la faune comme une ressource importante à développer pour les populations. L'étude menée en Afrique de l'Ouest a révélé qu'aucun projet sur la faune n'avait été initié par les responsables religieux. Ces derniers ont cependant plusieurs réalisations dans d'autres secteurs comme l'agriculture, l'élevage, les technologies appropriées, etc. Il y a de plus en plus de conversions au christianisme et à l'Islam et il est nécessaire que ces religions importées s'intéressent un peu plus à la protection de la faune comme le font les religions traditionnelles.

4.6. La viande sauvage dans les communautés de l'Afrique de l'Ouest

Dans toute l'Afrique de l'Ouest, il y a une forte demande en viande de la rousse qui est préférée à la viande domestique. Cette demande pourrait être réduite si l'on développait des sources de protéines nouvelles et appropriées. Toute innovation devra cependant être tolérée par l'environnement socioculturel du moment.

Il y a un besoin de promotion des méthodes déjà existantes ou de développement de nouvelles technologies pour les cas où la gestion de faune exige des méthodes d'utilisation durables. On pourrait réduire la trop forte demande de viande de brousse en domestiquant certaines espèces d'animaux sauvages (par exemple, l'aulacodiculture au Bénin, au Togo (TO2), au Ghana et au Nigeria).

Les populations s'intéressent de plus en plus à l'élevage des espèces d'animaux sauvages, à l'élevage du gibier et aux activités de ranch dans plusieurs pays (réserve privée de Banda au Sénégal, Parc de vision d'Abokouamekro en Côte d'Ivoire, projets d'élevage, projet de création de ranch de gibier dans la partie Nord du Ghana, etc.).

Il faut reconnaître cependant qu'il n'y a actuellement que très peu de domestication d'animaux sauvages dans cette région parce qu'il n'est pas courant d'élever ces animaux dans leur culture. C'est le contraire dans la partie orientale de l'Afrique où les Massaï élèvent leurs troupeaux avec des antilopes. Selon Lungren Clark, Responsable canadien chargé de la gestion de la faune (Ranch de Nazinga), «la présence des animaux domestiques dans les forêts Ouest Africaines prouvent l'absence des animaux sauvages».

De nos jours, l'élevage des animaux sauvages serait rentable en raison de la demande considérable en viande de brousse. Dilys Roe (IIED) nous a par exemple rapporté que des dignitaires Abidjanais (Côte d'Ivoire), ont demandé de la viande sauvage, spécialement celle du singe, en lieu et place de la viande du poulet qui leur avait été servie.

Les lois doivent être reformées afin d'encourager les investisseurs privés qui sont intéressés par l'élevage de certaines espèces d'animaux sauvages. Dans beaucoup de pays en effet, les espèces animales dites sauvages sont la propriété légale de l'Etat. Aussi, toute personne autorisée à entreprendre des activités de ranch de gibier ou d'élevage de gibier serait sujet à un certain nombre de restrictions légales qui peuvent l'empêcher de rentabiliser ses investissements (périodes et moyens d'exploitations, nombre de certificats administratifs pour les clients, etc.). Il serait également difficile pour un privé d'obtenir des fonds auprès des banques qui courent des risques de ne pas être remboursées à cause de ces restrictions légales.

En Côte d'Ivoire par exemple, des études sur la consommation de la viande sauvage dans la région de Toumodi et de la Comoé ont révélé que la valeur commerciale de la viande de brousse vendue est de 50 millions CFA/an (soit 100 millions \$ US/an). Le Coordinateur du Programme National de gestion des aires protégées (PCGAP) a conclu après extrapolations à partir de l'ensemble du pays, que la contribution de la viande de brousse à l'économie ivoirienne s'élevait à 400 millions \$ US.

Il y a un marché spécial pour la viande de brousse à Toumodi (C.I.O où il a été demandé aux gardes chasses d'arrêter les braconniers et les vendeurs de viande de brousse (pas officiellement mais effectivement). Il est très facile de trouver les viandes de l'agouti, du singe, de l'antilope, des lézards, etc. Une étude du PCGAP a révélé que 5 tonnes de viandes sauvages avaient été trouvées en un seul jour de marché. D'autres études menées sur la consommation de la viande de brousse au Ghana (Yaa, M.B, 1995), au Mali (Gerling, C. & al, 1988), au Burkina Faso (Grove, B., 1982) ont confirmé l'intérêt particulier des africains de l'ouest pour la viande sauvage.

4.7. Satisfaction des besoins humains de base

Dans la plupart des pays, les conditions de vie sont souvent difficiles à cause du manque de nourriture, des faibles revenus (pauvreté), de la sécheresse, de la désertification dans la partie sahélienne, des maladies, des problèmes d'éducation, etc. Pour pallier cette situation, les populations utilisent les ressources naturelles en pratiquant la chasse pour survivre (viande sauvage, CII) en utilisant les ressources animales à des fins médicales et pour les rites coutumiers (GH1-2).

Dans les cas où la gestion de la faune entraîne des déménagements au niveau de la population, des compensations financières sont nécessaires. Il faut aussi trouver des substituts à la ressource qui doit être consacrée pour les populations qui ont été déplacées ou définir, en collaboration avec les populations, un système d'utilisation durable de ces ressources, sous certaines conditions.

Selon le rapport de la CEDEAO en 1993 sur la désertification, 50% des familles Ouest Africaines vivent près de 9 mois sur 12 de l'agriculture. En raison du manque de technologies appropriées, de fonds pour la mécanisation d'approvisionnement durable en une certaine quantité d'intrants, la bonne production reste un idéal car l'agriculture rotative est toujours pratiquée. Les paysans sont conscients que les rendements baissent et ils attribuent ce phénomène à la déforestation (faibles rendements dus à des périodes de jachères trop courtes).

Cette situation semble résulter des pressions démographiques sur la terre et de l'économie de marché qui pousse à produire plus de vivres pour la commercialisation (laine, café, cacao, etc.). Mais ces revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins (santé, logement, éducation des enfants, obligations sociales, etc.). Les populations sont donc obligées d'utiliser abusivement les ressources terrestres pour combler le déficit alimentaire.

La GCF peu apporter des solutions véritables à travers des activités génératrices de revenus, la production de viande sauvage, la régénération des terres. La mise en exécution de la GCF peut aider à lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme en apportant plus de revenus aux populations locales et en ouvrant ces marchés aux touristes. Le plus grand problème reste la volonté des pays à œuvrer au développement des politiques de la GCF. Nul doute que tout succès dans la lutte contre la pauvreté (par des activités lucratives) contribuerait à mettre en la GCF en exécution car le manque de nourriture ou de revenus pousse les populations locales à s'adonner au braconnage.

4.8. Les contraintes de gestion

Beaucoup de pays Africains ont, depuis la période coloniale, adopté une approche protectionniste⁷ dirigée par l'Etat et trop centralisée la gestion de la faune. Le but de ces politiques protectionniste est de contrôler et de réglementer l'utilisation des ressources, de mettre des réglementations en application de voir les conditions spécifiques de ces ressources et de surveiller leur utilisation et leur impact ; elles visent à empêcher toute utilisation illégale et non durable de ces ressources (braconnage).

Tous ces systèmes de gestion sont régis par les législations nationales. Le processus de création des lois est généralement technocratique (initié par les fonctionnaires). Les lois partant sur la gestion des ressources naturelles dans cette région se basent sur une logique protectionniste (Sénégal, SN2).

Cette situation a eu un impact sur les initiatives de la GCF qui étaient basées sur les règles coutumières et pour lesquelles les chasseurs avaient été formés par les maîtres du terroir. Selon Aliou, K.E. (1982), les restrictions traditionnelles sur l'utilisation de la faune sont spécifiques aux populations locales. La législation actuelle ne fait pas

⁷ Les approches protectionnistes dirigées par l'Etat indiquent que pour le législateur il y avait un besoin de protéger l'environnement contre les populations locales hostiles, considérées comme la cause majeure de la dégradation des ressources naturelles. Tous les Etats ont alors recruté des gardes chasses dans les structures militaires pour veiller à l'application des lois nationales sur la faune.

tellement cas de la contribution de l'homme au développement du paysage et de la biodiversité. Dans toutes les dispositions étatiques, l'on s'est toujours préoccupé de certifier le droit de propriété de l'Etat sur les ressources naturelles afin d'assurer un contrôle et une organisation totales de leur exploitation (Guinée, GV1).

Les populations se sont vues refusé des responsabilités dans la gestion des ressources naturelles puisque la gestion actuelle est l'affaire des institutions étatiques.

Dans le même temps, les lois gouvernementales ne sont pas appliquées de manière affective parce qu'il est difficile de surveiller leur application dans tout le pays. Sur la base des statistiques nationales il y a qu'un seul agent forestier pour 50 000 à 85 000 hectares de forêts dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Ces agents sont très peu équipés (manque de moyens de transport et de communication, de logement, d'outils pour la vulgarisation, etc.) et travaillent à mi-temps dans d'autres domaines (surveillance des feux de brousses, protection des arbres contre les feux, etc. ...); ce qui achève d'empirer la situation.

La politique protectionniste de gestion des ressources terrestre a été condamnée par plusieurs partenaires dans les années 80. Ces derniers ont alors discuté sur d'autres approches alternatives qu'ils ont proposées aux décideurs politiques:

- l'approche participative utilisée par le projet GEPRENAF (CI3, BF5) financé par le GEF en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso ainsi que le projet du Parc National du Haut Niger en Guinée.
- l'approche holistique de certains projets de conservation intégrée et de développement (ICPD) tels que le projet du Parc National de la région ouest du Kiang en Gambie (GA1), le projet du Parc National de Djoudj au Sénégal (SM1), la Fondation Banc d'Arguin en Mauritanie (MR2).
- L'approche Gestion des terroirs (qui est à la fois participative et holistique), mise en œuvre par le projet PNGT (BF1) au Burkina, ainsi que les projets de gestion des ressources naturelles au Bénin, Mali, et Niger (BN1, ML1, NE1).
- L'approche décentralisée visant la dévolution de la propriété des ressources, et le transfert de la responsabilité de gestion aux populations locales à travers un cahier des charges fixant des droits et devoirs de l'Etat et des organisations communautaires. C'est le cas des récents projets du Parc National Kaboré Tambi au Burkina Faso (BF3), et du Sanctuaire des singes de Buabeng-Fiema au Ghana (GH2).

Il y a des différences significatives d'interprétations et de compréhension de la GCF entre les décideurs politiques nationaux, les gestionnaires de la faune, et les communautés locales. En vue d'assurer avec succès la mise en œuvre de la GCF, ces différentes interprétations devraient être pris en compte lors de la conception des programmes d'appui.

Les gestionnaires jouent un important rôle entre les décideurs et les communautés, et sont des acteurs clés dans l'application des politiques. Leur travail pourrait être renforcé à travers :

- l'utilisation d'approches et d'outils appropriés dans les projets de GCF
- la connaissance de procédés de communication avec les décideurs et avec les communautés

- une bonne compréhension des opportunités offertes par l'implication des communautés, car nombre de gestionnaires sous-estiment les capacités locales et résistent à déléguer des responsabilités aux communautés
- l'utilisation de méthodes d'approches des autorités pour plaider en faveur de réformes politiques.

D'autres domaines sensibles à considérer transparaissent dans la plupart des études de cas des pays de la région Afrique de l'Ouest, et devraient être traités en tant que contraintes importantes contre la promotion de la gestion de la faune en général, et des initiatives de GCF en particulier :

- formation déficitaire du personnel technique et de terrain (NI2-3-4-5) ;
- faible capacité institutionnelle des Etats en matière de gestion de la faune
- faible considération des connaissances indigènes, et insuffisante prise en compte des intérêts et aspirations des populations locales (SN2, LI1) par les fonctionnaires "technocrates".
- Déficit de connaissances scientifiques, faible conception de plans d'aménagement des aires protégées (Cote d'Ivoire/Burkina, CI3)
- Insuffisance de ressources financières pour des activités fauniques (TO1, GH2, BF3, NI2-3-4, LI2).

4.9. Rôle du secteur privé

Des stratégies de privatisation et d'ajustement structurel sont en cours d'application dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Cela devrait impliquer que le secteur privé (incluant les ONG) jouent de plus en plus un rôle important dans les opérations de gestion de la faune (BF3-4).

Malheureusement, de nos jours les monopoles d'Etat pèsent toujours sur la gestion de la faune, et constituent une contrainte pour les interventions du secteur privé. Tant que toute la faune, définie par les lois nationales comme *«l'ensemble des animaux sauvages vivant en liberté dans le milieu naturel»* demeurera propriété exclusive de l'Etat, les privés resteront réticents à investir dans ce secteur.

L'élevage d'espèces fauniques est très faibles en Afrique de l'Ouest, car les sociétés privées et les individus intéressés par ce genre d'activités connu sous le nom de "game farming" (élevage d'autruches, de crocodiles, d'ongulés sauvages, etc.), ou par le ranching de gibier ne sont pas encouragés par les lois et les politiques en cours dans plusieurs pays. Les expériences venant du Ranch de gibier de Nazinga (BF2), première et unique expérience de ranching de gibier en Afrique de l'Ouest (Boîte N°2) confirment la nécessité des réformes politiques, un besoin de re-éducation de certains fonctionnaires des départements fauniques d'Etat, et les avantages du partenariat entre les gouvernements et les ONG nationales.

Boîte N°2**Leçons institutionnelles du Ranch de gibier de Nazinga (BF2)**

Premier projet du genre à être réalisé en Afrique de l'Ouest, ce projet a été initié en 1979 conjointement par le Gouvernement du Burkina Faso, et une ONG Canadienne dénommée Association pour le Développement de l'Élevage et de la Faune Africaine (ADEFA) avec l'appui financier de Rockefeller Brothers Fund, de World Vision, de l'ACDI, de Food for the Hungry. Il est localisé dans la partie Sud du pays à proximité de la frontière Ghanéenne.

L'objectif visé était de faire des recherches, d'étudier et de développer l'aménagement des ressources fauniques dans la région de Nazinga, pour la conservation et l'augmentation de ces mêmes ressources au bénéfice des populations locales.

Les activités menées dans le cadre du projet concernent principalement l'aménagement du Ranch (94 000 ha), l'anti-braconnage où des progrès notables ont été enregistrés, la sensibilisation et l'éducation des populations par l'encadrement, l'organisation et le contrôle des activités d'exploitation des villageois, la pêche (qui a connu des résultats spectaculaires), et le tourisme.

En 1988, après une décennie d'aménagement, alors que le ranch de gibier avait réussi à régénérer le cheptel sauvage (de 1000 à 20000 ongulés), l'ADEFA et les gestionnaires nationaux demandèrent l'autorisation de commencer l'exploitation à travers des activités de chasse-safari, de tourisme, et de récolte de gibier (cropping). C'est en ce moment que de nombreux fonctionnaires d'Etat ont engagé des pressions administratives en vue de la transformation du ranch en parc national (Atelier d'Août 1988, Nazinga). Mauvaise foi ou ignorance ? En réalité, dans leur formation de planificateurs forestiers, le parc national est le stade ultime de perfection vers lequel tout type de réserve devrait s'orienter. Ainsi, il est remarquable (mais non surprenant) que malgré la volonté politique des autorités gouvernementales, l'option de remplacer le structure étatique de gestion par une société d'actionnaires incluant les communautés locales qui demeure inéluctable piétine tout de même depuis 1990 (Atelier Octobre 1998, Nazinga).

4.10. La stabilité, la sécurité, et les conflits : effets sur les projets de GCF.

La durabilité des initiatives de GCF est aussi fonction de la stabilité politique et de la paix sociale dans les pays concernés. En Afrique de l'Ouest en particulier, cette réalité prend tout son sens quand on observe les conflits qui ont éclatés à l'intérieur des pays, et entre pays voisins au cours des 10 dernières années : guerres civiles au Liberia et en Sierra Leone, rebellions au Mali, au Senegal, en Guinée Bissau, et au Niger, guerres inter-Etats Mali#Burkina, Senegal#Mauritanie, et Nigeria#Cameroun.

Outre les effets néfastes de ces conflits sur les populations elles-mêmes, la biodiversité des zones-cibles a subi des régressions fort graves dues à une combinaison de facteurs :

1. La prolifération des fusils automatiques

Dans les zones où les militaires ont séjourné, on assiste souvent à une prolifération des fusils automatiques, ce qui fournit ainsi des moyens de destruction massive aux braconniers des zones périphériques. Au Liberia, et en Sierra Leone, par exemple, il est devenu fréquent de trouver avec des braconniers villageois des mitraillettes de types Kalachnikov, G3, Beretta, des pistolets mitrailleurs chinois et français, etc. Dans les réserves de Lofa Mano au Liberia, on indique qu'il est devenu très risquant pour les agents forestiers de l'Etat d'organiser des polices de chasse, face à des braconniers souvent mieux armés. C'est dire quelles difficultés les communautés rurales pourraient rencontrer pour contrôler leurs aires de GCF dans les zones ayant servi de champs de bataille.

2. Le braconnage militaire

Les zones de guerre ont souvent été soumises à des chasses organisées par les troupes militaires lors de leurs séjours sur le terrain, soit pour se nourrir, soit pour exporter des trophées contre les devises nécessaires à leur ravitaillement. Par exemple, on pense que ce sont les 2 guerres Mali#Burkina occasionnant un stationnement prolongé des troupes des 2 armées sur le terrain, dans la zone sahélienne, qui ont décimé gravement les autruches, les girafes, et les gazelles précédemment abondantes. Ce braconnage se poursuit même après ces conflits, à la faveur des habitudes prises par les militaires (de chasser), et de la meilleure connaissance des zones riches en gibier.

3. La croissance de l'insécurité

Les rébellions et les guerres accroissent l'insécurité globale, affectant ainsi le flux touristique nécessaire pour rentabiliser les aires de gestion de la faune. Le Sénégal oriental qui abrite le parc national du Niokolo Koba a connu une baisse du tourisme en raison de la rébellion Casaménçaise dans la région.

Chapitre 5. IMPACTS ET REALISATIONS DE LA GCF

La plupart des projets de la GCF visent à préserver la biodiversité dans les parcs nationaux et dans d'autres réserves en combinaison avec l'environnement immédiat, tout en soutenant ou en améliorant effectivement en même temps les moyens d'existence de la communauté locale. Les parcs nationaux et d'autres catégories de zones protégées ont joué un rôle capital dans le système moderne de conservation de la faune, en dépit des problèmes vécus sur le terrain lesquels ont parfois abouti à de pauvres résultats.

Les impacts et les réalisations des initiatives de la GCF dans la région peuvent être classés selon leur pertinence et les progrès qu'ils ont réalisés pour avoir répondu au développement durable au plan social, économique et écologique.

5.1. Les aspects économiques de la GCF en Afrique de l'Ouest

Les informations et expériences en provenance de différents formats et programmes de gestion en Afrique de l'Ouest sont disponibles, cependant elles ne sont pas bien documentées. Les scénarios vont de la gestion traditionnelle de façon historique suivie par les systèmes coloniaux et post-coloniaux conformément à l'école européenne aux programmes modernes tranchant impliquant le secteur privé en collaboration avec la communauté avoisinante.

Les études de cas n'ont pas fourni assez de données sur les questions économiques. Cependant, la documentation existante et notre propre expérience nous ont guidés dans la mise en place de la présente section du rapport. Lors de la planification des programmes de gestion, plusieurs aspects importants doivent être retenus :

5.1.1. Variabilité des circonstances d'une région à une autre

L'économie de la GCF en Afrique l'Ouest varie en fonction des circonstances particulières de chaque site, selon la région biogéographique, la proximité "des centres de forte densité de populations, l'histoire, les traditions et les tendances culturelles, etc., dont le tout détermine les systèmes d'utilisation couramment suivis, et tend à limiter les systèmes de production potentielle qui peuvent être entrepris dans un futur proche.

Les régions sahéliennes et sub-sahéliennes ont subi des changements considérables durant les 30-40 dernières années, atteignant la plus haute densité humaine comme dans la région accompagnée d'une sérieuse disparition des plus grandes espèces d'animaux sauvages, bien qu'il existe toujours quelques carnivores et plus petits mammifères.

Dans certaines régions des savanes soudano-guinéennes, d'importantes espèces sauvages et de populations y existent toujours, y compris de grands ongulés avec d'ongulés sauvages allant de plus de 5% de la capacité de support écologique dans la plupart des zones habitées à 5-15% dans les sites et environ 15-40% dans la plupart des zones protégées (Lungren, C. 1997).

La plupart des habitants de la savane ont une certaine approche en matière de gestion de la faune, bien que leurs systèmes traditionnels aient été plus ou moins éliminés, selon le degré d'insuffisances de la modernité (réduction de l'autorité des chefs traditionnels chargés de superviser les ressources de la faune).

Dans la région de la forêt humide en Afrique de l'Ouest, diverses dynamiques sont toujours engagées, basées d'une part sur les différences en habitat, des espèces de la faune (l'exploitation est moins orientée sur les ongulés - et plus axée sur les primates et les rongeurs), des traditions, et logistiques.

5.1.2. Importance de la faune pour les populations rurales en Afrique de l'Ouest

En dépit de la variabilité régionale et spécifique au site, quelques importantes généralités tendent à distinguer la situation en Afrique de l'Ouest des autres régions du continent :

- préférence de la viande sauvage à celle des animaux domestiques ;
- déconcentration historique de la population humaine depuis les zones riveraines à cause des agents vecteurs de maladie (localisation actuelle des derniers survivants de grands herbivores sauvages) ;
- fuite des animaux domestiques et/ou des bergers par les animaux sauvages ;
- motivation individuelle et la recherche par la communauté d'activités génératrices de revenus ;
- taille restreinte de la plupart des pays africains c'est à dire que les capitales et autres grands centres urbains ont tendance à drainer les ressources des zones voisines et influencent énormément l'exploitation de la faune ainsi que l'importance donnée à la collecte des produits de la faune ;
- prise de conscience de la perte de ressources et l'empressement de beaucoup de populations rurales à agir en faveur de la conservation de leurs ressources en diminution.

5.1.3. Restriction de la Valeur de la faune dans le contexte villageois

Lorsqu'il existe de grands fossés entre l'économie structurée (fonctionnaire, orientée vers les citadins) et les réalités rurales, une grande gamme de valeurs économiques devient évidente pour le même animal ou produit, selon que le produit doit être consommé dans les villages avoisinants les sites de faune ou envoyé directement dans le centre régional, dans la ville la plus proche ou exporté. Ceci est vrai pour les animaux vivants ou pour les produits tels que les peaux et la viande.

Dans les savanes, la viande illégale du braconnage a tendance à coûter 100 FCFA/kg au niveau du village situé sur la ligne de front, quoique s'élevant à environ 300 FCFA/kg lorsqu'un bon circuit de commercialisation fonctionne pour quelque moment ; quoique le chasseur du village ne bénéficie pas nécessairement beaucoup de la montée des prix, vu un grand nombre d'intermédiaires qui habituellement se lient aux ventes. Lorsqu'un débouché structuré, légal est mis en place dans les centres urbains tel qu'il a été le cas pour le Projet Nazinga (Burkina Faso), la viande d'ongulé sauvage était vendue 10 à 15 fois le prix que les chasseurs locaux peuvent espérer obtenir. De même, les citadins payeront des prix exorbitants pour certaines espèces comme par exemple l'aulacode et le porc-épic, s'élevant bien au-delà de 20 fois ce que le chasseur rural peut espérer obtenir.

5.1.4. Impératifs modernes de la production

Pendant les 10 dernières années en Afrique de l'Ouest, alors que les populations rurales ont augmenté d'environ 3,3% par an et celles des villes d'environ 4,4%, la production alimentaire en général n'a augmentée que de l'ordre de 2,2% par an. Il est devenu de plus en plus évident que les ressources de la faune et les autres zones du couvert

végétal naturel qui constituent l'habitat de la faune ne survivent que si elles génèrent des profits pour les communautés locales aux alentours de ces sites restants. Alors, la production rationnelle de la faune doit constituer la principale base pour la conservation effective en Afrique de l'Ouest, où l'exploitation soutenue des espèces fournira l'énergie économique pour la conservation des écosystèmes de la faune.

Pour réussir, il importe que l'exploitation de la faune soit abordée sous l'angle de l'optimisation des profits socio-économiques, car ce n'est que dans ce cadre que la production atteindra le niveau d'importance nécessaire pour garantir les ressources de la faune comme un élément pour le développement socio-économique des zones rurales abritant les populations restantes de la faune.

5.1.5. Optimisation des profits socio-économiques des ressources de la faune

L'optimisation des profits des ressources de la faune implique l'accès aux meilleurs marchés, la maximisation du nombre de produits qui peuvent être légitimement offerts et l'extension de la production saisonnière sur toute l'année. Pour réaliser ces mesures, la gestion appropriée de la ressource doit devenir effective, et doit s'intensifier jusqu'au niveau professionnel. Cependant, ces mesures sont également nécessaires pour financier la gestion s'étalant sur toute l'année et pour appuyer le coût de la professionnalisation ; même si cela n'est qu'une composante d'un plan large programme d'écosystème impliquant les zones avoisinantes directement gérées et exploitées par les communautés villageoises.

5.1.6. Opportunité pour optimiser les profits socio-économiques

Les opportunités existent de nos jours en vue d'atteindre le niveau de production nécessaire pour s'assurer du soutien communautaire dans les programmes de conservation. Les communautés rurales sont de nos jours prêtes pour entreprendre des activités qui permettront de conserver leurs ressources en diminution ; notamment si ces activités génèrent des liquidités et aident à freiner l'exode rural forcé des jeunes se dirigeant vers les villes côtières en quête de travail. Alors que la maintenance de l'opportunité de chasse et la disponibilité permanente des produits de la faune sont importantes, et doivent comprendre dans la plupart des plans de gestion communautaire, mettre en place d'emploi fructueux dans leur zone est un puissant argument pour les communautés de nos jours en faveur du développement des zones de production commerciale de la faune, des zones compris des partenaires professionnels dans les systèmes de gestion (ranch principal de chasse ou des zones de concession de chasse villageoise est un format idéal pour un tel système à usage multiple).

L'impératif écologique pour la mise en place de sous espaces et de vastes zones pour la gestion effective de certaines espèces (par exemple l'éléphant) peut profiter aujourd'hui de l'empressement des populations rurales d'entreprendre l'organisation institutionnelle et spatiale requise. Ceci est surtout vrai lorsque la mise à l'écart de nouveaux groupes pour la gestion de la faune est accompagnée par la mise en place de comités villageois de gestion et l'exploitation axée sur la faune ou la forêt permettant l'organisation d'activités économiques (zones de chasse villageoises, apiculture, élevage d'aulacodes, production de fourrage, etc.) tout au long de la périphérie des zones abritées par les animaux sauvages.

Les agences gouvernementales et touristiques cherchent de façon active des sites pour développer les attractions du tourisme local et international (tourisme de vision). Il est très difficile de stimuler le tourisme international en Afrique de l'Ouest étant donné le

manque de volume et de sites touristiques valides organisables en circuits attractifs. Une fois que les populations de la faune sur un nouveau site se sont accrues au point que les hôtes peuvent apercevoir des animaux au moins toutes les 5 minutes lors d'un circuit de visite, l'on fait la publicité des sites oralement, et le nombre de visiteurs peut s'élever très rapidement à des niveaux viables commercialement, même si le tourisme relatif à la visite des gibiers en Afrique de l'Ouest, par lui-même, n'atteint éventuellement jamais le volume nécessaire pour payer le coût de la gestion d'un site.

Les amateurs internationaux de la chasse paient des montants substantiels pour le privilège de chasser les espèces animales d'Afrique de l'Ouest, notamment de buffle (espèces de buffle intermédiaire entre le grand buffle du Cap et le Buffle forestier du pygmée rouge) et l'antilope basanée qui ne sont pas disponibles dans la plupart des régions du monde. Une fois que les populations d'ongulés augmentent d'au moins 30% de la capacité de support, le safari peut commencer mais elle ne doit pas prendre plus de 2% de buffle ou 3% d'antilope et de phacochère afin de maintenir la qualité du trophée permettant d'attirer les clients internationaux.

Vu les coûts actuels du tourisme international et le fait que l'approvisionnement des touristes et des amateurs de chasse implique le secteur production secondaire (services : création d'emploi), la modernisation de la gestion de la faune sur les terres possédées ou attribuées et/ou gérées par les communautés apporte un élément important à l'économie de ces régions.

Lorsque les populations d'ongulés atteignent 50% de la capacité de charge, un nombre «constant de prélèvement» devrait être effectué, lequel élèvera graduellement les populations au niveau «rendement optimum soutenu» (70% de la capacité de support), fournissant ainsi une production soutenue de viande capable d'être exploitée sur les marchés commerciaux. L'expérience des systèmes de prélèvement testée au Ranch de gibier de Nazinga démontrent que l'activité de prélèvement est très importante pour la viabilité financière des zones de gestion de la faune, mais elle génère également de façon sensible l'emploi local et valorise l'expertise dans le contexte moderne.

Un marché international pour la vente des animaux vivants, basé sur les institutions de conservation (y compris la restauration des écosystèmes) et sur le champ en extension de ranch de gibier existe aujourd'hui pour beaucoup d'espèces animales qui peuvent pourvoir un quota soutenable dans une situation de gestion effective. Ceci aide à maximiser le revenu par tête et de réinstaller des populations sur les nouveaux sites de conservation où le prélèvement annuel est toujours tout à fait minime.

5.1.7. Configuration des zones de gestion de la faune

L'une des choses surprenantes qui ressort de l'expérience de Nazinga est que la forme de la zone de gestion de la faune et la localisation de grandes lignes de drainage, de collines et de différents sols dans les frontières joue des rôles très importants dans la détermination de la production annuelle qui est possible sur le site.

Ceci s'explique par le fait que de grands herbivores sauvages en Afrique de l'Ouest ont tendance à éviter l'activité humaine, notamment le braconnage ce qui entraîne l'existence d'une zone de faible densité tout autour du périmètre de la zone abritant la faune pouvant varier de 1 à 5 km, selon le degré d'implication réelle des villages environnants. A Nazinga, dans cette bande à faible densité, les populations de la faune n'étaient que de 10% de celles dans la zone centrale protégée. Alors si les limites extérieures sont irrégulières, la zone centrale à forte densité peut être sensiblement

réduite, avec une réduction résultante par rapport au prélèvement annuel possible. Les enclaves créent des difficultés particulières et des impacts de façon très négative sur la production à la base des rendements économiques.

De même, ayant à l'esprit le fait ci-dessus, où les limites de la faune s'étalent le long d'une rivière, la plaine d'inondation est rendue relativement peu utilisable alors qu'elle fournira autrement de la pâture pour des troupeaux concentrés pendant la saison sèche.

Les ongulés ont tendance à se concentrer sur les sols à base d'argile «blanche» tout au long de la rivière pendant la saison sèche, mais s'éloignent plus rapidement vers les sols latéritiques rouges après les premières pluies. L'on doit tenir compte de cela en organisant et en évaluant les potentiels de gestion de la faune.

5.2. Aspects socio-écologiques

5.2.1 Amélioration de la méthodologie de conception des plans de gestion d'aires protégées

Sur la base des expériences découlant des projets de la GCF dans la région (Mali, M1 ; Bénin, BN1 ; Burkina, BF2.3), différentes nouvelles approches sont utilisées pour planifier la gestion des réserves et des terres avoisinantes, comme suit :

a) Propositions d'autres productions en vue d'augmenter les profits de la gestion de la faune, en dehors des zones protégées :

- l'apiculture est effectivement promue dans la plupart des études de cas soudano-sahéliennes. Au Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Togo, les revenus générés pour la population locale sont d'environ 65 000 FCFA/famille/an, ce qui est au-delà du seuil de pauvreté estimé à 52 000 FCFA/an.
- élevage d'aulacode : Il est de plus en plus fréquent sur la base des exemples du Bénin, Ghana, Togo et Nigeria. Selon John, J. M. et Roland A. K. (1995), sur l'approvisionnement d'un agouti soit simple et facile à réaliser par la population locale. C'est également un moyen efficace d'éradication de la pauvreté, surtout dans les zones de la savane boisée, dans la plupart des pays côtiers.
- la gestion des forêts villageoises dans la zone soudano-sahélienne fournit assez de bois de feu à vendre dans les villes environnantes à des prix appréciables qui peuvent être la reforestation, et en partie pour l'amélioration du bien-être des populations.

b) Activités relatives à la planification participative des zones protégées, pour une association effective de la population locale : mise en place d'infrastructures de développement (chemins, marais salés, les points d'eau, etc.), établissement des plans maîtres de développement intégré, installation des mécanismes de surveillance, construction d'infrastructures d'exploitation, des mécanismes de suivi écologique de la biodiversité.

c) Activités relatives à la gestion des ressources naturelles dans les terres villageoises afin d'éviter la surexploitation des ressources et réserve par les populations voisines, et pour leur fournir ce dont elles auront fréquemment besoin dans la réserve (NE1, SN1, MR2) : construction de bande de contour, l'aménagement du pâturage et sa gestion (des

couloirs d'accès, des points d'eau), création de réservoirs d'eau et aménagement des terres marécageuses.

d) Activités relatives à l'exploitation soutenue des sols environnant les réserves en vue d'éviter beaucoup de défrichage des terres (SN3, GH1, NI5) : protection du sol, techniques de préparation, intégration de l'agriculture/élevage, actions d'agro-foresterie, désertification des productions.

e) Activités relatives aux services avant et après la production agricole (BF1, NI2, BN1) : Fonds d'épargnes et de crédit, banques de céréales, approvisionnement.

5.2.2. Amélioration des niveaux de vie des populations locales

Presque tous les projets de la GCF se sont fixés comme objectif d'améliorer les niveaux de vie de la population locale, dans le dessein de produire une participation active dans les efforts de conservation des parts. Généralement, les objectifs (SL2, TO1, GA1) visés sont :

- promouvoir les activités génératrices de revenus ;
- accroître la productivité agricole ;
- permettre aux villages de profiter de l'exploitation des ressources retenues dans le parc, et son voisinage immédiat.

Les activités prévues par NATURAMA (Burkina Faso, BF2) pour générer des revenus dans les villages à proximité du parc national Kaboré Tambi, sont sélectionnées avec la pleine participation des villageois, utilisant une simple échelle d'analyse. Cette échelle se focalise sur les actions économiquement bénéfiques et écologiquement soutenables. Cette analyse a révélé les activités suivantes comme étant le choix viable : jardinage en saison sèche, l'apiculture moderne, récolte et vente de paille, et l'élevage de la volaille. Par exemple, l'apiculture génère 120 à 300 \$US/an à un producteur, ce qui est bien supérieur au seuil de pauvreté et dans la plupart des villages où les revenus annuels avoisinent 60 \$US. De même l'apiculture accroît la main d'œuvre rurale d'au moins 5% l'an dans cette zone (NATURAMA, 1996).

Au Ranch de gibier de Nazinga, selon Konaté Koalo (1997), les recettes générées en 1989 étaient de 83.400 \$US dont 47000 \$US ont été payés aux communautés riveraines, incluant 36 000 \$US pour les salaires des employés locaux. Globalement, la croissance économique au niveau local due aux activités génératrices de revenus initiées par le projet était estimée à 7% l'an, ce qui supérieur à la croissance économique nationale évalué à 5,2% à la même époque.

Le second objectif (accroître la productivité agricole) vise à satisfaire les besoins de la population locale en améliorant la productivité de leurs terres occupées, en vue d'alléger les pressions relatives aux nouvelles terres qui entreront en concurrence avec le parc (Niger, NI1). Les activités comprennent la promotion de l'engrais organique à travers le compostage, la pratique d'agro-foresterie, dissémination des techniques de conservation de l'eau et du sol.

Pour le partage des profits du parc, des plans de gestion (Burkina, BF4 et Bénin, BN1) ont pris en compte les actions (ou propositions) suivantes :

- autoriser la chasse du petit gibier dans les zones périphériques ;

- transformer 30 à 40% du revenu de la chasse safari, la pêche, et le tourisme aux communautés voisines, à travers un Fonds d'Intérêt Collectif (FIC) géré par un comité inter-villageois de gestion du parc
- privilégier l'utilisation de la population locale pour réaliser des activités de développement, de surveillance et du tourisme.

Boîte N°3

Le projet Sanctuaire faunique de l'île de Tiwaï en Sierra Leone.

Il fait partie du Programme de Conservation des forêts de Gola, fondé par la Compagnie Zoologique de New York. Les objectifs du projet, c'est de protéger et conserver la flore et la faune de l'écosystème de l'île de Tiwaï (1200 ha) et les voisinages immédiats. Cette initiative est considérée avoir apporté une contribution sensible au bien-être des populations locales.

L'origine de la pratique est purement traditionnelle et est basée sur la conservation et la distribution rationnelle des ressources. Elle s'articulait autour du concept de respect des dirigeants et autorités traditionnelles en général.

Progrès réalisés :

Aspects environnementaux : restriction physique d'entrée sur l'île, des mesures traditionnelles de conservation comme par exemple la restriction des activités agricoles et de chasse sont des principes positifs de gestion environnementale adhérents pendant ces dix dernières décennies.

Aspects économiques : Dans un effort visant à améliorer la perception des gens de la forêt, un centre d'artisanat a été mis en place en vue de permettre aux communautés locales de vendre leurs produits d'artisanat aux visiteurs. Des villageois des deux royaumes adjacents ont été employés comme interprètes, guides, cuisiniers, ouvriers, garçons de course... Avant la guerre civile 1997/1998 en Sierra Leone, la croissance du monde annuel de visiteurs dans le petit village de Kashana (population 120) a accru l'activité économique en termes de vente d'articles.

Aspects sociaux : Des interactions avec les visiteurs, des leçons d'éducation en matière de conservation et des projections visées sont des activités dans lesquelles les villageois ont été totalement associés avant la suspension du financement en 1994. Le Lycée de Barrie a bénéficié de quelques journalistes hôtes (généralement des visiteurs du Corps de la Paix) sur la conservation. La croissance au niveau de la population qui travaille, et la présence de visiteurs ont favorisé des activités sociales comme les matches de football, des danses et de projections vidéo pour le spectacle public.

Un autre résultat significatif, c'est l'implication progressive des chercheurs en sciences biologiques, en anthropologie, Limnologie, etc. dans la conservation et l'aménagement de l'île comme première réserve faunique Sierra Léonaise établie en 1987.

Source: Aliou, K.E. 1995, extrait du bulletin de la FAO "Nature et Faune" Vol. 11, N°3.

5.2.3. Amélioration des systèmes anti-braconnages

Les activités entreprises pour combattre le braconnage de la faune dans les programmes de GCF sont différentes des approches conventionnelles, adoptées par les gouvernements. Ce sont :

- Mise en place d'une équipe de conservation communautaire dans les structures du projet, constituée de travailleurs de la communauté et un dirigeant d'unité (Ghana, GH2 ; Burkina, BF3 ; Mali, ML2). Cette équipe reçoit une formation axée sur le développement des relations de bon voisinage avec les populations.
- Mise en place d'institutions communautaires appropriées, notamment un comité de consultation sur la gestion du parc, comité de gestion des ressources au niveau paroissial et des comités villageois de gestion, qui collaborent avec le projet.

- Promotion de l'éducation en matière d'environnement au niveau de la communauté locale.

Cela permet aux villageois de participer à la prise de décision visant à combattre le braconnage, basé sur un diagnostic participatif, et de développer l'autodiscipline pour la mise en œuvre de mesures qui sont adoptées.

Ces méthodes ont amélioré sensiblement la communication entre le parc et les communautés. Au lieu de convoquer des rencontres de masses, les équipements du projet traitent avec de plus petits groupes qui sont appropriés, représentatifs et élus démocratiquement. Elles abordent des questions en matière de conservation du parc, l'intérêt des populations, et apportent des solutions contre le braconnage.

Il est généralement reconnu que les initiatives de la GCF ont généré d'important impact sur le braconnage. Cependant, aucune donnée statistique n'a été fournie par les études de cas pour confirmer cette tendance.

5.3. Amélioration des méthodes de conception de projets

Une analyse des études de cas révèle des progrès importants au cours de la dernière décennie quant aux méthodes utilisées pour concevoir les projets de gestion de la faune et des aires protégées. Quatre catégories de méthodes transparaissent des études de cas de la région : une méthode technocratique, une méthode participative, une méthode intégrée de conservation et de développement, et une méthode projets décentralisés.

5.3.1. La méthode technocratique

De par le passé, les projets de gestion de la faune étaient conçus selon la procédure technocratique, qui consistait à utiliser de données écologiques (faune, flore, habitat) ainsi que celles socio-économiques (enquêtes, rapports), afin d'élaborer un projet pour la résolution d'un problème de conservation. Les populations locales n'étaient pas impliquées. L'administration leur faisait recours seulement après qu'elle ait obtenu un financement pouvant payer leurs services. Cette situation a prévalu dans la période 1970-1990 au Niokolo Koba (Sénégal), Taï (Côte d'Ivoire), Pendjari (Bénin), Boucle du Baoulé (Mali), etc.

5.3.2. La méthode intégrée de conservation et de développement

La méthode du projet de développement et de conservation intégrée, basée sur la participation, et la responsabilité accrue, vise à gérer les ressources à l'intérieur comme à l'extérieur des zones protégées de façon plus soutenue, et à augmenter leur valeur pour les communautés locales. Ces méthodes devraient être étroitement associées à la gestion des terres et des activités agropastorales et la mise en place d'infrastructures socio-économiques. Les instruments de gestion comprennent la gestion intégrée et des plans de conservation des zones protégées, combinés aux plans de gestion des communautés voisines (BN1, CI3, MR1, BF2). La procédure pour la conception de ces plans combinés est plus complexe puisqu'elle implique un processus avec la pleine participation des populations du début jusqu'à la fin.

5.3.3. La méthode participative

L'expérience des projets de gestion communautaire de la faune (GCF) a permis de réaliser des progrès dans les méthodes de conception des projets. La nouvelle méthode est basée sur un « diagnostic participatif qui utilise souvent la Méthode Accélérée de Recherche Participative "MARF". La MARF sert d'outil pour étudier les réalités socio-écologiques, comprendre les besoins des villages voisins, des sources potentielles de

conflit et pour associer les populations dans l'identification du projet. La méthode est utilisée dans le projet PURNKO au Niger (NE1), le projet PNKT au Burkina Faso (BF3) et dans le projet Ker Cupaam au Sénégal (SN3).

Le diagnostic participatif est suivi d'une période de conception du projet basée sur les premières décisions prises en collaboration avec les populations. Cette période est suivie par le retour du projet aux populations et aux partenaires impliqués et par l'évaluation de la fiabilité du projet. Le projet est révisé avant d'être financé et mis en exécution.

5.3.4. La méthode projet décentralisé

Dans ce cas l'initiative de conception du projet est prise par les communautés locales avec un soutien technique et financier de partenaires extérieurs (ONG, donateurs). L'idée de projet se place dans un contexte de dévolution de la gestion des ressources naturelles, et de responsabilité possible des populations locales sur la faune, ainsi que l'espoir qu'un tel projet générerait des produits intéressants pour le développement local. Ces cas sont très jeunes car les processus de décentralisation sont également jeunes dans la plupart des pays de la région, si bien que des réticences importantes existent envers la gestion décentralisée de la faune. C'est le cas du projet de gestion décentralisée du Parc national Kaboré Tambi au Burkina Faso (BF3) qui a été concédé à la fondation NATURAMA dont l'ambition est de préparer les populations riveraines à prendre plus de responsabilités ultérieurement. C'est aussi le cas du projet des femmes de l'espace Ker Cupaam pour la conservation de la réserve de Popenguine au Sénégal (SN3). Dans ces 2 cas, la conception de projets est orientée sur la base des opinions et des intérêts des populations qui doivent cependant considérer en même temps l'idéal de la conservation pour respecter le cahier de charges fixé par le Gouvernement.

Pour ce qui est des parcs nationaux et des réserves, il existe une méthode de gestion mixte des réserves et des terres riveraines prenant en compte d'autres productions éventuelles des villages en vue de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien être des populations. Les régions qui ne sont pas protégées offrent plus d'options : ranchs de gibiers, élevage de gibier, réserve naturelle (GH2, SL1, NI2), gestion des forêts villageoises etc.

Certaines des approches et techniques utilisées pour l'évaluation des besoins et l'identification des problèmes (MARP, études du terrain, système d'information géographique) ont un impact positif sur les processus de conception de projet.

5.4. Expériences en suivi - évaluation de projets GCF

Le suivi et l'évaluation (Nigeria, N1; Burkina, BF2 ; Bénin, BN1) permettent de réajuster les actions conformément aux objectifs initiaux ou d'aller de l'avant si ces actions sont sur le bon chemin. Le suivi évaluation peut également faire la lumière sur d'autres problèmes auxquels on peut trouver des solutions. Les actions peuvent, par conséquent, être planifiées et mises en œuvre à nouveau.

La question fondamentale est de savoir comment quitter les méthodes technocrates précédentes de suivi et d'évaluation pour un système participatif. Abbott, J. et Gujít, I. (IIED, 1997) ont défini et analysé trois catégories de suivi participatif de l'environnement: méthodes basées sur les techniques de visualisation de l'évaluation rurale participative, celles utilisant le témoignage oral pour découvrir les motifs du changement environnemental et social et celles qui se basent sur l'adaptation des méthodes d'évaluation écologique afin de les rendre plus accessibles à la population locale.

En Afrique Occidentale la question du suivi et d'évaluation participative est traitée différemment par les projets de gestion des ressources naturelles :

- Les projets financés par l'Allemagne (CI2) ont adapté la méthode de « planification par objectif » appelée ZOPP a tous les cycles du projet : début, exécution, suivi et évaluation. D'autres projets ont trouvé que cette méthode était également adaptée à leurs besoins (BF1, BN1, NE1, GB2, MR2). Cette méthode consiste à utiliser les indicateurs identifiés au début du projet pour déterminer la performance des opérations en vue d'atteindre les résultats escomptés. Ces indicateurs sont identifiés de telle sorte qu'ils puissent être utilisés par la population locale pour un auto-suivi et une auto-évaluation avant un suivi et une évaluation externe basés sur leurs découvertes.
- Bon nombre sont habitués à un système d'extension introduit par l'USAID et nommé « Formation et visite », qui adaptait une méthode de surveillance (GA1, NI2, ML1, ML2) basée sur une combinaison de témoignage oral et d'évaluation écologique. Cette méthode marche également avec un auto-suivi interne initiale suivie d'un suivi externe.
- Le projet de la Banque Mondiale au Burkina (PNGT), au Mali (PGRN) et au Bénin (PGRN) ont initié un nouveau système d'audit technique :
 - ⇒ Progrès socio-économique (à travers un combat permanent avec un bureau d'étude afin de savoir si le bien-être des populations locales s'est amélioré ou s'est empiré) ;
 - ⇒ Progrès écologique local à travers un échantillon de sites déterminés dans la région où est implanté le projet (suivi par un entrepreneur qui informera de la croissance ou de la réduction des ressources naturelles ;
 - ⇒ Progrès écologique important se servant du système d'information géographique, avec un chevauchement sur les données thématiques (sols, démographie, forêt, etc.) afin de s'assurer que toute la région du projet s'améliore sur le plan écologique.

Boîte N° 4
Projet de Gestion Participative des Ressources
Naturelles et de la faune (GEPRENAF)

Le projet GEPRENAF est un projet sous régional exécuté conjointement au Burkina et en Côte d'Ivoire depuis 1996. Il est sponsorisé par une subvention du « Fonds pour l'Environnement Mondial », les gouvernements du royaume de la Belgique, de la Côte d'Ivoire et du Burkina et une contribution des populations. Le financement du volet Côte d'Ivoire s'élève à 7000 000 \$US et celui du Burkina Faso à 4000 000 \$US. Le financement est géré par la Banque Mondiale.

L'objectif du projet est de promouvoir la gestion participative de la diversité biologique dans son domaine d'intervention par l'adoption d'une stratégie axée sur la communauté qui prend en compte à la fois la protection de l'environnement et le développement socio-économique local.

Les activités menées sont axées sur l'organisation et la formation des associations villageoises, la mise en place de comités inter villageois sur un site au Burkina Faso et 2 sites en Côte d'Ivoire. Les progrès enregistrés en matière de gestion de la faune par la collectivité concernent notamment : le diagnostic initial conjoint de la gestion des ressources naturelles villageoises ; la protection de la faune, l'inventaire pedestre de la faune.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation couvrent 4 groupes principaux de facteurs : institutionnels, écologiques, socio-économiques et exécution du projet. L'organisation du suivi est de prime abord l'affaire de l'unité de soutien technique (TSU) et la collecte des données se fera à deux niveaux. Premièrement des techniques simples de collecte de données terrestres et villageoises seront utilisées pour la collecte de la grande partie des informations de suivi. Deuxièmement, des techniques plus complexes tels que les études et les analyses aériennes des images de satellites seront entreprises par des techniciens spécialistes engagés par le TSU.

Le processus de l'évaluation est sensé mettre l'accent sur : (i) la gestion de l'habitat et la conservation de la biodiversité ; (ii), l'utilisation des ressources naturelles, (iii) le développement socio-économique, (IV) gestion des projets et renforcement des capacités; (v) analyse de viabilité de la stratégie initiale du projet.

Source: Banque Mondiale, 1995

Ces méthodes semblent apporter beaucoup de succès. Cependant, la difficulté moyenne reste l'identification d'indicateurs qui seraient simples pour les analphabètes, et dont le coût serait abordable.

Pour le suivi et l'évaluation des plans de gestion, des paramètres écologiques sont utilisés pour mesurer le degré d'amélioration ou la dégradation des ressources biologiques : les indicateurs utilisés comprennent la présence des espèces, leur fréquence, abondance, répartition, reproduction, etc.

Toutefois, les indicateurs socio-économiques pertinents, et efficaces (dont les données seront faciles à collecter et à traiter) doivent également être informés sur les tendances socio-économiques de la région et l'impact des activités de conservation du projet sur le niveau de vie des populations locales. Bon nombre de projets GCF se sont battus pour initier des indicateurs socio-économiques simples et efficaces.

5.5. Expériences en gestion de projets GCF

En ce qui concerne les plans de création et de gestion des zones protégées, l'expérience dans la région fait ressortir deux approches :

- Une approche qui va du sommet vers la base. Elle consiste en la conception d'un plan de gestion basé sur la collecte et l'analyse de données et d'informations scientifiques modernes avec pour objectif la création d'un parc original/parfait suivi d'une recherche de collaboration avec les populations locales sur la base des modes de gestion choisies. Cette option considère que le parc étant étatique, il revient à l'Etat de choisir le mode de gestion et d'appeler les populations à "prendre part" (GH3, SN2, TO1, LI1).
- Une approche qui va de la base vers le sommet. Dans cette approche, la gestion du parc et de la zone tampon est décentralisée. Les populations locales participent activement à travers des représentants élus et des organisations en collectivités. Dans ces cas, l'Etat confie la gestion des terres protégées et non protégées aux communautés locales sous des conditions négociées (GH2, BF3, NI5).

La première approche n'a pas été totalement une réussite et la plupart des régions protégées ont été sérieusement dégradées. Parc national de Baoulé (Mali, ML1), le parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire), le parc national de Niokolo Koba, (Sénégal, SN2), etc.

Dans les années 1990, le parc national de Keran (Togo) semblait être l'unique heureuse exception, en tant que parc étatique avec une richesse spéciale en faune. Malheureusement, lorsque le régime politique s'est affaibli pendant le processus de démocratisation, les communautés locales et les braconniers se sont rués sur le parc et ont détruit ses ressources en quelques semaines, en guise de revanche contre les précédents puissants gestionnaires du parc.

La première approche n'avait pas compris que les moyens financiers et les ressources humaines limitées de l'Etat réduiraient sa capacité de gérer les zones protégées efficacement. Elle n'avait pas également compris les populations locales ne peuvent pas participer gratuitement aux activités de gestion des zones protégées à cause de leur besoin d'en tirer les besoins de survie essentiels et urgents.

La seconde approche est plus satisfaisante. Cela est confirmé par le contexte macro-politique actuel de la plupart des pays d'Afrique Occidentale, marqué par la décentralisation⁸, la démocratisation et l'ajustement structurel ; ce qui implique la redéfinition du rôle de l'Etat et une plus grande délégation de pouvoirs aux communautés. Cette option est donc plus appropriée.

Toutefois, compte tenu des changements rapides et d'une portée considérable qui surviennent en Afrique comme la conséquence des politiques de l'économie de marché et de la mondialisation, l'individualisme gagne du terrain dans la plupart des communautés. Il faut reconnaître que l'archétype de communauté africaine est entrain de disparaître rapidement. Les zones qui peuvent pratiquer une gestion communautaire basée sur les principes traditionnels, religieux et sociaux sont en train de diminuer progressivement. Le Sud ne devrait pas adopter impétueusement les approches et les politiques appliquées dans plusieurs pays du nord. Ces pays pouvaient même tirer les leçons de l'expérience.

⁸ La boîte N°5 ci-après traite d'un exemple de gestion décentralisée d'un parc national à travers une ONG qui devrait renforcer les capacités des populations locales pour prendre le relai par la suite.

Boîte n°5**Gestion décentralisée du Parc National Kaboré Tambi**

Le projet de gestion décentralisée du Parc National Kaboré Tambi a été initié en 1994 au Burkina Faso par une ONG écologiste nationale dénommée « Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA) ». Ce projet est situé dans la partie sud du pays, à 100 km de Ouagadougou, la capitale.

Il vise à garantir la conservation et l'exploitation durable du parc au bénéfice du développement au niveau de l'économie nationale et locale, tout en restant un modèle pour l'éducation des gestionnaires, des décideurs et du public en général, sur l'importance de l'implication des communautés et de la société civile dans l'exécution des politiques et programmes de conservation de la biodiversité.

Dans cette mesure, et à la faveur des nouvelles politiques encourageantes sur la gestion de la faune, le gouvernement a confié le parc à NATURAMA à travers une concession de dix ans renouvelable. L'objectif planifié en collaboration avec 23 villages voisins est de régénérer le parc et d'améliorer le niveau de vie des populations locales, démontrant ainsi une durabilité sociale, écologique et financière basée sur les communautés.

Prévu pour trois phases de 3 ans chacune, le projet a mené les activités suivantes pendant ses deux premières années : élaboration de monographies et de plans de développement villageois; organisation d'associations villageoises et inter-villageoises, activités éducatives sur l'environnement dans les écoles primaires et secondaires des provinces riveraines; conception de micro projets de développement villageois. Ces projets comprennent l'apiculture, l'aulacodiculture, le jardinage, la conservation des eaux et du sol, les micro-crédits en faveur des femmes, la promotion touristique, etc.

Le projet a enregistré des progrès sur le plan environnemental à travers les actions de reboisement et les bosquets villageois; sur le plan socio-économique en améliorant les revenus des populations riveraines ; sur le plan écologique en réduisant le braconnage et le pâturage dans le parc.

Ce projet est d'autant plus original que ce parc est le seul qui ait été concédé à une ONG nationale dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le statut permet d'appliquer le concept de "gestion décentralisée d'un parc national".

Source : NATURAMA/WWFUS, 1996

5.6. Législations de gestion de la faune

Les réformes du code de la forêt et de la faune sont les thèmes majeurs des débats dans la plupart des pays de l'Afrique Occidentale. Des initiatives visant à accorder aux populations rurales un plus grand contrôle sur les ressources naturelles sont en cours. Les changements promettent encourager l'entretien et la régénération des bois, des terres en jachère et les forêts villageoises cultivées. La nouvelle législation de la faune au Burkina Faso par exemple, reconnaît la personne qui élève des espèces sauvages comme propriétaire légal des produits (article 151 du Code forestier au Burkina Faso, Loi n°006/97/ADP du 17 mars 1997). Ceci constitue un nouveau départ par rapport à la plupart des codes précédents qui déclaraient l'Etat seul propriétaire des animaux sauvages. Il faut noter que ces nouvelles politiques et législations au Burkina Faso encouragent la promotion d'initiatives de GCF telles que le projet initié par une association du nom de ACMVG dans la province de la Sissili, les projets privés d'aulacodiculture près de Ouagadougou et l'élevage des autruches dans la région sahélienne. Cette situation a également permis de concéder le parc national Kaboré Tambi à la Fondation NATURAMA, pour la mise en œuvre du projet de gestion décentralisé (BF3).

Bien que ces changements législatifs soit importants dans la plupart des pays pour faire face aux ajustements structurels et autres choix macro-économiques, ils ne représentent que des modifications de second plan pour ce qui est de la base fondamentale de la loi. Le service forestier de l'Etat détient toujours dans la plupart des cas de réforme du Code forestier le rôle majeur dans la mise en application des décrets. Cela dépendra beaucoup de la capacité et de la volonté de l'Etat de recycler ses agents dans un nouvel esprit de la gestion participative des ressources (McLain 1991).

Même si les récentes réformes du code forestier sont importantes, ils n'ont pas promu particulièrement une approche de cogestion réelle entre la société civile rurale et l'Etat, précepte central de l'approche gestion des terroirs. Les réformes du code forestiers ne cadrent pas encore avec les discours qui cherchent à accroître les aptitudes à ériger et à mettre des lois en vigueur autour des ressources naturelles des collectivités rurales.

Les collectivités rurales doivent de même pouvoir faire respecter les accords tels que le Tongo en Gambie qui permet de réduire la collecte prématurée et même le vol des produits de la forêt. Quoique certains projets dans le Sahel expérimentent actuellement des nouvelles formes de gestion micro-territoriale, ils ne représentent que des petits îlots d'innovation. Les accords de gestion des ressources au plan local nécessitent une certaine forme de protection de la part de l'Etat.

Une étape dans le processus est la promulgation de lois cadres nationale qui permettraient d'accroître le contrôle et la responsabilité au plan local sur la gestion des ressources. Ces types de lois, tout en établissant des lignes directrices générale, dotent les institutions locales de la latitude de faire face à la dégradation des ressources spécifiques à leurs régions, au lieu d'être liées par des règles gouvernementales d'envergure nationale virtuellement inappropriés et rigides.

Les lois "cadres" exposent des formulations générales de principes et de droits. Le code rural au Niger est très utile à cette fonction. Son objectif n'est pas d'expliquer en détail les dispositions du bail appropriés à des situations particulières. Il vise l'indication des principes fondamentaux qui doivent être respectés dans la législation locale. Une loi cadre doit présenter des choix, une sorte de "menu" des différentes façons dont les ressources forestières peuvent être gérées par les individus et les foyers, les collectivités, par les organisations non gouvernementales, les sociétés privées et l'Etat (Tabachnick et Bruce, 1993). Une loi "cadre" peut expliquer les différentes techniques que les collectivités et les individus peuvent utiliser pour faire face aux critères généraux, mais donne aux collectivités locales la latitude de trouver les définitions exactes.

Chapitre 6. QUELQUES INSUFFISANCES DANS LES CONNAISSANCES ACTUELLES

Les principales insuffisances en GCF à examiner comme priorités de recherche comprennent les questions relatives aux sciences de la faune, aux données économiques sur les avantages du GCF en faveur des populations locales, aux enquêtes socio-anthropologiques visant la compréhension des réalités culturelles actuelles dans divers contextes et groupes ethniques, à l'harmonisation des législations sur la faune dans les pays de la CEDEAO en vue de couvrir des aspects généraux tels que la chasse, les aires protégées, les espèces en migrations, etc.

Les études de cas ont permis de mettre en relief les insuffisances suivantes :

- a) Les types de motivations à même d'assurer une mobilisation durable des populations locales : activités génératrices de revenus ? infrastructures ? propriétés/décentralisation ? viande sauvage ? (CI3, IS2, GH3, TO1).
- b) La biologie, l'écologie et la dynamique de certaines espèces fauniques : *Alcephalus buselaphus*, *Damaliscus lunatus*, *Acinonyx jubatus*, etc. (BF1).
- c) Identification des utilisations traditionnelles de la faune (médicinales, religieuses, culturelles, ML2).
- d) Des outils simples et efficaces pouvant permettre aux communautés de faire des planifications de gestion locale (BN1).
- e) La rentabilité économique de l'exploitation de faune conformément aux utilisations socioculturelles (CI3).
- f) Des modèles pouvant permettre la création d'une entreprise rentable de production de gibier (Burkina, BF4).

D'autres besoins comprennent:

1. La mise en place d'un programme de sensibilisation qui ne viserait pas à leur apprendre des recettes toutes faites. Les populations locales ont droit à l'information qui leur permettra d'opter pour d'autres stratégies de subsistance, des technologies d'utilisation durable à moindre coût, etc. Nous devons, à partir des tout précédents concepts de l'éducation, progresser vers un concept de communication avec les populations locales;
2. Une meilleure définition des zones tampons et couloirs de migration.
3. Un examen des conditions de vie du personnel des aires protégées.
4. Résoudre le problème de l'indifférence des autorités locales par rapport à l'exploitation de la faune.
5. Une compréhension des relations entre les incidents de braconnage, les opportunités de chasse et de la faune.
6. Les inconvénients et avantages des méthodes de protection classique par rapport aux approches de gestion communautaire.

7. La reconnaissance de la contribution économique potentielle de la faune et des aires protégées.

D'autres importantes considérations concernent:

- l'examen des solutions efficaces à apporter au problème du suivi et de la préservation de l'intégrité des parcs nationaux transfrontaliers (NE1, BF4, BN1, CI3);
- La clarification du type d'aires protégées à promouvoir;
- le débat sur les critères d'aires protégées tels que: la dimension minimale, en vue d'assurer la survie des espèces particulières.

Chapitre 7. PERSPECTIVES SPECIFIQUES A L'AFRIQUE DE L'OUEST

Nous avons déjà souligné la fierté des communautés de l'Afrique de l'Ouest par rapport à leur mode de vie culturelle; et cela, malgré la force du marché mondial contrôlé par le Nord. Ces pays sont considérés comme les meilleurs conservateurs des cultures traditionnelles. Les initiatives de la GCF pourraient bénéficier de cette réalité si les décideurs politiques et autres responsables accordent leur attention aux valeurs locales et la connaissance du milieu.

Les initiatives telles que le projet "Bosquets sacrés" au Ghana, le Sanctuaire Mamunta Mayoso en Sierra Leone créé par ordre d'un chef traditionnel, les associations de chasseurs au Burkina Faso, Mali, Guinée, Sénégal, Gambie, peuvent toujours être cités en exemple dans cette région par ce que les institutions communautaires traditionnelles ne se sont pas encore effondrées.

En outre, l'Afrique de l'Ouest, dispose d'un héritage colonial diversifié, reçu des français, des Anglais et des Portugais. Les différents régimes coloniaux ont eu des attitudes différentes envers la conservation.

Cela se manifeste aujourd'hui à travers les politiques et législations qui sont demeurés presque inchangées depuis l'indépendance. Ce contexte est riche en enseignement, qui doivent être partagés, en prenant en compte les questions de conservation de la faune dans toute la région. Au Ghana et dans d'autres pays anglophones, par exemple, l'aulacode est considérée comme un animal domestique et de ce fait n'est pas classée parmi les espèces fauniques protégées par les législations. Ainsi il peut à tout moment être chassé par les populations sans aucune restriction. En Côte d'Ivoire et dans d'autres pays francophones, l'aulacode est sous le statut légal de la faune et par conséquent soumis aux règlements en matière de chasse.

7.1. Les résultats positifs de la région

Les perspectives spécifiques à la région en matière de GCF doivent être évaluées au niveau régional (16 pays) ou inter-étatique de prise de décisions ou d'actions. Ces niveaux d'évaluations peuvent être définis comme étant des niveaux de synergie d'action. A cet égard, l'action est possible si seulement les politiques, les stratégies et la volonté politique affichée sont cohérentes. On peut citer l'exemple de la gestion des ressources transfrontalières.

Les diverses conventions en particulier celles liées à la biodiversité et la lutte contre la désertification, ratifiées par tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ont permis aux communautés d'avoir les pleins pouvoirs sur la gestion des ressources naturelles en général, et la gestion de la faune en particulier. Cela s'est passé à travers de longs processus de consultation qu'exige la ratification de ces conventions. La gestion des ressources transfrontalières en fait partie à travers la Convention Internationale sur la Lutte Contre la Désertification (CCD). Cette situation est appropriée du fait que la CCD emploie les termes « participation » et « partenariat » comme pierre angulaire de sa stratégie pour un véritable développement durable.

Les conventions sont des dispositions internationales qui donnent lieu à des actions cohérentes sur le plan mondial. Il convient également de noter que les problèmes critiques et multiples dont la région était confrontée pendant les 3 dernières décennies, ainsi que l'échec des stratégies descendantes ont positivement contribué à ces

conventions. Le processus de développement du PASR/CILSS (Programme d'Action Sous Régional) de la lutte contre la désertification inclue un cadre sous régional de gestion communautaire de la faune qui fait partie du composant Gestion des ressources transfrontalières.

La gestion des ressources naturelles est une approche valide et indispensable. Cependant, les différents pays qui partagent les mêmes ressources d'une frontière ont souvent des politiques contradictoires sur la conservation de la faune. Cette situation rend la gestion difficile et peut constituer une menace à la survie de certaines espèces.

Parmi les exemples de coopération dans le domaine de la gestion faunique, on peut citer :

- Le projet Conservation du Mont Nimba financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Côte d'Ivoire, Guinée, Sierra Leone),
- Le projet Conservation intégrée et développement de la région de Niokolo-Badiar (Sénégal, Guinée) financé par l'Union Européenne,
- le projet (GEPRENAF), Gestion Participative de la Faune et des Ressources Naturelles dans la région de la Comoé au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire (BF5, CI3) avec l'appui financier du FEM et du Royaume de Belgique,
- le projet régional Gestion des aires protégées appartenant aux frontières communes au Bénin, Burkina et Niger, soumis à l'UE (NE2).

Un grand nombre de préoccupations relatives à la gestion communautaire ont été prises en compte dans tous ces projets. Cela pourrait être interprété comme l'expression d'une volonté claire des pays à progresser ensemble à travers d'importants projets régionaux démonstratifs. Ces projets ont adopté une approche participative et de partenariat comme l'indique le projet GEPRENAF (cf boîte N° 6). On espère également qu'ils contribueront à l'effort global de lutte contre la pauvreté dans la région.

Boîte N° 6

Comment le projet GEPRENAF gère son approche participative et de partenariat

GEPRENAF est un projet inter-étatique entre le Burkina et la Côte d'Ivoire qui vise la gestion participative de la faune et des ressources naturelles dans les frontières communes aux 2 pays (études de cas BF5 et CI3).

Pour des raisons participatives, l'organisation et les systèmes de gestion du projet ont été planifiés en 3 phases, selon le développement des compétences locales et des capacités de gestion. En Phase I, les Organisations Villageoises locales (O.V) seront formées par une Unité d'Appui Technique (UAT) mise en place sous la tutelle d'un Coordinateur National de Projet (CNP). En Phase II, les Organisations de Villages de chaque site se regrouperont en simples associations AGEREF inter villageoises. Ensuite, le comité inter-villageois se chargera de la planification des activités du projet et la prise de décision. La Phase III débutera une fois que les communautés seront prêtes à formaliser la création légale de l'AGEREF⁹.

En ce qui concerne le partenariat, le projet a développé aux niveaux locaux des «Groupes de Consultation Technique Provinciaux» (GCTP) grâce à tous les partenaires provinciaux, ce qui leur permet ainsi de suivre les activités du projet, et de rassembler les données. Au niveau national, il existe des comités nationaux de direction (CND) qui se composent des ministères, ONG, bailleurs de fonds et les opérateurs économiques du secteur privé qui sont intéressées. On y a ajouté un comité scientifique consultatif en vue d'augmenter les chances de prendre en compte les opinions des institutions scientifiques pour une meilleure gestion.

⁹ AGEREF = Association pour la Gestion des Ressources Naturelles et de la faune.

Dans le contexte de la région, la lutte contre la désertification et la gestion de la faune sont des questions transfrontalières de préservation de l'environnement qui semble dichotomique : la lutte contre la désertification est généralement synonyme de sécurité alimentaire et sécurité en matière d'eau, si bien qu'elle mobilise tout un chacun : Elle est différente de la conservation de la faune qui est la fonction préalable à la promotion du tourisme étranger, ce qui fait qu'elle est loin des besoins des populations. On commence à s'apercevoir que la sécurité alimentaire ne signifie pas «sécurité céréalière». La faune peut fournir de la viande de brousse (et des avantages touristiques en même temps) et contribuent ainsi à la sécurité alimentaire.

L'Afrique de l'Ouest possède une longue chaîne d'écosystèmes qui permet de confronter les méthodes et les approches mises en œuvre dans des conditions socioculturelles typiques à la région. Pendant que certaines espèces fauniques ne s'adaptent qu'aux conditions des forêts guinéennes (hippopotame pygmée, cercopithèque) d'autres ne vivent que dans les zones semi-arides et arides (Addax, oryx). Chaque écosystème a une biodiversité qui lui est spécifique : de fausses perceptions tendent à considérer que la biodiversité est concentrée dans les zones tropicales humides si bien que la biodiversité des zones est négligée lors des interventions internationales.

La variabilité des écosystèmes devrait permettre le développement d'une diversité de lieux et de produits touristiques (paysages des zones humides, forêts, plages de l'Atlantique et les dunes de sable du Sahel, etc.). Si toutefois elle est combinée à une gestion communautaire de la faune. Une rentabilité conséquente devrait assurer une durabilité autonome en vue de la conservation de la diversité qui existe au sein des espèces ainsi que la préservation des habitats associés.

La partie sahélienne de la région Ouest Africaine a initié un processus connu sous le nom de Sahel 21, visant à former un consensus au sein des sahéliens sur leur avenir commun. Ce fait devrait aboutir à un projet social commun au Sahel. Cet exercice accorde la priorité à la gestion communautaire des ressources naturelles comme étant une option privilégiée en matière de conservation de la nature et de développement durable. La CEDEAO a déjà initié un processus régional en vue de la mise en place d'une stratégie de la gestion de la faune principalement orientée vers la promotion du tourisme et d'autres questions économiques.

D'autres institutions régionales inter-étatiques sont également intéressées par les questions de gestion de la faune : Le Conseil de l'Entente, le Liptako Gourma , l'Autorité pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (AMVS), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)¹⁰.

Sans mettre en évidence les multiples expériences sur le développement rural, la gestion des terroirs aussi connue sous le nom de gestion d'utilisation des terres, devrait être considérée comme une approche ascendante spécifique du développement rural adoptée par la nouvelle génération de projets de la région. Cette approche est en train d'influencer positivement l'acceptation des activités menées par la communauté telle que la GCF.

¹⁰ LUEMOA est une Union monétaire regroupant le Burkina Faso, le Bénin, le Niger, le Mali, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Togo et la Guinée Bissau. Elle a son siège à Ouagadougou, et possède des unités spécialisées: Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à Lomé, Bourses des Valeurs à Abidjan, etc.

Boîte N° 7
Présentation du Projet Gestion des Terroirs (Burkina Faso, BF1)

La Gestion des Terroirs est une approche ascendante de la gestion des terres basées sur la communauté à travers les populations locales organisées en comités villageois auxquels la dévolution progressive des responsabilités de gestion des ressources naturelles est entreprise par l'Etat. Cette approche a été initiée au Burkina Faso dans les années 1990 et mise en œuvre dans toute la nation grâce à un programme financé par plusieurs bailleurs de fonds dénommé PNGT.

Le Programme vise à arrêter la dégradation des ressources naturelles en amenant les populations locales des 8 provinces expérimentales à gérer leurs ressources naturelles. Le projet dispose d'un composant faunique grâce à la gestion de la réserve de biosphère de la mare aux hippopotames, la forêt de Maro et les réserves fauniques de Nobéré.

Le projet a réalisé un grand progrès. On le considère comme un exemple de dissémination de l'approche de la gestion des ressources au niveau local dans les autres provinces du pays et des projets similaires des pays voisins à travers principalement la Banque Mondiale.

Sur le plan social, le PNGT a pu mettre en place des comités villageois en vue de la gestion des ressources au niveau local. Ces comités se composent de toutes les classes sociales, c'est-à-dire les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs et les bûcherons.

Sur le plan économique, le PNGT a augmenté les revenus des populations cibles grâce aux activités génératrices de revenus (élevage, exploitation du bois et du charbon, apiculture, jardin maraîcher, industrie artisanales etc.). Des plans villageois ont été établis par les populations en vue de la gestion des ressources au niveau local grâce au soutien d'équipes mobiles multidisciplinaire et d'une équipe forêt-faune (ETF).

Sur le plan environnemental, le PNGT a mis en place un système en vue de la supervision écologique et sociale des réalités de niveau local sous la responsabilité de la recherche scientifique et de l'Institut du Burkina équipé d'une unité G15 appropriée. Ce mécanisme fournit un audit qui vérifie si le bien-être humain et les ressources naturelles s'améliorent pendant le projet.

Source : MARA/PNGT, 1992.

La plupart des pays ont établi des Plans d'Action Nationaux pour l'Environnement (PANE) qui constituent un cadre stratégique national où s'insèrent les projets gestion des terroirs ou de gestion des ressources naturelles. A travers la promotion de ces PANE soutenus par la Banque Mondiale dans les années 1990, on y incluait généralement un programme cadre de gestion des patrimoines nationaux tels que les parcs nationaux et autres aires protégées. Ces PANE sont apparus à la suite des Plans d'Action Forestiers Nationaux qui étaient en train d'être formulés dans la plupart des pays. Il semble cependant établi que ni les PAFN, ni les PANE n'ont réussi à mobiliser les fonds nécessaires pour la gestion de la faune et des aires protégées. Finalement, les partenaires nationaux de la gestion de la faune sont tombés dans des confusions quant aux contenus et à l'utilité des PANE ou PAFN.

7.2. Points pour lesquels l'Afrique de l'Ouest accuse un retard certain par rapport à d'autres régions.

En Afrique de l'Ouest, comme il a été déjà mentionné, diverses causes : manque d'engagement politique, ressources financières inadéquates, potentiel limité de tourisme, et situations conflictuelles avec les populations humaines périphériques ont conduit la plupart des réserves fauniques de la région à n'être que des «réserves sur papier» gérées

d'une manière peu effective. Pendant cette étude, nous avons noté les grands points pour lesquels l'Afrique de l'Ouest est retard par rapport à d'autres régions :

1) Le manque de cadre spécifique de coordination régionale des politiques et visions de la gestion de la faune malgré l'existence d'organisations telles que la CEDEAO, le CILLS et l'UEMOA. Cette situation ne permet pas d'explorer les questions GCF et de les intégrer dans les discussions générales sur le développement de la région. Ce cadre existe dans la région SADC en Afrique du Sud. En Afrique de l'Ouest, il y a eu des tentatives dans 5 pays du "Conseil de l'Entente"¹¹ dans les années 1970. Mais ces tentatives ont été abandonnées pour des raisons inconnues.

2) Les mauvaises options de gestion de la faune : pas d'élevage de gibier, juste un processus qui vient de commencer sur le ranch du gibier, mauvaise organisation des questions de chasse dans nombre de pays, pas de promotion d'élevage associé aux espèces sauvages, etc. On ne pense qu'à l'élevage des crocodiles, des autruches, etc.

3) La mauvaise promotion du tourisme due au : manque de personnes qualifiées, manque de structures promotionnelles adéquates, etc. Par exemple, en 1990, le Ranch au Gibier du Nazinga a été la réserve la plus visitée de la région avec 7000 touristes. Cela nuit aux initiatives de la GCF. En effet, les options touristiques de l'exploitation de la faune sont financièrement plus intéressantes que la viande de brousse.

4) La part insuffisante du secteur privé dans la gestion de la faune : construction insuffisante des hôtels et autres infrastructures locales, manque de commercialisation en matière des tours opérateurs, très peu de voyages safari, etc.

5) La fermeture totale de la chasse dans nombre de pays. Lors de l'étude, nous avons eu des contraintes légales dans la sélection des GCF des pays où la chasse n'était pas du tout possible légalement depuis des décennies (Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Togo). Ce n'est pas une situation de gain pour tous, car la chasse de safari constitue une activité économique importante car elle génère des montants élevés en monnaie étrangère sous forme de taxe et les revenus provenant des hôtels, restaurants, bars, agences de voyage, compagnies aériennes, artisans, locataires de voitures, etc. D'autre part, la chasse de subsistance apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire (viande de brousse) et autres besoins socioculturels (pharmacopée, artisanat, etc.). Heureusement qu'on est en train de passer des lois, ces dernières années, enfin d'ouvrir et de totale qui ne peut encourager le secteur privé et les communautés de production de la faune.

Cependant, il convient de noter que les expériences en matière de gestion des opérations de chasse s'avèrent insuffisantes dans bon nombre de pays.

¹¹ Le Conseil de l'Entente a été institué par 5 pays francophones (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Togo et Bénin) dans la période des indépendances politiques (1960). Elle a traité des questions de faune dans sa politique de promotion du tourisme. Un visa touristique commun aux 5 pays (similaire au visa Schengen européen) a été institué en 1998.

Chapitre 8. Interprétations spécifiques des termes-clés dans la région

Cette analyse concerne la définition des termes : *communauté, faune, conservation, et participation*. Généralement, dans les sociétés ouest-africaines, la faune est synonyme de "viande sauvage". Elle n'appartient à personne. Les gens peuvent par conséquent, en disposer comme ils l'entendent. Cette analyse, bien qu'elle contienne une certaine vérité, doit être complétée pour une meilleure évaluation de la situation.

Pour nombre d'ethnies, la faune a toujours constitué une ressource alimentaire utilisée par ailleurs pour des besoins culturels, religieux et médicaux. Ainsi, elle appartenait à la communauté territoriale et le produit de chasse que le chasseur ramenait à la maison était partagé avec l'ensemble de la communauté. Cela est une explication de la loi coutumière qui était observée de tous. Cette loi tirait son origine d'une gamme de valeurs assurant la cohésion au sein de la communauté. Les autorités coutumières (chef foncier, chef de village, etc.) sont ainsi garantes de la cohésion sociale.

8.1. Interprétation du terme "*communauté*"

Les influences externes à la région (influences de la religion, de l'économie moderne ou de marché, du creuset culturel et de la population) sont tellement diverses que la définition de ce terme est devenue très complexe. Cependant un consensus se dégage à travers la définition donnée à l'approche «Gestion des Terroirs» basée sur la communauté et définissant le terme "communauté" comme étant un groupe de personnes vivant dans le même village ou en groupe de villages ayant les ressources d'un même espace, et ayant le sentiment qu'ils partagent une destinée commune.

Cette définition, pourtant, ne parvient pas à embrasser toutes les questions relatives à la GCF à cause des influences grandes et externes ressenties de nos jours. Les influences ont modifié les systèmes traditionnels de valeurs, les pensées philosophiques et beaucoup d'autres éléments anthropologiques qui constituaient par le passé, l'essence même de la communauté. Les besoins changent vraiment dans le temps et l'espace, et il devient de plus en plus évident que seul le sentiment de partager un même avenir peut toujours rapprocher les gens. Le pas reste en effet vivant dans beaucoup de situation ; pourtant les fortes migrations et les processus d'assimilation lents ou rapides de certains groupes ethniques sapent les fondations du passé.

Par conséquent l'individualisme s'installe partout dans les milieux ruraux. Le développé est poussé par la compétition. La région ouest-africaine est ainsi tiraillée entre la nécessité de maintenir des sources anciennes mais vitales à son identité et le réalisme d'une économie de marché impitoyable qu'on ne peut échapper. De nos jours la communauté dépend d'une vie commune, une solution commune à un même avenir.

La perception de la communauté de la région est de ce fait une synthèse des facteurs spécifiques à la région (la rapide croissance démographique a aggravé la rareté des ressources naturelles, désertification) et des facteurs exogènes (religions, économie de marché, mondialisation, et l'apport des nouvelles technologies, etc.).

8.2. Interprétation des termes «*Faune*» et «*Conservation*»

Bon nombre de législations africaines définissent la faune comme étant «d'ensemble des espèces animales sauvages vivant librement dans le milieu naturel». On ajoute souvent

que «cette faune est la propriété de l'Etat». Cette définition officielle est basée sur des principes importés et des systèmes de gouvernance.

Dans les cultures traditionnelles la définition de la faune est rattachée à des valeurs économiques, socioculturelles, spirituelles, écologiques et éducatives. Dans la plupart des langues locales la traduction de «faune» renvoie à l'image «viande sauvage». C'est le cas des langues telles que le mooré (Burkina), Dioula (Côte d'Ivoire), Bambara (Mali), Maninka (Guinée, Sierra Leone, Gambia), etc. Cela signifie que pendant des siècles la faune a constitué principalement une alimentation pour les populations locales. Pourtant cela n'est pas exclusif car d'autres utilisations doivent aussi être examinées.

Les produits de la faune sont les plantes dans la pharmacopée (la peau de l'éléphant est un remède contre les ulcères, les plumes de la perdrix sont un remède contre la jaunisse, etc.), dans les cérémonies mythico-religieuses, dans la résolution des conflits entre villages avoisinants, etc.

Le concept d'utilisation non consomptive de la faune s'explique dans les pays du Nord par des raisons d'esthétiques principalement, alors pour les communautés ouest africaines cette option n'est motivée que par des raisons religieuses. Cependant ces deux approches sont nettement différentes : l'approche européenne vise à promouvoir une totale protection de toutes les espèces tandis que celle de l'Afrique de l'Ouest vise une protection sélective. Par le passé, le souci de la conservation a toujours existé, outre les rites et interdits religieux relatifs à telle ou telle espèce ou à la protection des bois considérés sacrés. Il y a encore à ce niveau une légère différence car l'absence de textes légaux en Afrique traditionnelle ne signifiait pas l'absence d'un code de conduite fondé sur des valeurs partagées.

Le système moderne de la conservation de la faune basé sur diverses catégories d'aires protégées (réserve naturelle intégrale, Parc National, monument naturel, sanctuaire d'espèces, paysage protégé, aire protégée de ressources gérées (IUCN/CNPPA, 1994) et sur des interdictions légales, s'inspire du passé colonial et de systèmes de pensée d'écoles extérieures.

La conservation devient une totale interaction de l'exploitation de la faune dans les zones géographiquement limitées. Bien qu'il y ait encore une compréhension culturelle et traditionnelle de la conservation au sein des communautés locales, ses fondements sont progressivement sapés par les réalités de l'économie de marché et la nécessité de répondre aux besoins vitaux de survie. Toutefois le plus important fait à noter est qu'il y a toujours un besoin pressant d'exploiter durablement la faune. En d'autres termes, veiller à ce que les animaux sauvages soient permanent utilisables et qu'ils puissent contribuer à la satisfaction des besoins divers.

8.3. Interprétation du terme "Participation"

La participation comporte plusieurs approches dans son champ d'application. Ces approches s'appliquent à toute opération de développement et aux initiatives GCF. La tendance la plus notable à identifier est celle qui considère que la participation est une approche qui permet à un groupe cible de prendre part au processus de prise de décisions dans un projet. Dans bon nombre de projets gestion de la faune de la nouvelle génération, il est question de la gestion participative de la faune. Pourtant, une analyse et une révision approfondies de ces cas révèlent plusieurs interprétations divergentes :

* La participation conçue comme une approche, un moyen permanent d'atteindre un objectif préétabli, qui peut ne pas faire partie des priorités des populations locales. C'est une approche instrumentale qui vise l'utilisation des populations dans la gestion initiée par l'extérieur à la faveur des conventions internationales ou politiques nationales : parc national de Kakum (Ghana, GH3); parc national de la Boucle du Baoulé (Mali, ML1); parc national du W (Bénin, Burkina, Niger, NE2), etc.

*La participation comme processus visant une bonne responsabilisation des communautés pour des questions de développement local à long terme. Dans ce cas, la participation est une approche transformatrice qui aboutit à une gestion décentralisée, généralement dirigée par les organisations communautaires traditionnelle ou légales : projet GEPRENAF (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, CI3); Sanctuaire de Singe de Buabeng-Fiema (Ghana, GH2), projet réserve de Popenguine (Sénégal, SN3), etc.

En ce qui concerne la faune il est difficile d'accorder une préférence à l'une ou l'autre forme de participation, même si la dernière semble intéresser plus la communauté. Une autre dimension à prendre en compte en matière de participation est le partenariat qui met en évidence les intérêts établis ainsi que la nécessité d'une synergie d'action pour la réalisation d'un même objectif. La GCF devrait être intégrée dans la responsabilisation de la communauté concernée.

La participation peut aussi être analysée à travers la position de chaque acteur du processus. En d'autres termes, qui participe au projet : Les populations locales ? Les agences étatiques ? Les ONG ? Les partenaires financiers ? Il semble évident que lorsque la gestion des ressources est décentralisée, ce sont les autres acteurs qui participent. A l'absence d'une propriété ou d'une décentralisation, les populations locales ne prennent pas part à la gestion, elles participent sur la base d'intérêts bien précis. L'expérience des Bosquets sacrés au Ghana montre que quand les ressources appartiennent aux populations locales, l'effet psychologique de posséder peut déjà constituer un facteur de mobilisation, car les populations se sont occupées de plusieurs choses sans mettre au premier plan les intérêts économiques.

La tendance, dans cette région, est une préférence pour une responsabilisation des communautés sont actuellement, assez limités. Il faudrait aussi éviter toute tendance incontrôlée visant l'adoption de cette forme de participation car les statistiques ne montre pas que cette forme de participation est la meilleure et qu'elle assure forcément le développement durable et une conservation améliorée de la faune.

Chapitre 9. VERS QUELLES POLITIQUES : EXPERIENCES ET AMENDEMENTS SUGGERES

9.1 Leçons relatives à la planification des politiques

Les politiques sont conçues par les institutions étatiques (gouvernement, parlement, etc.). Elles sont en fait l'illustration de la vision que les autorités ont du sujet en question. Le fait le plus remarquable est l'absence d'une vision intégrée de la conservation de la faune et des questions de développement socio-économiques. Fier, des questions majeures telles que la gestion des terres sont quelquefois traitées séparément. Une des raisons importantes est que la faune n'est jamais un facteur conflictuel capable de déclencher des pressions internationales ou d'exercer des pressions socio-politiques sur les décideurs politiques nationaux de l'Afrique de l'Ouest.

Le rôle de plaidoyer ou de «chien de garde» que doit jouer la société civile (ONG, organisations communautaires, syndicats, chambres de commerce, associations religieuses et coutumières, etc.) n'est pas assumé dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Cela semble découler des longues périodes de régimes d'exception qui ont caractérisé la plupart de ces pays.

Cette situation induit une faiblesse de planification intégrée, en contradiction avec les pensées anciennes et les méthodes de gestion. Par le passé, la faune était considérée comme un produit de la terre qui devrait être gérée selon la stratégie du propriétaire foncier (cf projet Bosquets sacrés au Ghana, le projet zones humides de Haideja-Nguru au Nigeria, etc.). Il y a des approches novatrices en matière de législations foncières, au Niger (Code Rural, 1993), Burkina (Réorganisation Agraire et Foncière, 1995). Cependant la non intégration de la problématique « faune - tenure foncière » est l'une des graves insuffisances du processus de prise de décision dans plusieurs pays de la région.

Nombre de politiques n'ont pas pu s'enraciner dans les réalités culturelles et sociales de la région. Leur rigidité et leur manque de pertinence ont conduit à l'échec de plusieurs politiques. Par ailleurs le manque de progrès dans le processus de mise en œuvre a été aggravé par l'absence d'alternatives durables.

Plusieurs politiques et stratégies en faveur de la gestion des aires protégées ont considéré les communautés locales comme des «prédateurs» qui doivent être contrôlés par la répression. Beaucoup d'erreurs de gestion ont été commises par les premiers responsables. Mais il est important, dans la conception de nouvelles approches de gestion, de voir si les communautés sont culturellement et psychologiquement prêtes pour une totale responsabilisation dans le processus de prises de décision. Cela doit faire l'objet d'un examen minutieux.

9.2 Proposition d'amendement de politiques

9.2.1 Participation communautaire dans la gestion de la faune

En fait, la participation plus forte des communautés locales, ONG et sociétés privées dans la gestion de la faune et dans les activités forestières de la sous région reste sérieusement entravée par des politiques déficitaires, des institutions aux mandats inadaptés, et par l'insuffisance de capacités et de ressources. Par exemple, nombre de services d'Etat n'ont pas l'habitude de gérer le partenariat que suppose la GCF: les

pouvoirs devraient être transférés aux communautés ; et celles-ci nécessitent une assistance sans qu'on ne cherche à les remplacer. Elles devraient être encouragées au lieu d'être réprimandées. En l'absence d'une amélioration des politiques et des institutions, les nouveaux investissements dans le secteur ne donneront que de résultats décevants. Les décideurs politiques devraient minutieusement examiner les questions spécifiques.

9.2.2. Possibilités d'exploitation consomptive de la faune

Dans beaucoup de pays, les politiques en vigueur aboutissent à encourager le braconnage en interdisant totalement la chasse, ce qui fait de la faune une ressource sans valeur commerciale légale. Pour changer la situation, il importe de re-ouvrir la chasse, source d'utilisation consomptive de la faune, ce qui permettrait de réglementer l'exploitation sur des bases scientifiques rigoureuses. Les insuffisances constatées au niveau des marchés et des politiques devraient être corrigées par le biais d'un processus de dialogue avec les différents partenaires concernés.

9.2.3. Renforcement des capacités

Le renforcement des institutions de gestion de la faune devrait être un élément du processus visant la réforme systématique de l'administration et mettant l'accent sur les responsabilités, l'autorité de la loi, la gestion financière et procédures budgétaires ainsi que la transparence. Le mandat des services forestiers de l'Etat devrait être modifié en donnant des droits et obligations de gestion aux communautés locales, et aux ONG chargées de la gestion de réserve de faune.

9.2.4. Participation des communautés locales dans la gestion de la faune

Cela devrait être possible grâce aux changements opérés dans les politiques et législations (ex. système de tenures foncières). Une formation dans le domaine de la planification participative permettrait aux services forestiers d'établir un partenariat avec les communautés locales et les ONG chargées de la gestion de réserve de faune.

9.2.5. Promotion de la participation du secteur privé dans la gestion de la faune

L'Etat devrait sérieusement envisager de transférer les activités d'aménagement, de protection et d'exploitation, et se limiter à superviser et stimuler grâce à des politiques et législations incitatives, et aux services d'information qui font la promotion des investissements privés dans le secteur du tourisme et de la chasse.

On avance parfois que la communauté ou le secteur privé ne peuvent pas avoir l'éthique de conservation nécessaire pour s'occuper de la police de chasse. Pourtant les exemples du Sanctuaire de Singes de Buabeng Fiema au Ghana (GH2) et la réserve de Mamunta Mayoso en Sierra Leone (SL1) ont démontré le contraire. Des exemples d'agents forestiers qui pratiquent le braconnage dans les zones où ils sont censés surveiller sont aussi connus.

9.2.6. Améliorations des connaissances dans la gestion de la faune

Les Etats devraient faire des inventaires au plan national, ce qui servirait de point de départ en matière de planification, mise en exécution, suivi et évaluation des activités cynégétiques. Les enseignements reçus à partir des activités pilotes de terrain devront être disséminer et la recherche devra être mieux orientée et plus efficace grâce à l'étroite

collaboration entre les chercheurs et les utilisateurs potentiels des résultats de leur recherche.

9.2.7. Questions de décentralisation

Le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles à travers la participation et la gestion communautaire des ressources est interprété de manière différente d'un pays à l'autre, et d'un projet à l'autre. Les ressources naturelles constituent une propriété de l'Etat dans bon nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, si bien qu'en tant que la gestion est dirigée directement par l'Etat. Dans les régions où la propriété légale des ressources naturelles est dévolue aux populations locales, elles deviennent responsables de la gestion de leurs ressources naturelles (GH1, SN1).

Chapitre 10. L'avenir de la GCF en Afrique de l'Ouest

10.1. Quelques optimismes dans la nouvelle génération de projets

La nouvelle génération de projets, tels que les projets Gestion des Terroirs (Burkina Faso) ou la Gestion des Ressources Naturelles (Bénin, Mali, Niger, Sénégal, Ghana, Gambie) a adopté des approches plus participatives. Ces projets reconnaissent que les populations locales sont capables de gérer avec succès les ressources naturelles qui leur sont importantes.

Nombre de ces opérations ont intégré de grandes expériences tirées du passé: traiter des questions de faune d'une manière plus intégrée au développement des ressources naturelles et tenter d'offrir une participation communautaire plus transformatrice. Une réforme de la politique foncière et la planification décentralisée de l'utilisation des terres sont les principales caractéristiques de certains de ces projets soutenus par la Banque Mondiale, le PNUD, l'Union Européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux. En outre, vu la priorité grandissante des questions environnementales, on est en train d'augmenter les ressources disponibles en vue de mettre en place le personnel et les systèmes nécessaires à la supervision et à l'évaluation, aussi bien des changements qualitatifs que quantitatives qui s'opèrent au sein des forêts et autres ressources naturelles.

Beaucoup d'expériences positives sont associées à la nouvelle génération des projets Gestion Participative des Ressources naturelles : Le Sanctuaire de Singe de Buabeng-Fiema (Ghana, GH2) et les réserves de faune de Mamunta Mayoso (Sierra Leone, SL1). Ils ont eu l'avantage d'accepter que la faune, malgré son individualité et sa mobilité, est un produit de la terre, et qu'elle doit être traitée comme tel.

10.2. La nécessité de faire face aux contraintes actuelles

Nombre de projets de cette nouvelle génération sont encore dans leur phase initiale et présentent des difficultés résultant de faiblesses conceptuelles communes :

- Bien des projets préconisent une approche participative pour la planification et la mise en exécution. Cependant, ils n'arrivent pas à définir les mécanismes de cette approche (organisation des associations communautaires, transfert progressif des responsabilités de gestion, développement d'une durabilité financière, mise en place d'indicateurs pertinents pour la supervision des progrès socio-écologiques, etc.). La vision participation constitue encore une méthode d'augmentation de la main d'œuvre locale, et un moyen d'attirer le soutien des populations à des coûts peu élevés au lieu d'une méthode qui met l'accent sur la transformation de la société : Projet parc national de Niokolo - Badiar (Sénégal, Guinée); sous-projet du PGRN/Volet Gestion de la Faune et Eco-Développement Rural (Bénin, BN1).
- La plupart des projets participent au développement institutionnel mais n'œuvrent pas à une structuration adéquate de la mise en place institutionnelle requise pour le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines: Projet conservation intégrée de l'île de Bonny (Nigeria, NI4), Gestion des zones tampons pour la conservation des aires protégées (TOGO, TO1).
- Nombre de projets n'ont pas tenu compte de l'impact environnemental et de la durabilité dans leurs analyses économiques: Projet PURNKO (Niger, NE1), Projet Gestion Intégrée de la Réserve du Bafing (Mali, ML2).

- La durée prévue pour la mise en exécution des projets s'est avérée trop courte dans plusieurs cas, pour atteindre une phase d'autonomie de gestion, essentielle dans un projet de gestion de la faune: Projet sanctuaire faunique d'Okumu (Nigeria, NI2), Gestion Communautaire des Réserves Naturelles (Sénégal, SN1).
- La sous estimation des lacunes en écologie et biologie de la faune conduit à des erreurs d'appréciations techniques. Il faut donc combler les connaissances à travers la recherche et préparer une expertise nationale (Burkina, BF1).
- La promotion d'une participation meilleure du secteur privé dans la gestion de la faune. Ce fait n'est pas contradictoire aux modèles de gestion communautaire. En effet, un investisseur privé peut signer un accord avec la population locale en vue d'exploiter le projet GCF local. La plus grande contrainte pour la participation du secteur privé serait la redéfinition des rôles des services publics dans de nouveaux systèmes de gouvernance suscités par les démocraties et l'ajustement structurel. Le gouvernement devrait assurer la supervision, la mise en exécution ainsi que la formulation des politiques afin de stimuler les partenaires concernés. Les organisations communautaires, les ONG et les investisseurs privés en matière de tourisme sont en mesure d'assurer la mise en exécution des projets, le marketing et une communication interactive en matière faunique.

Les projets sont souvent très complexes et reflètent des objectifs et des considérations intersectorielles incompatibles avec les capacités institutionnelles existantes au plan national et local.

10.3. Le défi de la circulation de l'information : Réseautage sur la GCF en Afrique de l'Ouest

La communication entre les décideurs, les gestionnaires de faune, les sociétés privées et les communautés concernées est particulièrement importante dans les pays d'Afrique de l'Ouest. En effet, elle permet de profiter des expériences sur la formulation des politiques, les législations de faune, la préparation, la supervision et l'évaluation des projets GCF, la dissémination des outils et approches innovatrices.

Les Organisations régionales (CILSS, CEDEAO, UEMOA, Conseil de l'Entente, Liptako Gourma, BOAD, etc.) ainsi que les bureaux régionaux des institutions internationales (Banque Mondiale, UICN, FAO, UNESCO, WWF), les cellules de réflexion (IIED, WRI), ONG et les bailleurs de fonds bilatéraux peuvent stimuler les efforts de soutien aux gouvernements.

On peut également intensifier les communications à travers les réseaux nationaux et régionaux des projets GCF, les contacts entre les pays et les institutions, le partage des expériences entre les personnes chargées de la gestion des projets, les décideurs et les communautés qui œuvrent ensemble pour des changements aux niveaux local, national et international. Un réseau peut se définir comme étant un groupe d'individus ou d'organisations, qui décident volontairement d'échanger des informations ou d'entente, prendre des activités conjointes et qui s'organisent de telle sorte que leur liberté individuelle reste intacte.

Les réseaux favorisent les échanges d'information, de compétences, de connaissance, d'expériences, de matériel et de média à travers les rencontres, les ateliers, les publications et les programmes coopératifs. Le partage des compétences et expériences augmentent la compétence générale des membres du réseau, qu'ils soient des individus

ou des organisations. Les échanges d'information et la coordination en matière de réseau entraînent moins la répétition inutile des travaux et des efforts. Un impact général significatif et des progrès rapides sont possibles s'il y a moins de répétition.

Le réseau peut également lier des gens de niveaux, de disciplines, d'organisations et d'origines différentes qui travaillent pour le développement des ONG et le personnel des projets de coopération technique à grande échelle, les chercheurs internationaux et les agents de vulgarisation, les professeurs d'université et les villageois. Les réseaux peuvent fournir la masse cruciale nécessaire à la plaidoirie, à l'action et aux changements de politiques au niveau local, national et international.

CONCLUSION

Cette étude de la GCF dans les 16 pays de l'Afrique de l'Ouest a examiné un échantillon de projets initiés par des ONG, des organisations communautaires, et des structures étatiques, dont la préoccupation commune est la participation de la communauté à la gestion de la faune. La plupart de ces initiatives sont très jeunes (inférieures à 10 ans). Elles semblent correspondre au large processus d'auto-promotion villageoises et de choix alternatifs de gouvernance, en cours dans la région. Elles expriment également l'aspiration des populations à prendre en main leurs propres développement, après l'échec sévère des précédents programmes parachutés d'en haut.

L'étendue et la diversité de la région, ajoutées aux questions de sécurité au Libéria, en Sierra Leone, et en Guinée Bissau n'ont certainement pas permis de collecter toutes les données pertinentes. Cependant, nous espérons que ce rapport constituera une passerelle entre la première et la seconde phase de cette étude de l'IIED, et également entre cette analyse ouest-africaine et celle en cours dans d'autres régions, dans le cadre ultime de la conservation de la biodiversité.

Pour réaliser ces objectifs finaux, nous pensons que nul n'est mieux placé que les acteurs de l'Afrique de l'Ouest pour travailler à l'identification, la description et la communication des meilleures stratégies en matière de GCF. Ce sont eux qui doivent trouver des solutions pratiques aux problèmes de conservation de la biodiversité tout en faisant face aux besoins humains.

En mettant l'accent sur la participation et le travail en équipe, le processus engagé par l'IIED pour évaluer le rapport « Whose Eden » peut :

- Incorporer une large gamme de points de vue dans la conception et la mise en exécution des projets de GCF ;
- Bénéficier des compétences et expériences souvent sous-estimées des gestionnaires locaux ;
- Créer un cadre de partage de connaissances, de renforcement des capacités et de réflexions critiques.

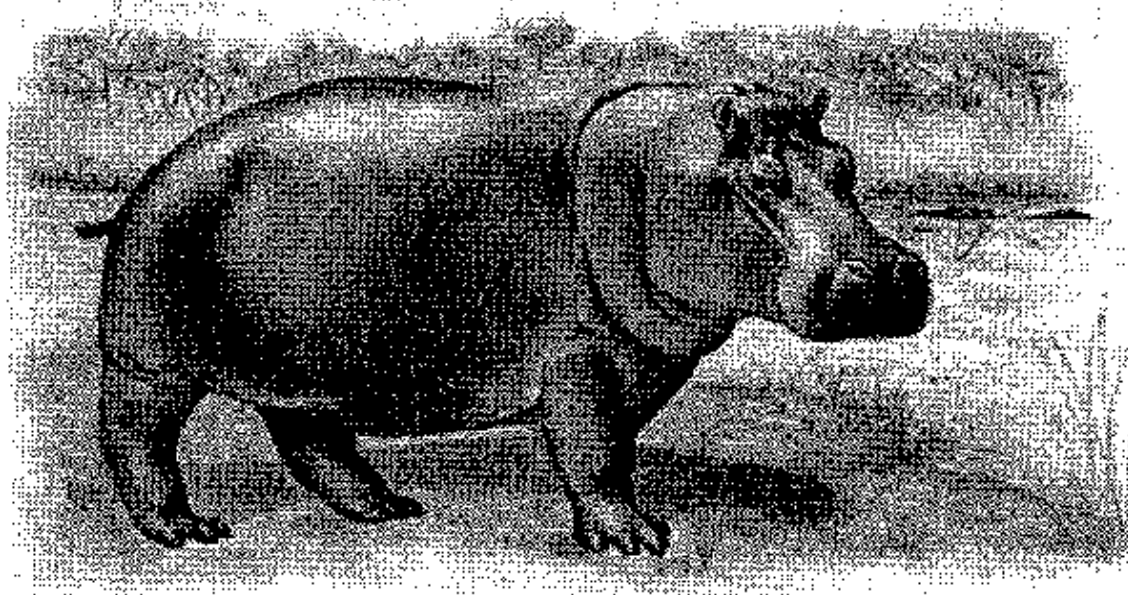
C'est dans cette optique que nous faisons les 4 recommandations suivantes :

1. Organiser un atelier ouest-africain en vue de restituer les résultats de l'étude et de les valider, de les amender au besoin avec des données plus récentes, si toutefois elles sont disponibles. Cet atelier regroupera les points focaux nationaux qui ont participé à cette étude, les gestionnaires des projets GCF spécifiques, les administrateurs nationaux de la faune, les ONG, les représentants du secteur privé, les représentants des communautés, et les partenaires internationaux.

2. Approfondir les investigations à travers des études de cas en vue d'intensifier spécifiquement les principes, les stratégies, les approches et les outils susceptibles d'accroître l'efficacité de la GCF et de satisfaire les besoins humains, tout en documentant les principaux enseignements tirés du passé. Pour cela, nous avons suggéré quelques études de cas (cf page 36).

3. Inciter chaque pays de la région à entreprendre une réflexion critique sur ses politiques, législations et programmes nationaux, dans le contexte des aspirations locales, et des grandes options de politiques nationales : décentralisation, implication du secteur privé, etc.

4. Associer à cette étude, les organisations régionales (CEDEAO, CILSS, UEMOA, BOAD, etc.) ainsi que les partenaires extérieurs engagés dans les principaux projets de GCF en Afrique de l'Ouest, en vue de partager les expériences et de mieux vulgariser les enseignements tirés des initiatives nationales (partenaires bilatéraux, Banque Mondiale, Union Européenne, FAO, PNUD, WWF, UICN, BirdLife, Wetlands, etc.).



HIPPOPOTAME (Hippopotamus amphibius)

ANNEXES :

1. Liste et adresses des points focaux nationaux
2. Bibliographie
3. Adresses de personnes impliquées dans la GCF en Afrique de l'ouest
4. Liste des documents pertinents collectés
5. Questionnaire envoyé aux points focaux nationaux

VOLUME II : Documentation sur les études de cas :

- | | |
|-----------------|----------------|
| * Bénin | * Mali |
| * Burkina Faso | * Mauritanie |
| * Cap Vert | * Niger |
| * Côte d'Ivoire | * Nigeria |
| * Gambie | * Sénégal |
| * Ghana | * Sierra Leone |
| * Guinée Bissau | * Togo |

ANNEXE 1**Liste et adresses des points focaux nationaux**

COUNTRIES	FOCAL POINTS	ADDRESSES
Côte d'Ivoire	<u>Mme Leonie Bonnehin</u> Parc national de Taï (Projet GTZ)	BP 693 San Pedro Tél: 225-711779 Fax:225-712353
Mali	<u>Mr Moriba Nomoko</u> AMCFE	BP 2921 Bamako Tél:223-23 51 79 Fax:223-23 54 60 Fax: 2:223-22-43-41
Niger	<u>Mr Seyni Seydou</u> Directeur des Parcs Nationaux	BP 721 Niamey Fax: 227-73 27 84
Mauritanie	---	---
Sénégal	<u>Mr SYLLA Seydina Issa</u> Wetlands International	BP 5135 Dakar-Fann Tél:221-24 42 21 Fax:221-25 23 99
Benin	<u>Mr Brice Sinsin</u> FSA - Université Nationale du Bénin	BP 526 Cotonou Tél:229-30 30 84 Fax:229-30 30 84
Togo	<u>Mr Okoumassou Kotchikpa</u> Direction des Parc Nationaux	BP 4825 Tél:228-21 40 28/ 21 46 04 Fax:228-21 40 29
Guinée	<u>Mr SAGNAH Saternin</u> Chef Division Faune et Protection de la Nature, DNEF	BP 5426 Conakry Tel : 224-463-248 Fax: 224-446-102
Cap Vert	<u>Ms Maria do Livramento Medina Silva</u> , Technicien supérieur des Forêts Ministère de l'Agriculture	CP 50 Praia Tél:238-642 545 Fax : 238-642 549
Guinée Bissau	<u>Mr Kaoussou DIOMBERA</u> Conseiller Technique, Ministère DRRNE	C.P. 71 Bissau Tel : 245-221041 Fax : 245-221041/221019 FAO-Rep.
Burkina Faso	<u>Mr Konate Koalo</u> Direction de la Faune et des Chasses	01 BP 7044 Ouagadougou Tél:226-307294 Fax:226-36 19 25
Nigeria	<u>Ms Uzo Egbuche</u> Centre for Environmental Ressources & Sustainable Ecosystems (CE-RASE)	49, Norman Williams Street, South West Ikoyi, LAGOS Tél:234-12- 680317 Fax:234-12- 690210
Ghana	<u>Mr SAMUEL Kofi Nyame</u> Ghana Wildlife Society	Po Box 13252 Accra Tél:233-21 55 22 83 Fax: 233-21 77 70 98
Sierra Leone	<u>Mr Emanuel Kelfala Alieu</u> Chief conservator of forests /MAFE	MAFE. Youyi building, brookfields, Freetown Tél:232-22 3445/ 242036 Fax:232-24-2128
Gambie	<u>Dr Camara Alimamy</u> Chief WildLife Department	Min. of Agriculture, Quadrangle, Banjul Tél:220-47 28 88 Fax:220-228 998
Liberia	<u>Mr Joseph Fully</u> Manager, wildlife and national parks Forestry Development Authority	Po Box 10-3010, 1000 Monrovia 10 Tel:231-22 7665 / 22 44 59

ANNEXE 2.**BIBLIOGRAPHIE****BENIN**

1. Sinsin, B. (1997). Presentation du volet Gestion de la faune et Eco-Développement rural (PGRN/VGFER). Une contribution à l'étude CWM de l'IIED.
2. SECA, CEE (1988). Projet régional d'aménagement des aires protégées, étude faisabilité, Benin-Burkina Faso-Niger, volume 1, 278 pp.

BURKINA FASO

3. World Bank/GEF (1995). West Africa pilot community-based natural Resource and Wildlife Management project, 8 pp.
4. ROURE G (1968) Animaux sauvages en Hte-Volta et des pays voisins, Direction des E&F/MA-Ouaga Hte-Volta/FAO 63 p.
5. Bousquet B. (1982). Diversité de la faune et évaluation numérique et économique des populations de grands mammifères, Projet FAO DP/UPV/78/008, Inventaire des ressources en faune sauvage et étude économique sur son utilisation en zone rurale. Doc. de terrain N°8, 43 pp.
6. ROURE G (1968) - Petit Atlas de classification, de monyligne, de repartition et de ... des animaux sauvages de Hte-Volta et des pays voisins / FAO Direction E&F/MA-Ouaga Hte-Volta.
7. Lundgren, C.G. 1997. Etude des possibilités pour l'intégration des populations dans la gestion des Aires de conservation dans l'Est du Burkina, UICN, 68 pp.
8. MET/DGEF/DFP. 1990. Retrospective des 4 dernières saisons de chasse (1985-1989) et bilan de la saison écoulée, 23 pp.
9. MET/DPNRF. 1984. Séminaire national sur la conservation de la faune au Burkina Faso, 46 pp.
10. MET/DEP. 1989. Contribution du secteur forestier à l'économie du Burkina Faso, Résumé et extraits des rapports de Harap et Parkan, 24 pp.
11. MET. 1991. Les aires classées de faune du Burkina Faso, 20 pp + annexe
12. UICN. 1988. Etude d'évaluation du ranch de gibier de Nazinga, rapport de mission Lauginie, F. et Sournia, G., 48 pp + annexes
13. ZEBE, S. 1990. Identification d'un programme de renforcement de la protection des espèces animales et végétales au Burkina Faso. MET-Banque Mondiale

CABO VERDE

14. SILVA, M.L.M. (1991). Nature reserve development and conservation of birds, Birdlife Netherlands

COTE D'IVOIRE

15. RAKOTOBE, O.A., and RAKOTOMALALA, J.R., 1995. Gestion Participative des Terroirs villageois et Auto-promotion autour du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire, 36 pp.
16. World Bank/GEF (1995). West Africa pilot community-based natural Resource and Wildlife Management project, 8 pp.

17. Ibo J. et Leonard E. (1996). *L'Etat, les paysans et la forêt, théorie et pratique d'une gestion participative de la forêt en Côte d'Ivoire*, ORSTOM.
18. PCCAP : MINAGRA/DPN-Banque Mondiale (1995). *Etude sur la filière Viande de brousse*, document d'orientation, 29 pp.
19. Ngoran, Y., 1998. *Contexte national de la conservation des Forêts et de la Faune sauvage*, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 10 Pp.
20. KADJA, N., 1998. *Données forestières FAO sur la Côte d'Ivoire ; Direction du Domaine Forestier et du Reboisement*, 7 pp.

GAMBIA

21. FODAY, B., (1998). *National context of forests management in the GAMBIA*, Forestry Department, 9 pp.
22. CAMARA, A., (1997). *The Kiang west national park integrated conservation and development project, CWM survey*, IIED, DPWM, Banjul, 7 pp.

GHANA

23. Fargey, P.J., 1991. *Assessment of the conservation status of the Boabeng-Fiema Monkey Sanctuary, final report to the FFPS, University of Science and Technology, IRNR, WRMD, Kumasi, Ghana.*
24. Quartey, S.Q., 1995. *Buabeng-Fiema monkey sanctuary : community-based conservation project, project proposal*, Nkoranza, GHANA, 14 pp + annexes
25. William, O. and GYAKARI, J.N. (1996). *Traditional conservation of biodiversity and sustainable development : sacred groves conservation project in Ghana*. BIOME, BSP/USAID/WWF/TNC/WRI-GACON.
26. Koffi, S. (1997). *Community wildlife management in Ghana, 2 case studies : the sacred groves conservation project, the Buabeng-Fiema monkey sanctuary conservation project*, Evaluating EDEN, IIED.
27. Nelson, A. et Angela, J., 1989. *Bees for beginners, a basic introduction to beekeeping*, GRATIS project, Tema.
28. Cobbinah, J.R. 1992. *Snail farming in west Africa, a practical guide*, CTA, 49 pp.
29. John, J.M. et Roland, A.K., 1995. *A farmer's handbook for captive Rearing of the grasscutter*, Friends of the zoo, IDRC.

GUINEA

30. Condé, S.B., 1998. *Données forestières FAO sur la Guinée ; Direction Nationale des Forêts et de la Faune*, 6 pages.
31. Leach, M. and Fairhead, J., 1995. *Whose forest ? Modern conservation and historical land use in Guinea's Ziama Reserve*. Rural Development Forestry Network Paper 18c. ODI, London.
32. Richards, P., 1993. *Biodiversity and the Dynamics of African Anthropogenic linkages : Case studies from Upper Guinea forest formation*. Paper presented at the African Studies Association 36th meeting, Boston.

GUINEA BISSAU

33. DIOMBERA, K. 1998. Présentation du projet Parc naturel des mangroves du fleuve Cacheu en Guinée Bissau, étude sur la gestion communautaire de la faune, IIED, 4 pp + annexes.
34. DIOMBERA, K. 1998. Données forestières FAO sur la Guinée Bissau; Direction Générale des Forêts et Chasse, 6 pp.
35. MDRRNE/DGFC, (1998). Politique et planification forestières en Guinée Bissau. Rapport à la 11^e commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, Février.
36. MDRRNE/DGFC, (1998). Situation sur l'aménagement de la faune et des Parcs nationaux en Guinée Bissau, Mars, 5 pp.

MALI

37. Nomoko, M. et SAMAKE, S. (1997). Gestion améliorée de la biodiversité de la réserve du Baoulé, Gestion concertée de la réserve de faune du Bafing. Rapport de l'étude collaborative avec l'IIED, 17 pp.
38. MEE/UICN (1990) Etude sur l'importance socio-économique des produits de chasse dans le district de Bamako
39. MRNE (1986) Rapport d'enquête sur l'impact de la fermeture de la chasse au Mali

MAURITANIE

40. Nicoll, M. 1994. Plan Directeur du Parc National du Banc d'Arguin: 1994-2003, WWF-International, Glend Suisse. 66 pp
41. FIBA, 1994. Research Master Plan for the Parc National du Banc d'Arguin. 50 pp
42. THIAW, I. 1991. Le parc national du Diawling en Mauritanie, UICN, Bureau régional Afrique de l'Ouest. Bulletin Ressources et Espaces Naturels, Numéro 8-1991, 38-41.

NIGER

43. FEM/PNUD. Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les réserves de biosphère des zones arides d'Afrique, UNESCO, 20pp.
44. MDRHE/SNV/CCE. (1996). Protocole d'exécution du projet d'utilisation des ressources naturelles de Kouré (PURNKO)
45. SNV, CCE. (1996). Protocole d'exécution cadre du programme Faune, environnement, gestion de terroirs dans la région du Kouré Dallo Bosso (projet PURNKO)

NIGERIA

46. Egbuche, M., (1997). Community wildlife management in Nigeria, 5 case studies : the Hadejia-Nguru wetlands conservation programme, the Okomu wildlife sanctuary, the Cross River national park-Okuwangwo Division, the Bonny island integrated conservation project, the Lekki Nature Center., Evaluating EDEN, IIED.
47. William, M.A. and David, H.L.T., 1996. Conservation and sustainable resource use in the Hadejia-Jama'are Valley, Nigeria. ORYX, volume 30 number 2, pp 131-142. FFI, UK.

48. Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources, 1998. State of forests and wildlife management in the Federal Republic of Nigeria, 15 pages
49. Dunn, A., 1994. Gashaka Gumti, Nigeria: From game reserve to national park. Rural Development Forestry Network Paper 18d. ODI, London.

LIBERIA

50. Fully, J. (1998). Community wildlife management at the Sapo National Park, a presentation for the IIED CWM survey in West Africa.

SENEGAL

51. Diouf, B., 1994. The responsibility of local people for the management of forest resources in Northern Senegal. Rural Development Forestry Network Paper 18d. ODI, London.
52. DIOP, I., (1996). Les enjeux de la conservation du Parc National du Niokolo-Koba et de sa région. MEPN/DPN
53. MEPN/DPN (1998). Rapport de situation sur l'aménagement de la faune et sur les parcs nationaux, 1995-1998, Dakar, Sénégal, Février, 13 pp.
54. MEPN/DPN-BIOSEN-FNHNH, (1996). Programme de développement de l'espace naturel communautaire Kër Cupaam, 24 pp.

SIERRA LEONE

55. Alieu, E. K., 1998. Community forest and wildlife management in Sierra Leone, a national synthesis report, 12 pages, Freetown, Sierra Leone.
56. Alieu, E. K., 1995. Peoples participation in the development and management of Tiwai: Sierra Leones first game sanctuary. Wildlife and Nature, Volume 11 Number 3. FAO Regional office for Africa, Accra, Ghana.
57. Alieu, E. K., 1992. The control of seasonal bush fires in Sierra Leone. Rural Development Forestry Network Paper 13e. Overseas Development Institute (ODI), London.
58. Alieu, E. K., 1995. Peoples participation in the development and management of Tiwai: Sierra Leones first game sanctuary. Wildlife and Nature, Volume 11 Number 3. FAO Regional office for Africa, Accra, Ghana.
59. Glyn-Davies, A. and Richards, P., 1990. Rainforest in Mende life: resources and sustenance strategies in rural communities around the Gola North Forest Reserves (Sierra Leone).

TOGO

60. MET, (1996). Programme Environnement 1996-2000, 2^e Conférence des bailleurs de fonds
61. OKOUMASSOU, K. (1997). Collecte de données sur les projets de Gestion Communautaire de la Faune au TOGO, MFRF/DPNRFC, HED.
62. Moumouni, A.K. (1998). Rapport de situation sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux au Togo, 1995-1998, MEPF/DFC, 7 pp.

General Literature

61. De Bic, S. (1991). Wildlife resources of the West African savanna, Wageningen Agricultural University Papers 91-2, The Netherlands
62. IIED, (1996). Guidelines for regional reviews, Evaluating Eden : assessing the impacts of community wildlife management, 9 pp + attached questionnaire
63. IIED, (1996). Working project document, Evaluating Eden : assessing the impacts of community wildlife management, 8 pp + attached questionnaire for case studies.
64. IIED/ODA (1994), WHOSE EDEN ? An overview of Community approaches to wildlife management - IIED, July.
65. Mc Neely J.A, Harrison J., Dingwall, P. (1994) - Protecting Nature. Regional Reviews of protected areas - IUCN. The World Conservation Union.
66. Meester J., Setzer H.W., (1971) The Mammals of Africa : an identification manual - Smithsonian Institution 93 p Pretoria SA, Washington DC, USA ISBN 0-87474-116-5 LC CARD 70-169904.
67. Shrestha, N. K. and Gronow, J., 1991. From mistrust to participation : The creation of a participatory environment for community forestry in Nepal. Rural Development Forestry Network Paper 12b. ODI, London.
68. FAO, (1998). Rapport de la 12^e session du Groupe de Travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux, Dakar, SENEGAL.
69. Jocelyn, D. and al, (1997). Indigenous community wildlife management in Australia, Regional review for the IIED study « Evaluating Eden », 102 pp + annexes.
70. Kothari, A. and al, (1997). Community Involvement in wildlife conservation, South Asia Regional review, Evaluating Eden, IIED, 82 pp.
71. Gutiérrez, I., Ortiz, N., and Imbach, A., (1997). Community wildlife management in Central America, Regional review, Evaluating Eden, IIED, 21 pp + annexes.
72. UICN, 1990. L'éléphant d'Afrique, 14 pp.
73. Banque Mondiale (1994). Stratégie pour le secteur forestier en Afrique subsaharienne, 51 pp + annexes.
74. Abbot, J., et Guijt, I. Changing views on change. A working paper on participatory monitoring of the environment.
75. Lusigi, W. J. (1994). Socio-economic and ecological prospects for multiple use of protected areas in Africa, Biodiversity and Conservation 3, 449-458.
76. CEDEAO. (1993). Gestion des Ressources naturelles dans la région de la CEDEAO. Plan directeur de coordination des programmes de lutte contre la désertification, PNUD, CEA, PNUE.
77. FAO (1985). Plan d'Action Forestier Tropical, Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques.
78. Roe, D., Leader-Williams, N., et Dalai-Clayton, B. (1997). Take only photographs Leave only footprints. The environmental impacts of wildlife tourism, IIED Wildlife and development series N°10.
79. UNEP/UNDP (1996). Compendium of Environmental Laws of African Countries. Volumes I, II, III.
80. UNEP (1996) Handbook of environmental law
81. UNEP/UNITAR/UNCHS (1995) Training Programme in Environmental law and policy.

ANNEXE 3.**Adresses de personnes impliquées dans la GCF en Afrique de l'Ouest**

PAYS	NOM/PRENOMS ET ORGANISATION	ADRESSES
Côte d'Ivoire	<u>Mr Jonas Ibo</u> ORSTOM, Centre Petit Bassam	04 BP 293 Direction ORSTOM 243773 Abidjan 04 Tél: 225-35 43 67 ou 35 70 67 Fax:225-35 40 15
	<u>NGORAN YAO</u> Conseiller Technique du ministre Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales	B.P. V94 Abidjan Tél. (225)21 34 42 Fax; (225) 21 34 42
Mali	<u>Mr Moriba Nomoko</u> ONG AMCFE	BP 2921 Bamako Tél: (223) 23 51 79 Fax: (223) 23 54 60 / 22-43-41
	<u>(Ms) Djeneba Sow Cisse</u> Conseiller Technique Ministère du développement rural et de l'Eau	B.P. 61 Bamako Tél.: (223) 22 29 79 fax. (223) 22 02 95
	<u>Mr. Saïf KANOUTE</u> Secrétaire Permanent PNAE/CID	B.P. 2357 Bamako Tél.: (223) 23 10 74 fax. (223) 23 19 39
Niger	<u>Mr Seyni Seydou</u> Directeur des Parcs Nationaux	BP 721 Niamey Fax: 227-73 27 84
	<u>Mr. Goussmane Moussa</u> Secrétariat Exécutif du Conseil National pour l'Environnement pour un Développement Durable	BP 10193 Niamey (NIGER) Tél: (227) 72 25 59 Fax: (227) 73 58 59/72 29 81
	<u>Mr. Idrissa Daoudou</u> ONG ONVPE	
	<u>Mr. Laculy Ada</u> Directeur National de l'Environnement, Ministère de l'Hydraulique et Environnement	BP 578 Niamey Tél: (227) 73 33 29 Fax: (227) 73 27 84
Mauritanie	<u>Mme Oum Kelthoum El Yessa</u> ONG Espoir	Ilot M66 BP 335 Nouakchott Tél: (222) 25 04 40 Fax: (222) 25 25 72
	<u>Mr. Ahmed Salem OULD SALEM</u> Conseiller du MDRE, CONCILSS	BP : 1135 Nouakchott Tél: (222) 25 15 00/25 10 52 Fax: (222) 25 74 75
	<u>Mohamed Abdallah OULD TOLBA</u> Président de la Coopérative d'Agriculture, d'Élevage et de Reboisement de Barcina	BP : 4848 Nouakchott Tél: (222) 25 75 22 Fax: (222) 25 75 22
	<u>Mr. Oumar FALL</u> Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement rural	BP : 171 Nouakchott Tél: (222) 25 91 83 Fax: (222) 25 07 41
	<u>Mr. Abderrahmane O/Hafed</u> Projet Banc d'Arguin	
Sénégal	<u>Mr SYLLA Seydina Issa</u> Wetlands International	BP : 5135 Dakar-Fann Tél: (221) 24 42 21 Fax: (221) 25 23 99
	<u>Soulèye NDIAYE</u> Directeur des parcs nationaux Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature	BP : 5135 Dakar-Fann Tél: (221) 824 42 21 Fax: (221) 825 23 99

	<u>Cheick Moussa Camara</u> Secrétaire/ASAN Association Sénégalaise des Amis de la Nature	BP : 3804 Av. Cheick Ahmadou Bamdou X 40 Colobane, Dakar Tél: (221) 825 96 85 Fax: (221) 825 93 63
Bénin	<u>Mr Brice Sinsin</u> FSA - Université Nationale du Bénin	Bp 526 Cotonou Tél:229-30 30 84 Fax:229-30 30 84
Togo	<u>Mr Okoumassou Kotchikpa</u> Direction des Parc Nationaux	BP 4825 Tél:228-21 40 28/ 21 46 04 Fax:228-21 40 29
	<u>Mr. Koffi Scssi</u> Ministère de l'Environnement et de la Production Forestière	BP : 334 Lomé Tél: (228) 22 44 26 Fax: (228) 21 40 29
Guinée	<u>Mr. Djallo Mamadou Saliou</u> Guinée - Ecologie	BP 3266 Conakry Tél:224-46 24 96 Fax:224-46 50 39
	<u>Mr. Sagnah Saterin</u> Direction Nationale des Eaux et Forêts	BP : 5426 Conakry Tél: (224) 46 32 48 Fax: (224) 44 61 02
	<u>Mr. Kankou Moussa Camara</u> Ministère de l'Agriculture et des EAux et Forêts	Conakry Tél: (224) 41 13 61 Fax: (224) 44 61 02
	<u>Mr. Maadjou Bah</u> Division Preservation de la Nature et de ses Ressources	
	<u>Mr. Thierno Malado Diallo</u> ONG AJUPE	
Cap Vert	<u>Mr le Chef du Service</u> Faune	Tél: (238) 61 03 36 Fax: (238) 61 55 53
	<u>(Ms) Maria do Livramento Media Silva</u> Ministère de l'Agriculture -DGASP	C.P. 50 Praia Tél: (238) 64 25 48 Fax: (238)64 25 49
	<u>Mr. Yoao Soares Gomes</u> Ministère de l'Agriculture -DGASP	C.P. 50 Praia Tél: (238) 64 25 45 Fax: (238)64 25 43
	<u>Ms. Eva ORJET</u> MORABI- Association d'Appui à l'Autopromotion de la Femme dans le Développement	C.P. 568 Praia Tél: (238) 61 38 21 Fax: (238)61 38 21
Guinée Bissau	<u>Mr. Seco Bua BAIO</u> Ministère de l'Energie, de l'Industrie et des Ressources Naturelles, Directeur Général des Ressources Naturelles	C.P. 399 Quartier Pluba 1 Bissau Tél: (245) 22 23 29 Fax:(245) 22 17 25
	<u>Mme Augusta Enriques</u> ONG TINIGUEMA	BP 667 Bissau Fax/Tél:245-25 19 06
	<u>Luis ALBINO</u>	BP 79 Bissau Tél: (245) 22 21 43 / 22 10 03 Fax:(245) 22 21 43
	<u>Kaoussou Diombera</u> Ministère du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement	BP 71 Bissau Tél: (245) 22 10 41/22 17 80 Fax:(245) 22 10 41/22 10 19
	<u>Florentino Correia</u> Ministère du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement	BP 71 Bissau Tél: (245) 22 10 41/22 17 80 Fax:(245) 22 10 41
Burkina Faso	<u>Mr Souleymane ZEBBA</u> Président de la Fondation NATURAMA	01 BP 6133 Ouagadougou 01 Tel: 226- 364959 Fax : 226- 361925 Email : naturama@fasonet.bf

	<u>Mr. Ibrahim THIAW</u> Représentant régional de l'UICN en Afrique de l'Ouest	01 BP 3133 Ouagadougou 01 Tél: (226) 31 31 54 / Fax: (226) 30 13 51
	<u>Mr Issé ZAMPALIGRE</u> Direction de la Faune et des Chasses	01 BP 7044 Ouagadougou 01 Tel : 226-307294
	<u>Mr. Bangré Sylvestre OUEDRAOGO</u> PNUD - Burkina Faso	BP 575 Ouagadougou Tél:(226) 3067 62 / 63 / 64 Fax: (226) 3104 70
	<u>Mme Chantal LEWIS</u> Conseillère CILSS/ACDI Ambassade du Canada	Ouagadougou Burkina Faso Tél: (226) 31 18 94 Fax : (226) 36 19 25
	<u>Mr Konaté Koalo</u> Direction de la Faune et des Chasses	BP 7044 Ouagadougou Tél:226-30 09 09 Fax: (226) 36 19 25
	<u>Mr. Soumaïla BANCE</u> Point Focal Diversité Biologique MEE SP/CONAGESE	01 BP 8691 Ouagadougou 01 Tél: (226) 31 31 66/ 31 24 64 E-mail : bance@conagese.mee.bf
	<u>Mr. Mathieu YAMEOGO</u> Directeur Général des Eaux et Forêts	01 BP 7044 Ouagadougou 01 tel : 226-363021
	<u>Mr Dakar DJIRI</u> Conseil National pour la Gestion de l'Environnement -CONAGESE	01 BP 7044 Ouagadougou 01 Tél: (226) 31 31 66 Fax: (226) 31 64 91
	<u>Mr. Aboubacar ISSA</u> PASP/CILSS	01 BP 7049 Ouagadougou 01 Tél: (226) 30 62 51 Fax: (226) 30 67 57/ 62 51
	<u>Mr. Jean Baptiste KAMBOU</u> Ministère de l'Environnement et de L'Eau	03 BP 7044 Ouagadougou 03 Tél: (226) 31 16 81 Fax: (226) 30 70 39
	<u>Mr. Michel KOUDA</u> UICN	01 BP 3133 Ouagadougou 01 Tél: (226) 31 31 54 / 72 21 95 Fax: (226) 30 13 51
	<u>Mr Joachim OUEDRAOGO</u> Directeur de la Foresterie Villageoise	01 BP 7044 Ouagadougou 01 Tel : 226-316119 / 226-312098
Nigéria	<u>Ms Uzo Egbuche</u> Nigerian Conservation Foundation	Plot 5 Moseley Road, Ikoyi, Lagos Tél:234-12- 69 40 21 Fax:234-12 69 40 20
Ghana	<u>Mr. SAMUEL Kofi Nyame</u> Ghana Wildlife of Sierra Leone	Po Box 13252 Accra Tél:233-27 55 22 83 Fax:233-21 77 70 98
	<u>Mr. N.K ANKUDEY</u> Wildlife Department Ministry post office	Po Box M. 239 Accra Tél: (233) 66 46 54/66 23 60 (Main) Fax: (233) 66 64 76 (Direct)
	<u>Mr. Roberty Koffi Bamfo</u> Forest and Wildlife Department and Utilization Department	Po Box 434 Accra Tél: (233-21) 22 13 15 Fax: (233-21) 22 08 18
	<u>Mr. Pape D. Koné</u> FAO Regional Office for Africa	Po Box 1628 Accra Tél: (233-21) 66 8427 / 23 39 99
	<u>G.A. Pungusse</u> Chief wildlife officer Ministry post office	Po Box M. 239 Accra Tél: (233) 66 46 54 Fax: (233) 66 64 76
	<u>Mr. David Kpelle</u> Wildlife Department Ministry post office	Po Box M. 239 Accra Tél: (233) 66 46 54 Fax: (233) 66 64 76
Sierra Leone	<u>Dr Daniel D. Siaffa</u> Conservation Society of Sierra Leone	Po Box 1292,4 Sanders St Freetown Tél:232-22 22 97 16 Fax:232-22 22 44 39

	<u>Emanuel Kelfala Aliou</u> Ministry of Agriculture, Forestry and Environnement	Youyi Bulding Brookfields, Freetonw Tel.: 22 34 45/24 20 36 Fax.: 24 21 28
Gambia	<u>Dr Camara Alimamy</u> Chief WildLife Department	Min. of Agriculture, Quadrangle, Banjul Tél:220-47 28 88 Fax:220-238 998
	<u>Dođou K. DARBO</u> Beekeeper	PMB 237 TEL (220) 48 42 78/48 42 20 FAX (220) 48 41 00
	<u>Today Boian</u> Department of State for the Presidency Forestry Department	5 Marina Parade Banjoul Tel.: 22 73 07 Fax.: 22 47 65
Liberia	<u>Mr James WOLO</u> Society for the Conservation of Nature	Po Box 2628 Monrovia Tél:231-22 39 74/22 38 30 Fax:231-22 65 61
	<u>Joseph Fully</u> Manager, Wildlife & National Parks Forestry Development Authority	P.O. Box 10-3010 1000 Monromvia 10. Tél.: 22 76 65/=22 44 59

ANNEXE 4.**Liste des documents pertinents collectés****BENIN**

1. Sinsin, B. (1997). Présentation du volet Gestion de la faune et Eco-Développement rural (PGRN/VGFER). Une contribution à l'étude CWM de IIED.
2. SECA, CEE (1988). Projet régional d'aménagement des aires protégées, étude faisabilité, Bénin-Burkina Faso-Niger, volume 1, 278 pp.

BURKINA FASO

1. World Bank/GEF (1995). West Africa pilot community-based natural Resource and Wildlife Management project, 8 pp.
2. Bousquet B. (1982). Diversité de la faune et évaluation numérique et économique des populations de grands mammifères, Projet FAO DP/UPV/78/008, Inventaire des ressources en faune sauvage et étude économique sur son utilisation en zone rurale. Doc. de terrain N°8, 43 pp.
3. Lundgren, C.G. 1997. Etude des possibilités pour l'intégration des populations dans la gestion des Aires de conservation dans l'Est du Burkina, UICN, 68 pp.
4. MET/DGEF/DFP. 1990. Retrospective des 4 dernières saisons de chasse (1985-1989) et bilan de la saison écoulée, 23 pp.
5. MET/DPNRF. 1984. Séminaire national sur la conservation de la faune au Burkina Faso, 46 pp.
6. UICN. 1988. Etude d'évaluation du ranch de gibier de Nazinga, rapport de mission Lauginie, F. et Sournia, G., 48 pp + annexes
7. ZEBE, S. 1990. Identification d'un programme de renforcement de la protection des espèces animales et végétales au Burkina Faso. MEF-Banque Mondiale

CABO VERDE

8. SILVA, M.L.M. (1991). Nature reserve development and conservation of birds, Birdlife Netherlands

COTE D'IVOIRE

9. RAKOTOBÉ, O.A., and RAKOTOMALALA, J.R., 1995. Gestion Participative des Terroirs villageois et Auto-promotion autour du Parc National de Taï en Côte d'Ivoire, 36 pp.
10. World Bank/GEF (1995). West Africa pilot community-based natural Resource and Wildlife Management project, 8 pp.
11. Ibo J. et Leonard E. (1996). L'Etat, les paysans et la forêt, théorie et pratique d'une gestion participative de la forêt en Côte d'Ivoire, ORSTOM.
12. PCGAP : MINAGRA/DPN-Banque Mondiale (1995). Etude sur la filière Viande de brousse, document d'orientation, 29 pp.
13. Ngoran, Y., 1998. Contexte national de la conservation des Forêts et de la Faune sauvage, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 10 Pp.

THE GAMBIA

14. FODAY, B., (1998). National context of forests management in the GAMBIA, Forestry Department, 9 pp.
15. CAMARA, A., (1997). The Kiang west national park integrated conservation and development project, CWM survey, IIED, DPWM, Banjul, 7 pp.

GHANA

16. Fargey, P.J., 1991. Assessment of the conservation status of the Boabeng-Fiema Monkey Sanctuary, final report to the FFPS, University of Science and Technology, IRNR, WRMD, Kumasi, Ghana.
17. Quartey, S.Q., 1995. Buabeng-Fiema monkey sanctuary : community-based conservation project, project proposal, Nkoranza, GHANA, 14 pp + annexes
18. William, O. and GYAKARI, J.N. (1996). Traditional conservation of biodiversity and sustainable development : sacred groves conservation project in Ghana. BIOME, BSP/USAID/WWF/TNC/WRI-GACON.
19. Nelson, A. et Angela, J., 1989. Bees for beginners, a basic introduction to beekeeping, GRATIS project, Tema.
20. Cobbinah, J.R. 1992. Snail farming in west Africa, a practical guide, CTA, 49 pp.
21. John, J.M. et Roland, A.K., 1995. A farmer's handbook for captive Rearing of the grasscutter, Friends of the zoo, IDRC.

GUINEA

22. Condé, S.B., 1998. Données forestières FAO sur la Guinée ; Direction Nationale des Forêts et de la Faune, 6 pages.

GUINEA BISSAU

23. DIOMBERA, K. 1998. Présentation du projet Parc naturel des mangroves du fleuve Cacheu en Guinée Bissau, étude sur la gestion communautaire de la faune, HED, 4 pp + annexes.
24. MDRRNE/DGFC, (1998). Situation sur l'aménagement de la faune et des Parcs nationaux en Guinée Bissau, Mars, 5 pp.

MALI

25. Nomoko, M. et SAMAKE, S. (1997). Gestion améliorée de la biodiversité de la réserve du Baoulé, Gestion concertée de la réserve de faune du Bafing. Rapport de l'étude collaborative avec l'IIED, 17 pp.

MAURITANIE

26. Nicoll, M. 1994. Plan Directeur du Parc National du Banc d'Arguin: 1994-2003, WWF-International, Gland Suisse. 66 pp
27. FIBA, 1994. Research Master Plan for the Parc National du Banc d'Arguin. 50 pp
28. THIAW, I. 1991. Le parc national du Diawling en Mauritanie, UICN, Bureau régional Afrique de l'Ouest. Bulletin Ressources et Espaces Naturels, Numéro 8-1991, 38-41.

NIGER

- 29.FEM/PNUD. Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les réserves de biosphère des zones arides d'Afrique, UNESCO, 20pp.
- 30.MDRHE/SNV/CCE. (1996).Protocole d'exécution du projet d'utilisation des ressources naturelles de Kouré (PURNKO)
- 31.SNV, CCE. (1996). Protocole d'exécution cadre du programme Faune, environnement, gestion de terroirs dans la région du Kouré Dallo Bosso (projet PURNKO)

NIGERIA

- 32.Egbuche, M., (1997). Community wildlife management in Nigeria, 5 case studies : the Haideija-Nguru wetlands conservation programme, the Okomu wildlife sanctuary, the Cross River national park-Okuwangwo Division, the Bonny island integrated conservation project, the Lekki Nature Center., Evaluating EDEN, IIED.
- 33.Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources, 1998. State of forests and wildlife management in the Federal Republic of Nigeria, 15 pages

SENEGAL

- 34.MEPN/DPN (1998). Rapport de situation sur l'aménagement de la faune et sur les parcs nationaux, 1995-1998, Dakar, Sénégal, Février, 13 pp.
- 35.MEPN/DPN-BIOSEN-FNHNH, (1996). Programme de développement de l'espace naturel communautaire Kër Cupaam, 24 pp.

SIERRA LEONE

- 36.Alieu, E. K., 1998. Community forest and wildlife management in Sierra Leone, a national synthesis report, 12 pages , Freetown, Sierra Leone.

TOGO

- 37.OKOUMASSOU, K. (1997). Collecte de données sur les projets de Gestion Communautaire de la Faune au TOGO, MFRF/DPNRFC, IIED.
- 38.Moumouni, A.K. (1998). Rapport de situation sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux au Togo, 1995-1998, MEPF/DFC, 7 pp.

ANNEXE 5.**Questionnaire envoyé aux points focaux nationaux****INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT
EVALUER « Whose Eden »****Etude sur la Gestion Communautaire de la Faune
en Afrique de l'Ouest**

Noms et prénoms de l'enquêteur :

Fonction :

Organisation :

Adresse de la rue :

Ville :

Etat/Comté :

Code postal :

Pays :

Tel :

Fax :

Email :

1. Etes-vous ou avez-vous été (votre organisation a-t-elle été) impliqué(e) dans des travaux/recherches sur la gestion communautaire de la faune ?

Consultation/conseils.....OUI/NON

Mise en œuvreOUI/NON

Gestion.....OUI/NON

Financement.....OUI/NON

Appui technique.....OUI/NON

Recherche.....OUI/NON

Préciser les autres formes de participation s'il y a lieu

Donnez une description des travaux / recherches (en précisant si c'est dans le domaine environnemental, social, économique, ou une combinaison de ces volets)

Si impliqué dans la recherche

Nom de l'institution de recherche

Adresse de l'institution

Dates / Période de la recherche

Publications / Rapports disponibles ?.....OUI/ NON

(Complétez cette réponse dans l'espace prévu à cet effet à la question N°4)

2. Pouvez vous donner des informations sur des projets/programmes originaux de gestion communautaire de la faune ?.....OUI/ NON

(Pour répondre à cette question, prière se rapporter à l'annexe)

3. Pouvez vous fournir des informations sur d'autres institutions/personnes travaillant dans ce domaine que nous pouvons contacter ?OUI/NON

a) Nom et prénom du contact :

Fonction

Type de travaux

Organisation

Adresse de la rue

Ville

Pays

Fax

Code postal

Tel

Email

b) Nom et prénom du contact :

Fonction

Type de travail

Organisation

Adresse de la rue

Etat/Compté

Pays

Fax

Ville

Code postal

Tel

Email

*(Prière d'ajouter d'autres informations/adresses sur une feuille volante).***4) Pouvez-vous (ou votre organisation peut-elle) donner des informations/publications se rapportant à des projets donnés :.....OUI/NON***(Prière en fournir des exemplaires si possible)*

a) Auteur

b) Titre

c) Date

d) Editeur

a) Auteurs

b) Titre

c) Date

d) Editeur

a) Auteur

b) Titre

c) Date

d) Editeur

5) Etes-vous (ou votre organisation est-elle) intéressé(e) à collaborer avec IIED dans le cadre du Programme mondial de recherche sur l'évaluation de l'Eden ?.....OUI/NON*Prière préciser de quelle manière vous pourriez être intéressé à y participer***6a) Etes-vous (ou votre organisation) intéressé et capable d'entreprendre une étude de cas au cours de la Phase2.....OUI/NON***Prière fournir des détails sur votre expérience (ou celle de votre organisation) dans ce domaine et votre capacité (ou celle de votre organisation) à entreprendre une étude de cas*

QUESTIONNAIRE
(à remplir pour chaque projet)

Si vous pouvez (ou votre organisation) fournir des informations sur des projets/programmes originaux de gestion communautaire de la faune, prière de remplir la partie suivante (et photocopier ce formulaire si besoin pour la description de chacun des projets).

Nom du projet :

Pays :

Nom du contact :

Fonction :

Organisation :

Adresse de la rue :

Ville :

Tel :

Fax :

Email :

Participez-vous à ce projet :

Oui / Non

Si vous êtes directement impliqué dans ce projet, prière de donner les informations suivantes :

A1. INFORMATIONS SUR LE PROJET

Situation (prière cocher) : Proposition Préparation En cours
Achévé Suspendu Abandonné

Date de démarrage

Date de fin

Ce projet fait-il partie d'un programme plus vaste/plus long ?

(prière fournir les détails).

A2. OBJECTIFS

Directs

Indirects

A3. DESCRIPTION DU PROJET

Des études de base ont-elles été entreprise avant le lancement du projet ou durant ses phases de démarrage (par rapport auxquelles ont peut quantifier les changements) ?

OUI/NON

Brève description de l'étude de base

ETAT D'AVANCEMENT A CE JOUR (réalisations, impacts, etc.)

Au plan environnemental :

Au plan économique :

Au plan social :

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Budget total du projet :

Ce projet a-t-il été financé ? OUI/NON

(Si « OUI ») partiellement ou entièrement ?

Nom(s) du ou des bailleur(s) :

ANNEXE 6.**VOLUME II. (Rapport ci-joint)
Documentations sur toutes les études de cas**

- * Burkina Faso
- * Cap Vert
- * Côte d'Ivoire
- * Gambie
- * Ghana
- * Guinée Bissau

- * Mali
- * Mauritanie
- * Niger
- * Nigeria
- * Sénégal
- * Sierra Leone
- * Togo

ANNEX 6: DOCUMENTATION ON CASE STUDIES.

Burkina Faso

Note De Synthèse: Des Progres Realises Par Les Projets/Initiatives De Gestion Communautaire De La Faune (GCF)

Pour mieux percevoir ces progrès, il serait intéressant de passer en revue les principaux acquis sur le triple plan écologique, économique et social de quelques projets et initiatives de GCF : projet organisation de la chasse au Burkina Faso, projet optimisation de la biodiversité au ranch de Nazinga, projet GEPRENAF, projet de gestion décentralisée du Parc National Kaboré Tambi, système traditionnel des maîtres chasseurs de la Kossi.

Sur le plan écologique

D'une manière générale, on s'accorde à reconnaître que l'ensemble des projets et initiatives de GCF ont contribué à l'évolution du niveau de conscience écologique des populations rurales. Ainsi, les comités villageois de gestion de la faune (CVGF) créés dans le cadre du projet organisation de la chasse, ont permis à chaque village partenaire d'identifier une zone dite zone villageoise de chasse (ZVC). Les avantages économiques tirés de la gestion de ces zones sont dans la plupart des cas le fondement d'une mobilisation de ces comités pour la sauvegarde des ressources naturelles du terrain, et de la faune particulièrement. Ainsi, à l'est, la quasi-totalité des comités villageois de gestion de la faune, en plus de la lutte antibraconnage, sont également actifs quant aux luttes contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois etc... Quelques comités ont même approché le service forestier en vue d'un agrandissement de leur ZVC.

Au ranch de gibier de Nazinga (RGN), les activités de restauration, de protection et de production exécutées en collaboration avec les populations rurales des villages environnants ont permis d'accroître le nombre des ongulés de 1000 à plus de 20 000 entre 1975 et 1991. En outre, le réseau hydrographique du ranch a été sensiblement amélioré par la construction de 11 barrages pour lesquelles les populations locales ont joué un rôle considérable.

Le projet GEPRENAF est en début d'expérimentation d'une stratégie de conservation et développement de l'environnement dans la sous région. Il vient donc d'initier un processus de gestion participative des ressources naturelles et de conservation des 480 000 hectares de l'écosystème de la Comoé dans les deux pays concernés (Burkina Faso, Côte d'Ivoire).

Les opérations de gestion de l'habitat et de la faune se traduisent par l'identification, le zonage et la délimitation des terrains villageois et des zones de gestion de la faune, la gestion des feux de brousse, la lutte contre le braconnage etc... Le projet a pour but d'aider les communautés à mieux utiliser les produits de la faune et de la flore, permettre

un accroissement des revenus locaux et encourager les populations à préserver l'environnement.

Quant à « GABIO », il s'agit d'une initiative villageoise des ressortissants d'une région sud du pays. GABIO signifie grande brousse en langue locale (NOUNI). L'espace considéré est évalué à l'origine à 375 km². Cette superficie a été « mise de côté » avant la période coloniale par les populations locales. Son but était de permettre le développement de la faune afin de satisfaire les besoins de chasse, trait caractéristique de cette région.

L'impact écologique du système traditionnel des maîtres chasseurs se traduit par le fait que la chasse est strictement réglementée au sein de la confrérie. Par exemple, la hiérarchisation des chasseurs à l'intérieur du système est telle que certaines espèces animales ne sont accessibles qu'à une minorité de chasseurs « gradés », parfois même au seul maître. Cela devient ainsi une mesure de protection. Il faut noter également les nombreuses espèces tabous non chassées par les membres de la confrérie.

Enfin, la récente réforme dans le domaine de gestion de la faune au Burkina Faso qui intègre les opérateurs économiques, les ONG écologiques... vise un meilleur aménagement de la faune et de son habitat par l'apport d'importants capitaux dans le secteur.

Sur le plan économique

L'impact économique de la GCF est variable d'une initiative à l'autre. Ainsi, dans le système traditionnel des maîtres chasseurs, l'impact économique est négligeable comparé aux comités de gestion de la faune ou l'exploitation de la faune et effectuée par des tiers. Cela se traduit par des flux monétaires, et donc par l'intégration de la faune dans le circuit économique monétaire. A titre d'exemple, les recettes cumulées de 1993 à 1995 par les comités de l'Est s'élèvent à plus de 15 millions de FCFA.

AU RGN, sur 41,7 millions de recettes en 1989, la part des populations riveraines s'élevait à près de 23,5 millions dont 18 millions en salaire des 600 personnes ayant travaillé au ranch à la même période de façon temporaire, saisonnière ou permanente.

Sur le plan économique et financier, le GEPRENAF ambitionne d'instaurer une meilleure gestion communautaire des terroirs et une augmentation des revenus.

La création du Fonds d'intérêt Communautaire (FIC) dans le cadre de la réforme en matière de gestion de la faune au Burkina Faso peut être une mesure salubre si elle est correctement appliquée. Ce FIC, abordé par l'Etat et les concessionnaires devrait sensibiliser davantage les populations à la préservation de l'habitat et de la faune.

Sur le plan social

L'impact social de la gestion communautaire de la faune est assez significatif en certains endroits. A l'est par exemple, les usages des recettes des CVGF sont d'intérêt communautaire et social : Réparation de logement d'enseignants, de matrone du village, réquisition en gros d'intrants et de matériel agricoles revendus à la population, constitution d'un stock de céréales alimentaires etc...

Au RGN, le projet a contribué dans une certaine mesure à freiner l'exode rural des jeunes qui ont un emploi permanent ou temporaire au ranch (pisteurs, manoeuvres, porteurs, cuisinier...).

Il en est de même pour la population des villages riverains des concessions de chasse.

Le système traditionnel des maîtres chasseurs assure une parfaite cohésion entre les membres de la confrérie à travers la discipline rigoureuse qui régie le fonctionnement du système. Dans certains cas, on parle même d'une hiérarchie très complète et structurée qui couvre les territoires au Burkina, au Mali, et en Côte d'Ivoire.

Analyse Des Facteurs Qui Affectent Les Progres De GCF

Si de nombreux acquis sont à mettre au compte de la GCF sur le plan écologique, économique et social, force est de reconnaître que des difficultés continuent de porter préjudice au bon fonctionnement du système.

Au titre de ces difficultés, la plus importante et commune à l'ensemble des initiatives de GCF est le manque de statut juridique des structures villageoises chargées de gérer la faune. L'obtention de la personnalité morale par cette structure de gestion de la faune est un élément fondamental. Elle conditionne la capacité à gérer le droit de chasse ou de tourisme de vision, à contacter, à percevoir des recettes...

Il serait donc préférable que la loi reconnaisse les structures villageoises chargées de la gestion de la faune et leur accorde la personnalité morale.

Au niveau de certaines structures chargées de gérer la faune (comités), l'influence très affichée de certains responsables est un motif de découragement des membres. Ainsi, avant la vente actuelle de la viande de gibier issue de la chasse de touristes, elle était remise aux comités pour distribution gratuite à la population. Très vite, on s'est aperçu que l'essentiel de cette viande revenait au chef de village et à ses notables.

Dans une autre localité, seuls deux membres sont réellement dégourdis au sein du comité, tandis qu'ailleurs la surveillance de la ZVC est confiée à une seule personne qui aurait son champ à proximité.

AU RGN, depuis 1990, la vente de la viande de gibier qui devrait servir à alimenter les caisses des comités villageois revient au ranch. D'où le découragement de certains villages. De même, les infrastructures installées par le projet (forages, école...) ne concernent qu'une minorité des villages partenaires du ranch.

La rarefaction du gibier sur certains terroirs du fait du braconnage, rend inopérant le système traditionnel des maîtres de chasseurs.

Enfin, la non prise en compte de certaines valeurs traditionnelles lors de l'évaluation des textes régissant l'exploitation de la faune participe de la désignation de certaines populations.

Toutes ces insuffisances nous amènent parfois à nous poser des questions quant à une réelle GCF. Ne sommes-nous pas parfois dans un système qui est profitable à quelques individus au nom de la communauté ? La philosophie du RGN préconisait à terme une gestion des ressources du ranch par les populations. 22 ans après la création du ranch, elles se retrouvent toujours confinées dans leur rôle d'exécutants subalternes (pour les plus chanceux).

La récente réforme en matière de gestion de la faune préconise certes une plus grande implication des populations. Au cas où les structures villageoises chargées de gérer la faune venaient à être reconnues, ne serait-il pas intéressant qu'elle puisse gérer des concessions en lieu et place des seules ZVC ?

Voilà autant de questions qui nécessitent qu'une réflexion dynamique continue d'être menée si nous voulons réellement aboutir à un système de gestion des ressources fauniques bénéfiques à toutes les parties prenantes.

Projet N°1: Optimisation de la Biodiversité au ranch de Nazinga

Pays : BURKINA FASO

Nom du contact : NANA Soumanegré

Fonction : Chef de projet

Organisation : Etatique à gestion autonome

Adresse de la rue :

Ville : PO/OUAGADOUGOU

Etat : Code Postal : s/c 03 BP 7044 Ouagadougou 03

Pays : Burkina Faso

Tel : (226) 36 38 04

Fax : (226) 36 38 09

E-mail :

Participez-vous à ce projet

Oui / ~~Non~~

Si vous êtes directement impliqué dans ce projet, prière de donner les informations suivantes :

A1. INFORMATIONS SUR LE PROJET

Situation (*prière cocher*) : Proposition _____ Préparation _____ En _____

Apport du gouvernement est estimé à = 60 000 000 F CFA

Projet N° 2 : Gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF)

Pays : BURKINA FASO - CÔTE D'IVOIRE

Nom du contact : TRAORE Lassané

Fonction : Coordonnateur du projet au Burkina Faso

Organisation : Etatique (avec gestion complète à un bureau d'étude privé)

Adresse de la rue :

Ville : BANFORA/OUAGADOUGOU

Etat : Code Postal :

Pays : Burkina Faso

Tel : (226) 36 03 53 - Ouagadougou

Fax : (226) 36 03 53 - Ouagadougou

E-mail :

Participez-vous à ce projet

Oui / Non

Si vous êtes directement impliqué dans ce projet, prière de donner les informations suivantes :

A1. INFORMATIONS SUR LE PROJET

Situation (*prière cocher*) : Proposition _____ Préparation _____ En

Cours X Achevé _____ Suspendu _____ Abandonné _____

Date de démarrage : 1997 Date de fin : 2001

Ce projet fait-il partie d'un programme plus vaste/plus long ?

(*prière fournir les détails*). : Il fait partie des projets pilotes de la Banque Mondiale en matière de gestion participative des ressources naturelles dans les différentes sous région Africaines.

A2. OBJECTIFS

Directs : - Renforcer les capacités à la fois des communautés et du Gouvernement pour la gestion des ressources végétales et animales de manière durable ;

- Améliorer les pratiques de gestion des terroirs et les infrastructures locales.

Indirects : - Introduire une nouvelle approche de conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest.

A3. **DESCRIPTION DU PROJET** : Le projet comporte trois (3) phases :

1. les associations villageoises (A.V) seront assistées et formées par une Cellule Technique d'Appui (CTA) responsable devant le coordonnateur national.
2. les villages se regrouperont en associations intervillageoises informelles (AGEREF).
3. Officialisation de l'AGEREF.

Des études de base ont-elles été entreprise avant le lancement du projet ou durant ses phases de démarrage (par rapport auxquelles on peut quantifier les changements) ?

OUI/NON

De nombreux études de faisabilité ont procédé le démarrage du projet.

ETAT D'AVANCEMENT A CE JOUR (réalisations, impacts, etc)

Au plan environnemental : Le projet est essentiellement au stade de la phase 1 marquée par les formations.

Au plan économique : Non encore évaluable

Au plan social : On note un intéressement des populations surtout les chasseurs au projet.

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Budget total du projet : 4 488,7 \$US

Ce projet a-t-il été financé ? **OUI/NON**

(Si « OUI ») partiellement ou entièrement ? **ENTIEREMENT**

Nom(s) du ou des bailleur(s) :

■ Gouvernement Burkinabè	=	365 200 \$US
■ Fonds global pour l'environnement	=	2 626 800 \$US
■ Agence de Coopération Belge	=	1 384 200 \$US
■ Populations	=	112 500 \$US

Projet N° 3 : gestion décentralisée du Parc National Kaboré Tambi (PNKT)

PERSONNE CONTACT: Adama NANA

POSTE OCCUPE: Coordonnateur du projet

ORGANISATION: Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA)

ADRESSE: 01 B.P. 6133, Ouagadougou 01, Tel.: (226) 36 28 42; Fax (226) 36 19 25

Email: naturama@fasonet. bf

ETES-VOUS IMPLIQUEZ DANS LE PROJET: Oui

A. INFORMATION GENERALES

Position du projet

- La première phase du projet qui était une phase d'information/diagnostic/mobilisation a duré trois (3) ans (1993-1995).
- La première phase du projet est un volet d'un plus large programme étalé sur douze (12) et qui se repartie comme suit:

Première phase (1993-1995): Information/diagnostic/mobilisation qui a permis de:

- prendre contact avec quelques villages et de tester une stratégie d'intégration des villageois dans la gestion du parc;
- réaliser des activités d'éducation environnementale dans les écoles et lycées des provinces limitrophes du parc;
- mieux connaître l'environnement socioculturel, économique des villages riverains à travers la réalisation des monographies et plans de développement;
- réaliser des séminaires villageois et intervillageois en vue d'une meilleure participation de toutes les composantes à la planification de la seconde phase du programme.

La seconde phase (1995-1996): Renforcement des acquis de la première phase à travers:

- le renforcement des capacités organisationnelles des structures villageoises;
- l'accentuation des interventions sur l'éducation environnementale à travers un élargissement des écoles encadrées;
- la formulation des micro projets de développement villageois;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des performances des activités qui implique de manière responsable les acteurs eux même.

La troisième phase: 1998-2010: La gestion décentralisée du parc

- Aménagement participatif du parc;
 - Réalisation des activités de développement;
 - Recherche de mécanismes de durabilité des actions et des acquis du projet;
 - Renforcement des capacités d'exécution des structures intervillageoises de gestion du parc.
-

B. OBJECTIFS DU PROJETS

Objectifs directs: Le parc National Kaboré Tambi est aménagé et exploité de façon durable au profit du développement local et de l'économie nationale.

Objectifs indirects: L'aménagement et exploitation du parc pourra servir d'exemple pour l'éducation des cadres nationaux, des décideurs et du public sur l'importance de l'implication de la société civile dans la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement.

C DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de gestion participative du Parc National Kaboré Tambi (PNKT), en vue de la gestion durable de ses ressources biologiques, surnommé "un parc pour la vie" a été initié en 1992 par la Fondation NATURAMA, sur la base de 5 constats majeurs :

- Le PNKT est une réserve particulièrement importante pour la conservation de la biodiversité dans cette région soudanienne. Pourtant, elle a atteint un seuil de destruction avancée, et il faut des mesures de réhabilitation appropriée.
- Depuis 1982, aucune attention n'a été accordée par un financement quelconque (gouvernement - donateurs) à la gestion du PNKT, et aucune perspective heureuse d'intervention n'est prévue.
- La proximité du Ranch de gibier de Nazinga peut assurer un repeuplement du parc en faune sauvage (par le jeu des migrations) dès qu'un équilibre socio-écologique sera établi entre populations riveraines et le PNKT.
- Le PNKT est la réserve la plus proche de Ouagadougou (100 km). En conséquence, dès que la faune se reconstituera, ce parc sera le plus visité du Burkina Faso, et cela aura des répercussions importantes sur l'éducation des planificateurs nationaux et du public, en vue de la conservation de la biodiversité en général. Ces visites produiront des revenus pour les populations, et des ressources financières pour contribuer à l'après-projet.
- La gestion directe des parcs Nationaux par les services gouvernementaux a connu beaucoup d'écueils en Afrique de l'Ouest depuis les indépendances en 1960. A l'heure actuelle, où on parle de programme d'ajustement structurel, ne vaut-il pas la peine qu'une ONG comme NATURAMA (en faisant oeuvre de pionnière) essaie de démontrer autre chose ?

Dans ce sens, après quelques actions de terrain en 1992, le WWF/USA et le FFPS/UK ont appuyé NATURAMA dans le financement de ce projet qui a commencé en Mars 1993.

D. PROGRES REALISES A CE JOUR

D1. Aspects environnementaux

- le diagnostic de la situation socio-écologique des villages riverains du parc à travers des séminaires villageois et inter villageois;

Les opérations de reboisement scolaire;

D2. Aspects économiques

La finalité du projet étant d'améliorer le bien-être des populations riveraines en vue de leur participation consciente à la régénération et à la gestion durable du Parc, il y a donc:

- la nécessité d'améliorer la productivité du travail des paysans, en majorité agro-pasteurs ; et
- l'accroissement des revenus des populations riveraines, tout en permettant le maintien ou la réalisation de l'équilibre socio-écologique entre les populations et le Parc.
- Dans cette approche, les groupes particuliers tels les femmes, citées en premier chef dans les relations entre le Parc et les populations riveraines, retiendront l'attention.
- Ces activités ont non seulement le mérite d'améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi d'amener les chasseurs villageois à changer de loisirs, et d'occupations rémunératrices (braconnage). Elles permettront aussi de changer les attitudes négatives des villageois vis-à-vis du parc.
- Dans le détail, les activités ci-après ont été identifiées avec les villageois:
- Accroissement de la production des terres agricoles (conservation des sols, la production et la gestion de la matière organique
- Accroissement des revenus des populations (Le développement des cultures , L'élevage et l'exploitation d'animaux , L'élevage domestique)

D3. Aspects sociaux

Le renforcement des contacts et rencontres divers (séminaires) permettront aux populations et à l'équipe du projet de synthétiser les expériences des projets de terrain dans la lutte contre la pauvreté, en vue d'instruire une meilleure stratégie dans les plans de travail du projet.

D4. Aspects biophysique

A travers l'aménagement du parc, le projet aurait contribué à la conservation D'un des écosystèmes les plus important du domaine afro tropical de l'Afrique de l'Ouest. étant la principale aire protégée du plateau central ayant un statut juridique claire, son aménagement lui permettrait de servir de refuge aux espèces de flore et de faune des savanes soudaniennes du Burkina Faso. Avec ses 85.440 ha de superficie, son aménagement contribuerait également à l'absorption d'une quantité significative de gaz à effet de serre. Ce qui représente un gain considérable pour l'environnement global.

E. BUDGET DU PROJET

Le budget total du projet: 1. 200.000.000 F CFA

Le projet est-il financé: Non, il est à la recherche D'un financement total à l'étape actuelle et des négociations sont en cours avec plusieurs partenaires notamment la coopération allemande, la coopération Belge, etc., .

F. LISTE DES RESPONSABLES APPROPRIES

Paul OUEDRAOGO, Directeur Exécutif de NATURAMA
Adama NANA, Coordonnateur du projet

G. DOCUMENTS DISPONIBLES SUR LE PROJET

- Projet adhésion des populations riverains du parc national Kaboré Tambi en vue de la gestion durable de ses ressources biologiques, Rapport final d'activité;
- Projet adhésion des populations riveraines du parc national Kaboré Tambi en vue de la gestion durable de ses ressources biologiques, Rapport final d'analyse du projet.

Projet N° 4 : Appui à l'organisation de la chasse au Burkina Faso

Pays : BURKINA FASO

Nom du contact : KONATE Koalo

Fonction : Chef de projet

Organisation : Direction de la Faune et de des Chasses/MEE (Etatique)

Adresse de la rue :

Ville : OUAGADOUGOU

Elat : 03 Code Postal 7044 Ouagadougou 03

Pays : Burkina Faso

Tel : (226) 36 75 43
Fax : (226) 36 03 53
E-mail :

Participez-vous à ce projet

Oui / Non

Si vous êtes directement impliqué dans ce projet, prière de donner les informations suivantes :

A1. INFORMATIONS SUR LE PROJET

Situation (<i>prière cocher</i>) :	Proposition	Préparation	En
Cours	Achévé	Suspendu	X
			Abandonné
Date de démarrage :	Octobre 1993	Date de fin :	Mai 1996

Ce projet fait-il partie d'un programme plus vaste/plus long ?
(prière fournir les détails). : Ce projet a été une application concrète d'un volet de la nouvelle stratégie du Burkina Faso en matière de gestion de la faune. En effet, cette stratégie préconise d'une part une forte implication des populations locales, et d'autre part le concours des opérateurs économiques nationaux des ONG et écologiques à travers la gestion des aires fauniques qui leur sont concédées pour une période de 10 ans renouvelables.

A2. OBJECTIFS

Directs :

- Meilleure organisation de l'exploitation de la faune en vue d'une réelle préservation de la diversité biologique ;
- Démontrer que la chasse bien organisée, peut être un facteur de développement socioéconomiques des villages attenants aux aires de faune.

Indirects : Contribuer aux expériences en matière de gestion des ressources fauniques par les populations.

A3. DESCRIPTION DU PROJET : La chasse sportive a été réouverte au Burkina Faso en 1985, sans que tous les problèmes organisationnels soient totalement maîtrisés des populations rurales qui devaient être associées à la conservation et la gestion de la faune à travers les associations de chasseurs ne profitant guère des retombées économiques de la chasse. La législation qui était en vigueur, conçue pour l'essentiel avant la réouverture de la chasse, s'était avérée à l'usage comporter un certain nombre de lacunes préjudiciables à une exploitation rationnelle sur le long terme. Le projet a consisté à aider la DFC à organiser une meilleure gestion du capital cynégétique du Burkina Faso tout en faisant bénéficier les populations rurales des retombées de la chasse sous toutes ses formes : touristique ou villageoise.

Des études de base ont-elles été entreprise avant le lancement du projet ou durant ses phases de démarrage (par rapport auxquelles on peut quantifier les changements) ?

OUI/NON

Brève description de l'étude de base : Il n'y a pas eu d'études de base à proprement parler. Cependant tous les séminaires nationaux sur la stratégie de conservation de la faune avaient fait ressortir la nécessité de revoir le concept d'association des populations à la gestion de la faune de manière à ce qu'elles puissent bénéficier des retombées financières qui en découlent.

ETAT D'AVANCEMENT A CE JOUR (réalisations, impacts, etc)

Au plan environnemental : Meilleure protection de l'Environnement dans la mesure où les recettes générées par l'exploitation de la faune ont convaincu les populations de la nécessité de préserver les ressources afin que cette « aubaine » dure le plus longtemps possible. Ainsi, certains comités se sont organisés pour lutter contre le braconnage, les feux, l'occupation anarchique des terrains par les migrants--- Des zones villageoises de chasses ont été créées et gérées par les comités.

Au plan économique : Le résultat est satisfaisant. Les recettes des populations proviennent de la vente de la viande issue de la chasse des touristes, mais surtout de la location des zones villageoises de chasse (ZVC) (7500F/jour). Le bilan établi en 1995 a fait ressortir pour les seuls comités de la province du Gourma une somme globale de plus de 15 000 000 FCF.

Au plan social: Responsabilité affichée des populations quant à la gestion des ressources fauniques de leur terrain.

Réalisation d'actions sociales à partir des recettes fauniques : Réparation pompes de forage, restauration logement d'enseignant, de sage-femme du village, cérémonie coutumière intéressant le village, intrants agricoles---

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Budget total du projet : 400.000 FF = 40.000.000 FCFA

Ce projet a-t-il été financé ? **OUI/NON**

(Si « OUI ») partiellement ou entièrement ? **ENTIEREMENT**

Nom(s) du ou des bailleur(s) : Caisse Française de Développement à travers la mission Française de Coopération.

Projet No. 5: Evaluer L'eden - Appel Pour Des Informations

Vos nom et prénom : KONATE KOALO

Fonction : Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service exploitation faune

Organisation : Direction de la faune et des chasses/MEE

Adresse de la rue :
Ville : OUAGADOUGOU
Etat/Comté : 03 Code postal : 7044 OUAGADOUGOU 03
Pays : Burkina-Faso

Tel : (226) 36 75 43
Fax : (226) 36 03 53
E-mail :

1. Etes-vous ou avez-vous été (votre organisation a-t-elle été) impliqué(e) dans des travaux/recherches sur la gestion communautaire de la faune ?

Consultation/conseils.....OUI/NON
Mise en œuvreOUI/NON
Gestion.....OUI/NON
Financement.....OUI/NON
Appui technique.....OUI/NON
Recherche.....OUI/NON

Préciser les autres formes de participation s'il y a lieu

Donnez une description des travaux / recherches (en précisant si c'est dans le domaine environnemental, social, économique, ou une combinaison de ces volets)

- Création et encadrement des associations de chasseurs dans la quasi totalité des villages du pays.
- Initiation et exécution d'un projet pilote qui est à la base de la mise en place des comités villageois de gestion de la faune. Ces comités sont les premiers responsables de la gestion des ressources fauniques de leurs terroirs et des recettes qui en découlent. Cette approche qui responsabilise les populations au triple plan environnemental, social et économique est en voie de vulgarisation sur l'ensemble des régions fauniques du pays.

Si impliqué dans la recherche

Nom de l'institution de recherche : Centre Ecologique du ranch de Nazinga

Adresse de l'institution :
Tél. : (226) 36 38 04
Fax : (226) 36 38 09

Dates / Période de la recherche : Depuis 1979

Publications / Rapports disponibles ?.....OUI/ NON

(Complétez cette réponse dans l'espace prévu à cet effet à la question N°4)

2. Pouvez vous donner des informations sur des projets/programmes originaux de gestion communautaire de la faune ?.....OUI/ NON

(Pour répondre à cette question, prière se rapporter à l'annexe)

3. Pouvez vous fournir des informations sur d'autres institutions/personnes travaillant dans ce domaine que nous pouvons contacter ? **OUI/NON**

1) Nom et prénom du contact : LUNGREN Clark

Fonction :

Directeur des Projets de l'Association de Développement de l'Elevage de la faune Africaine (ADEFA)

Type de travaux :

Promotion, conception/organisation, exécution, évaluation systèmes de production fauniques avec participation opérateurs privés et services techniques.

Organisation : ONG

Adresse de la rue :

Ville : OUAGADOUGOU

Etat/Compté 01 Code postal 5570 OUAGADOUGOU 01

Pays : Burkina Faso

Tel : (226) 36 35 21

Fax : (226) 30 48 11

E-mail

2) Nom et prénom du contact : Soufeymane ZEBE

Fonction : Président de la Fondation NATURAMA

Type de travail : Projet de Gestion décentralisée du Parc National Kaboré Tambi :

- sensibilisation des populations à la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- souscription à la gestion participative du parc avec les populations locales.

Organisation : ONG

Adresse de la rue :

Ville : OUAGADOUGOU

Etat/Compté Code postal : 01 BP 6133

Pays : Burkina Faso

Tel : (226) 36 28 42

Fax : (226) 36 19 25

E-mail : naturama@fasonet.bf

3) Nom et prénom du contact : Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT)

Fonction : Directeur du Programme

Type de travaux : Gestion rationnelle intégrée des ressources du terroir par les populations.

Organisation : Institution Etatique

Adresse de la rue :

Ville : OUAGADOUGOU

Etat/Compté Code postal

Pays : Burkina Faso

Tel :

Fax :

4) Nom et prénom du contact : BENAÏO Batián
Fonction : Président de l'Association pour la Conservation et la mise en valeur du GABIO (ACMVG).
Organisation : Association régionale
Adresse de la rue :
Ville : OUAGADOUGOU/PO
Etat/Compté Code postal
Pays : Burkina Faso
Ministère des Relations avec le Parlement
Fax :

5) Nom et prénom du contact : Président de l'Association des chasseurs de NIA et village environnants (KOSSI)
Type de travaux : Pratique d'une chasse rationnelle selon une réglementation traditionnelle très stricte.
Organisation : Système traditionnel des maîtres chasseurs
Ville : NOUNA - KOSSI
s/c SPEEF/KOSSI BP
Pays : Burkina Faso
Tel : s/c
(Prière d'ajouter d'autres informations/adresses sur une feuille volante).

4) Pouvez-vous (ou votre organisation peut-elle) donner des informations/publications se rapportant à des projets donnés :.....OUI/NON
(Prière en fournir des exemplaires si possible)

a) Auteur : LUNGREN
b) Titre : Rapport sommaire des 17 années d'expériences Pilotes pour un développement
c) Date : Soutenable au Ranch de Gibier de Nazinga Juillet 1990
d) Editeur :

a) Auteurs : François Colas Belcour/Jean Baptiste KAMBOU
b) Titre : Rapport sur l'évaluation des structures villageoises intervenant dans la gestion de la faune au Burkina Faso
c) Date : Mai 1996
d) Editeur :

a) Auteur : OUEDRAOGO Jean Baptiste
b) Titre : Contribution du système de concession des zones de chasse au développement socioéconomique des terroirs attenants au Burkina Faso - cas de la zone de la Forêt classée de la Sissili
c) Date : Janvier 1997
d) Editeur

- 5) Etes-vous (ou votre organisation est-elle) intéressé(e) à collaborer avec IIED dans le cadre du Programme mondial de recherche sur l'évaluation de l'Eden ?.....OUI/NON

Prière préciser de quelle manière vous pourriez être intéressé à y participer

- Mise à la disposition du coordonnateur des rapports périodiques, bilans et autres informations relative à la gestion communautaire de la faune.
- Participation à des séminaires, ateliers sur la gestion communautaire de la faune.
- Publication d'articles sur la gestion communautaire de la faune au Burkina Faso dans des revues à longue portée.

- 6a) Etes-vous (ou votre organisation) intéressé et capable d'entreprendre une étude de cas au cours de la Phase2.....OUI/NON

Prière fournir des détails sur votre expérience (ou celle de votre organisation) dans ce domaine et votre capacité (ou celle de votre organisation) à entreprendre une étude de cas
La DFC serait ravie d'entreprendre une étude de cas au cours de la phase 2. S'agissant de notre expérience en la matière, il faut noter l'approche expérimentale dans la région est du pays qui a permis la mise en place des comités de gestion de la faune.

Il y a également l'étude de cas relatif à la contribution du système de concession des zones de chasse au développement socioéconomiques des terroirs attenants à la forêt classée de la Sissili.

Toutefois, dans le cadre d'une étude de cas au cours de la phase 2 de l'évaluation de l'EDEN, il serait souhaitable qu'elle soit orientée sur le ranch de gibier de Nazinga. Elle permettra ainsi d'identifier les acquis, et surtout les goulots d'étranglement, et de faire des propositions qui s'imposent quant à une implication efficiente des populations locales à la gestion de ce ranch.

Cape Vert

Introduction

Les Iles du Cap-Vert se situent à 600 Km au large des côtes du Sénégal dans l'Océan Atlantique. On compte 10 îles principales (dont 9 sont habitées) et plusieurs îlots ; l'ensemble couvrant une superficie terrestre de 4 033 km². Les îles, réparties sur 58000 km² d'océan, ont été colonisées par les Portugais peu après leur découverte en 1456 et sont devenues indépendantes en juillet 1975. La population totale était estimée à 376 000 hts en 1987, avec un taux de croissance de l'ordre de 2% par an. Environ la moitié de la population vit sur l'île de São Tiago où se trouve la capitale Praia (50 500 hts). Classé par la Banque Mondiale parmi les 25 pays les plus pauvres du monde (PMA), le Cap-Vert a une économie essentiellement orientée vers l'agriculture et la pêche. Après plus de 10 ans de sécheresse, il pleut avec une régularité relative depuis 1984, mais les violents orages causent souvent plus de dégâts par inondations que de bienfaits.

Au Cap-Vert, il y a d'importantes colonies reproductrices de pétrels et de puffins dont une espèce, *Calonectris edwardsii* est endémique aux îles. Le pétrel, *Pterodroma feae* niche seulement au Cap-Vert en très petit nombre - sur les Deserlas au large de Madère. Parmi les autres espèces nichant au Cap-Vert on trouve le pétrel de Bulwer, *Bulweria bulwerii*, le petit puffin, *Puffinus assimilis*, le pétrel frégate, *Pelagodroma marina* et le pétrel de Castro, *Oceanodroma castro*. Dans l'Atlantique-Est, le Cap-Vert constitue la limite la plus septentrionale de l'aire de nidification du grand phaéton, *Phaeton aethereus* et du fou brun, *Sula leucogaster* et le dernier refuge de la frégate superbe *Fregata magnificens* dont la population totale dans l'Atlantique est sans doute inférieure à 10 couples. Les oiseaux terrestres sont peu nombreux, mais il y a tout de même sur l'Archipel, 4 espèces endémiques et environ 10 sous-espèces endémiques. Ce sont le martinet du Cap-Vert, *Apus alexandri*, l'alouette de razo, *Alanda razoe*, la rousserolle du Cap-Vert, *Acrocephalus brevipennis* et le moineau *Passer iagoensis*.

Les recommandations relatives aux Iles du Cap-Vert sont contenues dans le document : « Status and conservation of the World's Seabirds (ICBP, Technical Publications n°2) » :

« Des études urgentes sont nécessaires pour établir le statut de toutes les espèces d'oiseaux de mer et pour informer les autorités régionales. Une aide internationale est indispensable pour mener à bien les programmes de conservation dans les Iles du Cap-Vert. Du fait des menaces auxquelles sont confrontées de nombreuses espèces, ceci est une recommandation toute prioritaire ». Les autres priorités mentionnées sont une étude détaillée des colonies de frégates superbes, de grands phaétons et de pétrels. Dans « Threatened Birds of Africa and related Island (ICBP/IUCN Red Data Book 1) » il est recommandé de classer l'îlot de Razo comme Réserve de faune et de promulguer une loi pour la protection de l'alouette de razo. Des études sur la biologie des espèces et un suivi régulier devraient être entrepris pour mieux comprendre les besoins de la conservation.

En février - mars 86, C.J. Hazvoct a visité les îles du Cap-Vert en bateau. Il a été ainsi possible de parcourir plusieurs îles, y compris celles qui sont inhabitées, en peu de temps. Au cours de cette visite, il s'est avéré évident que la population de nombreuses espèces d'oiseaux étaient en déclin, et que certaines étaient en danger immédiat d'extinction. Des premiers

auteurs avaient déjà souligné le besoin de mesures protectrices (ex. de Naurois, 1964 ; Bannerman & Bannerman 1968), mais apparemment, aucune loi efficace ou autres mesures n'ont été prises. Les lois existantes concernant la vie sauvage au Cap-Vert datent de la période coloniale et concernaient tous les territoires portugais de cette époque. Elles ne correspondaient à aucun des besoins spécifiques du Cap-Vert. Ce n'est qu'en 1987 qu'une loi sur la protection des tortues marines a pris effet ; il s'agit de la première tentative de protection de la vie sauvage depuis l'Indépendance. Cependant, au cours de sa visite en 1986, C.J. Hazevoet a été très impressionné par les vastes programmes ambitieux de conservation des sols par le reboisement et la construction de barrages entrepris par le Gouvernement capverdien, montrant un intérêt profond pour la conservation de l'environnement. Ces efforts sont avant tout destinés à préserver et augmenter les surfaces disponibles pour l'agriculture.

Les dangers qui menacent les colonies d'oiseaux de mer au Cap-Vert sont dus principalement à la prédation des œufs et des poussins par les pêcheurs locaux ; bien que l'introduction de mammifères étrangers ait également été un facteur important dans certains cas : sur Ilheu grande dans les Ilheus Rombos et sur Santos Suzia, où les reproductions de pétrels et de puffins ont presque, ou totalement, disparues à cause de l'introduction de rats, de chats et de chèvres. Par conséquent, lors de son séjour à Praia en 1986, C.J. Hazevoet a contacté le Ministère du Développement rural et de la Pêche pour discuter des problèmes concernant la protection de la vie sauvage. Il a été mis en contact avec M. Horacio de Silva Soares alors Président de l'Institut National de Investigaçao Agraria (INIA). M. Soares a montré beaucoup d'intérêt pour la préservation et la conservation de la vie sauvage au Cap-Vert et différents aspects du sujet ont été longuement discutés. De ces discussions, il est ressorti que de simples mesures législatives (bien que nécessaires) ne pourraient jamais être efficaces sans un programme d'éducation pour faire prendre conscience localement des richesses naturelles du pays et pour inculquer des principes de conservation. Au cours d'une visite ultérieure, en décembre 1987 et janvier 1988, les contacts avec les autorités du Cap-Vert ont été renoués et renforcés. Entre-temps la section hollandaise du Conseil International pour la protection des Oiseaux (CIPOD/ICBP) avait pris en main le projet du Cap-Vert et un « Programme pour la création d'un réseau de Parcs Nationaux et de Réserves naturelles au Cap-Vert » a été préparé par l'INIA (1988). C.J. Hazevoet (ornithologue) a séjourné 3 mois au Cap-Vert (septembre à novembre 1988) et L.B. Haafkens (expert en éducation) y a séjourné 4 semaines en novembre 1988, afin d'y compléter les études ornithologiques, de contacter les autorités locales et administratives (y compris les structures d'éducation) et les informer des buts du projet.

Les résultats de leurs contacts sont les suivants :

Education :

L'éducation est considérée comme le moyen le plus important pour accroître la connaissance locale de l'environnement naturel du Cap-Vert et pour « traiter » de ces questions. Deux groupes sont à distinguer : ceux qui sont incorporés dans le système éducatif et le public en général. Les représentants de ses deux groupes ont été rencontrés :

A) Les institutions éducationnelles

- Des écoles pour enfants de 6-10 ans existent à Santo Antão, Boa Vista et Fogo,
- L'école préparatoire (10-12 ans) est à Boa Vista,

- La Commission de l'Inspection des Ecoles est également à Boa Vista,
- L'école pour la formation des maîtres est installée à Praia,
- Le groupe du projet « do Renovação) du Ministère de l'Education est basé à Praia. Ce groupe met actuellement au point de nouvelles méthodes scolaires pour faire face à l'augmentation de l'éducation élémentaire (-12 ans).
- Une visite des collègues (2 au Cap-Vert) est prévue dans la phase II.

B) Les représentants de la population visités ont été :

- L'Organisation des femmes « Organização das Mulheres de Cabo Verde » (OMCV) à Boa Vista.
- A Mindelo, São Vicente, un représentant des « Amis de la nature » a été informée du Programme. Cette organisation a réalisé un programme de plantation d'arbres sur l'île et est la seule organisation privée du pays à s'occuper de protection de la nature.

C) Sujets abordés au cours de ces rencontres :

- édition d'une brochure en couleur sur les oiseaux et destinée en particulier aux écoles, aux organisations publiques telles que l'OMCV et la JAAC-CV (Organisation de jeunes).
- attribution de matériel didactique pour aider les enseignants à réaliser des leçons sur la vie sauvage et la conservation dans le pays. Ce matériel pourrait être constitué par des posters, calendriers, cartes, timbres... (la Brasserie Ceris a proposé de réaliser une affiche-calendrier sur la vie sauvage pour 1990), par un programme audiovisuel (diapos+cassettes) sur les oiseaux du Cap-Vert, par une brochure sur les tortues marines pour informer les autorités publiques, la population locale et les touristes quant aux menaces qui pèsent sur ces espèces et la nécessité d'établir de mesures de protection urgentes et efficaces.

Partout, les réponses furent positives. Les discussions ont été fructueuses et ont fourni beaucoup d'idées pour la préparation de matériels adaptés. La mise en pratique correcte du matériel sera d'une importance capitale. Ceci sera à développer au cours de la prochaine phase du projet.

Autres activités entreprises dans le domaine de l'éducation :

- le 23 novembre, à Praia, une conférence (avec diapositives) sur les oiseaux du Cap-Vert et leur protection, a été organisé ; 40 personnes y ont assisté, ce qui a été considéré comme un succès.
- En novembre, participation à un programme de radio traitant du projet de création des Parcs Nationaux et des Réserves naturelles.

La télévision du Cap-Vert s'est montrée intéressée de faire une émission sur le projet pendant la phase II.

- Une collection pratiquement complète, de la littérature ornithologique du Cap-Vert a été donnée au Programme des Parcs nationaux et des Réserves naturelles, ainsi que 2 paires de jumelles. Des copies de diapos en couleurs des oiseaux et de leur habitat photographiés au cours de la phase I seront remis au Programme du Cap-Vert.
- Une grande partie des enregistrements faits au cours de la phase I seront également utilisés à des fins éducatives.

Mesures de protection proposées

Zones désignées comme Parc nationaux et Réserves naturelles

Définition selon INIA (1988) :

Parcs nationaux : étendues de terres soumises à une législation qui en définit le but et les utilisations potentielles et ayant une valeur historique, naturelle et récréative.

Traditionnellement les parcs étaient utilisés pour les loisirs, l'éducation et la recherche scientifique. Une la demande, un concept de gestion, d'utilisation double, en particulier quand des populations sont déjà établies en bordure d'une zone à classer ou nouvellement classée, se développe : organiser le tourisme et d'autres formes de revenus et employer la population locale comme personnel du parc ou assistants de recherche serait bénéfique aux habitants et garantirait leur participation à la protection du parc.

Réserves naturelles : différentes des Parcs : plus grande restriction quant à l'utilisation de la Réserve ; protection d'espèce rares ou en danger ainsi que de la faune et de la flore sensibles aux perturbations. Sans cette protection renforcée ces espèces sont menacées de disparaître. Une bonne connaissance des espèces à protéger va déterminer la taille, le lieu et la forme de l'aire protégée. Du fait que beaucoup d'espèces se déplacent à l'intérieur et hors de l'aire protégée, des zones tampons sont nécessaires pour isoler et protéger le Parc ou la Réserve.

Boa Vista : les Îlots de Curral et Baluarte devraient être classées « Réserve naturelle » afin de protéger la frégate superbe pour qui ces îlots rocheux sont la dernière et seule aire de nidification dans l'Atlantique - Est. Aucune cueillette d'œufs ou de poussins ne devraient être permise pas plus en ce qui concerne la frégate superbe que le fou brun dont la frégate est largement dépendante en tant que prédateur. De plus, les collecteurs d'œufs sont incapables de distinguer les œufs des deux espèces.

L'Îlot de Curral Vehlo devrait faire partie d'un parc national couvrant la partie adjacente de Boa Vista. Ceci comprend le lagon, l'oasis, le village abandonné et la zone qui l'entoure qui offrent de beaux paysages et sont intéressants pour leur communauté typique d'espèces de plantes et d'oiseaux du désert telles que le sirhi bifacé de Boa Vista et le courvite isabelle (*Cursorius cursor*). Les plages de cette zone constituent probablement un lieu important pour la ponte des tortues marines ; tandis que les falaises en face de l'Îlot Curral Vehlo abrite une riche faune marine et dans les dunes, de nombreuses plantes fossilisées. Lorsque ces propositions auront pris effet, la zone devra être constamment gardée. Ainsi certaines maisons du village pourraient également être restaurées pour abriter un garde ou servir de centre d'informations ou de maison de passage pour les visiteurs. Les vieux moulins pourraient également être rénovés pour mettre en valeur l'histoire de cette région et créer des monuments culturels attrayants.

Il faudrait également remettre en état les sources d'eau potable. De cette manière, cette zone serait intéressante pour le tourisme de nature car elle allierait les côtés naturels et culturel de l'histoire.

Une surveillance constante sera aussi nécessaire dans la zone de Baluarte. Cependant la sensibilisation des populations des villages avoisinants devrait être le principal objectif pour obtenir un succès.

Razo et Branco : Ces îlots inhabités devraient recevoir le statut de Réserve naturelle pour protéger ses importantes populations nidificatrices d'oiseaux de mer et l'endémique alouette

de Razo. Parmi les oiseaux de mer, le puffin cendré d'Edwards, le petit puffin, le fou Brun et le grand phaeton souffrent énormément de prédation humaine sur les œufs et les poussins. De nombreux indices montrent que les populations de ces espèces ont fortement diminué au cours des dernières décennies jusqu'à maintenant de grandes quantités sont prélevées (cf. Schleich 1982 et l'étude ornithologique ci-dessus). Une action directe doit être entreprise pour empêcher que ces espèces ne subissent le même sort que l'espèce unique et endémique, le scinque géant (*Macroscindus coctei*) de Razo et Branco qui a été exterminée par une surexploitation et qui n'existe plus de nos jours (Schleich 1982). Aucune collecte d'œufs ou de poussins d'aucun oiseau de mer ne devrait être permise pour l'instant, au moins jusqu'à ce que des études à long terme de ces populations montrent une augmentation croissante de ces espèces actuellement menacées. Il se peut que dans le futur des quotas limités de cueillette puissent à nouveau être autorisés. Cependant même si cela était le cas, une interdiction du ramassage des œufs est maintenant inévitable. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt du puffin cendré mais également dans celui du pêcheur local. En plus d'être lui-même une source d'alimentation, il sert également d'indicateur des bancs de thons. La disparition de ces oiseaux pourrait même avoir une incidence économique plus directe en faisant diminuer les quantités de thons attrapées à cause du fait qu'il est difficile de les localiser sans la présence de puffins. Les autres oiseaux de mer nidificateurs sont le pétrel de Bulwer, le pétrel de Castro et le pétrel frégate. Ce dernier a une sous-espèce endémique au Cap-Vert.

L'îlot de Razo est la patrie de l'alouette de Razo endémique de cette zone de 7 km² balayée par le vent. La population locale n'exécède pas 250 oiseaux. On connaît peu sa biologie mais la reproduction semble irrégulière et liée à la variabilité des pluies. Une introduction accidentelle de rats et de chats par des pêcheurs pourrait voir des conséquences désastreuses sur cet oiseau nichant au sol. La surveillance de ces îlots sera nécessaire en particulier pendant la saison de nidification du puffin cendré. Par conséquent il faudrait construire un petit bâtiment qui pourrait servir de base pour les visiteurs scientifiques.

Ilheus Rombos : Ces îlots n'ont pas été visités au cours de la phase I. Il est prévu d'y mener des études durant la phase II pendant la période de nidification du pétrel. Les espèces nicheuses comprennent : le petit puffin, le pétrel de Bulwer, le pétrel frégate, le pétrel de Castro, le grand phaeton et le fou brun. La population de ces deux dernières espèces a largement diminué à cause des prédateurs humains d'œufs et de poussins. Le petit puffin est également prélevé pour la consommation.

De ces îlots, Cima possède la plus importante colonie nidificatrice avec certains petits rochers qui sont difficilement accessibles. La nidification sur l'îlot Grande, le seul îlot du groupe à avoir été habité par une famille à un certain moment a beaucoup souffert de la prédation humaine et de l'érosion du sol dû à l'introduction des chèvres. Pour le moment, il semble très important de donner le statut de Réserve naturelle, strictement protégée, au groupe dans son ensemble pour arrêter la prédation d'œufs et de poussins et pour éviter l'introduction de chèvres sur Cima et de rats sur tous les îlots. Sans doute que le retrait des chèvres de l'îlot Grande pourrait améliorer la situation des pétrels.

Fogo : Des mesures doivent être prises pour la protection du pétrel sur les pentes du volcan de la Caldeira. Il est chassé pour sa graisse qui est utilisée à des fins pseudo-médicale. La population totale de ces espèces est faible et ne dépassent sans doute pas quelques centaines de couples.

Une endémique (*Echium vulcanorum*) ne se trouve que sur le bord de la caldeira et doit être protégée à cause de la concurrence avec les plantes introduites, du pâturage des chèvres et du

piétinement des populations locales à la recherche de bois. Le statut de Parc national est recommandé pour cette zone.

La Caldeira du volcan de Fogo, le seul encore en activité au Cap-Vert et atteignant plus de 2.800 cm, est très intéressant en tant que site touristique. Le paysage est spectaculaire et il y a de bons hôtels à São Filipe, la capitale de l'île. Il devrait être facile d'organiser des excursions en mini-bus. Un centre d'information dans le village de Caldeira pourrait servir à montrer aux visiteurs et aux populations locales le caractère unique et exceptionnel de l'environnement et à leur expliquer les aspects géologiques, biologique et culturel du site. Cela donnerait un essor à l'économie locale et augmenterait la prise de conscience de la valeur de cette zone et de la nécessité de sa conservation.

São Tiago : Le fromager géant (*Ceiba pentandra*) à Boa Entrada où se trouve la seule colonie reproductrice existante connue de héron pourpré du Cap-Vert doit bénéficier d'un statut de protection absolue et ni coupe ni taille ne doivent être autorisées. Toute perturbation de la colonie doit être interdite. Sa surveillance doit être régulière. Les populations locales doivent être informées de l'importance que le héron a en tant que prédateur de criquets, de sauterelles et autres insectes nuisibles et de la nécessité de protéger son aire de reproduction.

Autres mesures de protection préconisées :

- 1- Les populations et les aires de reproduction du pétrel sur les autres îles que Fogo (voir ci-dessus) : São Tiago, São Nicola et Santo Antão doivent bénéficier d'une complète protection. La population totale au Cap-Vert ne dépasse sans doute pas quelques centaines de couples. Avec la petite population des Desertas au large de Madère (quelques dizaines de couples) ceci représente la population totale du globe.
- 2- La colonie de fous Bruns de la Baie de l'Enfer (Baia do Inferno), São Tiago, ne semble pas en danger immédiat. Cependant il faut une surveillance régulière pour y détecter tout déclin important de la population. Il pourrait s'avérer nécessaire de déterminer une saison pendant laquelle ni œufs, ni poussins ne doivent être pris. Ceci pourrait avoir une plus grande chance de succès que l'introduction de quotas qui sont plus difficiles à contrôler.
- 3- Une législation adéquate et adaptée doit être créée pour la protection de la vie sauvage dans tout le pays. Toutes les espèces et sous-espèces endémiques doivent concernées ainsi que les autres espèces aux populations importantes comme le balbuzard, le pétrel de Bulwer, le pétrel de Castro, le grand phaéton, le fou Brun et l'échasse blanche.
- 4- Protection des migrateurs paléarctiques

Bien que le Cap-Vert n'ait pas de zones d'hivernage importante pour les échassiers paléarctiques comparables aux zones humides de l'ouest-africain, les sites suivants ont été reconnus importants, tout au moins localement :

Sur « Sal », les salines de Pedro de Lume accueille quelques centaines d'échassiers paléarctiques de la fin de l'été au début du printemps et de plus c'est la seule aire de nidification de l'échasse blanche dans l'archipel.

Sur Boa Vista, des hérons de diverses espèces, des spatules et des centaines d'échassiers hivernants ont été observés sur la lagune de Rabil en septembre et novembre.

Sur São Tiago, des hérons et des échassiers, en nombre considérable, peuvent être souvent observés sur la lagune de Pedra Badejo. En novembre, après de fortes pluies, le nombre d'espèces à cet endroit, avait considérablement augmenté. Pendant un séjour d'une semaine sur Boa Vista en septembre et pendant une journée à Sal en novembre, un bon nombre de passeraux paléarctiques ont été observés, y compris plusieurs espèces qui n'avaient pas été vues au Cap-Vert auparavant. Ceci montre clairement combien peu de choses sont encore connues sur la présence de migrateurs au Cap-Vert.

5- Les tortues marines

Durant notre séjour à Boa Vista en septembre de nombreuses traces fraîches de tortues marines ont été vues sur les plages du sud. Cependant, tous les nids sauf un avaient été volés et les œufs pris pour la consommation.

Les adultes également sont pris comme le montre les restes d'os et de carapaces trouvées sur les plages. Quelques industries artisanales à Boa Vista et Sal produisent des souvenirs faits avec des carapaces de tortues. Ils sont vendus dans les grands hôtels et à l'aéroport de Sal. A Santa Maria (Sal) en novembre dernier, nous avons vu des tortues encore vivantes, récemment capturées. La viande est probablement vendue aux hôtels et les carapaces utilisées pour la fabrication de souvenirs.

Bien que la capture par la SCAPA (la Société de pêche de l'Etat) soit maintenant arrêtée (Schleich 1987) et qu'une loi (Art. 17, décret N°97/87) protège les tortues marines, il est clair que la législation n'est pas appliquée. Un programme d'étude pour déterminer les différentes espèces, localiser les plages où elles nichent et évaluer leur nombre est une priorité absolue.

Recherche d'activités futures

Au cours de la phase II on essaiera de faire des recensements des populations nidificatrices sur les réserves proposées de Branco, Razo et Cima. Les espèces à étudier sont le pétrel de Bulwer, le pétrel frégate, le pétrel de castro et le petit puffin. Ces espèces ont leur principale période de nidification au printemps. Des données sur l'aire de répartition très localisée du pétrel Fea seront collectées. On poursuivra la surveillance de la colonie du héron pourpre du Cap-Vert à Boa Entrada. A Razo, l'écologie de l'alouette de Razo sera étudiée. Les études sur la rousserolle du Cap-Vert continueront.

Des plans de gestion détaillés seront préparés pour les Réserves naturelles proposées. La recherche de matériels éducatifs sera suivie et des projets seront discutés avec les représentants locaux des institutions appropriées.

Côte D'Ivoire

Introduction

La dégradation galopante de la Biodiversité dans les pays où elle existe encore, est devenue durant ces dernières décennies un des problèmes cruciaux à l'échelle mondiale. Aussi, des organisations naissent à travers le monde afin de freiner ces pertes alarmantes des ressources naturelles par l'adoption de solutions et techniques novatrices pour la conservation de la Biodiversité.

Parmi ces organisations, le programme d'appui à la Biodiversité (PAB), s'est donné pour mission de promouvoir les efforts de conservation de la Biodiversité, tout en améliorant les moyens d'existence des habitants des pays en voie de développement par des expériences nouvelles de conservation de la nature et par l'utilisation des ressources biologiques.

A cet effet, le PAB oeuvre sur des activités qui ont trait aux programmes suivants:

- d'assistance technique;
- de recherche appliquée;
- d'analyse, et;
- d'information et de diffusion.

Contexte du projet

A-1. Emplacement du Projet

Le Parc de Taï est situé dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, à une centaine de kilomètres au Nord du littoral, à la limite du Liberia. Le Parc de Taï s'étend sur une superficie de 330 000 ha, prolongé au Nord avec la Réserve partielle de N'ZO qui couvre 93 000 ha.

A-2. Contexte écologique

La forêt de Taï représente aujourd'hui l'un des tous derniers vestiges du bloc originel des forêts primaires d'Afrique occidentale, ayant survécu aux grandes sécheresses de l'ère quaternaire. La formation géologique d'une base de calcaire dans toute la région a aussi favorisé la préservation de la biodiversité. L'ancienneté de la forêt de Taï explique l'existence de nombreuses espèces endémiques tant faunistique que floristique. Notons par exemple:

- les Céphalophes, les hippopotames pygmées, le comportement des Chimpanzés,
- les espèces végétales spécifiques dites sassandriennes. La présence des géants d'Afrique est étroitement liée à la sauvegarde de l'éléphant qui en propage les semences.

A-3. Contexte socio-culturel

Alors que les cours du café et du cacao étaient particulièrement favorables, les forêts situées en périphérie du PNT ont drainé un important flux de migrants en provenance surtout du centre de la Côte d'Ivoire et des pays limitrophes du Sahel (Burkina-Faso). L'occupation humaine est caractéristique par la présence minoritaire des populations autochtones et la prépondérance des ressortissants des pays du Sahel. Les populations autochtones

appartiennent toutes au même grand groupe ethnico-culturel KROU (We, Oubi, Kroumer, Kouzie, Bété) qui présentent un ensemble de traits communs sur le plan de l'organisation sociale et du mode de vie ainsi qu'une parenté linguistique. La seule autorité vraiment incontestée étant celle de l'aîné du lignage. Les femmes ne sont pas consultées dans les prises de décision bien qu'elles s'occupent de la grande majorité des travaux agricoles.

D'autre part, durant la guerre civile de 1991 au Libéria, des groupes de populations à proximité des frontières s'étaient réfugiés dans des villages de la Préfecture de Taï. Cette massive immigration forcée a bouleversé la vie socioculturelle et économique dans la région. Des assistances à ces réfugiés ont été mises en place notamment dans les domaines santé, nutrition, logement, création d'emploi,... Plus ou moins marginalisés, ces Libériens ont pu malgré tout s'intégrer avec les Ivoiriens en travaillant la terre, et autres menus travaux répondant à leur spécialité. Selon les rapports, le taux de défrichement ainsi que le braconnage ont légèrement augmenté pour subvenir aux besoins des réfugiés, qui cherchaient continuellement du travail et de la nourriture à des prix abordables.

En 1995, la majorité des réfugiés est rentrée dans leur pays d'origine, ramenant la vie de la région à l'ambiance traditionnelle.

A-4. Contexte économique

L'agriculture de la région est dominée par trois espèces cultivées qui jouent un rôle important sur le marché international (cacao, café, riz, palmier), dont les cours mondiaux ont des répercussions sur le budget des agriculteurs et donc également sur leurs décisions d'exploitation.

Dans le secteur de la production animale, outre les importations de viande congelée en provenance de la CEE, la dévaluation du franc CFA a eu pour effet une augmentation des ventes de bétail sur pied en provenance des pays du Sahel. Par ailleurs, l'élevage est aussi pratiqué dans les villages autour de Taï. L'élevage porcin et celui de l'aviculture viennent souvent en tête des activités. La pisciculture a connu une popularité ces derniers temps, mais les techniques restent encore non maîtrisées par les villageois.

L'exploitation du bois et le braconnage ayant généré des chiffres d'affaires astronomiques dans le temps, sont en train de régresser considérablement face aux mesures dictées par les bailleurs et la volonté du gouvernement. La nouvelle politique de conservation de la biodiversité a renforcé le système de contrôle dans les zones protégées, et d'autre part l'encadrement pour la création des ONG oeuvrant dans le programme environnemental fut effectif. Les résultats de quelques ONG ont encouragé les décideurs à progresser davantage dans ce domaine par la mise en place de projet de conservation des forêts écologiquement riches et viables.

Notons enfin que l'existence des plantations d'Hévéa et de palmier à huile dans le Sud de Taï, présente du point de vue préservation du PNT, outre leur pérennité, un avantage majeur puisque ces plantations ne permettent pas une occupation anarchique de l'espace comme le café et le cacao. Le ramassage des produits tous les 15 jours et le paiement mensuel rassurent les paysans pour subvenir à leurs besoins.

A-5. Contexte politico-juridique

Autrefois l'organisation coutumière était forte. Le chef de la terre avait de l'autorité et organisait l'exploitation des terres et du bois. La coupe du bois et la cueillette des autres produits de la brousse ainsi que les feux étaient soumis à des règles, les défrichements étaient contrôlés. Actuellement, les chefs ont perdu de leur autorité. L'Etat prend les terres sans considérer les gardiens traditionnels. Les permis sont distribués de façon irrationnelle engendrant ainsi le désordre. L'utilisation des terres semble être une source de conflit entre les jeunes et les personnes âgées. Ces conflits trouvent entre autres leur origine dans la vente ou cession de la forêt et/ou de droits d'usage sur des surfaces agricoles. Les droits de propriétés sont connus et enregistrés dans le cadastre comme propriétaires de ces surfaces et cèdent une grande partie de ces dernières à des travailleurs immigrés (généralement les burkinabés) et au groupe ethnique Baoulé par le biais de baux à court terme ou à durée déterminée.

Par souci d'une gestion durable des terres, la majeure partie des surfaces et des terres en jachère est garantie par des titres fonciers délivrés à ceux qui la travaillent en permanence. Donc en raison de son statut de permis de premier occupant, le paysan exerce des droits prééminents sur la terre.

A-6. Contexte institutionnel

Depuis sa création en 1972, les recherches sur la faune et la flore de Taï ont suscité les intérêts locaux et internationaux sur la nécessité de conserver la Biodiversité. Aujourd'hui différents ONG, associations et services publics oeuvrent encore dans d'autres activités, notamment:

- Vie et forêt : conservation et développement,
- CARITAS : élevage de volaille auprès des réfugiés libériens,
- SODEPRA : encadrement dans la vulgarisation de la pisciculture,
- Centre Néerlandais: culture de fruitiers forestiers locaux, surtout le Makorré (*Tieghmellia makelli*),
- Association locale pour la conservation de PNT, et pour le Développement de Taï en apportant des appuis et conseils aux villageois,
- AJACEM (Association des Jeunes d'Ancien Cercle de Man) : Sensibilisation dans la plupart de villages de la sous-préfecture de Taï, qui est financé par WWF,
- Association "SOS TAI", initiée et dirigée par des ressortissants de l'Est de Taï: Action de sensibilisation et formation d'agents communautaires,
- CSRS (Centre Suisse de Recherches Scientifiques) : études sur la Biologie Animale, régénération de forêts secondaires et des études phytopharmacologiques, essais de conservation de pâte de manioc et amélioration de la conservation traditionnelle de l'igname,
- SODEFOR (Société d'Exploitation des Forêts): créée depuis 1966 pour reboiser et gérer les forêts domaniales,

- Association féminine dans les villages encadrés par Vie et Forêt dans le domaine du reboisement de Makoré, collecte et/ou vente riz.

Les actions menées par ces divers groupes ont laissé des impacts positifs surtout sur le plan relationnel entre villageois. Ces groupes se caractérisent par une structure par sexe et par âge optimisant la force de travail. Les jeunes hommes dans la tranche 20-35, présentent un net excédent du fait que les membres des tranches d'âge moins productives restent ou retournent dans le pays d'origine. Par contre pour les autochtones, ils se caractérisent par une structure par sexe accusant un fort déficit en population active, qui est corollaire à l'exode rural lié à la scolarisation.

Par ailleurs, un ouvrier allochtone cultive 2 fois plus qu'un ouvrier autochtone. Ceci s'explique par la politique des immigrés qui vendent leur force physique pour pouvoir investir le plus vite possible dans leur pays d'origine. Pour remédier à la première barrière qu'est la force de travail, les autochtones, devenus propriétaires de terrain par le système foncier traditionnel, vendent leur terre aux allochtones.

B- Historique du Projet PACPNT

1- Conception et démarrage du projet

Consécutives à la nouvelle politique environnementale, le Ministère de l'Agriculture a ordonné pour qu'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un projet de conservation de la forêt de Taï soit menée. La GTZ, corollaire la création du PACPNT en 1993.

2- Raisons de la conception du projet

L'essor économique qu'a connu la Côte d'Ivoire à partir des années 60 est atteint grâce au développement des activités agricoles (café, cacao) et l'exploitation des bois précieux en l'occurrence de bois d'ébène.

Malheureusement, cet essor économique s'est opéré au détriment de la forêt en dépit des actions menées pour protéger les régions boisées. Ainsi, de 16 millions d'ha de forêt la Côte d'Ivoire est passée à 2,5 millions d'ha, dont 30% sont occupées par des plantations agricoles.

Cette situation alarmante de la dégradation du patrimoine forestier a amené les autorités du pays à réorienter les actions de sauvegarde vers une stratégie de conservation par la gestion du domaine forestier.

Des études ont été effectuées, dont les résultats ont fait ressortir les faits suivants, sur lesquels les buts et objectifs du projet sont fondés:

- à l'origine, la région de Taï était peu peuplée 1,6 hab./Km², et couverte de forêt humide. Les autochtones pratiquaient une agriculture itinérante,
- la réduction de la période de jachère pour cultiver des vivriers,
- l'augmentation de cultures de riz dans les bas fonds, mettant en péril les Raphias très utiles dans la construction.

3 Causes principales directes ou indirectes à l'origine des situations précédentes :

- le développement du braconnage et de l'orpaillage,
- la transformation de la forêt à des fins agricoles,
- les problèmes administratifs d'équipement et de redéploiement efficace du personnel attaché au service de la protection,
- le manque de participation des populations locales aux mesures pour la protection du Parc,
- l'insuffisance de la surveillance et de démarcation,
- les misères des populations riveraines,
- forte présence d'allochtones dans les zones périphériques du Parc.

Actuellement, les mesures entreprises depuis ces trois dernières années ont fait diminué considérablement les différentes pressions sur le PNT. Toutefois, bien que les dispositifs de surveillance aient été intensifiés, le braconnage demeure toujours à cause des revenus très substantiels que les auteurs perçoivent de la vente de ces viandes de brousse très appréciées dans le pays. Par ailleurs, la complicité de certains responsables dans la repression du braconnage donnait pratiquement une libre action aux délinquants.

DESCRIPTION DU PROJET

A- Gestion et exécution du projet

Le PACPNT (Projet Autonome de Conservation du Parc National de Taï) est une structure gouvernementale qui souhaiterait devenir une fondation internationale pour la conservation du PNT. Elle est ainsi mandatée par l'Etat Ivoirien pour assurer la conservation de l'une des dernières forêts humides de l'Ouest.

B- Buts du Projet

Depuis le décret de classement de la Forêt de Taï en Parc National (1972), cette zone était devenue un centre voué spécialement aux différentes recherches tant sur la flore que sur la faune.

Parallèlement à ces recherches, les pressions sur la Forêt en particulier les défrichements et braconnage remettaient en cause tous les résultats de tant d'années de travail. Alertées de ce danger, les associations se créaient depuis la nouvelle orientation politique, parmi lesquelles Vie et Forêt qui a démarré ses activités en 1992. C'est sur la base des approches, des activités, des résultats de cette association que des études ont été menées par GTZ, pour fixer la mission et les buts d'un futur projet dénommée PACPNT.

Les analyses des situations précédentes ont fait ressortir les buts du PACPNT, à savoir :

- 1- la conservation à long terme du Parc National de Taï
- 2- la prise de responsabilité des populations dans les zones périphériques dans la gestion de ses terroirs au vu d'un développement durable et soutenable.

C- Objectifs spécifiques aux buts fixés

A la lumière des expériences de l'Association Vie et Forêt et dans le souci de continuité des activités maintenues par la population autour du Parc, les objectifs suivants ont été définis:

- a) promouvoir la sensibilisation des populations aux problèmes de l'Environnement et de la sauvegarde de la Forêt: le manque de participation des populations riveraines dans les activités initiées auparavant par les différentes associations, ont démontré que les villageois ne sont pas encore réellement conscients de la gravité de la dégradation accentuée de leur environnement. Une sensibilisation bien ciblée, continue, accompagnée d'activités concrètes et durables est une des conditions de réussite de la conservation.
- b) former des agents capables d'intervenir dans la conservation de la Biodiversité: la faiblesse de contrôle et patrouille due à une insuffisance de moyens, a favorisé les infractions dans le Parc. La présence permanente d'agents motivés et bien équipés feront regresser toutes ces infractions avec la participation de la population locale.
- c) *consolider les structures de base existantes par l'introduction d'une gestion participative et durable des ressources dans les zones habitées (Zones Périphériques) de la Forêt de Taï* : l'esprit individualiste ou les structures fragiles dans les villages constituent un frein au développement communautaire. L'intégration et la participation massive des villageois dans la gestion de leurs ressources naturelles les encourageront et les obligeront en même temps d'être plus responsables de leur futur.
- d) accroître la production en protéines animales: l'inexistence d'élevage intensif se fait énormément sentir dans la Préfecture de Taï. Aussi, le braconnage a été la solution palliative à ce problème. Les activités novatrices telles que la pisciculture, l'héliciculture apporteront à chaque famille de la protéine animale à des prix très modestes.
- e) accentuer les actions de recherche axées sur la conservation de la BD et le développement du monde rural.

Les objectifs sont fixés pour attaquer de front les problèmes de braconnage et de la technique traditionnelle de culture itinérante.

La stratégie adoptée par le Projet vise à assurer la protection du Parc par des mesures internes et à associer la population à ces activités en encourageant la suppression des pratiques illégales grâce à des alternatives compensatoires.

D- Activités correspondantes aux objectifs

Les activités suivantes, qui ont été avancées en 1992 par Vie et Forêt aux villageois, furent reprises par le PACPNT afin de continuer dans le changement les efforts de ceux qui ont accepté de démarrer des activités assistés par les agents de Vie et Forêt.

- l'agriculture,
- la production animale,
- l'agroforesterie,
- la surveillance et la protection de la forêt par les riverains,
- l'écotourisme,
- les infrastructures pour l'aménagement du parc,
- la Santé publique.

a)- Agriculture

Les mesurs de développement devraient se concentrer en première ligne sur l'intensification et l'amélioration de la production vivrière. Pour le démarrage, un Projet pilote en riziculture irriguée a été suggéré.

Objectif :

- . stabilisation des cultures,
- . moindre consommation des espèces,
- . rendement plus élevé par hectare.
- . Cultures nouvelles, transformation techniques culturelles
- . introduction technique agrosylviculaire.

b)- Agroforesterie

Objectif :

- Réduction du braconnage, facilité d'approvisionnement en protéines animales à partir de produits d'élevage et par diversification des activités économiques de la population riveraine.
- Introduction de la pisciculture en étang du Tilapia Nilotica.
- Introduction de nobles, les défrichements, le braconnage,...
- Sensibilisation des populations par la formation des enseignants des écoles.
- Construction de modestes centres d'informations dans les villages les plus importants qui appuieront davantage la politique de sensibilisation en plénière.

c)- Ecotourisme

Objectif :

- Développement économique des régions riveraines au Parc. Le flux des écotouristes pour visiter le Parc apportera des devises assez substantiels par l'achat de produits artisanaux, le service de guides, l'hébergement,...
 - Intégration de la population locale (infrastructures d'accueil).
 - Création des coopératives artisanales.
-

d)- Infrastructures et santé publique

Objectif :

- Construction de case communautaire (poste de santé)
- Formation du personnel et création d'un programme de sensibilisation à la santé.
- Vaccination systématique des enfants
- Sur les activités envisagées, certaines sont fonctionnelles depuis la venue du Vie et Forêt laquelle soulignons, a initiée et encadrée la population locale dans leur mise en oeuvre.

E- Démarrage des activités

Le PACPNT n'a existé officiellement qu'en Juillet 1993 pour devenir opérationnel sur le terrain en 1994. Actuellement le Projet PACPNT est encore à sa phase d'implantation dans la région de Taï, et de ses divisions (sensibilisation et recherche) ne sont non plus fonctionnelles.

Le plan de développement des activités (Aménagement - Développement - Ecotourisme) ont déjà entamé certaines étapes de leur activité.

Pour tout le Projet, le chronogramme de ses activités sont donnés vaguement comme suit:

Phase 1:

- 1995-1997 - Installation du Projet. Asseoir les principes fondamentaux de gestion communautaire.
- Mise en place de certaines infrastructures du Parc.

Phase 2:

- 1997-2002 - Phase de développement des activités prioritaires.
- Lancement de l'écotourisme.

F- Organigramme

Le Directeur Général est un fonctionnaire militaire mandaté par le Gouvernement. Chaque division est assistée par un consultant expatrié (Conseiller Technique), qui est l'homologue du Chef de Division du Département, poste occupé par un National.

*** Division 1 : Scindée en 2 subdivisions**

- 1 Administrateur + 1 adjoint - 1 logisticien - 3 secrétaires
- 1 Financier avec 2 comptables et 2 secrétaires.

*** Division 2 :**

- Un Conseiller Technique (forestier)
 - Un Chef de Division (forestier)
 - 5 chefs d'équipes (pour 3 agents forestiers par équipe)
-

- 65 agents forestiers (Eaux et Forêts)
- 1 gardien
- 1 chauffeur

* Division 3:
Non opérationnelle

- * Division 4:
- 1 Conseiller Technique (agronome)
 - 1 Chef de Division (agronome)
 - 1 Assistant technique en pisciculture
 - 4 Animatrices (recrutées et formées par Vie et Forêt) qui évoluent sur terrain.

- * Division 5:
- 1 Conseiller Technique (forestier)
 - 7 Guides (anciens braconniers)

* Division 6 :
Non opérationnelle

Les décisions sont prises en concertation avec la population locale. Le PACPNT est administré par un conseil d'administration composé par :

- les représentants ministériels
- les représentants des villageois par centre

Les villageois sont aussi représentés par 5 délégués (élus par la population) dans le comité de gestion du Projet.

Vie et Forêt

Les contacts avec les populations locales de la région de Taï en Avril, Juin, et Décembre 1991 ont abouti à la création en 1992 d'une association sans but lucratif dénommée Vie et Forêt. Elle est créée pour répondre aux besoins de la population locale, laquelle doit être responsable de la gestion de ses propres activités. Les femmes constituent à priori les groupes cibles de cette association compte non seulement de leurs longues expériences dans les groupements associatifs mais surtout de leur honnêteté dans la gestion des fonds. Mais selon sa mission, Vie et Forêt, se veut une association pour toutes les catégories de population sans distinction d'ethnie, sexe, âge, religion,...

Dans son organisation, la présidente fondatrice avec l'aide de techniciens bénévoles, ont encadré les villageois dans la création de leur comité de développement, et formé par la suite les différents agents indispensables pour sa fonctionnalité. Originnaire de la région, la présidente de l'Association a su par ses connaissances entraîné rapidement la population dans la politique de gestion de leurs ressources naturelles.

G- Financement du Projet.

a)- PACPNT

Plusieurs organismes extérieurs financent le PACPNT.

- KfW-50%, ayant comme exécutant sur terrain GTZ,
- WWF,
- TROPENBOS,
- Coopération néerlandaise,
- L'Etat Ivoirien pour les travaux de recherche,
- Organismes nationaux
- Coopération suisse,

b)- Vie et Forêt

Les activités de l'Association sont financés par :

- assistance financière des ambassades des Etats-Unis et du PaysBas,
- le GTZ par le biais de KfW,
- l'UNICEF (trousses des matrones), le PAM, OMS,
- support technique des services administratifs nationaux,
- des personnes privées, Memissa International (médicaments),

H- Conservation de la Biodiversité de Taï

La dégradation excessive de la Biodiversité du Parc National de Taï a conduit le Gouvernement Ivoirien à mettre en place un Projet qui aura pour mission la conservation de la Biodiversité de Taï. Par conséquent, toutes les activités supervisées par le PACPNT auront toujours des effets et impacts directs touchant la conservation de la Flore et la Faune de Taï.

I- Besoins de base de la population

Partant de l'apostolat dictant que la conservation de la Biodiversité ne pourra jamais se faire sans l'implication de la population dont survie dépend de l'exploitation de ces ressources naturelles, les études préalables sur les différentes pressions enrichies par les enquêtes et concertations menées auprès des populations autochtones et allogènes autour du Parc on fait ressortir les problèmes, les effets pour aboutir aux besoins de la population. Les comités de Développement, dans un village que Vie et Forêt a sélectionné comme zones pilotes, ont définis la prioritation de leurs besoins durant les différentes réunions pour le développement de leur région. Les résultats des enquêtes n'ont fait que confirmer les autres études précédentes.

J- Rôles des communautés locales

La population locale consciente des situations dramatiques auxquelles elle doit faire face, commence à s'organiser pour trouver des alternatives pouvant améliorer les conditions de leur vie. Assistée au départ par Vie et Forêt, et au PACPNT a repris progressivement la relève, la population a déterminé les rôles qu'ils ont à jouer correspondant à leur capacité et les possibilités. Cette prise de responsabilité, même si elle fut indirectement imposée par les conditions d'aide des bailleurs incitait davantage les villageois à s'engager plus dans le

processus de conservation. Les rôles des villageois se cantonnaient dans les domaines de :

- construction (MO) de toute installation
- contrôle et suivi collectif des infrastructures et autres biens en nature ou espèces
- prise de responsabilité
- application des règlements intérieurs
- gestion de leurs terroirs.

K- Fonction de l'homme et de la femme

Bien que la méthode participative ait été l'idée véhiculée pour le succès du Projet, différents groupes sont cibés dépendant des techniques de mise en oeuvre de l'activité, à l'instar des femmes pour le démarrage de l'héliculture ou bien de la plantation de Makoré, et pour les hommes dans les travaux de bas fonds et piscicoles... Néanmoins la finalité de toutes ces activités, est l'intégration de toute la population sans distinction de sexe, d'ethnie, de religion...

Dans cette phase d'installation, la PACPNT renforce l'appui technique des activités sur place le développement durable des Zones Périphériques. A la lumière des expériences vécues, Vie et Forêt prône que la conservation ne peut se faire sans la participation des populations locales et l'amélioration de leur condition de vie. Pour atteindre son but, et être fidèle à sa vocation, différentes activités ont démarré dans quelques villages jouxtant le PNT, à savoir:

- la sensibilisation,
- l'agroforesterie paysanne,
- les petits projets de petit élevage (pisciculture, aviculture, héliculture,...), la culture d'oignons
- la construction de case de santé (communautaire) pour les soins et santé primaire, les réunions, éducation en planning familial,...

Ces activités bien qu'initiées par vie et forêt, sont les fruits des concertations entre villageois pour identifier leurs besoins en matière de développement qu'ils formulent en petit projet (assistés par vie et forêt), de fixer par la suite leurs contributions pour la mise en exécution de ces activités (essentiellement en service, MO), et de définir enfin leurs rôles dans le suivi et évaluation des travaux effectués. Pour ce faire, des Comités de Développement (C.D.) ont été créés dans chaque village afin d'assurer une coordination effective des activités de l'association au niveau local. Les membres de cc C.D sont élus ou choisis par les villageois eux-mêmes.

ANALYSES DES ACTIVITÉS

Dans le présent rapport, 3 activités ont retenu l'attention des visiteurs pour les analyses, notamment :

- * soins et santé primaire,
- * la pisciculture,
- * l'héliculture.

Activité 1 : Soins et santé primaire (SSP)

1- Objet de l'activité

Bien que la présence des femmes durant les réunions ait été remarquablement faible (minime), les villageois dans la région de Taï furent unanimes sur l'importance plus que capitale de construire une case de santé, qui sera consacrée avant tout aux accouchements et aux soins et santé primaire.

Ceci démontre que les intérêts des femmes ne s'en trouvent pas pour autant négligés, puisque même si des priorités ont été établies laissées à l'initiative des paysans, ceux-ci insistent pour que la plus haute priorité soit donnée à la couverture en soins de santé.

Cette activité entre dans les objectifs du projet puisque les villageois en accord avec les buts définis ont argumenté qu'un être malade ne pourra jamais augmenter son rendement. L'amélioration des conditions de santé de la population s'avère donc l'étape initiale dans tout processus de développement dans les régions pauvres.

2- Démarrage

Cette activité, démarrée avec la construction de case communautaire en 1992, a été implantée au départ dans 3 villages (Zaipobly, Gahobly, Ponan). Ces cases sont composées d'une salle de réunion d'une capacité de 150 personnes, et de 2 autres pour l'accouchement, et soins primaires. Pour la construction, Vie et Forêt a adopté les stratégies suivantes :

- la méthode participative : celle-ci implique les villageois
- la construction (MO) totalement confiée à la population locale
- l'approvisionnement en matériaux trouvés sur place.

De son côté l'Association était chargée de :

- des études et coût de réalisation
- l'encadrement technique et appuis financiers
- la réception de la case.

3- Processus d'exécution

Pour l'opérationnalité de l'activité, la population locale a désigné les agents de santé communautaire (ASC), les hygiénistes-secouristes et les accoucheuses traditionnelles, qui sont tous résidents dans le village. Le personnel ci-dessus est choisi selon les conditions suivantes:

- ASC : degrés d'instruction relativement élevé
- hygiénistes - secouristes : savoir lire et écrire parce qu'ils doivent manipuler des médicaments
- accoucheuses traditionnelles, doivent déjà pratiquer l'accouchement. Elles seront assistées par des auxiliaires si elles sont illetrées.

Une fois le personnel médical choisi ou désigné par la population locale, l'Association Vie et Forêt assure la formation initiale et continue de ces agents.

4- Intervenants

Dans sa fonctionnalité, la gestion de cette activité se fait collectivement, car c'est l'ensemble du village qui contrôle l'utilisation des matériels (caisses, la pharmacie...) mis à la disposition pour ce projet.

5- Comportement spécifique

De par sa définition, les activités de Vie et Forêt touchent toutes les catégories sociales du village sans la moindre discrimination. Bien que telle ou autre activité soit vraiment spécifique pour un groupe (ex. accouchement), l'intégration de toutes les autres classes signifient déjà l'intégration de tous les villageois dans tout le processus de développement, pour la conservation du PNT.

6- Contraintes

Dans ses stratégies, l'Association espère qu'à moyen terme, l'activité SSP pourrait s'autosuffire par le biais des caisses communautaires.

Malheureusement, différents problèmes sont apparus au cours de ces 2 années d'existence, auxquelles Vie et Forêt avec le C.D. doivent faire face pour la continuité de l'activité.

Ces problèmes sont surtout lié au:

- détournement des fonds collectés à partir des médicaments vendus,
- des villageois n'étaient pas en mesure de payer les médicaments,
- des matrones exigeaient qu'elles soient payées par l'Association pour leur travail,
- la présence de vendeuses ambulantes de médicaments à très bas prix qui appatent les villageois jusqu'à ignorer l'existence des infrastructures du SSP,
- difficultés d'approvisionnement à temps des pharmacies communautaires,
- cases mal entretenues,
- dans d'autres villages, dès la construction des cases, des conflits au sein de la communauté régnaient déjà, retardant énormément les programmes préétablis,
- les femmes commençaient à vendre des médicaments en dehors des points de vente.

Les mesures suivantes ont été prises par Vie et Forêt et le C.D:

- un délai de remboursement des fonds non versés est fixé pour l'auteur du délit. Cette occasion lui a été accordée pour qu'il puisse réunir à temps la somme détournée. Le délai expiré, des saisies se feront et le montant de vente de ses biens sera versé dans les caisses de pharmacie villageoise.
 - les villageois peuvent payer en nature. La vente sera prise en charge par le C.D..
 - les villageois seront sensibilisés davantage et avvertis sur le danger que ces médicaments frauduleux pourraient engendrer.
-

- les commandes seront regroupées, et une pharmacie à San Pedroa accepté d'aider les villageois (l'Association) pour résoudre ce problème.
- une réorganisation des C.D. est à revoir.

7- Opportunités

Par ailleurs les contextes suivants ont beaucoup facilité la réalisation de cette activité:

- elle touche tous les individus du village.
- le C.D. dans chaque village joue un rôle de coordonnateur pour solutionner les problèmes.
- la volonté de tout un chacun pour faire démarrer l'activité.
- la sensibilisation sur la stratégie participative a apporté ses fruits.
- l'Association Vie et Forêts n'a pas ménagé ni temps ni efforts ni argent pour mener à terme son objectif.
- les aides et assistance extérieures.

8- Résultats

Outre les problèmes évoqués plus haut, les résultats obtenus par la création de cette activité s'avèrent positifs dans l'ensemble :

- tout le monde a bénéficié (quelque soit le sexe, l'ethnie, la place dans le village) de ces cases de santé.
- elle a renforcé les structures existantes dans le village. La cohésion et les relations entre paysans se sont consolidées à travers les différentes réunions tenues dans ces cases communautaires.
- grâce aux pharmacies villageoises et la disponibilité de fonds à partir des caisses, l'objectif d'améliorer l'état de santé de la population est en bonne voie.
- consécutive aux résultats de cette activité, Vie et Forêt a renforcé son assise dans le milieu paysan, ce qui a créé un climat de confiance dans la mise en oeuvre des autres activités pour la conservation de la Biodiversité et le développement de la région de Taï.

Activité 2 : La Pisciculture

1- Objet de l'activité

La pisciculture a pour buts de lutter contre le braconnage dans le Parc National de Taï, et de fournir aux populations locales des protéines animales de substitution au gibier (viande de brousse). En effet perçu comme étant l'une des pressions la plus menaçante qui incombe sur

la conservation des espèces animales dans le Parc Tai, le braconnage n'a jamais pu être maîtrisé. Malgré le renforcement des dispositifs de surveillance, les chasseurs (venant de la région ou d'ailleurs) arrivaient toujours à leur fin. En offrant cette nouvelle alternative d'approvisionnement en protéine animale pour la population locale, le Projet aligne ici une stratégie, répondant aux objectifs globaux, qui vise à court terme la régression du braconnage dans le Parc National.

2- Démarrage

Le premier étang piscicole mis en charge dans la région a vu le jour le mois de Juin 1992. Implantée dans 3 villages au début, cette activité se multipliait rapidement au bout d'une année. Bien que des problèmes furent rencontrés au fil de l'exploitation, la Pisciculture se poursuit encore jusqu'à présent.

Fidèle à sa philosophie "Aide toi et le ciel t'aidera" Vie et Forêt compte à travers cette activité sur une prise de conscience de la population locale, qui de sa conviction optera pour la mise en pratique des idées véhiculées par l'association. Ainsi, pour la mise en exécution de l'élevage de poissons, les travaux de terrassement seront effectués par le(s) propriétaire(s). C'est leur contribution au Projet. De l'autre côté, le Projet prend à ses charges l'achat et le transport des alevins.

3- Processus d'exécution

La condition de réussite de cette activité repose en premier lieu sur l'existence d'une source permanente en eau (plan d'eau) laquelle alimentera sans arrêt les étangs piscicoles. Les intéressés se regroupent ainsi autour d'un même plan d'eau qui généralement, se trouve à proximité du village.

Au vu d'un meilleur rendement, les pisciculteurs sont assistés techniquement dès le terrassement de son étang. Il est conseillé de garder la densité mise en charge à 3 poissons/m². Parfois cet indicateur est exprimé en poids/m². Donc le nombre de poissons au m² peut varier d'un étang à l'autre suivant la grosseur des poissons.

Pour activer leur croissance, les alevins sont nourris selon 2 modes d'alimentation :

- alimentation mixte constituée d'un aliment industriel à base de soja, de blé et de vitamines, et
- d'aliments provenant de la décomposition en compostières de sous produits végétaux et des feuilles.

Ayant atteint la taille moyenne, les poissons s'alimentent uniquement avec les produits agricoles décomposés.

La commercialisation de la production est étudiée avec le C.D. Il a été décidé aux réunions que les poissons ne seront vendus qu'une fois la taille marchande atteinte. Le prix de vente sera fixe pour tous les pisciculteurs et une ristourne de 10% sur le prix de vente sera versée au caisses du C.D pour l'entretien des infrastructures du village.

4- Intervenants

C'est la population entière (chaque famille) qui est ciblée par cette activité. Partant du principe que l'étang piscicole est une exploitation purement privée, les propriétaires peuvent être un individu, une famille, ou un groupe d'individus sans aucune distinction ou discrimination. Effectivement, nous avons constaté que des femmes participent activement dans l'exécution de cette activité.

5- Comportement spécifique

Etant spécifiée que l'alimentation permanente en eau conditionne la réussite de cette activité, les villageois sauront trouver entre eux même comment gérer rationnellement la source. A très court terme, lorsqu'ils percevront les profits substantiels générés par cette activité, et que si des problèmes d'alimentation en eau se posent par le tarissement de la source causée par le défrichage des parties boisées, ils se rendront compte d'eux même de l'importance capitale de l'utilisation rationnelle et durable des autres ressources naturelles dont l'interaction n'est plus à démontrer.

6- Contraintes

Au démarrage de l'activité, les problèmes suivants ont porté un sacré coup aux pisciculteurs :

a)- mortalité élevée des alevins due aux :

- transport : la distance trop longue entre le centre d'approvisionnement et les villages;
- les conditions dans lesquelles les alevins sont transportés (sacs plastics);
- présence de prédateurs (carpe rouge) dans la rivière qui approvisionne les étangs piscicoles;

b)- croissance assez lente des poissons, comparée à celle des poissons élevés dans les autres piscicoles. Apparemment ce problème est lié aux facteurs suivants:

- la qualité et quantité de la composition de l'aliment aux alevins;
- densité relativement élevée dans les étangs

c)- plusieurs ne sont pas propriétaires de terrain à proximité des sources (ruisseau, rivière, lac, masse,...)

d)- les inondations durant la période de croissance des poissons dans les étangs.

Face à toutes ces situations, l'Association a préconisé les solutions suivantes :

- Création d'un centre de reproduction d'alevins dans la région. Une très bonne initiative parce que : d'un côté, elle diminuera non seulement le coût de transport qui s'élève à 50% du prix de revient de la mise en place des étangs mais aussi le

taux de mortalité des alevins, et de l'autre, l'existence de ce centre d'approvisionnement (reproduction) sera génératrice de revenus pour le C.D.

- Des dispositions (filtre ou tamis) sont à aménager sur chaque antrée d'eau des étangs.
- Si n'ayant pas assez de recul pour bien identifier les causes réelles de cette faible croissance, des études et observations plus poussées se feront avec l'assistance de la division pisciculture du Ministère.
- Les villageois doivent ou peuvent se regrouper pour l'utilisation des parcelles de terrain favorables à la pisciculture.

7- Opportunités

Devant ces menaces à l'encontre de l'activité, des opportunités facilitant l'exécution de la pisciculture se présentent quand même à savoir :

- l'existence de source d'eau presque dans tous les villages
- la population locale, friande de poissons, et très intéressée par cette nouvelle activité
- le faible coût de mise en oeuvre, puisque les villageois n'ont qu'à fournir leur force physique et des matériaux de constructions trouvés facilement sur place
- assistance technique très rapprochée de la part de l'association
- facilité d'entretien et très faible coût d'élevage (nourriture)
- nouvelle orientation politique du Gouvernement dans la promotion de la pisciculture et autres élevages pour faire régresser le braconnage
- pluviométrie favorable pour l'activité.

8- Résultats

Initiés dans 3 villages au départ, d'autres villages sollicitent la mise en place de cette activité dans les leurs. Les étangs piscicoles créés en 1992 sont encore en général opérationnels (80%) à ce jour et d'autres étangs s'ajoutent à ces derniers.

Les résultats de l'activité affichés jusqu'à présent s'avèrent promoteurs et encouragements bien que les problèmes évoqués plus haut (surtout concernant l'approvisionnement des alevins et les inondations) aient été les raisons d'abandon de cette activité pour quelques pisciculteurs. Les bénéfices découlant des ventes de ces poissons ont attiré la convoitise des autres, ce qui a incité les décideurs du Projet à améliorer et pousser un peu plus les techniques et assistance auprès des villageois afin de freiner le BRACONNAGE.

Activité 3: L'élevage d'escargots - L'héliculture

1- Objet de l'activité

Cette activité entre toujours dans le cadre du Volet «Petit élevage» de Vie et Forêt. Le souci d'approvisionner la population locale en protéines animales est l'objet de cette activité et partant la lutte contre le braconnage qui menace la conservation de la faune du P Parc de Taï.

(Il est à noter au passage que durant la visite de la Forêt de Taï et d'après les explications fournies, plusieurs espèces animales jouent un rôle primordial dans la régénération naturelle de la flore, telles que les éléphants qui dispersent les graines de Makoré, ce qui démontre davantage le degré de pression exercée sur la conservation de la Biodiversité de Taï en cas de disparition de certaines espèces animales.).

Bien que l'escargot soit fortement apprécié en Côte d'Ivoire, l'héliculture est une activité purement novatrice, surtout dans la région de Taï et dans la Sassandra.

2- Demarrage

Cette activité pour substituer la viande de brousse était en gestation depuis 1992. En effet, à ce moment des femmes ont émis leur souhait d'être formées et encadrées en matière d'héliculture.

3- Processus d'exécution

3 séances d'information ont ainsi démarré cette activité, lesquelles furent concrétisées après par la mise en place des enclos d'expérimentation.

Une consultante a contribué dans la phase d'expérimentation et de la formation des premiers intéressés. Etant une activité novatrice, un groupe de 25 femmes ont suivi cette première étape.

L'escargot est très mobile n'ayant pas d'endroit fixe pour s'abriter et ne laissant pas de traces, préfère les espaces à l'ombre et généralement humides. Ainsi durant cette expérimentation il a fallu déterminer :

- le type d'enclos adéquat pour les escargots et en même temps pratique à entretenir,
- les aliments (sur place) appréciés par l'escargot et qui activent à sa croissance,
- la fréquence des pontes et nombre des oeufs,
- la durée de l'incubation des oeufs,
- le taux de reproduction et de mortalité.
- le taux de croissance,
- la conception de l'enclos de manière à fournir de nourriture aux escargots.

Vu les grands avantages que présente la filière «Escargot» à savoir :

- un animal très riche en protéines
- sa grande capacité de production jusqu'à 200 oeufs/an
- la facilité de vente sur le marché locale
- le coût d'élevage très faible
- l'enclos peut servir de potager
- les femmes peuvent en même temps ramasser et leurs patates et les escargots, cette activité continue toujours dans la région, et les villageois commencent aussi à maîtriser les différentes techniques initiées. Il ont eux mêmes à travers les observations faites et manipulations habituelles de l'animal, amélioré tout le système et donné de nouvelles informations à l'Association aux besoins de la recherche.

Pour exécuter cette activité, il a été préconisé que :

- les enclos seront de forme triangulaire de dimensions 5 m * (0,5-1m) * 0,80. L'ossature de l'enclos est en bambou ou en bois tapissée de grillage de mailles très fines, 1mm² de section. La capacité de charge est de 1 géniteur/m², ainsi pour le type d'enclos pratiqué actuellement, il faut en moyenne 4 géniteurs,
- la nourriture de l'escargot sera généralement composée de fruits, feuilles, fleurs, des épulchures...
- un petit bac rempli d'eau se trouvera en permanence.

Mentionnons qu'au cours de cette phase expérimentale, les encadreurs domestiquaient aussi des escargots pour la détermination des indicateurs cités plus haut.

4- Intervenants

L'héliculture qui exige un travail et entretien assez minutieux mais ne nécessitant pas beaucoup de disponibilité, les femmes furent les premières initiées, mais actuellement beaucoup d'hommes sont devenus aussi héliculteurs.

Bien que cet élevage soit à la portée de tout individu, le choix des femmes pour le démarrage de l'activité s'explique par le fait que les manipulations pour le suivi des escargots requièrent beaucoup plus de soins et de doigté. Une fois que la technique d'élevage fût bien maîtrisée, une vulgarisation spontanée ou plutôt un transfert de connaissance aux proches se produisent sans l'assistance de techniciens du Projet.

5- Comportements spécifique

Les différentes alternatives d'élevage proposées puis initiées aux villageois n'ont toutes au départ qu'un seul objectif: la préservation de la Faune de Taï. La possibilité de

s'approvisionner en protéines à portée de leurs mains encouragera plus tard la majorité à créer ou trouver une place même pour leurs besoins en protéines animales.

6- Contraintes

Les résultats des essais effectués au cours de ces 2 premières années d'installation des escargotières ne sont pas encore très fiables. La raison majeure en est les problèmes dans la poursuite des études du taux de croissance. Un manuel est actuellement en réalisation pour la diffusion de ces informations.

7- Opportunités

Il est opportun de mentionner que l'aisance dans l'élevage des escargots est un atout fort considérable pour sa vulgarisation. L'installation des enclos jusqu'à présent financée par l'Association a drainé beaucoup de volontaires, surtout que les géniteurs se procurent gratuitement.

N'encombrant pas de place, ainsi que l'arrosage en période sèche ne posant pas de problèmes, chaque famille peut disposer d'une ou quelques escargotières dans son petit terrain de culture et voire même dans l'enceinte de sa demeure.

8- Résultats

A partir de ces résultats il serait encore trop prématuré d'avancer combien de temps après la ponte, un escargot atteindra son poids marchand. Cet indice est très important pour encourager les villageois à se fixer davantage sur cette activité novatrice.

Force est de constater que la croissance des escargots expérimentés (domestiquement) s'avère nettement inférieure en comparaison à celle qui vivent dans le milieu naturel. L'espace joue-t-il un rôle prépondérant dans sa croissance ou les escargots se nourrissent-ils d'un aliment spécifique pour accélérer leur croissance? La continuité de la recherche répondra à ces questions si pertinentes. Toutefois, bien que ces données ne soient disponibles dans l'immédiat, ce problème n'a pas eu d'influence significative sur la volonté du paysan à adopter cette nouvelle activité.

Après ces deux années d'introduction de l'activité dans le milieu rural, les résultats suivants s'avèrent intéressants:

- 70% des femmes, ayant suivi les formations pratiquent toujours l'héliciculture, ce qui montre l'intérêt des femmes pour l'activité,
- d'autres ont manifesté leur désir de s'intégrer dans le projet,

l'identification de la saison de ponte (en saison de pluie) et les soins qu'il faudra apporter pour atteindre un taux d'éclosion élevé et partant la diminution de la mortalité juvénile.

Malheureusement, la courbe de croissance n'est pas encore maîtrisée.

Ces résultats parlant d'eux-mêmes quant à la faisabilité de l'activité, l'indice de croissance constitue ainsi le seul goulot d'étranglement de l'héliciculture.

LECONS TIREES DES ACTIVITES PRINCIPALES ANALYSEES

Soins et Santé Primaire

Partout dans le monde, pays pauvres ou riches, les problèmes de santé préoccupent tout être humain. La première question qui se pose lorsqu'on se réfère au thème de notre visite est la suivante: "Quels sont (étaient) les impacts des problèmes de santé de la population locale sur la dégradation alarmante de la Biodiversité?", on pourrait reformuler la question autrement «La santé» est-elle une activité prioritaire pour la conservation de la Biodiversité?»

L'analyse rapide de cette question pourrait aboutir à expliquer le succès (en général) de Vie et Forêt dans cette activité et même dans les autres activités. Au premier abord, on répondrait d'emblée que les prélèvements de plantes médicinales dans la forêt n'ont jamais été considérés comme étant une pression majeure sur la destruction de la Forêt de Taï. Au contraire, la médecine traditionnelle est une preuve de la connaissance indigène sur les valeurs et l'utilisation rationnelle des produits de forêt parce que jusqu'à présent si des lambeaux de forêt ont été préservés dans les environs du village, c'était grâce aux sources des sages du village pour s'approvisionner en plantes miraculeuses.

En développant cette réflexion : il pourrait en ressortir que les problèmes de santé ont beaucoup aidé à la conservation, pour ne pas provoquer le sujet «Un paysan non instruit en bonne santé aurait détruit davantage de Forêt».

Nous sommes tous d'accord, même en évitant d'insister sur les détails, que l'amélioration de conditions de santé de la population serait plutôt une porte d'entrée pour susciter l'intérêt des villageois sur les buts de l'Association. Les paysans eux-mêmes, lorsqu'ils ont priorisé leurs besoins pour se développer, le problème «Santé» ne se figurait pas sur les actions à entreprendre impérativement. Mais malgré cette priorisation et comme la santé touche tout le monde, Vie et Forêt a accepté de démarrer par cette activité sur l'insistance de toute la région pour instaurer les infrastructures de soins et santé primaire (notons que ceci n'a pas pour autant diminué les consultations auprès des indigénats).

C'est cette stratégie de commencer par une activité, bien qu'elle ne soit prioritaire mais par contre regroupe toute la population sans la moindre distinction, que Vie et Forêt a eu de succès et renforcer la confiance des paysans.

1)- Incidences escomptées

Dès la concertation avec la population locale et la création des comités de développement, Vie et Forêt se méfiait de l'excès de zèle trop manifeste des villageois. En effet, la présence de chacun commençait à se faire rare quelques jours après le démarrage de la construction. Autre incidence escomptée est l'assurance trop poussée sur l'honnêteté dans la gestion des caisses et le respect des règlements intérieurs.

Au niveau des accoucheuses traditionnelles, il était prévisible qu'elles finiraient par réclamer un salaire malgré leur dévouement au départ à servir gracieusement la communauté.

Toutes ces incidences sont coiffées par l'inefficacité du comité de développement pour résoudre les problèmes.

Par ailleurs, les effets de la construction des cases communautaire dans les autres villages autour de Taï furent inattendus. Des villageois ont vivement sollicité Vie et Forêt pour les assister en matière de développement. Mais les possibilités financières de l'Association sont très limitées pour opérer dans plusieurs villages.

2)- Contextes contribuant au succès de l'Association Vie et Forêts

Les études préalables et la connaissance de la mentalité des gens de la région ont permis à l'Association de prévoir les éventuelles frictions dans la réussite de l'activité. En outre, au cours des concertations avec les populations résidentes, des cas furent déjà discutés afin de surmonter à temps les problèmes engendrés par le comportement des villageois.

La détermination de Vie et Forêt sur la responsabilisation des Comités de Développement dans les prises de décision fut un autre facteur de réussite de l'Association au départ. Là, où les C.D. n'arrivait pas à remplir leur contrat de contribution, Vie et Forêt suspendait immédiatement son assistance jusqu'à ce que les C.D. assurait pleinement leurs tâches.

3)- Contraintes essentielles à surmonter

Face à tous ces problèmes qui sont dus généralement à :

- une insuffisance d'encadrement (valable, dans toutes les activités)
- une certaine incapacités des C.D. dans la gestion communautaire
- le tiraillement entre PACPNT et Vie et Forêt,

l'association, avec le retour de leur présidente, dont l'absence fréquente et parfois prolongée, fut une des raisons de la désorganisation entraînant la démotivation, commençait à revoir les assises des C.D. et le renforcement de leur capacité de gestion.

En analysant à fond les situations décrites, il est à retenir que la stratégie pour unifier davantage la population pour une cause et de consolider les relations entre paysans (en ce qui concerne aussi notre Projet) serait aussi de renforcer les dispositifs de base du volet santé dans les villages où ils existent déjà, et de démarrer l'activité dans les autres zones non pilotes.

La Pisciculture

1)- Incidences escomptées

En initiant cette activité novatrice aux villageois, l'association s'attendait déjà à un succès, puisque tous les facteurs conditionnant la réussite d'une telle opération furent réunies et trouvées dans les villages pilotes. Par ailleurs, l'assistance rapprochée durant la première année de son implantation encouragea énormément les pisciculteurs, et a drainé l'émulation chez les autres villageois.

Le problème de mortalité et de croissance étaient prévus dès le démarrage de l'activité. Les facteurs techniques requis pour la réussite dans les centres d'expérimentation piscicoles ne

sont pas facilement transférables d'un endroit à l'autre. Effectivement, des données manquaient dans les études sommaires sur la faisabilité de l'activité dans la région (les effets du transport à longue distance,...).

Par contre, la présence de prédateur en l'occurrence des carpes rouges, ainsi que les inondations ont fini par décourager quelques pisciculteurs et freiner l'enthousiasme des autres dans la mise en oeuvre de ses propres étangs.

Néanmoins les bénéfices tirés après la vente des poissons, pour ceux qui ont réussi l'activité, justifient toujours l'idée de vulgariser la pisciculture, auprès de la population locale si les incidences non escomptées seraient maîtrisées.

D'autre part une grande opportunité de la réussite de cette activité réside sur l'assistance technique par des agents du service piscicole, et qui a contribué aussi à l'approvisionnement en alevins.

La mise en place d'un centre d'approvisionnement en alevins aurait solutionné les problèmes de mortalité et la diminution du coût d'installation, mais bien que construite, on attend encore le redémarrage de l'activité.

L'héliciculture:

Pour cette activité, il y a lieu de spécifier le succès de la 1ère étape que Vie et Forêt a eu au cours de ces 2 années d'expérimentation:

a)- la vulgarisation spontanée de l'activité, se traduisait par le désir des autres personnes pour être formées. Le succès dès le démarrage s'explique par le choix (bien ciblé) d'une activité novatrice dont le coût d'installation est relativement bas et que l'entretien n'exige trop d'engagement.

b)- par contre les résultats de production qu'on a déjà mentionnés plus haut pourraient être interprétés comme un succès de point de vue recherche, mais les héliculteurs auront-ils la patience de suivre le processus jusqu'à ce que les escargots atteignent la valeur ou la taille marchande.

Durant cette phase expérimentale, la connaissance de croissance des escargots est le facteur déterminant la faisabilité de l'activité mais on n'a pas assez de recul pour dresser intégralement la courbe de croissance permettant de maîtriser la durée de l'élevage, ainsi que les aliments vraiment appropriés pour l'élevage en enclos...

Etant donné que c'est une activité novatrice et sûrement profitable pour beaucoup d'autres pays (particulièrement en ce qui nous concerne), les résultats de cette expérimentation pourront aider des Projets de conservation où les problèmes de protéines animales se pose et dont l'approvisionnement est un facteur préjudiciable à la conservation de la Biodiversité.

The Republic Of The Gambia

PROJECT NAME : Kiang West National Park
Integrated Conservation
and Development Project

CONTACT NAME : DR. ALIMAMY CAMARA

POSITION : DIRECTOR/PROJECT COORDINATOR

ORGANIZATION : DEPARTEMENT OF PARKS AND WILDLIFE
MANAGEMENT

STREET ADDRESS : ABUKO NATURE RESERVE

TOWN/CITY : BANJUL

STATE/COUNTRY/DIVISION : LOWER RIVER DIVISION

TEL : (220) 472888, 484453

FAX : (220) 228998, 225009, 223987

Project Information

- STATUS OF THE PROJECT : ongoing/current
- STARTING DATE: -1992
- DURATION/DATE OF TERMINATION :- 5 YRS/1997
- IS THIS PROJECT PART OF A WIDER/LONGER PROGRAMME?

This project part of the Gambia Government's broad programme for the conservation of biological diversity and the sustainable development of rural communities. The Government of the Gambia (GOTG) knows that the health and economic well being of its citizens are intimately connected to the productivity of the country's ecosystems. Providing a sustainable source of resources and income to rural communities, while conserving the country's biodiversity and natural productive capacity, requires the integration of ecosystem conservation, sustainable natural resources management and rural development. It is in this regard that this integrated conservation and rural development project was initiated. Additionally, the lessons learnt from the project could be used as a model on which to base sound long term environmental management and rural development not only in the Gambia, but in the subregion as a whole.

Objectives

- ◆ **DIRECT :** This over-arching objective of (ICDP) integrated conservation and development project is to help reverse the trend of natural resource deterioration in the Kiang West area and to ensure the conservation of diverse and productive ecosystems, by combining the management of protected areas (national parks etc) with activities to meet the social and economic needs of local communities / people.

The project has the following specific objectives :

- To restore and conserve the natural habitats and indigenous plant and animal species of the Kiang West region.
 - To foster sustainable natural resources management and contribute to the well-being of people in the Kiang West communities.
 - To develop a model integrated and holistic approach for park management and community development at Kiang West National Park to serve as a model for restoration and sustainable use of natural resources in the Gambia.
- ◆ **INDIRECT :** The following indirect objectives are relevant:
- To improve the micro climate of the Kiang West region.
 - To raise the awareness of local communities on wildlife management and other environmental issues;
 - To train and eventually build the capacity of communities living near the park to identify critical issues and needs;
 - To facilitate the establishment of a legal framework at community level for protected area management, community development and ecotourism management;
 - Increase the capacity of participating public institutions, NGOs and local communities to manage the Gambia's protected areas and natural resources outside of protected areas for the conservation of biodiversity, increase local productivity, and benefit of local communities.
-

Project Description

BACKGROUND:

The small size of the Gambia (11,366km²) and its narrow strip of mainland (never more than 30 miles wide) running east for some 330km on either side of the river Gambia present particular problems to conservation. The rising human population (approx. 1.5 million) rules out any possibility of creating large national parks or equivalent reserves.

No primary forests survive, though there are a few tracks of secondary growth along the upper reaches of the river Gambia. Groundnuts represent over 90% of the agricultural economy and rice is grown for subsistence. There are only 7,500 ha of semi-deciduous wood land, 26,000 ha of shrub wood land and 8,500 ha of wood land savannah. About 40% of the total land area is in rotational bush fallow which involves a rotation of findo (hungry rice). Other crops include coos (bulrush millet), sorghum and peanuts. Farms used to lie fallow for about 25 years before they are reploughed. Today, this period is reduced to about 1-2 years. The major crop pests are baboons, bush pigs/warhogs and the enormous flocks of village weaver birds.

The two main components of the ICDP, the National parks and the Communities, can be funded as separate components but have existing interdependencies that must be recognized and cooperative relationships that will have to be developed in the interest of achieving the ICDP objectives most effectively.

In reality, the project is intended to be, and is designed as, an integrated cross-sectoral project. Integration of the activities that together form the KWNP ICDP is conceived not as a single block of mutually dependent activities, but as a set of separate activities, serving the same or complementary objectives, that are well coordinated so as to reach, as efficiently as possible, the goals of the project as a whole. Each activity is designed, as far as possible, to be "free standing" so that delays in one realm of the ICDP do not necessarily stall implementation of others.

BRIEF DESCRIPTION OF THE BASELINE SURVEY:-

Although the KWNP is very small (11,000 ha) compared to most national parks, it still has a significant variety of plant and animal life that should be conserved, but it is a degraded landscape, and the challenge will be to find ways to restore it. The value of this will be in the examples that are set regarding how resources are managed locally and how habitats can be restored under different local conditions and traditions e.g. the practices of burning and the effects of controlled fires on

Annex 6: Documentation on Case Studies - The Republic of the Gambia

biodiversity. This will to a large extent depend on how the local communities and other concerned agencies participate in the project.

Having recognised the need for an integrated and holistic approach to the management and development of resources and communities in the area, the government in March 1988 requested USAID/Banjul to assist in the development of the park and surrounding communities. During the period June 24th to July 27th, 1990. 11 (eleven) specialists from various government departments and from the US conducted intensive field work both in the park area and in the neighboring villages.

Field surveys, censuses and semi - structured interviews with local people in fisheries, forestry, botany, ecology, rural development, livestock etc. Were conducted to ascertain in qualitative terms the ecological status of the park, the extent of natural resources by local communities.

The field survey / assessment revealed the following:-

- Generally, the idea of a national park was supported and the benefits that its development would bring appreciated. Local inhabitants, however, did not feel that they have the necessary knowledge to suggest how best to manage the area.
- Local communities indicated their need for access to : - fishing, grazing at critical times of the year, domestic fuel wood and fences post collection;
- Thatch grass harvesting;

Traditional land tenure systems and associated agricultural and natural resources exploitation practices of the Gambia's predominantly rural population are gradually becoming untenable. Present land use practices under increasing rural population pressure, growing urban markets for fuel wood and food, and unpredictable rainfall have resulted in unprecedented rates of environmental damage. Forest and range degradation, loss of soil fertility and water retention capacity, and soil erosion are all the result of unsustainable land-use practices. The deterioration of the Gambia's natural resource base not only threatens the health and livelihood of its citizens, it jeopardizes 35% of the country's Gross Domestic Products and almost all its domestically produced exports.

Since the turn of this century there has been a marked decline in the range of animal species formerly known to exist in the Gambia, particularly the larger African mammals and to a lesser extent some of the intermediate and smaller species.

It was partly in response to the concerns and conservation principles outlined in the Banjul Declaration (disappearance of species and habitats and the need to protect these priceless natural heritage) and partly also to find solutions to the complex cross-sectoral problems associated with

Annex 6: Documentation on Case Studies - The Republic of the Gambia

natural resources degradation and declining rural income, that the Gambia Government has identified the Kiang West National Park as a priority for development. The park is about linked to its productivity, and consequently to local subsistence (rice farming, grazing etc) and income generation (fishing, firewood, thatch etc). Conservation of biodiversity and sustainable use and management of the natural resources of KWNP (Kiang West National Park) and bordering village lands is essential, therefore, to the immediate and long - term health, welfare and economic development of local communities. The ecology, economy, and sociology of the KWNP and bordering villages can be viewed as a microcosm of the Gambia's natural resource productivity and rural development problems. The GOTG believes that development, implementation, monitoring, and evaluation of practical and sustainable natural resources management policies and practices for the KWNP can serve as a test-bed for conserving the nation's precarious resource base and for enhancing rural incomes.

The KWNP integrated conservation and development project has the following two components:-

1. **NATIONAL PARK COMPONENT:-** This is the core of the integrated project and the activities are centered around biodiversity conservation, protection, and management and the integration of ecotourism and public awareness activities.
2. **COMMUNITY COMPONENT :** Activities associated with this component are targeted for the bufferzone surrounding the park, where the legitimate needs of local communities will be addressed. Activities include:- fisheries, village based ecotourism, beekeeping, small ruminants production and others will provide alternate and reliable sources of income to KWNP border communities.

- Lack of sufficient contact between park authorities and local communities to be informed about the national park project;

- The national park boundaries have not been demarcated on the ground; this was a major concern as villagers could not draw the line between the national park and their farm lands; and

- Some members of the communities were skeptical, suspicious and pessimistic about the national park project as almost 13 years have elapsed since the national park idea was first announced without any concrete action on the side of government, they tended to believe that it was one of the usual gimmicks of Western educated and brain washed individuals coming out to tell them some the nice words they have learned at school.

- Local communities also indicated their needs for fresh water, problems of wildlife as pests and the general decline in agricultural production.

Annex 6: Documentation on Case Studies - The Republic of the Gambia

The assessment made the following relevant recommendation:

- To strengthen the department of parks and wildlife management so that it can effectively manage the KWNP;
 - Promotion of ecotourism in the area.
 - Creation of a technical advisory committee to oversee the implementation of a fire management program in the kiang west area;
 - Development of a fire management program in the kiang west area;
 - Public awareness, environmental education and extension program;
 - Expansion, consolidation and enhancement of successful ongoing department activities in the area and the initiation of new ones in order to ensure local community involvement and support for the project;
- The question of fencing the park should be approached with caution and.
- Establishment of an administrative unit with a strong mandate to identify and coordinate individual agencies contributions to the integrated conservation and development project.

Apart from providing the much needed information on the status of biological resources in the project area and the level of dependence by local communities on these resources, the assessment served as a useful forum for the GOTG-Government of the Gambia - to identify problems in the rural communities, with particular reference to the National Park area, and to develop recommendations and action plan to solve them.

PROGRESS TO DATE (ACHIEVEMENTS, IMPACTS ETC)

- Environmental: Significant achievements have been made in the area of environmental protection since the inception of the integrated project. The forest, coastal area and grassland ecosystem which used to be a free commodity for all and was being over exploited is now protected as a result of the project. Areas of forest, grassland and mangroves devastated by unsustainable exploitation practices have now recovered and floral regeneration is progressing well. Consequently, medicinal plants and plants/shrubs with food value have been accorded protection. Overall, the conservation and protection measures undertaken contributed towards improving the vegetation cover as habitat for wildlife and the general microclimate of the region.

Annex 6: Documentation on Case Studies - The Republic of the Gambia

- Economic: Admittedly, the economic well being of the communities associated with the integrated project has improved considerably compared to the pre-project period. Local people have been given top priority in the award of contracts and other seasonal and routine activities associated with the project. For example, firebelt creation and maintenance, trail and track clearing, photo hide construction and maintenance tour guiding etc. Oyster collection and the conversion of oyster shells into white lime is an activity with high economic returns. Due to the regulation put on fisheries activities and the need to use correct net sizes, fisheries as a resource is improving in the tributaries, daily catches also increase substantially with corresponding economic returns. Unfortunately, the community component of the integrated project had to be halted due to the premature pull out of the main funding agency (USAID). Thus, the full economic potential of the integrated project could not be exploited/realised.

- Social: From the social consideration, the integrated project has resulted in the creation and establishment of permanent local structures for example the technical advisory committee for the integrated project, through which developmental and other issues of relevance to the well-being of the community are discussed. There is cohesion and sense of direction towards achieving common objectives in villages associated with the project. One of the important impacts on the communities is the change in attitude generally towards natural resource management brought about by the project's continuous wildlife conservation and public awareness program. Through this program, people's attitude have changed (positively) towards wildlife in general and have come to accept wildlife, as a resource that could be utilized for the betterment of people and that integrated areas is another viable land use option that could contribute significantly towards rural economies and well-being. Additionally, the integrated conservation and development project has helped to preserve/protect important cultural, historic and heritage locations and facilities within the project area.

Ghana

Samuel Koffi Nyame

Executive Director

Ghana Wildlife Society

P.O Box 13252 Accra

Tel : 233-21665197, 233-21-663500

Fax : c/o 233-21-777098

Community Wildlife Management in Ghana

A contribution to IED survey

1. Are or have you/Your organisation been involved in work / research on community wildlife management ?

consultancy/advice YES

implementation..... YES

management..... YES

financing..... YES

technical support..... YES

research..... YES

specify other(s) :

Education

Training

Please give description of work / research (specifying whether environmental / social / economic, or a combination)

Involvement of Coastal communities in the Save the Sea Shores Birds Project (Conservation of Sea & shores Birds and their coastal wetland habitats) - Environmental

Involvement of coastal communities in Marine Turtle Conservation in Ghana (Environmental, Social and Economic)

Study of knowledge, attitude and perception of people towards wetland Utilization in Ghana (Baseline Studies - Environmental)

Faunal survey of Damang Mining Concession area for Abooso Goldfields limited (Environmental).

If involved in research work

Name of Research Institution

Address of Institution

Dates / period of research

Publications / reports available ?..... YES / NO

(please complete this answer in full in the space provided in Q.4)

2. Can you provide information about individual community wildlife management projects/ programmes?..... YES / NO
(To complete this question, please refer to the Attachment)

3. Can you provide information about other institutions/individuals working in this field who we can contact?
..... YES / NO

Contact Name : Prof Yaa Ntiamoah-Baidu

Position : Executive Director

Type of work : Research, Administration, Lecturing, Consultancy, Technical Adviser

Organisation : Ghana Wildlife Society

Street Address : P.O Box 13252

Town/City : Accra

State/Country : Greater Accra Post Code

Country : Ghana

Tel : 233 21 500880, 663604, 665197 Ext 105

Fax : c/o 233 21 777098

E-Mail :

b) Contact Name : Dr William ODURO

Position : Head of Wildlife Range MET DEPT/ Executive Director (GACON)

Type of work : Research, Lecturing, Consultancy

Organisation : Institute of Renewable Natural Resources Management, KUST

Street Address :

Town/City : Kumasi

State/Country : Ashanti

Country : Ghana

Tel

Fax

E-Mail

(Please add further information / addresses on a separate sheet).

4. Can you/your organisation provide information / publication relating to particular projects :..... YES / NO
(Please supply copies if possible)

Author : John J. MASON and Roland A. KANUSI

Title : A Farmers Handbook for the captive rearing of the Grasscutter

Date : 1995

Publisher : Friends of the National Zoos

Author : Dr J. R. COBBINAH

Title : TIT - BITS on SNAIL FARMING

Date

Publisher : Forestry Research Institute of Ghana

Author : Gratis Project
Title : BEES for BEGINNERS
Date :
Publisher : GRATIS

5. Are you/your organisation interested in collaborating with IIED in the Evaluating Eden global research programme ? :.....YES / NO
Please specify in which way you might be interested to become involved

Undertaking Case Studies
Sharing information
Providing Advice
Supervise and Coordinate Case Studies

6a) Are you/your organisation interested in and capable of undertaking a case study during Phase 2:.....YES / NO
Please provide details about your/your institution's experience in this field and capacity to undertake a case study

6b) Would your organisation be able to finance such a case study:YES / NO
(IIED will be selecting case studies for which it can provide support at the end of Phase I)

7. Would you like to be kept informed of progress with this workYES / NO

Are you attaching project documents to this form ?YES

Filled in by : Samuel Kofi Nyame Date : 10/10/97

ATTACHMENTS :

1. THE SACRED GROVES MANAGEMENT PROJECT
 2. BUABENG - FIEMA MONKEY SANCTUARY MANAGEMENT
-

Guinee Bissau

Mr **Kaoussou DIOMBÉRA**

Conseiller technique et chef du cabinet d'études et de planification forestières
Direction Générale de Forêts et Chasse
Ministère du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement

Etude sur la Gestion Communautaire de la Faune en Afrique de l'Ouest

Fiche de présentation de projet

Nom du Projet: Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cacheu (Guinée-Bissau)

Point focal: M. Kaoussou DIOMBÉRA

Conseiller technique et chef du cabinet d'études et de planification forestières
Direction Générale de Forêts et Chasse
Ministère du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
C.P. 71 Bissau (Guinée-Bissau)
Tél: (245) 22 10 41 ou 22 17 80
Fax: (245) 22 10 41 ou 22 10 19 FAO Rép.

Je suis en même temps responsable au niveau du département de la coordination des projets à composante forestière sur l'ensemble du territoire national.

A Informations générales sur le parc

Le projet a démarré en 1997 et termine en l'an 2000. Toutefois les premières négociations ou identification remontent à Mars 1992 dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action Forestier national ou communément appelé PAFT soutenu par nos partenaires de coopération tels que le Japon, la France et la Banque Mondiale.

Ce projet est une portion du programme de création des aires protégées et parcs nationaux, un certain nombre de sites (5 au total) dont le parc naturel des mangroves du fleuve Cacheu.

B Objectifs du projet

Objectif direct :

Fourniture de biens et services résultants de l'exploitation des ressources naturelles.

Conserver les aires de mangroves pour leur diversité biologique et leur valeur écosystème.

L'ensemble des activités conduisent au développement des plans de gestion participative.

Objectif indirect:

Vulgarisation des techniques pour une meilleure utilisation (ou utilisation rationnelle) des ressources et la protection des zones écostratégiques.

Développement économique et durable au profit des habitants du parc.

Utilisation des connaissances locales, nationale et régionales par l'approche participative (et acquisition de nouvelles connaissances) pour la valorisation des ressources du parc.

C Description du projet

Le parc a fait l'objet d'une formulation qui reflétait les orientations d'un groupe de travail constitué en 1993 au sein du Cabinet de Planification Côtière. Quelques mois plus tard, en Février 1994, il a été soumis à une discussion plus large associant notamment des villageois concernés par la création projetée de parcs nationaux, des représentants de l'administration, des ONG et projets internationaux exerçant des compétences sur les espaces naturels et leurs ressources.

L'équipe du cabinet de Planification Côtière a ainsi identifié 5 zones où elle a estimé la création de parcs nationaux souhaitable. Elle en a étudié les écosystèmes et noué des relations suivies avec les populations des villages qui s'y trouvent. Elle a travaillé sur les questions de la conservation de la mangrove et des zones côtières.

- 1992: réalisation de plusieurs réunions restreintes ou élargies avec les populations résidentes de 37 villages, les institutions régionales, les autorités administratives et traditionnelles pour présenter l'objectif du projet de création du parc,
- 1994-95: Négociation avec les populations environnantes du parc et l'association des femmes horticultrices de Djopa.
-

- 1996: Construction des infrastructures de base, micro projet à caractère social, forage d'eau potable pour 5 villages dans le secteur Sud du parc.
- 1997: Formation des gardes communautaires, sensibilisation, éducation environnementale, démarrage des activités proprement dite sur le terrain et création du conseil de gestion.

Mars 1998: Formalisation du démarrage par l'autorité d'État (inauguration),

Le parc a fait l'objet d'une étude préliminaire portant sur ses caractéristiques biophysique, son zonage ou délimitation physique.

A ce titre nous rappelons qu'il se situe dans la région administrative de Cacheu au Nord ouest du pays. Il est limité par la route de Suzana/S o Domingau Nord, à l'Est par le fleuve Antoninho et les fleuves de Djopa, au Sud par les bras ou cours d'eau du fleuve Caboï et le fleuve Cacheu, à l'Ouest par le fleuve

Bolor et Defemane. Le parc possède une superficie de 80 000 ha répartis comme suit:

. Mangroves et tannes	68%
. Forêts et savanes	13%
. Terres agricoles et habitations	12%
. Aires occupées par les fleuves	7%

Le parc est divisé en 3 grandes zones distinctes:

. une zone de préservation	57%
. une zone tampon	28%
. une zone de développement durable ou d'activités locales	15%

La faune amplement représentative de la zone est dominée par l'hippopotame, les crocodiles, et les crustacées et mollusques. Cependant on peut lister 44 espèces de mammifères et reptiles, plus de 250 espèces d'oiseaux sédentaires et migrateurs, une grande variété de poissons, crustacées et mollusques.

La zone Nord du parc (avec une pluviométrie de 1.400 mm/an et terres agricoles) à dominante de Felupe, Baiote, Manjaque possède 7 000 habts, alors que la zone Sud est beaucoup plus verte et à forêts de savane et palmeraie avec une pluviométrie de 1 500 mm/an est habitée par 900 habts répartis sur 14 villages. La majorité de ces populations sont animistes et croient aux valeurs traditionnelles. Leurs principales activités sont l'agriculture et riziculture de mangrove, l'exploitation forestière et l'extraction d'huile de palme, vin de palme, production de charbon, chasse, pêche, miel, fruits sauvage.

D. Progrès réalisés

Aspects environnementaux

Conserver et valoriser les écosystèmes en sauvegardant les espèces animales et végétales menacées dans une politique de préservation de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources pour une promotion sociale et économique des populations locales. Dans cette perspective, mise en oeuvre d'un système rationnel d'exploitation et de valorisation des ressources.

En premier lieu, la conservation des mangroves se justifie par leurs multiples fonctions environnementales. Elles aident à la formation ou fixation du sol, filtration de l'eau douce qui circule vers la mer, fonctionnent comme un jardin pour les poissons, crustacées et mollusques. Elles sont également stabilisatrices de toute la région côtière contre l'érosion marine et les catastrophes naturelles.

Aspects économiques et sociaux

En second lieu, par leur importance économique, elles procurent divers produits aux populations du littoral: poissons, crustacées, fruits, sel, médicaments, miel, bois de chauffe et charbon. La majeure partie de la production rizicole nationale est située dans cet écosystème. Et les zones de mangroves sont directement ou indirectement génératrices de 70% du potentiel national de production halieutiques (poissons) pour une valeur estimée à près de 181 000 000 USD.

Pourtant, les diverses activités dégradantes des mangroves de Guinée-Bissau (expansion urbaine, portuaire, construction de route ou piste, coupe de bois et charbon, riziculture itinéraire) viennent contribuer à la disparition des aires couvertes.

Des 476 000 ha de mangroves initialement inventoriés, il n'en demeure aujourd'hui que 53%.

En accord avec la loi cadre sur les aires protégées adoptée seulement le 22/12/97, il a été institué un conseil de gestion du parc. Ce conseil de gestion est composé des éléments suivants:

- directeur du parc,
- représentants des communautés résidentes dans le parc,
- représentants de l'État central,
- représentants de l'administration régionale et des collectivités locales,
- représentants des associations légalement constituées,
- représentants des organisations professionnelles.

Le nombre de représentant de chaque catégorie de membre est déterminé par un décret du président du conseil de coordination des activités.

Les problèmes sont de plusieurs ordres. Cependant nous pouvons citer:

- faiblesse institutionnelle,
- logique insuffisante,
- formation récente (ou techniciens inexpérimentés en la matière) et connaissances faiblement consolidées,
- chasse furtive ou clandestine,
- feux de brousse incontrôlés.

E Budget du projet et financement

Budget total: 100 000 Francs Suisses par an, soit l'équivalent de 40 millions de FCFA. Cette somme est financé par la DDC-UICN; cependant l'État contribue de 2 millions de FCFA/an.

F Liste des responsables du projet

M. Antonio ARAUJO, Assist. technique, Apt 23, 1031 Bissau Codex. Tél: 201230/203264.
M. Mauricio INSUMBO, Directeur national, DGFC/MDRRA, C.P. 71 Bissau.
M. Julio SOARES, Conseiller du Directeur national, C.P. 71 Bissau.

G Document disponible sur le projet

- Conservação et Desenvolvimento da Zona Costeira (Proposta para criação do Parque Natural dos Tarrafes do rio Cacheu, Guinée-Bissau, 1994.
 - Planification de la Phase IV de l'UICN: Décembre 1997-Novembre 2000.
 - Parque Natural dos Tarrafes de Cacheu (Breve introdução, objetivos de criação, programa de acção), Mars 1998.
 - Projecto de criação do parque natural dos Taffares do Rio Cacheu: Pauta de negociação com as comunidades residentes (UICN/MDRA-DGFC).
 - Decreto de criação do Parque Natural dos Taffares de Cacheu.
 - Avant-projet de loi sur les Parcs nationaux et aires de protection des espaces naturels en Guinée-Bissau, Mai 1994.
-

GUINEE

Mr Saternin SAGNAH

Direction de la Faune et de la Protection de la Nature
BP 5426 Conakry GUINEE
Tél : 224-463248 Fax : 224-446102

EXPERIENCE DE GESTION COMMUNAUTAIRE DE LA FAUNE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Projet de Gestion du Parc National du Haut Niger

PAYS: République de Guinée

ORGANISATION: Direction nationale des Eaux et Forêts

ADRESSE: Conakry, République de Guinée, BP: 5426 - Tél: (224) 46 32 48

Email: prabv@mirinet.net.gn

ETES-VOUS IMPLIQUEZ DANS LE PROJET: Oui

A. INFORMATION GENERALES

projet en cours d'exécution

démarrage : 1994

fin du projet: 1ère phase décembre 1998,

démarrage éventuel de la deuxième phase: janvier 1999

Ce projet s'insère dans l'ensemble des Projets du Programme d'Aménagement des Bassins versants du haut Niger et de la Haute Gambie développé sur une échelle régionale pour tous les pays traversés par le Niger. L'idée de ce programme s'inscrit dans la longue durée des directives politiques du Conseil Européen de Milan (1985) de lutte contre la désertification et de l'Unité africaine dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et les autres calamités naturelles en Afrique au Sud du Sahara.

B. OBJECTIFS DU PROJETS

Objectifs directs: Conservation des ressources du Parc, sensibilisation, implication, responsabilisation de la population du parc, amélioration des conditions de vie de la population riveraine du parc, recherche scientifique, promotion d'un cadre législatif.

Objectifs indirects: Ils sont communs à tous les projets Bassins versants c'est-à-dire la régularisation des régimes des grands fleuves soudano-sahéliens, conservation des bassins versants du Haut-Niger.

Appui à la naissance d'une nouvelle politique de conservation en Guinée.

a) Liste des responsables appropriés du projet

1) Mamadou Iliass DIALLO : Responsable de l'Unité de coordination du Programme d'Aménagement des Bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie.

2) Aboubacar OULARE, Conservateur du Parc National du Haut Niger

b) Documents disponibles sur le projet

- Etude socio-économique sur l'Amana-Mafou 1993
- Rapport d'activités du 1er trimestre 1994
- Rapport d'activités du 2ème trimestre 1994
- Rapport d'activités du 3ème trimestre 1994
- Rapport d'activités du 4ème trimestre 1994
- Méthodologie et philosophie d'intervention et propositions d'actions 1994
- Résumé opérationnel du rapport intérimaire 1995
- Activités du 1er semestre 1995
- Aspect juridique et institutionnel, rapport intérimaire 1995
- Rapport préliminaire de recherche sur l'entomologie du PNHN, 1ère partie saison sèche.
- Rapport intérimaire février 1995.
- Identification des contraintes communautaires du village de Sérékoroba
- Première rapport sur le prélèvement de la chasse au PNHN 1996
- Programme de formulation.
- A primary report on the birds of the PNHN/Guinée West africa 1996
- PRAB? des bassins du Haut Niger et de la Haute Gambie, Parcs Nationaux et Ecotourisme, Simenti 1996
- Pré-rapport de géographie humaine et d'analyse des processus territoriaux du PNHN 1996
- Programme de recherche scientifique en géographie humaine comme support à l'institution et à la gestion des Parcs Nationaux de Niokolo-Badiar et haut Niger 1996
- Proposition du Plan d'Aménagement 1997-2001 du PNHN 1996
- Rapport sur les ressources halieutiques dans le PNHN.
- Projet de gestion des ressources naturelles des forêts classées de la Mafou et de l'Aman.
- Pré-identification de la problématique de l'abreuvement de la faune du PNHN.
- Rapport sur les modalités de gestion participative des ressources naturelles dans les

C DESCRIPTION DU PROJET

Le Parc National du Haut Niger (PNHN) démarré en février 1994 est né autour de la Forêt classée de la Mafou elle-même classée en 1954 par arrêté du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française. Il couvre une superficie de 554 Km² dans le territoire de 3 Préfectures.

La philosophie du Parc est basée sur l'implication de la population, mais surtout les chasseurs, dans la gestion et la conservation des ressources naturelles en trois aires à différentes caractéristiques:

- une zone intégralement protégée
- une zone d'intérêt cynégétique
- une zone agroforestière

D. PROGRES REALISES A CE JOUR

D1. Aspects environnementaux

- réalisations de pépinières
- distribution de plans forestiers
- formalisation des groupements de chasseurs
- création des comités de gestion des feux de brousse
- réalisation de pare-feux

D2. Aspects économiques

- appui aux groupes d'intérêt économique
- appui au maraîchage

D3. Aspects sociaux

- construction et ou réalisation d'écoles, de mosquées, de pistes, de puits, de ponts, de ponts-gués, de retenue colinéaire pour abreuvement, de radiers, etc.

D4. Aspects biophysique

Le PNHN est une aire protégée située dans la forêt classée de la Mafou et de l'Aman. Des études ont identifié 37 espèces de mammifères et plusieurs espèces d'oiseaux. Les documents sur ces dénombrements sont disponibles.

E. BUDGET DU PROJET

Le budget total du projet: 1673082 ECUS

Le projet est-il financé: Ce projet est financé totalement (Union Européenne).

Mali

Moriba NOMOKO

**Association Malienne pour la Conservation
de la Faune et de l'Environnement
BP 2921 Bamako**

PARTICIPATION A L'ETUDE COLLABORATIVE DE L'IIED

**Projet N°1 : GESTION AMELIOREE DES RESSOURCES DE LA
BIODIVERSITE DE LA RESERVE DE LA BOUCLE DU BAOULE**

A PRESENTATION DE LA BOUCLE DU BAOULE

La Boucle du Baoulé est la plus connue des aires protégées au Mali. La réserve se situe à 170 Km de Bamako. Elle est située entre le 14°35' et 13°45' de latitude Nord et 8°23' et 9°45' de longitude Est. Elle est à cheval sur les régions de Kayes-Koulikoro entre les isohyètes 600 mm au Nord et 900 mm au Sud.

Le sol est limoneux avec fertilité chimique faible nécessitant de longues périodes de jachère.

La végétation est de type savane soudannienne très riche en espèces végétales.

Le baoulé était dans le temps une véritable réserve de faune.

Les populations du Baoulé sont constituées de Kakolo; Bambara, Malinké, Peulhs qui sont sédentaires et les Maures et Peulhs tran transhumants. Elles sont originaires du Kaarta et ont occupé la région du Baoulé il y a environ 150 ans. Ces populations connaissent des mouvements dont l'exode des bras valides vers les centres urbains.

La réserve du Baoulé comptait une superficie de 771 000 ha répartie entre le Parc National, les Reserves de Kongossambougou et du Fina.

La réserve perdra 33,70% de sa superficie soient 259,940 ha suite au déclassement survenu dans le cadre du projet de "Gestion Améliorée des ressources de la Biodiversité". Elle compte présentement 511 060 ha répartie entre les trois blocs (voir Carte en annexe) ou zones.

**A1- Informations sur le Projet : "GESTION AMELIOREE DES RESSOURCES
DE LA BIODIVERSITE DE LA RESERVE B. BOULE"**

Date de démarrage: 1992

Date de fin première phase: 1996

Ce projet fait partie d'un programme plus vaste. Une deuxième phase est prévue pour 1997-2001.

Pour toutes ces deux phases, la démarche du projet est participative. Il vise à long terme à responsabiliser les communautés dans la gestion rationnelle des ressources de leurs terroirs. Il permettra également aux institutions impliquées (Services Techniques, Structures de base) de renforcer leurs capacités organisationnelles techniques de gestion de RN.

A2- OBJECTIFS.

1) Objectifs directs:

- élaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion des ressources de la Réserve du Baoulé;
- améliorer la capacité de l'OPNBB pour leur permettre de réaliser efficacement le plan de gestion du Baoulé.

2) Objectifs indirects:

- favoriser l'implication des institutions de recherche à l'exécution du programme: IER, IPR, ISFRA, ENSUP et des ONG intervenant dans la conservation des ressources génétiques: l'AMCFE.

A3- DESCRIPTION DU PROJET.

Conformément aux objectifs assignés au programme, les activités suivantes sont été envisagées:

Objectif 1:

Activité1: Déterminer la réserve en:

- . fixant les nouvelles limites de la zone,
- . procédant à un zonage,
- . élaborant les cartes de zones selon leur statut,
- . traçant des corridors de transhumance,
- . suivant la matérialisation des nouvelles limites.

Activité 2: Mettre en place un programme durable de gestion de la faune et de la flore à travers:

- . la création d'un réseau de sites de surveillance,
- . l'aménagement de sites touristiques,
- . l'entretien des points d'eau,
- . l'installation d'un système de suivi de la biodiversité.

Activité3: Identifier les villages cibles et les responsables d'associations villageoises.

Activité4: Elaborer des contrats participatifs avec ces associations.

Activité5: Aider les associations à mettre en place des conseils de concertation et élaborer un calendrier d'activités et de réunion.

Activité6: Faire l'inventaire et programmer de compléter les données existentes: (rapports, statistiques, cartes, photographies et images satellitaires, etc...) concernant la faune, la flore, la terre, l'eau et les ressources humaines sur la réserve du Baoulé.

Activité7: Assurer le traitement et le stockage des données, mener les études complémentaires à la portée du projet, pour aboutir à un système d'information dynamique et auto-soutenable.

OBJECTIF 2:

Activité 1: Former le personnel et organiser des voyages d'études dans les pays ayant une expérience en matière de gestion des aires protégées.

Activité 2: Construire et entretenir des postes de surveillance.

Activité 3: Organiser le transfert de la Direction de l'OPNBB dans la zone du projet.

A4- RESULTATS ATTENDUS

1. Elaboration d'un plan d'aménagement des aires protégées.
2. Mise au point de mécanismes de participation des populations à la gestion des aires protégées.
3. Maintien d'une connaissance adéquate des milieux et des populations rurales impliquées par la mise en place d'une base de données, l'actualisation des informations disponibles et la mise au point d'un système d'information.
4. Accroissement de la disponibilité et de la compétence de l'OPNBB à protéger et gérer les ressources de la Réserve du Baoulé.

A5- BREVE DESCRIPTION DE L'ETUDE DE BASE

La réserve du Baoulé a fait l'objet de beaucoup d'études:

- déjà en 1973, un expert envoyé par la FAO dans la zone a élaboré en 1974, un premier plan d'action pour la protection et l'aménagement.
- entre 1977 et 1981. Les PAYS-BAS ont financé et exécuté avec l'OPNBB le projet de recherche pour l'utilisation rationnelle du gibier au Sahel (RURGS).

Ce projet a publié:

- cinq rapports de base: Environnement et Végétation, Populations Animales, Aménagement de l'Ecosystème, Système Transhumant, Population Sédentaire et Institutions.

- deux rapports techniques: Utilisation du Gibier, Aménagement de la Réserve de la Biosphère "Boucle du Baoulé".
 - . un rapport de synthèse: l'exploitation soutenue des ressources sahélo-soudaniennes.
- L'UNESCO a donné son appui dans plusieurs domaines dont:
- le classement de la réserve de la biosphère en 1982,
 - l'atelier de formation sur l'aménagement et la gestion des Réserves de la Biosphère - Bamako 1983.

Des cours régionaux ont été organisés dans le cadre du présent projet sur différents thèmes (approches et méthodes de recherche, conservation du milieu, etc...) en 1990, 1991 et 1992 ainsi que divers voyages d'études en matière de gestion des aires protégées.

A6- ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Plan environnemental:

- délimitation de la réserve avec disparition du parc national du Baoulé au profit des trois (3) blocs (voir carte en annexe).

Ceci a eu pour conséquence:

- . la restriction de l'espace affecté à la faune. Cependant certaines populations de faune se sont vues accroître telles que les hippotragues, les gib harnachés et les hippopotames.
- . réduction des cas de feux de brousse suite aux campagnes de sensibilisation et implication des populations locales et réalisation de pare-feux.
- . reprise des formations végétales qui sont soustraites des actions anthropiques (feux et transhumance et autres mutilations).

Plan socio-économique:

- installation d'un climat de dialogue entre populations et agents forestiers,
- prise en compte des initiatives de développement à la base,
- une plus grande responsabilisation des populations dans le cadre de la gestion des ressources,
- renforcement des échanges inter-villageois,
- utilisation des connaissances locales en matière de gestion des ressources,
- augmentation notoire du revenu monétaire des populations par:
 - . le développement des AGR,
 - . l'utilisation et la rémunération de la main-d'oeuvre locale dans les différents travaux d'entretien et d'études de la réserve.
- amélioration des conditions éducatives et sanitaires des populations locales.

A7- BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Le Projet est essentiellement financé par le PNUD.

Le Budget total = 1 711 000 \$ US.

L'effort du Gouvernement = 287 800 FCFA en nature.

Selon les documents du projet:

- plus de 30% du budget sont affectés aux frais de personnel, voyages et support administratif,
- environ 12% dans les sous-contrats,
- plus de 30% à l'équipement,
- et le reste au fonctionnement.

Projet N°2 - PRESENTATION DE LA RESERVE DE FAUNE DU BAFING

Classée par le Décret n° 90-85/PRM du 03 Avril 1990, la RFB est située au Sud-Ouest du Mali dans la région de Kayes. Elle est à cheval sur 3 cercles: Kita, Bafoulabé et Kéniba.

D'une superficie d'environ 1.590 Km², la RFB se limite comme suit:

- au Nord: Solo et Bambouta (anciens sites de villages déplacés),
- à l'Est: le fleuve Bafing,
- au Sud: les chutes de Binnbia,
- à l'Ouest: la ligne d'orientation Nord-Sud allant de Solo à Binda et passant par Kama, Toumoundi, Saraya et Sansankori.

Située entre les isohyètes 1200 et 1400 mm, la RFB connaît un climat de type soudano-guinéen au Sud et Soudanien au Nord.

Le relief est assez accidenté, il se caractérise par des chaînes de collines isolées et des plateaux latéritiques. Les élévations sont ponctuées de surfaces planes et de nombreux ravins dont certains sont assez profonds.

La végétation est une savane qui est à la fois herbeuse avec des graminées pérennes (*Andropogon gayanus*, *Cymbopogon giganteus*), arbustive et arborée. On y rencontre des forêts galeries dans les ravins, entre certaines collines et aux abords de certains cours d'eau. Le sol est rocailleux (collines), latéritique (plateaux), limoneux et argilo-sableux (plaines et dépressions).

A l'exception du fleuve Bafing qui constitue sa limite naturelle à l'Est, la réserve ne contient pas de cours d'eau aussi importants, mais renferme de nombreuses rivières qui sont à sec pendant la saison sèche. Cependant des points d'eau permanents sont disséminés un peu partout dans la réserve et servent d'abreuvoir pour la faune.

Le nombre d'habitants est estimé à 7 000, et cette population est essentiellement composée de l'ethnie Malinké, il y a aussi une minorité de Peulh installée dans les hameaux permanents aux abords de certains villages. Les principales activités sont: l'agriculture, l'élevage sédentaire, la chasse, la pêche et la cueillette.

B1- INFORMATIONS SUR LE PROJET DE GESTION CONCERTÉE DE LA RÉSERVE DE FAUNE DU BAFING

DATE DE DÉMARRAGE: Juin 1996

DATE DE FIN PREMIÈRE PHASE: Juin 1998

Ce projet, conçu et exécuté à travers un plan d'opérations 1996-1998, est certainement la première phase d'un vaste programme de gestion de ressources naturelles.

Le Plan d'opérations a été conçu et exécuté avec une approche participative impliquant tous les partenaires, à savoir: la GTZ, les services des EAUX ET FORETS, le CORPS DE LA PAIX, l'AMCFE, l'UICN et les Populations.

Il vise à long terme la restauration et la conservation de la Biodiversité dans l'ensemble de la réserve du fleuve Bafing tout en améliorant la qualité de la vie de la communauté locale.

B2- OBJECTIFS.

1) Objectifs directs:

- collecter les informations de base sur la faune, ses habitats, sur la population humaine et le mode d'exploitation des ressources;
- mettre en place un mécanisme léger, préliminaire de surveillance;
- informer, sensibiliser les populations afin qu'elles participent à la protection de la faune et de son habitat;
- appuyer les activités d'auto-promotion compatibles avec la protection de la réserve;
- organiser un atelier de présentation d'une esquisse de plan d'aménagement de la réserve;

2) Objectifs indirects:

- renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du projet.

B3- DESCRIPTION DU PROJET.

Les objectifs assignés au projet sont visés à travers l'exécution des activités suivantes:

Objectif 1:

Activité 1-1: Organiser une étude des potentialités d'exploitation des espèces.

Activité 1-2: Organiser une étude:

- des plantes à usage médicinaal,
- des filières de prélèvement et d'exploitation des ressources naturelles,
- phytoécologique,
- socio-économique sur les systèmes de production, l'accès à l'infrastructure sociale.

OBJECTIF 2:

Activité 2-1: Ouvrir et équiper un poste à l'intérieur de la Réserve.

Activité 2-2: Ouvrir et équiper les postes limitrophes de la réserve.

Activité 2-3: Assurer le fonctionnement et l'entretien des 4 motos.

Activité 2-4: Fournir une subvention de fonctionnement des quatre (4) postes.

Activité 2-5: Installer des comités villageois de surveillance.

Activité 2-6: Identifier un système approprié de surveillance.

OBJECTIF 3:

Activité 3-1: Organiser des séances d'animation, des voyages d'échanges et des excursions.

Activité 3-2: Diffuser les textes forestiers en langues Bamanan et foulfouldé.

Activité 3-3: Organiser des émissions à la Radio.

OBJECTIF 4:

Activité 4-1: Identifier les activités d'auto-promotion.

Activité 4-2: Evaluer les besoins.

Activité 4-3: Fournir des appuis en formation et en équipements.

OBJECTIF 5:

Activité 5-1: Choisir des villages.

Activité 5-2: Organiser des diagnostics villageois et techniques.

Activité 5-3: Elaborer des outils d'aménagement sur la base d'actions pilotes.

OBJECTIF 6: Elaborer une esquisse de plan d'aménagement.

B4- RESULTATS ATTENDUS

1. Les informations de base sur la faune, ses habitats, sur la population humaine et le mode d'exploitation des ressources sont disponibles.
 2. Un mécanisme léger, préliminaire de surveillance fonctionnel.
 3. 90% des populations informés, sensibilisés et participant à la protection de la faune et de son habitat.
-

4. Activités d'auto-promotion compatibles avec la protection de la faune implantées sont fonctionnelles.
5. Un atelier de présentation d'une esquisse de plan d'aménagement est organisé.

B5- BREVE DESCRIPTION DE L'ETUDE DE BASE

Très peu d'études ont été réalisées sur la réserve du Bafing.

Celles que nous connaissons aujourd'hui sont de deux ordres:

- Etudes sur les potentialités écologiques de la zone:
 - Rapport de mission de l'UNESCO: Décembre 1984-Janvier 1985 du Consultant Dr Michel MALDAGNE.
 - Rapport de Peter ARSALL: "L'Evaluation de la Biodiversité au MALI" 1989.
 - Rapport de Dr James J. MORE anthropologue, Harvar University Cambridge MAUSA 02138: "Survie des Chimpanzés en République du MALI" Décembre 1984.
- celles relatives aux Inventaires et aux mécanismes de participation des populations dans la gestion des R.N:
 - Rapport de l'Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de l'Environnement; B.P: 2921 Bko: "Contribution à la connaissance des Ressources Biologiques de la Réserve du Fleuve Bafing": Mission d'Etude du Milieu et de sensibilisation des populations; du 21 Avril au 24 Juillet 1997 sur financement de l'USAID-MALI.

B6- ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

- Mise en place d'un consortium (opérationnel) composé de la GTZ, de l'UICN, des Services des Eaux et Forêt, du Corps de la Paix, de l'AMCFE et des Populations résidentes et riveraines de la réserve.
 - Matérialisation des limites de la réserve par installation de panneaux de signalisation.
 - Réalisation d'un spectacle vidéo.
 - Sensibilisation, information des populations pour une meilleure gestion des ressources de la Réserve.
 - Ouverture de postes et installation d'agents forestiers à l'intérieur et aux environs de la Réserve.
 - Réalisation de diagnostics villageois.
 - Installation d'un animateur dans la réserve.
 - Etude sur le mode d'exploitation des ressources.
 - Organisation d'excursions avec des scolaires dans la réserve.
-

Par rapport aux différents impacts, très peu d'effets sont perceptibles:

- sur le plan social on a constaté une prise de conscience des populations à la suite des campagnes de sensibilisation et d'information.
- sur le plan environnemental, les effets ne sont pas mesurables, ceci à cause du jeune âge du projet (Juin 1996). Cependant on a constaté un allègement de la pression humaine (transhumance, braconnage, feu de brousse) sur la réserve.
- sur le plan économique, les effets sont pour le moment négligeables.

B7- BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Le budget total est estimé à 84 000 000 FCFA et entièrement pour la GTZ.

INFORMATIONS SUR D'AUTRES PROJETS

1) Rapport Socio-économique sur les interactions homme-éléphants dans le Gourma Malien:

a - Auteurs: Mahamane MAIGA (ISFRA) sous la co-responsabilité de D. BONAVITA (Université de Provence) et de B. SICAR (ORSTOM)

b - Titre: ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE SUR LES INTERACTIONS HOMME-ELEPHANTS DANS LE COURMA MALIEN. Telefax: 23 04 66 - Bamako.

c - Date: 22 Octobre - 29 Décembre 1996.

2) Rapport d'Etude du Milieu et de Sensibilisation pour une Connaissance des Ressources Biologiques de la Réserve du Bafing.

a - Auteurs: Moriba NOMOKO, Mama SOGOBA, Mamadou MARIKO, Sékou DIAKITE, Alassane DIALLO - AMCFE: 2921 - Bamako.

b - Titre: CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DE LA RESERVE DU FLEUVE BAFING: Mission d'Etude du Milieu et de Sensibilisation.

c - Date: 21 Avril au 24 Juillet 1995.

d - Editeur : AMCFE.

3) Rapport final du projet "Recherche pour l'Utilisation Rationnelle du Gibier au Sahel".

a - **Auteurs:** R. HAVINGA et H.D.V.D Mandele, Section IV.

b - **Titre:** POPULATION SEDENTAIRE ET INSTITUTIONS.

c - **Editeurs:** C. GEEBING et M.D. DIAKITE, Département de l'Aménagement de la Nature - Université Agronomique Wageningen - PAYS-BAS.

4) *Etes-vous (ou votre organisation est-elle) intéressé à collaborer avec IIED dans le cadre du Programme Mondial de Recherche sur l'Evaluation de l'EDEN? OUI.*

Fournir des informations, faciliter les contacts au MALI.

5) *Etes-vous (ou votre organisation) intéressé et capable d'entreprendre une étude de cas au cours de la phase? OUI.*

L'AMCFE est une ONG qui est entrain de se professionnaliser en matière de conservation et de gestion de la faune et de son habitat.

Elle a déjà réalisé beaucoup en la matière.

CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

Les deux projets sont en cours d'exécution.

Ils présentent très peu d'impacts, mais suscitent beaucoup d'espoir.

Les approches sont jugées innovatrices, car c'est pour la première fois en matière de gestion de la faune et de ses ressources apparentées que des consortiums d'organisations (voir listes de participants en Annexe) se sont constitués pour une gestion concertée et participative de ces ressources.

Du point de vue richesse écologique, les deux réserves présentent d'énormes potentialités. Il faut cependant noter qu'en terme de diversité des espèces (faune, flore) le Bafing semble plus riche que le Baoulé, et les populations sont suffisamment impliquées dans les activités du Projet.

C'est pourquoi nous recommandons la Réserve du Bafing dans le cadre des études de cas en matière de Gestion Communautaire de la Faune "G.C.F".

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Document du projet: MLI/91/014/A/01/99 "Gestion Améliorée des Ressources de la Biodiversité de la Réserve de la Boucle du Baoulé" : PNUD - Gouvernement du MALI.

Annex 6: Documentation on Case Studies - Mali

- 2- Rapports d'Activités 1994-95-96 - MDRE - Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural - Opération Aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé et des Réserves Adjacentes.
 - 3- Rapport Campagne de Sensibilisation et d'information des populations pour une meilleure gestion des ressources de leur terroir dans la Réserve de la Biosphère de la Boucle du Baoulé.
 1. AMCFE du 15 Avril au 30 Juin 1993.
 - 4- Rapport d'exécution du projet "Contribution à la connaissance des Ressources Biologiques de la Réserve du Fleuve Bafing: Mission d'étude du milieu et de sensibilisation des populations".
 2. AMCFE du 21 Avril au 24 Juillet 1995.
 - 5- Rapport d'enquête socio-économique sur les interactions homme-éléphants dans le Gourma Malien - Mahamane MAIGA: ISFRA du 22 Octobre au 29 Décembre 1996.
 - 6- Evaluation de la Diversité Biologique du MALI : Peter WARSHALL, PhD - Bureau d'études des zones Arides "Université d'Arizona" Août 1989.
 - 7- Rapports finaux du Projet "Recherche pour l'Utilisation Rationnelle du Gibier au Sahel" - Direction Nationale des Eaux et Forêts - Mali et Département de l'Aménagement de la Nature: Université Agronomique Wageningen - PAYS-BAS: 1988.
-

Mauritanie

PROCESSUS PARTICIPATIF DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DU DIAWLING

Source : Ibrahima THIAW
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (DPN)

Après une longue période de gestation, le Parc National du Diawling a enfin été créé officiellement par le Gouvernement Mauritanien suivant le décret du 14 janvier 1991. Situé dans le delta inférieur du fleuve Sénégal (Mouquata de Keur Macène), ce Parc est le second du genre en Mauritanie, après le célèbre site du Banc d'Arguin.

Ses objectifs fondamentaux visent à assurer la conservation d'une portion significative du delta dont l'écosystème va être profondément bouleversé par les ouvrages et les aménagements liés au programme de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). En effet, toutes les études d'impacts sur l'environnement démontrent que les modifications écologiques qu'engendrent ces aménagements sur la vallée seront énormes : disparition accélérée du couvert végétal par le défrichement et par conséquent, dénudation et risques d'ensablement des ouvrages et des périmètres, envasement des barrages et des cours d'eau secondaires, érosion des berges, etc...

L'originalité de ce parc réside dans sa conception, nouvelle révolutionnaire ; contrairement à la gestion traditionnelle-statique-des parcs nationaux, au Diawling, concertée avec les populations locales et cherchant à trouver des solutions à leurs problèmes fondamentaux, c'est ainsi qu'une zone de 4 500 hectares adjacents au parc, sera aménagée pour les pâturage de décrue avec une double inondation/exondation annuelle permettant ainsi aux troupeaux locaux de bénéficier de pâturages frais non seulement en fin d'hivernage mais aussi en saison sèche ! grâce aux digues, vanes et autres ouvrages secondaires du parc, les populations bénéficieront de plusieurs autres avantages, en plus des retombés économiques d'un tourisme de type villageois.

LE PROCESSUS DE CREATION DU PARC

En 1978, l'OMVS faisait réaliser une étude d'impact des aménagements de Diama et Manantali sur l'environnement. Ce rapport attirait l'attention des autorités des trois pays sur, entres autres, les conséquences négatives sur les forêts de Gonakiers longeant le fleuve et sur le milieu physique de la vallée.

L'une des recommandations relatives au delta en particulier, a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'OMVS, en août 1980 : il s'agissait de créer un estuaire artificiel pour compenser le manque d'eau douce qu'engendrera le barrage de Diama sur sa partie aval, côté mauritanien.

En effet, le delta rive droite, contrairement à la rive gauche, s'alimente en eau douce de l'aval vers l'amont, à partir du marigot de Thiallakh : le barrage constitue donc une barrière physique à une bonne alimentation du delta, notamment lorsque la crue est déficitaire.

Dès 1983, la Direction de la Protection de la Nature a démarré le processus d'application de cette recommandation en réalisant les premières études sur le terrain. Plusieurs départements ministériels ont été associés à cette phase d'investigations qui, déjà, tentait de mettre sur pied un projet intégré s'inspirant des projets types « réserves de la biosphère » initiés par l'UNESCO/MAB. Les services de l'Agriculture, de l'Élevage de la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) étaient, entre autres, invités à participer aux travaux sur le terrain.

Par la suite, la nécessité d'associer les services techniques de l'OMVS qui recherchaient encore les financements de la digue rive droite s'était fait sentir pour des raisons évidentes de coordination, le Ministère de l'Équipement (qui assurait la tutelle de l'OMVS fut pleinement associé). L'institution régionale, en concertation avec des bailleurs de fonds potentiels, notamment avec l'USAID, a envoyé plusieurs missions d'appui sur le terrain, avant de faire réaliser l'étude de factibilité pour la création d'un estuaire artificiel dans le bas-delta mauritanien, publié en mars 1986.

La Direction de la Protection de la Nature associait pour sa part, d'autres organismes spécialisés dans ce domaine, en particulier l'UICN, le Fonds mondial pour la Nature (WWF) et la Conservation de Ramsar.

Plusieurs études importantes ont donc été réalisées mais, animé par le même souci de coordination, le Ministère du Développement Rural a demandé à réaliser, sous la tutelle de la SONADER, une étude plus globale allant de Rosso à Ndiago, intitulée : Schéma Directeur d'Aménagement du Delta Mauritanien. Celle-ci fut publiée en décembre 1987 par le Bureau d'Études français, GERSAR. La zone est subdivisée en bassins d'aménagements, tenant compte des différentes potentialités : agriculture irriguée, pâturages, parc naturel, etc. Cette étude a été adoptée en 1988 lors d'une réunion interministérielle regroupant tous les services concernés.

Le Parc naturel devenant une composante indissociable du Plan d'Aménagement, il revenait alors au maître d'œuvre de poursuivre les contacts aussi bien avec les services techniques au niveau central qu'avec les autorités régionales et de préparer le projet de décret.

Il faut surtout noter les contacts fructueux entrepris avec les populations des principales localités environnantes (Ziré, Birette, etc.) qui, au cours d'une réunion tenue à Birette en Avril 1988 ont suivi avec beaucoup d'intérêt les explications fournies sur la future aire protégée.

Un premier projet de décret a été élaboré en 1988 et a fait l'objet d'une large distribution. Au cours d'une réunion de concertation tenue en décembre de la même année pour faire la synthèse des observations reçues sur le projet de décret, celui-ci a été approuvé dans ses grandes lignes. Des représentants de la SONADER, de la Direction du Tourisme, de la Direction de la Pêche Artisanal, de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Direction de l'Agriculture, de la Cellule de Planification du Ministère du Développement Rural, du Parc national du Banc d'Arguin et de la Protection de la Nature y avaient assistés, en présence de deux observateurs représentants respectivement l'UICN et la Convention de RAMSAR. Cette réunion avait donné mandat à la Direction de la Protection de la Nature (DPN) de finaliser le projet de décret. Ce processus n'a abouti que le 19 décembre 1990, lorsque le Conseil des Ministres a adopté le texte.

LES ENJEUX ECONOMIQUES D'UN PARC « NEW LOOK »

L'objectif fondamental du Parc-ainsi que l'avait recommandé le Conseil des Ministres de l'OMVS-est de conserver un échantillon du delta dont l'écosystème va être fortement modifié par les aménagements en cours. Contrairement à certaines affirmations -non fondées-le parc ne vise pas simplement à protéger les oiseaux qui, du reste, constituent un patrimoine d'une extrême importance.

La présence des oiseaux, comme celle de nombreuses autres espèces animales n'est pas le fait d'un hasard : elle constitue la manifestation visible d'une grande richesse écologique. Aussi, la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles favorisera-t-elle la conservation du potentiel biogénétique .

Contrairement à la conception traditionnelle des parcs nationaux, il s'agira ici de tenter d'allier le concept dynamique de conservation (et non de protection) au concept de développement.

Ainsi, outre son importance écologique qui fera de cette zone la seule portion de la vallée en conservation, le parc permettra des avantages immédiats :

- pour l'élevage, avec l'introduction dans la zone tampon de méthodes d'élevage semi-intensif. Des ouvrages d'art sont prévus pour une meilleure gestion de l'eau, de manière à assurer une double inondation/exondation annuelle permettant de profiter de pâturages verts aussi bien en saison fraîche qu'en saison sèche. Une zone de 4 500 hectares sera affectée, dans les limites du Parc, à cette fin pour permettre une double exploitation des pâturages frais en fin d'hivernage et en saison sèche. En effet en plus de l'ouvrage-vanne du Cheyal à partir duquel le Parc pourra être alimenté en eau douce du Fleuve, des digues sont prévues pour assurer une bonne gestion des eaux de la zone. Ainsi, pourra-t-on stocker l'eau et l'exonder au moment opportun pour les différents usages possibles : pâturages de décrue et pêche continentale.
- pour le tourisme : la position géographique du parc par rapport à la capitale, Nouakchott, située à moins de 200 km au nord, et par rapport au site du barrage de Diama (qui constitue en soit une attraction touristique potentielle), les belles plages de la zone ; les potentialités naturelles de la région sont autant d'atouts qu'il convient d'exploiter conformément à notre politique de développement du tourisme. La construction de la future route internationale facilitera l'accès au Parc.

Aussi, pour une meilleure intégration des populations locaux à cette activité, le Parc leur confère le droit de guider les touristes, de les promener à dos de chameaux ou en pirogue et dans la mesure du possible, de les héberger sous la tente. Autant de retombées économiques qui viendront combler le déficit d'une population en détresse.

- pour le désenclavement : le réseau de digues et pistes qui sera créé par les services du Parc, relié à la digue rive droite, jouera un rôle inestimable pour le développement de la zone ouest du Parc. En effet, il sera désormais possible aux populations de cette zone de se déplacer et d'écouler leur production et de s'approvisionner pendant toute l'année. Sur la dune de Ziré les populations effectuent -à une échelle encore embryonnaire- des

activités de maraîchage, mais rencontrent d'énormes problèmes pour l'écoulement de leurs produits.

- pour la pêche continentale : la construction d'ouvrages de retenue permettra une meilleure gestion de l'eau ; ce qui favorisera le développement et la reproduction des poissons au grand bénéfice des pêcheurs traditionnels, nombreux à subir les conséquences d'une perte des potentialités piscicoles.
- sur l'emploi local : la création d'emplois en milieu rural étant une des priorités du Gouvernement, le Parc aura répondu à cette volonté car, outre les postes permanents qui seront créés pour l'entretien de ses infrastructures, il est prévu la mise en place d'ouvrages (digues, pistes) qui, autant que possible seront construits par la main d'œuvre locale. La mise en place des postes de gardes et des infrastructures d'accueil permettra des recrutements sur le marché local du travail. La main d'œuvre sera également utilisée pour tous les travaux de reboisement ou de restauration de l'environnement.

LE PARC ET LES PERIMETRES IRRIGUES

Le Parc étant situé dans la vallée du fleuve (principale zone agricole du pays), beaucoup de personnes ont posé la question de l'opportunité du Parc. En effet, d'aucuns estiment que le pays connaissant un déficit céréalier il faudrait plutôt concentrer ses efforts sur la production agricole en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, véritable leitmotiv national.

Toutefois, il faut rappeler que le Plan d'Aménagement a fait procéder, entre autres, des études pédologiques précises attestant que cette zone était impropre à l'agriculture du fait de la forte teneur de ces sols en sel.

L'étude a donc subdivisé le delta en zones et bassins, en fonction des potentialités liés aux aptitudes du sol, des indices de végétation, des cours d'eau, etc. C'est ainsi que certains bassins ont été affectés à l'agriculture irriguée d'autres à l'élevage, et que celui du Diawling a été réservé pour le Parc national qui couvre en définitive une superficie de 15.000 ha.

Voilà qui explique que la SONADER, l'établissement public compétente pour les aménagements hydro-agricoles ait affirmé, suite à ses études pédologiques faites au sein de son laboratoire des sols, que la zone du Diawling n'est pas propice à l'Agriculture.

Contrairement à certaines affirmations dénuées de tout fondement scientifique, il n'y a aucune possibilité de mener une quelconque activité agricole à l'intérieur des limites de la nouvelle aire protégée, ainsi que le confirme la carte des activités potentielles du delta.

La Conclusion technique après-barrage, suite à des études complémentaires, a confirmé que le choix de la zone pour l'instauration d'un milieu préservé était judicieux.

CONCLUSION

Le processus de création du Parc a été assez long : une dizaine d'années. Mais force est de reconnaître aujourd'hui que cette phase a été utile, d'abord pour associer tous les services et organismes concernés, et ensuite pour faire réaliser des études précises et de portée régionale, incluant ainsi le Parc dans un plan global d'aménagement.

On sait également que les potentialités écologiques de la région sont énormes comme le confirment toutes les études menées sur le terrain, aussi bien par l'UICN, l'USAID, le RIN (Institut néerlandais de Protection de la Nature), et bien d'autres encore,

Le Gouvernement mauritanien en dotant le Parc de la personnalité morale, faisant de la structure un établissement public autonome sur les plans administratif et budgétaire, et en accordant déjà en 1991 - première année du Parc - une subvention budgétaire de l'ordre de US \$ 150.000, malgré les rigueurs de la crise économique internationale, démontre, s'il en était besoin, tout l'intérêt qu'il accorde à ce projet.

C'est pourquoi les services techniques compétents sont fortement encouragés pour poursuivre leurs efforts.

Mais les démarrages sont toujours difficiles. Les techniciens ne se font pas d'illusion. Et les enjeux dans la zone sont énormes.

C'est pourquoi, le soutien moral scientifique et technique de la Communauté internationale est nécessaire, voire indispensable pour une bonne poursuite du projet.

De même, une assistance financière est fortement souhaitée car tout reste à faire : les infrastructures de gestion de l'eau (digues et vannes), le plan d'aménagement, les équipements, etc.

Le tout est d'espérer qu'à l'instar de l'UICN (qui bénéficie en la matière d'un appui financier du Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement des Pays Bas), des organismes spécialisés et des donateurs s'engageront au côté du Gouvernement mauritanien pour aboutir aux objectifs louables fixés pour le Parc National du Diawling.

A2. OBJECTIFS

Directs : Mise en oeuvre des conditions sociales insitutionnelles économiques et Techniques d'une gestion durable des Ressources Naturelles avec les différents acteurs sociaux impliqués directement dans les processus de l'analyse et de décision sous forme d'un directeur qui prévoit/

Identification d'un programme de gestion des Terroirs

b) Création d'une Réserve de Biosphère de W au Niger.

Indirects : (à long terme) Mise en oeuvre d'une gestion locale de l'ensemble des Ressources Naturelles de la zone d'intervention du Projet pour un développement durable.

C'est là une meilleure contribution possible pour la sauvegarde des dernières Girafes de l'Ouest Africain.

A3. DESCRIPTION DU PROJET

La philosophie du projet est l'approche « Aménagement et Gestion des Terroirs » qui se définit comme un processus d'élaboration et de mise en oeuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures pour la valorisation de toutes les ressources de terroir y compris la faune, en vue d'un développement durable.

Elle procède d'une analyse-diagnostic et d'une recherche-analyse (faune, écosystème et les systèmes agraires et pastoraux) concertée avec les populations locales.

La première phase (2 ans) correspond à un programme d'aménagement et de gestion des terroirs qui vise à la maîtrise d'une gestion durable des réserves naturelles de la zone par les utilisateurs locaux (agriculteurs, agro-éleveurs, éleveurs..). Elle intègre aussi la protection et la mise en valeur des dernières girafes de l'Afrique de l'Ouest et la préservation de leur habitat, la « brousse tigrée ». Ce premier travail définit les différents niveaux d'actions qui seront intégrées dans un plan directeur sans la finalisation de celui-ci ne conditionne le démarrage de l'ingénierie sociale.

A la fin du projet, il sera appréhendé les systèmes de production actuelle qui menacent la reproductibilité des ressources, et le dialogue avec les populations proposera des solutions économiquement et écologiquement fiables, pour inverser les tendances actuelles.

Des études de base ont-elles été entreprise avant le lancement du projet ou durant ses phases de démarrage (par rapport auxquelles ont peut quantifier les changements) ? Oui
/ Non

Brève description de l'étude de base

Les activités conduites durant la première phase se basent sur une analyse-diagnostic et une recherche-analyse axée sur la faune (Ethiologie, dynamique, écotourisme), l'écosystèmes agraires et pastoraux (études socio-économiques, sensibilisation, vulgarisation).

ETAT D'AVANCEMENT A CE JOUR (*réalisations, impacts, etc*)

Au plan environnemental :

- Le suivi et l'identification des girafes ;
- le dénombrement des girafes ;
- la vulgarisation des techniques agro-écologiques.
- pour mieux gérer les ressources naturelles de la zone ;
- restauration de l'habitat de la girafe ;
- aménagement des points d'abreuvement des girafes.

Au plan économique :

- Création d'activités rémunératrices telles que le guidage, le développement de l'artisanat local et du commerce des produits régionaux ;
- augmentation des productions agricoles de la zone et amélioration des ressources des ménagères.

Au plan social : Mise en place des comités villageois de Gestion des Ressources Naturelles ;

Animation et sensibilisation des populations de la zone

Information et équipement des guides touristique

Réalisation des infrastructures sociales

(Centres de Santé, Ecoles, etc.).

Elaboration des Plans Villageois de Développement (PVD)

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Budget total du projet : QUATRE CENT QUATRE VINGTS MILLE (480 000) Ecu

Ce projet a-t-il été financé ? Oui / Non

(Si « OUI ») partiellement ou entièrement ? Entièrement

Nom(s) du ou des bailleur(s) : L'Union Européenne.

Informations détaillées sur l'initiative rencontrée :

INFORMATIONS GENERALES

La zone d'intervention du projet est à environ 100 km à l'Est de Niamey dans la région de Kouré et de Dallol Bosso Nord.

Le projet est géré par une Organisation Néerlandaise de Développement (SNV).

Contact : Monsieur Bosman GUERRIT (Chef du Projet PURNKO) et Monsieur Ahmed OUMAROU (Homologue)

Téléphone : (227) 73 42 24

Fax : (227) 73 44 28

B.P. : 10 778 NIAMEY (Rép. du NIGER)

Les informations sont disponibles gratuitement.

Sources d'informations :

Le contrat de financement dans le domaine de « L'ENVIRONNEMENT LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ».

Protocole d'exécution.

NOM DU PROJET : PROJET UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES DE LA RÉGION DE KOURÉ/DALLOL BOSSO NORD (PURNKO).

Adresse des contacts : voir (2)

Date de démarrage : Octobre 1995

Date d'achèvement : 1998

Co-financement : Union Européenne et SNV.

Le projet fait partie d'un programme plus vaste : Conservation et Utilisation des Ressources Naturelles des Réserves de Biosphère des zones Arides d'Afrique.

Budget : 480 000 Ecu

OBJECTIF DU PROJET : Le projet PURNKO est un projet de gestion des ressources naturelles financé conjointement par l'Union Européenne et la SNV. La zone d'intervention du projet est située à une centaine de kilomètres à l'Est de Niamey (dans la région de Kouré).

Du fait de la pression démographique et des aléas climatiques, les écosystèmes de cette région sont soumis à la surexploitation des terres et au surpâturage. La rareté des terres pousse à l'exploitation des terres marginales, impropres à l'agriculture. La coupe abusive du bois fait rapidement disparaître les formations forestières. Et le déséquilibre ainsi créé entre disponibilité et appropriation des ressources naturelles rend de plus en plus difficile la cohabitation de l'agriculture et de l'élevage. Par cette situation, les dernières girafes de l'Ouest-Africain sont également concernées. Elles voient leur habitat et leur nourriture progressivement et se trouvent être donc menacées d'extinction définitive.

Seule une prise de conscience par les utilisateurs eux-mêmes, suite à une reformulation des modes d'appropriation de l'espace et des ressources naturelles, semble capable de renverser le processus de surexploitation actuelle. La démarche « Gestion des terroirs » qui vise à la prise en charge de la gestion des ressources par les communautés elles-mêmes est l'approche la mieux adaptée pour atteindre cette reformulation.

Aussi, la stratégie adoptée par le projet PURNKO est un processus d'analyse - réflexion - décision - concertée avec tous les utilisateurs des ressources naturelles (agriculteurs, éleveurs, agro-éleveurs, femmes, jeunes...). Elles s'opère dans le cadre d'un programme de gestion des terroirs qui est un processus d'élaboration et de mise en oeuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant la valorisation des ressources du terroir (y compris la faune) en vue d'un développement durable.

Les objectifs immédiats du projet sont :

Identifier un programme de gestion de terroir,

Aider à la création d'une réserve de biosphère envisagée dans la région du « W » qui inclut le Parc National « W » du Niger.

A long terme, il s'agira de mettre en oeuvre une gestion locale de l'ensemble des ressources naturelles de la région pour un développement durable.

Les résultats attendus du projet sont :

- Appréhender les systèmes de production actuels qui menacent les écosystèmes et dialoguer avec les populations en vue trouver des solutions économiquement et écologiquement acceptables pour renverser la tendance actuelle ;
- Connaître la dynamique de la population des girafes des formations végétales et la dynamique socio-environnementale de la zone dans toutes ces composantes.

Les objectifs du projet sont soutenus par un financement du Fonds Français de l'Environnement Mondial qui vise notamment à la valorisation écotourisme des girafes et à la réalisation des actions concrètes de terrain.

Pour le moment, le projet PURNKO qui est en sa phase de diagnostic a déjà :

- réalisé des programmes villageois de développement (PVD) ;
- mis en place des comités villageois de gestion des ressources naturelles ;
- réalisé plusieurs autres petites opérations de développement (opération canne à sucre, embouche ovine,...).

ASPECTS SOCIAUX

Généralités

Participation à la gestion de la faune :

Il s'agit d'une initiative « du sommet à la base » conduite par des agences extérieures, impliquant une concertation avec les populations locales et un certain partage des bénéfices. Les populations locales et un certain partage des bénéfices. Les populations locales participent au suivi-évaluation des activités du projet à travers les réunions des comités villageois et les assemblées villageoises.

Les aspects juridiques et le foncier :

- les ressources fauniques et les terres sauvages appartiennent à l'Etat ;
- les lois actuelles ne favorisent pas les initiatives de gestion communautaire de la faune sauvage.

ASPECTS ÉCONOMIQUES :

En 1993-1994, les revenus annuels tirés des produits de la faune (frais de guide) s'élèvent à 1 625 000 F CFA. Un guide touristique perçoit 2 500 F CFA/véhicule.

Les principales utilisations alternatives des terres environnementales sont l'agriculture et l'élevage. Les principales cultures sont le mil, le sorgho et le niébé. Les rendements sont médiocres.

Le salaire journalier de la main-d'oeuvre locale agricole est de 750 F CFA/personne active.

La contribution financière de l'extérieur :

- Donateur : 480 000 Ecu
- Gouvernement : Salaire de l'homologue pour 21 mois.

ASPECTS BIOPHYSIQUES :

- les aires protégées :

Le Parc National « W » (220 000 ha) est l'aire protégée la plus proche (environ 100 km à vol d'oiseau).

- populations de la faune : la principale utilisation de la faune c'est le tourisme de vision mais aussi la recherche et l'éducation ;

GÉNÉRALITÉS :

La population humaine a une densité moyenne de 64 hbts/Km².

Le volume pluviométrique a une moyenne de 400 mm/an.

Une vingtaine de guides touristiques formés et équipés par le projet sont impliqués dans le suivi des populations et de la situation de la faune.

La population dans son ensemble participe à l'évaluation des initiatives à travers les réunions villageoises.

Nigeria

Mrs Uzoamaka Egbuche
Director of the center for environmental
ressources and sustainable ecosystems (CERASE)
PO Box 71569 Victoria Island, LAGOS

Community Wildlife management in West Africa Presentation of the 5 case studies

Your Name : Mrs Uzoamaka Egbuche
Position : Director/Chief Executive Officer
Organisation : Centre for Environmental Resources and Sustainable
Steet Adress : N° 49 NORMAN WILLIAMS STREET
Town/City : SOUTH WEST IKOYI
State/Country : LAGOS Post Code : P.O BOX : 71569 VICTORIA ISLAND
Country : NIGERIA

Tel : +234-1-2690210 ; +2341-680318 ; Mobile -090-503747

Fax : +234-1-2690210

E-Mail : roel+d@dircom.co.uk

1. Are or have you/Your organisation been involved in work / research on
community wildlife management ?

consultancy/advice.....YES / NO
implementation.....YES / NO
management.....YES / NO
financing.....YES / NO
technical support.....YES / NO
research.....YES / NO
specify other(s) YES / NO

*Please give description of work / research (specifying whether environmental / social /
economic, or a combinaison)*

My work has covered environmental, social and economic issues.

As CEO of Nigerian Consevation Foundation / was involved with management of field
conservation projects, advisory Board member for multi-nationals, a member of the National
Park Board, a Board member of the National Biodiversity, commission and a member of the
Niger Delta Environmental Survery. I am Still a member of the last two Boards In my new
establishment we are Still working on Conservation and environmental management, but with
more empahsis on Sustainability. We are developing projects which would balance
Conservation with generation of income and employment. I believe this is the basis of
Community Wildlife Management.

If involved in research work

Name of Research Institution : Forestry Association of Nigeria
Address of Institution : c/o Forestry Research Institute of Nigeria
PMB 5054
Ibadan - oyo State
Nigeria

Dates / period of research : Nov 1994 - Nov 1995

Publications / reports available YES / NO

(please complete this answer in full in the space provided in Q.4)

2. Can you provide information about individual community wildlife management projects/ programmes ?..... YES / NO

(To complete this question, please refer to the Attachment)

3. Can you provide information about other institutions/individuals working in this field who we can contact?..... YES / NO

Contact Name : Mr Ibrahim Inahoro
Position : Senior Conservation Manager
Type of work : Project design and management, Suwers research he in co-ordinator of the Nigeria banch of the African Forestry Association (AFAN)
Organisation : Nigerian Conservation Foundation
Steet Adress : KM 19 hakki Reminsula
Town/City : hekki - Victoria Island
State/Country : Lagos Post Code : P.O BOX 74638
Country : NIGERIA
Tel : +234-12642498
Fax : + 234-1-2694020

b) Contact Name : Dr Hassan Baliya
Position : Director / CEO
Type of work : Project management and implementation of the Hadeija Nquini Wetlands Programme
Organisation : Hadeya - Nguru Wetlands Conservation Project
Street Adress : No 36 Niger Street
Town/City : Kano, State/Country : Kano State Post Code : P.O BOX 32 KANO
Country : NIGERIA
Tel : c/o CE-RASE 2690210 OR c/o Dr Mustapha +064621567 Fax : + 064-669031

4. Can you/your organisation provide information / publication relating to particular projects : YES / NO

Author : Egbuche, Adeleke Oriere
Title : The Rôle of NGOs in Community participation ; Case - Okumu Forest Reserve
Date : NOVEMBER 1995
Publisher : FRESTRY ASSOCIATION OF NIGERIA (FAN)

Author : Nigerian Conservation Foundation
Title : ECOLOGY AND RELIGION
Date : Dec 1995
Publisher : MACMILLAN

Author : Several authors under the Co-ordination of NCF/WWF
Title : BOOK SERIES FOR TERTIARY EDUCATION
Date : JUNE 1995
Publisher : MACMILLAN

5. Are you/your organisation interested in collaborating with IED in the Evaluating Eden global research programme ? : YES / NO

Please specify in which way you might be interested to become involved

We would like to be the National Focal Point providing information ; organising relevant Seminars/workshops, Carryng out projects in Conservation and Sustainable management when required.

6a) Are you/your organisation interested in and capable of undertaking a case study during Phase 2 : YES / NO

Please provide details about your/your institution's experience in this field and capacity to undertake a case study

CE-RASE has personnel inform from different backgrounds with experience in field conservation ; environmental law ; sustainable management ; and environmental education. We can work on project design, implementation, monitoring and evaluation and repositing.

6b) Would your organisation be able to finance such a case study : YES / NO

7. Would you like to be kept informed of progress with this work..... YES / NO

Arc you attaching project documents to this form ? YES / NO

Filled in by : Uzoamaka Egbue Date : 9th THANK YOU

ATTACHMENT N° 1

If you/your organisation can provide information about individual community wildlife projects/programmes, please complete the following section (and photocopy this form as necessary for each project description

Project Name : The Okomu Wildlife Sanctuary
Country : NIGERIA
Contact Name : Mr. Alade Adeleke
Position : Project Manager
Organisation : Nigerian Conservation Foundation
Steet Adress : c/o the Nigerian Conservation Foundation Km 19 hekki Reninsula
Town/City : Lekki - Victoria Island
State/Country : Lagos State Post Code : P.O BOX 74638
Country : NIGERIA

Tel : +683563 (Note country Code + 234-1-)
Fax : +2694020
E-Mail

Is this a project which you are involved with.....YES / NO

If you are directly involved in this project, please provide the following information :

A1. PROJECT INFORMATION

Status (please tick) : Proposal ___ Preparation ___ Current X

Complete ___ Suspended ___ Abandoned

Start date 1985 End date 2000

Is this project part of a wider/longer programme ? (please give details)

The Sanctuary will ultimately be a part of the Nigerian National Parks

A2. OBJECTIVES

Direct : * To protect the endangered species such as Cercopithecus erythrogastrer - a rare primate wench is endemic to the area.

To protect all animal and plant life in the reserve

To provide support activities for the social communities

To provide environmental education in the Parc

Indirect :

To assist communities in creating alternative sources for fuelwood

To generate more income and employment for communities around the reserve

To build awareness by educating the surval people on conservation and sustainable management

To document the medecinal plants of the forest reserve

To promote ecotourism.

A3. PROJECT DESCRIPTION

The project was set up in 1985 by the Nigerian conservation Foundation and the State government the key decision to steup the project was because it had endangered primates such as the whie throated monkey and other animals like the forest elephant Okomu also has several medicinal plants and prime trees which attracts loggers the project has game and patrol guends who monitor movement of an environmental education component for the benefit of Schools and ottier members of the community one of the highlights is a 130 feet tree house which gives a breath-taking sight of the reserve the forestry reserve is about 400sg km

Have any baseline studies been undertaken before initiation of the project or during its early phases (against which changes can be measured) ?YES / NO

Brief description of baseline study

A cost benefit analysis of the reserve is available it also contains tree species, non-timber forest products and key animals of the reserve

PROGRESS TO DATE (achievements, impacts, etc).

Environmental : The active protection of the OKOMU Wildlife Sanctuary Since 1985 has saved the sanctuaries endangered species. Studies are in progress to establish exactly how much Stability has been achieved

Economic : The project has put in food processing mills poultrys and piggeries to augment the meat resource. The decrease in hunting is one of the indirect results of assisting the villagers in this way.

Social : The project has an extensive awareness programme for women and youths and the men the workshops are extremely popular and has enabled women learn some skills in trade some have been encouraged to take adult education since then But awareness of conservation has generally been increased.

PROJECT BUDGET & FUNDING

Total budget of project : The project needs about \$35,000 per annum
So far Since 1985 about \$300,000 has been spent.

Has this project been funded ? PARTIALLY.....YES / NO

(If YES) Partially or fully ? : This project has been partially funded

Funder name(s) : World wide fund for Nature - UK.

ATTACHMENT N° 2

If you/your organisation can provide information about individual community wildlife projects/programmes, please complete the following section (and photocopy this form as necessary for each project description

Project Name : The Cross River National Park-Okuwangwo Division

Country : NIGERIA

Contact Name : Mr. John Barkcr

Position : Project Manager

Organisation : The world wide Fund for Nature

Street Address : c/o OBAN HILLS PROGRAMME, 90B Atekong Drive, Housing Estate

Town/City : Calabar

State/Country : Cross Rivers State Post Code : P.O BOX 107 Calabar

Country : NIGERIA

Tel : +087-224682 ; +087 224388

Fax : +087-224503

E-Mail

Is this a project which you are involved with :/was involved in its April 1997.....YES / NO

If you are directly involved in this project, please provide the following information :

A1. PROJECT INFORMATION

Status (please tick) : Proposal Preparation Current X
Complete Suspended Abandoned
Start date 1990 End date 2001
Is this project part of wider/longer programme ? (please give details) YES
It is part of the Nigerian National Parks Programme

A2. OBJECTIVES

Direct : * To protect and conserve the endangered species and other fauna and flora of the forest area.

- To provide employment and infrastructure for the communities
- To promote environmental awareness of the rural communities

Indirect :

- To assist communities in conserving their natural environment and
- To provide alternative sources for fuelwood
- To promote awareness of the medicinal value of the forest
- To generate income for the people
- To provide more market value for their non-timber forest products for the people.

A3. PROJECT DESCRIPTION

The project was surveyed between 1987 and 1990 but it did not take off until 1994 when the funds were received.

The annual work plan is drawn up annually from the manager in collaboration with the communities there are there specialists assisting the project manager-rural community adviser, environmental education officer and the biological and Wildlife Specialist.

Implementation of the project had been slowed down by some political difficulties but it has now overcome that and is progressing well.

Have any baseline studies been undertaken before initiation of the project or during its early phases (against which changes can be measured) ?YES / NO

Brief description of baseline study

The survey was quite comprehensive and took into account the primary status of the forest-which is still then much intact.

The baseline study also notes the species to be found there and the traditional attitude of the people towards conservation.

PROGRESS TO DATE (achievements, impacts, etc).

Environmental : The pressure on this primary project is severe. But the project has managed to enhance awareness of its problem and managed to keep away Asian logging companies from the surrounding forests despite heavy pressure.

Economic : The project spends a significant account to provide roads, buildings for schools etc. It also provides agricultural implements and improved methods it will take some more time to determine the impact of these forms of assistance but the reception from people is good.

Social : The project has developed an environmental education programme for women, youths and men these programmes are targeted at promoting conservation and sustainable management again it is too early to determine impact.

PROJECT BUDGET & FUNDING

Total budget of project : about \$10 million for 5 years

SO far Since 1985 about \$300,000 has been spent.

Has this project been funded ? YES / NO

(If YES) Partially or fully ? : Fully

Funder name(s) : WWF-UK , European Union Matching funds

ATTACHMENT N° 3

If you/your organisation can provide information about individual community wildlife projects/programmes, please complete the following section (and photocopy this form as necessary for each project description

Project Name : Bonny Island Integrated Conservation Project (BICOP)

Country : NIGERIA

Contact Name : Mr. A. Ibrahim

Position : Senior environmental Adviser

Organisation : Nigerian liquefield National Gas Nigeria (LNG) Ltd

Street Address : IMZA Aba Road

Town/City : Port Harcourt

State/Country : Rivers State Post Code : PMB 12774 Manna ; Lagos

Country : NIGERIA Tel : +2646490 ask for KNG Port Harcourt

Fax : c/o NLNG Lagos-2617146

Is this a project which you are involved with /was involved in its initiation and project design..... YES / NO

A1. PROJECT INFORMATION

Status (please tick) : Proposal ___ Preparation X Current

Complete ___ Suspended ___ Abandoned

Start date OCT 1997 End date : OCT 2002

Is this project part of wider/longer programme ? (please give details)

It is intended to become the forest National Nature Park in the National Parks Service.

A2. OBJECTIVES

Direct : * To protect and conserve some endangered species such as the pgymy hippos and Savannah hippos of Bonny Island.

- To develop community integrated conservation programmes
- To implement comprehensive feasible conservation plan for BICOP
- To develop educationnel and recreationnal potentials
- To assist the NLNG integrate and develop BONNY Island
- To promote environmental awareness
- To provide infrastructure for the people of BONNY
- To create employment opportunities for BONNY Island

A3. PROJECT DESCRIPTION

The BICOP Project is about 18sg km in BONNY Island.

BONNY Island is ituated in the out rich Niger Delta contains Mangrove forests and harbars some theatened and endomaged species such as the pgymy hippo and the Civet cats. The NLNG was concerned about the impact of its operations on BONNY Island and decided to undestalle a project to protect the ecosystem. The project design and syrvey was undertaken by Mrs Egbuche and Mr. Ibrahim Inahoro and Mr. A. Y Ibrahim of NLNG Approval is still awaited.

Have any baseline studies been undertaken before initiation of the project or during its early phases (against which changes can be measured) ? YES /NO

Brief description of baseline study : A baseline study which will be past of the project will measure physical and biological and biochemical indices. The Study is yet to be conducted

PROJECT BUDGET & FUNDING

Total budget of project : \$200,000 per annun

SO far since 1985 about \$300,000 has been spent.

Has this project been funded ?NOT YET APPROVED..... YES / NO

(If YES) Partially or fully ? : Fully

Funder name(s) : NIGERIAN (LNG) LIMITED

ATTACHMENT N° 4

If you/your organisation can provide information about individual community wildlife projects/programmes, please complete the following section (and photocopy this form as necessary

for each project description

Project Name : The Lekki Nature Centre

Country : NIGERIA

Contact Name : Mr. Sylvester Oriere

Position : Project Manager

Organisation : Nigerian Conservation Peninsula

Steet Adress : Km 19 hekki Pensula

Town/City : Victoria Island
State/Country : Lagos Post Code :
Country : NIGERIA

Tel : +2642498
Fax : +2694020
E-Mail

Is this a project which you are involved with /was involved with until April 1997.....YES / NO

If you are directly involved in this project, please provide the following information :

A1. PROJECT INFORMATION

Status (please tick) : Proposal Preparation Current

Complete Suspended Abandoned

Start date 1990 End date 2001

Is this project part of wider/longer programme ? (please give details) NOT YET

There are no plans yet to assimilate it into the National Parks system the project cannot sustain itself and must therefore be dependent on againts there are no immediate plans to change this focus because the projects image is still being butt up.

A2. OBJECTIVES

Direct : * To build an environmental education

- To conserve and protect the last remaning forests of Lagos State
- To protect the endangered animals of the State Such as the Nile crocodile and other animals.

Indirect :

- To build an environmental information
- To promote ecotourism
- To provide a national recreational Centre in Lagos

A3. PROJECT DESCRIPTION

The hekki Nature Centre was established in 1990 to protect and conserve the last forests of Lagos State he reserve in about 78 sg km and contains some threatened species like the drast crocodile it is protected by game and patrol guonds who constantly patrol areind.

The centre has a sich educational ressource centre-a Library containing some of the rarest and most interesting books/publications in conservation the project in tying build up a database of information on its flora and fauna so for at least 300 bird species, 110 animal species and some plants have been discovered.

Have any baseline studies been undertaken before initiation of the project or during its early phases (against which changes can be measured) ?YES / NO

Brief description of baseline study

The Baseline studies covers physical, climate and biological factors. During the project implementations other biological studies were undetaken.

PROGRESS TO DATE (achievements, impacts, etc).

Environmental : The project has successfully protected a large position of Lagos State forests reserve. Before the project land reclamation and deforestation had clamed several forests but this project hatted the trend. Based on biological studies, it has been discovered that animal populations are incresial.

Economic : Recently the project worked with community groups to assist them with revolving credit for the women, water wells and food processing machines.

Social : The environmental and education awareness programme has had a very high impact hekki recieves about 2000 visitors a month the schools around and ...
The State send their children for weekly programmes.
The Centre also exhibits relics arlepects, paintings and other terms of environmental interest.

PROJECT BUDGET & FUNDING

Total budget of project : \$60,000 per annun
about \$350,000 has been committed from inception
SO far Surce 1985 about \$300,000 has been spent.

Has this project been funded ? YES / NO

(IF YES) Partially or fully ? : Fully

Funder name(s) : CHEVRON NIGERIA PIC , Royal Dutch Embassy.

ATTACHMENT N°5

If you/your organisation can provide information about individual community wildlife projects/programmes, please complete the following section (and photocopy this form as necessary for each project description

Project Name : The Hadeija-Nguru Wetlands Conservation Programme

Country : NIGERIA

Contact Name : Dr Hassan Bdiyla

Position : DIRECTOR

Organisation : Hadeija-Nguru Wetlands Centre

Steet Adress : No 36 Niger Street

Town/City : Kano

State/Country : Kano State Post Code : P.O BOX 32 Kano

Country : NIGERIA

Tel : c/o CERASE+2690210 or c/o Dr Had Mustapha +064621567

Fax : +064-669031

E-Mail

Is this a project which you are involved with /was involved with it until January 1996.....YES / NO

If you are directly involved in this project, please provide the following information :

A1. PROJECT INFORMATION

Status (please tick) : Proposal Preparation Current

Complete Suspended Abandoned

Start date 1986 End date : 1998

Is this project part of wider/longer programme ? (please give details)

The Ultimate aim is to ensure sustainable management of the wetlands and the 1 million people who live within and around it it was intended to be a part of the National Park of Nigeria when the grant expires.

A2. OBJECTIVES

Direct :

- To conserve the flora and fauna, particularly the invasion migrators birds and other birds in Nigeria
- To maintain the balance of the delicate wetlands Ecosystem
- To conserve the influx of water resources to the wetlands

Indirect :

- To name the project the first RAMSAR Site in Nigeria
- To generate income for the rural people of the area
- To provide additional infrastructure such as wells for water, nurseries for tree seedlings and other infrastructure for the people.

A3. PROJECT DESCRIPTION

The Hadeiya Nguru project is the only wetlands project in Nigeria located in the far North, where desert encroachment is a problem, the project is conserving a large expanse of water and swamps which harbours several Eurasian and national birds. It also contains a population of animals but the bird migration is the most important attraction.

The wetlands supports more than 1 million people and the project tries to balance their needs with conservation. One of the crucial problems which the project had to overcome was release of water from the dams on the tributaries of Hadeiya River. The project in conjunction with concerned NGOs also convinced government to cancel the Katun Zaki Dam which would have destroyed the ecosystem.

Have any baseline studies been undertaken before initiation of the project or during its early phases (against which changes can be measured) ?YES / NO

Brief description of baseline study

There are several studies on biological physical and economic factors against which changes can be measured.

PROGRESS TO DATE (achievements, impacts, etc).

Environmental : The project has managed to protect large flocus of Euvasion and west African birds which migrate to the wetlands by protecting them from hunting and by protecting their habitat from destruction.

Economic : The project provides infrastructure and other benefits such as credit to the rural communities it also provides tree seedlings which are planted by communities for protection against desertification these activities also generate income.

Social : for communities

There is a high degree of conservation awareness amongst the people the project has documented the programme and had it aired on television in Nigeria the project has become a Major tourist attraction in the country.

PROJECT BUDGET & FUNDING

Total budget of project : \$800,000 for 1996-1998
about \$350,000 has been committed from inception
SO far Since 1985 about \$300,000 has been spent.

Has this project been funded ? YES / NO

(If YES) Partially or fully ? : Fully

Funder name(s) : European Union the IUCN-World Conservation Union, Royal Society for the Protection of Birds.

A3. DESCRIPTION DU PROJET

- Compte tenu de l'importance du site, les partenaires au développement ont voulu sauver le site en proposant un schéma de gestion avec l'implication des populations locales.
- Depuis 1995, il y a eu les études pour la préparation du document et les années suivantes ont permis sa mise en oeuvre avec un programme de travail annuel suivant les domaines d'activités (Recherche-Formation - sauvegarde et amélioration du niveau de vie des populations).
- Résultats obtenus: l'adhésion des sept (7) villages de la périphérie au programme de sauvegarde et de gestion de la zone humide. Développement de l'écotourisme et des actions d'éco-développement. Amélioration des conditions de vie des agents sur le terrain avec l'Appui Institutionnel, regrouper les décideurs politiques et autres acteurs autour des problèmes du parc.
- Problèmes: la coordination des bailleurs de fonds, car ils sont au nombre de 3 voir 4 et l'UICN était chargée de la coordination.

Des études de base ont-elles été entreprise avant le lancement du projet ou durant ses phases de démarrage (par rapport auxquelles on peut quantifier les changements) ? OUI/

Brève description de l'étude de base:

Il y a eu l'étude pour la formulation avec les différentes méthodes d'approche participative pour permettre aux populations de participer activement à l'élaboration des documents: une équipe pluri disciplinaire a pu étudier les différents thèmes surtout la socio-économique et l'hydraulique qui sont essentielles pour cette zone humide compte tenu de l'enjeu.

ETAT D'AVANCEMENT A CE JOUR (réalisations, impacts, etc)

Au plan environnemental :

- l'implication des populations dans le reboisement et améliorer la qualité de l'eau. Suivi des eaux de drainage dans la zone car c'est une zone à vocation agricole. La création d'un corps d'éco-gardes pour mieux contrôler les activités nuisibles à l'environnement. La réalisation du grand barrage sur le fleuve Sénégal a créé beaucoup de perturbations avec l'envahissement des plantes aquatiques. L'éducation et la sensibilisation ont également été pris en compte.

Au plan économique : Développement de l'éco-développement avec les fonds communautaires et les Banques villageoises, la création d'une boutique artisanale; tous ces éléments ont contribué au relèvement du niveau de vie avec le profit immédiat tiré de ces activités dont l'éco-développement.

Au plan social : Amélioration de la santé des populations avec le développement de la couverture vaccinale et des cas de santé.

- Le développement de l'alphabétisation fonctionnelle.

Aspects biophysiques: Parc National avec une superficie de 16 000 hectares, c'est d'ailleurs une zone humide d'importance internationale avec la Convention de Ramsar. Ce site est aussi un important quartier d'... pour les oiseaux migrateurs. La faune est également bien présente (mammifère: Phacochère, Civette, Genette, Gazelle, Chacal, Patas, Lamantin.

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Budget total du projet : 900 000 000 F CFA

Ce projet a-t-il été financé ? **OUI/**

Nom(s) du ou des bailleur(s):

- Le Royaume des Pays Bas à travers UICN.

- Le Gouvernement Allemand à travers la GTZ et la Rhénanie NordWestphalie

- La région de l'île de France avec l'espace régionale Nord de Calais.

PROJET N°2 : DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE NATUREL COMMUNAUTAIRE KËR CUPAAM

Le Projet développement de l'espace naturel communautaire Kër Cupaam a été initié en 1994 par une association féminine, dénommée « Regroupement des femmes de Popenguine pour la protection de la nature (RFPPN). Il a reçu un appui du gouvernement sénégalais et de la Fondation Nicolas Hulot. En 1997, l'Union Européenne (UE) s'est jointe au projet avec un appui financier de 393000 ECU. Il est localisé à Popenguine, au Sud de Dakar.

L'objectif du projet est la régénération et la conservation de la réserve naturelle de Popenguine, situé en bordure de la mer, sur un écosystème marin et bien aride. L'approche du projet est l'implication des populations locales, en particulier les femmes, dans la gestion de la réserve.

Les activités menées portent sur la restauration de la biodiversité, la recherche scientifique, le reboisement et l'écogestion des terroirs et la mise en place d'un centre de formation à la gestion communautaire des aires protégées.

Les progrès réalisés sur le plan de la gestion communautaire de la faune sont principalement : la mise en défens et la réhabilitation des milieux dégradés, la mobilisation des femmes et la restauration de la biodiversité hors de l'aire protégée.

Sierra Leone

Emmanuel Kelfala ALIEU

Chief conservator of forests

Ministry of Agriculture, Forestry, and Environment

Youyi Building, Brookfields, Freetown

Tel : 223445/242036 Fax : 242128

Community WildLife Management Experiences in West Africa

Data Collection sheet

PROJECT N°1: MAMUNTA-MAYOSO COMMUNITY WILDLIFE SANCTUARY

Country: Sierra Leone

Contact name: E.K. Alieu

Position: Chief Conservator of Forests

Organisation: Min. of Agriculture, Forestry and the Environment

Street address: Youyi Building, Brookfields

Town/City: Freetown

State/Country : Western Area

Country: SIERRA LEONE

Tél: 223445/242036

Fax: C/O 222945

Is this a project which you are involved with YES/NO

A: Project Information

Status (please tick): Proposal Preparation ___ Current X Complete ___ Suspended ___
Abandoned

Start date 1998-2002 End date _____

Is this project part of a wider/longer programme? (please give details) YES/NO

This is a Conservation Programme whose sole aim is geared towards community sustainable utilization of resources in this rural setting and therefore, would encompass wider communal involvement. Also long time conservation measures.

B. Objectives

Direct:

1. Protection of the Wetlands within the area most suitable for both local as well as migratory bird species, short-snouted crocodile and for sustainable landuse practices.

2. Undertake educational activities through Research Studies and the monitoring of resources both within and in the surrounding areas.

Indirect:

1. To support community development initiatives for Wildlife management.
2. To promote the value of wildlife management through the realization of benefits to communities and rural development.

C. Project Description:

(Origin, evolution, main, results, main problems)

The Manunta-Mayoso started as a special project in 1978 by Dr. Robert Lowes, a British Medical Practitioner (now retired) who worked for several decades in the Kholifa Chiefdom, Tonkolili District in the Central Region of Sierra Leone on a land area of (2072 ha).

This Sanctuary is the first to be established entirely through chiefdom initiatives and the MAFE in 1980 endorsed the local initiative.

Howe any baseline studies been undertaken before initiation of the project Orduri its early phases (againts which changes can be measured?) YES/NO

Brief description of baseline study:

The important Bird Area (IBA) survey country team in January or 1994 prepared a nominal Bird Checklist of the area.

A total of 65% coverage of the sanctuary and 100% of two of the four Wetland sites was done, with a total of 253 Bird species known to use the sanctuary and its surrounding areas. They belong to fifty one (51) familie

D. Progress to date (achievements, impacts, etc).

D1. Environmental aspects:

Mamunta-Mayoso Wildlife Sanctuary is a swamp/grassland/woodland habitat rich in reptiles amphibians and birds, and is this a key site supporting unique flora and fauna wich have been virtually eliminated in Northern Sierra Leone. Cattle farmers have been relocated and tree planting under an agroforestry scheme practiced over the part 5 years.

D2. Economic aspect:

The economic aspects here include:

1. Tourism and touristic valueds, which are presently under strict preservation and conservation.
 2. Fish harvest on the lakes within the reserve, a traditional practice usually done at a specific time of the year by the entire Mamunta-Mayoso Community.
-

D3. Social aspects:

The area has a rich and very strong tradition and very strong tradition and cultural practices which is unique to the people of the Tonkolili District. The Poro society and the Tamaraneh Cooperative Society (means 'help each other') is quite distinct among the men and women groups.

The area is noted for its unique production of arts and crafts made out of raffia palm frouds. The Poro, a secret society which is practiced mostly by the men folks is an annual event.

*D4. Biophysics aspects: Is it protected area? or what is the nearest protected area? (size, distance?).
Wildlife population.*

The Mamunta-Mayose is a Wildlife protected area with the designation of a Game Sanctuary for protecting mostly BirdLife and the Wetlands areas.

The 2072ha land area of the sanctuary lies between latitudes 8°34' to 8° 38N and longitude 11°58' to 12° 03'W on topo sheet map.

A total of 257 species of Birds belonging to 51 families are now known to survive in the sanctuary.

E. Project Budget and Funding

Total budget of the project : USD 2000 per annum being salaries of 4 game guards.

Has this project been funded: **YES/NO**

F. Relevant contact persons (Individuals/institutions/adress).

- 1) E.K. Alieu, Ag. Chief Conservator of Forests, MAFE Brookfields, Freetown
- 2) K.I. Bangura, Ag. Game Superintendent, MAFE, Tower Hill Freetown.
- 3) Mohamed Mansaray, Asst. Game Superintendent, MAFE, Tower Hill Freetown.

PROJECT N° 2: THE TIWAI PROJECT

Country: Sierra Leone

Contact name: Emmanuel K. Alieu

Position: Ag. Chief Conservator of Forests

Organisation: Ministry of Agriculture, Forestry and the Environment

Street address: Youyi Building, Brookfields

Toun/City: Freetown

State/Country : Western Area POST CODE:

Counrty: SIERRA LEONE

Tél: 223445/242036

Fax: C/O 222945

E-mail:

Is this a project which you are involved with **YES/NO**

Also involved are the Conservation Society of Sierra Leone, University of Sierra Leone, the Dept. of Anthropology, City University of New York and Miami University.

A: Project Information

Status (please tick): Proposal Preparation Current Complete Suspended Abandoned

Start date Unknown End date _____

Funding suspended due to rebel war.

Is this project part of a wider/longer programme? (please give details) YES/NO

Part of the Gola Forest Conservation Programme to which it is about 40 Km away.

Funding mostly provided by New York Zoological Society through Dr John Oates of the Dept. of Anthropology, City University of New York.

B. Objectives

Direct:

To protect and conserve the flora and fauna of the 12 Km² Tiwai Island ecosystem and the immediate environ.

Indirect:

To ensure the maintenance of law and order, respect for local authorities and the control of land use and natural resources.

* Jointly managed by University of Sierra Leone (representing City University of New York (Dept. Anthropology), University Miami) and also Cons. Soc. Sierra Leone.

C. Project Description:

(Origin, evolution, main, results, main problems)

The origin of the practice is purely traditional and based on the conservation and rational distribution of resources. It was evolved around the concept of respect for traditional leaders and authority in general.

The main result is the gradual involvement of researchers in biological sciences, anthropology, limnology etc. In the conservation and development of the Island as Sierra Leone's first Wildlife Sanctuary gazetted in 1987.

The main problems are the slow and inadequate funding of the sanctuary in terms of infrastructural development, support for labour and staff, transportation etc.

This has been exacerbated by the 7-year old rebel war and especially the 9 months of Junta rule which encouraged some hunting on the Island over a few months.

Funding from the New York Zoological Society through Professor John Oates of the City University of New York was suspended in 1994.

How many baseline studies been undertaken before initiation of the project Or during its early phases (against which changes can be measured?) YES/NO

Brief description of baseline study:

However a ... research studies on the ... and feed preferences of primates, botanical surveys and a transect system has been developed over the years.

D. Progress to date (achievements, impacts, etc).

D1. Environmental aspects:

Physical restriction to entry on the island, traditional conservation measures such as restriction of farming and hunting activities are positive environmental management principles adhered to over the past six decades or thereabout.

D2. Economic aspect:

In an effort to improve people's perceptions of the forest, a handicraft centre was established to enable the local communities to sell their handicrafts to visitors.

Villagers from the two adjacent chiefdoms were employed as interpreters, guides, cooks, labourers, messengers etc. The increase in the annual number of visitors to the small village of Kashana (population 120) increased economic activity in terms of selling items which hitherto fetched virtually no price.

D3. Social aspects:

Interaction with visitors, conservation education lessons and video shows are activities in which the villagers were totally involved before funding was suspended in 1994.

Barrie Secondary School benefitted from a few guests speakers (mostly Peace Corps Volunteers) on conservation. The increase in the working population, and the presence of visitors encouraged social activities like football matches, dances and video shows for public viewing.

D4. Biophysics aspects: Is it protected area? or what is the nearest protected area? (size, distance?). Wildlife population.

Yes, Tiwai was legally constituted as Sierra Leone's first Game Sanctuary in October 1987. It is managed by the Tiwai Island Administrative Committee comprising of representatives from the Ministry of Agriculture Forestry and the Environment: the University of Sierra Leone (also representing the two American Universities) the NGO Community and the two central and local administrative organe bordering the Island.

E. Project Budget and Funding

Total budget of the project : USD 7000/00 per annum

Has this project been funded: Funding suspended in
March 1994

YES/NO

(of Yes) Partially or fully?: New York Zoological Society and the University of Miami through Professor John Oates of the Dept. of Anthropology, City University of New York.

F. Relevant contact persons (Individuals/institutions/address).

- 1) E.K. Aliou, Ag. Chief Conservator of Forests, MAFE Brookfields, Freetown
- 2) Dr. S.S. Banya, President Conservation Society of Sierra Leone
- 3) The Head, Dept. of Biological Sciences, Njala University College, P.M.B. Freetown Sierra Leone.

**COMMUNITY FORESTS AND WILDLIFE MANAGEMENT IN SIERRA LEONE :
A NATIONAL SYNTHESIS REPORT**

1. OVERVIEW OF FOREST RESOURCES AND CONSERVATION

About 60% of Sierra Leone's total land area of 72,000 Km² was covered with closed high forests, just over six decades ago, but only about 5% of that now remains. An estimated deforestation rate of 6000 ha. in the mid 80s is now believed to have doubled as other key causes of deforestation, such as wild fires, have intensified over the past decade or so.

Although climatic and edaphic factors favour continuous tree growth, the efforts of the Forestry Division are continuously been frustrated by a host of life-sustaining activities which are directly responsible for the current spate of deforestation.

Status of the forest resources in sierra leone

Depletion of closed high forest over the years has dramatically increased the resulting forest regrowth vegetation type in relation to others. Table 1.1 reflects the scale of the deforestation problem as indicated by the areas of the various forest types:

TABLE 1.1 FOREST RESOURCE AREAS

Forest Type	Area ('000 ha)	
Closed high forest	365	
Secondary forest	261	
Forest regrowth	3,774	
Savanna woodland	1,619	
Mangrove and associated forests	286	
Plantations	4	*(excluded form total)
Overall tree cover	6,305	

National Forest Estate

Out of the overall coverage of the various forest types, (table 1.1), the national forest estate comprises of Gazetted Forest Reserves (285,300); Proposed Reserves (34,000 ha) under the control of the Forestry Division and communal forests (11,800 ha) situated on chiefdom lands.

In the absence of any national forest inventory in the last three decades, the documented total area of 331,100 ha remains unreliable. It is important to note that most of the productive forests lie in the East of the country while about one-half of the estates in the north is savanna. Over half of the forests of the Western Area are protection reserves. Also, the Protected Forests tend to suffer more from deforestation pressure due to their proximity to settlements and their location on roadsides where the firewood trade is common.

It was estimated in 1990 that about 100,000 ha of reserves and 65,000 ha outside of the reserves make up the exploitable forests of Sierra Leone. The picture may have changed. Plantations comprise about 1-2% of the total forest estates and are scattered all over the country.

Forest yield

Best estimates of forest yield are about 33m³/ha in the reserves and 21m³/ha outside reserves. Table 1.2 gives estimates of annual yield by forest category.

TABLE 1.2 FOREST RESOURCES AND ANNUAL WOOD INCREMENTS

Forest Type	Area ('000 ha)	Estimated Annual Yield (m ³ /ha)
Closed high forest	365	2-4
Secondary forest	261	1
Forest regrowth	3,774	2-3
Savanna woodland	1,619	0.4-1.2
Mangrove and associated forests	288	0.3-0.6
Plantations	(4)*	3-15
Overall tree cover	6,305	

excluded from total to avoid double counting

These rough estimates are not based on any in-country measurement of plots. Measurements of annual incremental growth carried out on incremental sample plots, had been discontinued due to limited logistics available and also due to the depletion of most of these plots through farming, wild fires, mining etc.

Forest Conservation Efforts

From the establishment of the Forestry Department in 1911, various forest conservation measures have been put in place to ensure the judicious management of these resources.

The main conservation issues hub around the following causative factors:

- Shifting cultivation,
- Firewood collection,
- Charcoal burning,
- Mining (especially alluvial mining schemes),
- Wild fire damages and
- Logging.

In order to reduce the spate of the unprecedented rate of deforestation, the above causative factors are being addressed through studies and projects. Public sensitization and awareness creation on these issues and education on proposed remedial steps form the basis of the environmental management campaign.

The following projects are the main remedial measures being implemented at the moment:

Agroforestry development

Over the past decade, both senior and junior staff have been exposed to some training in agroforestry development abroad. The adoption of this practice could assist in scaling down the rates of deforestation due to shifting cultivation. In-country, the 2-year certificate course in General Agriculture tenable at the ODA-sponsored Certificate Training Centre, located adjacent the Njala University Campus, contains sufficient introductory agroforestry subjects to ensure effective farmer/field staff agroforestry training.

Wild seasonal bush fire control

Following the EU-sponsored wild fire management workshop held in the North in December, 1992 the EU funded an inter-departmental research into the causes, frequency scale of damage and mitigative measures taken against wild bush fires in five selected chiefdoms of the most fire-prone districts of the Northern Province. Preliminary results necessitated the institution of a full-scale consultancy on this thorny issue. Both studies identified the local communities as important stake holders in wild fire management and recommended their strengthening and capacity building to cope with the herculean task of wild fire management. The formulation of a wildfire policy was strongly recommended by the consultants.

Woodlot development

In order to reduce the scale of deforestation due to firewood collection (or even harvesting) the UNDP-funded Fuelwood Project and PLAN International independently introduced fuelwood establishment to farmers in the Western Area and the Northern Province in the early 90s. PLAN International had established about 400 ha. of *Acacia mangium* by 1994 while the fuelwood project established up to 1000 ha of the species by 1991, both utilizing the services of the Forestry Division extension staff. The Rokel Lead Tobacco Development Company, despite the severe fire damage to

it's plantations over the past 7 years, had established 2000 ha of *Acacia mangium*, *A. auriculiformis* and *Gmelina arborea*. In addition, church development organizations in the north had established small woodlots either under agroforestry schemes or purely as fire breaks.

Energy-efficient mud stoves

Following the gains made by the French-government sponsored wood stove programme, an EEC-funded mud stove programme was launched in 1995/96. This programme entails the sensitization of the stove users; the construction of kitchens to house the stoves and the construction of the stoves in the Rural Western Area. This area has been targetted in order to reduce the rampant rate of deforestation in the hills over hanging Freetown. To date, 65 training workshops have been held; 111 kitchens and 948 stoves constructed.

Collaboration with NGOs

Over the last decade or so, collaboration with NGOs in environmental conservation has been on the increase. This stems from the fact that the conservation efforts of the grossly understaffed forestry sector need to be augmented in terms of human, logistics and financial resources. To date up to 15 such NGOs participative in the National Tree Planting Drive, Wildlife Week, TFAP implementation, World Food Day etc.

Publicity, Sensitization and Awareness Creation

Media coverage of the sector and the environment in general, has been very effective with permanent weekly documentaires, panel discussions and daily gingles on various aspects of environmental management on both the national radio and television.

Other mini projects include the Green Belt Programme; the Hill Slope Afforestation Programme; the Ogoo Farm Agroforestry Programme and Community Forestry Project.

Studies

In a frantic effort to combat deforestation and plan the development of the sector consultants have investigated the following areas, amongst others, of relevance to forest conservation:

- (a) Watershed management
- (b) Agroforestry and Community Forestry
- (c) Wild fire control etc.
- (d) Mangrove Forest Inventory and Management.

2.0 FORESTS AND ECONOMIC DEVELOPMENT

The forests of Sierra Leone, though heavily depleted over the years, contribute significantly to the economic development of the country. However, most of the sectors contribution is grossly underestimated as the fuelwood trade for instance which is the highest employer is normally not recorded in National Accounts. About 70%-80% of building in rural Sierra Leone and in the rural urban areas are composed of bush poles mostly collected free from the nearest forests. This quantum of poles is not accounted for in National Accounts computations. Considering the fact that 1.5% of the total roundwood removal comprises of sawlogs; 4% of construction and utility poles and 94.5% of fuelwood, the sectors recorded contribution to GDP of 6% to 7% could be increased to 10% if construction poles and fuelwood are reflected in the National Accounts computation.

Also the 24 hydro-electric power (HEP) sites in Sierra Leone, if fully utilised could enhance economic development. The 4 MW Goma HEP has influenced the development of small industries in the South and East while the 305 MW Bumbuna HEP now under construction, has great potential for economic development at national level.

The reliance of the rural communities on traditional medicines, wild foods, drinking water are direct or indirect benefits from forests are also excluded from National Accounts computations.

Forests in national development

In the early 90s, the sawmilling industry employed over 2000 people, constructed over 200 miles of roads and maintained up to 400 miles of roads mostly in remote areas of the country. Over 260 carpentry and joinery workshops in the Western Area alone utilised 3,952 m³ of sawnwood locally in 1995. The Forestry Sector contributed about 6% to 7% to the GDP in the late 80s. The wood utilizing industries contributed about 0.6% to 0.8% to the GDP. Most of the sawnwood is utilised locally and even at the peak of exports, only 7,300 m³ was exported representing only 0.5% of the total value of the nation's exports in 1986. Sawnwood export dwindled gradually until about 1992 when it stopped finally. Import of forest products over the past decade is often between 1.5% to 2% of the total national import bill. The firewood industry however, is a major employer at both the subsistence level and at the retail outlets in major towns. The firewood trade along the trunk roads is a major cause of deforestation because farmers heavily rely on proceeds from firewood sales to fund the rest of the farming operations. These proceeds could be higher than the value of the total rice harvested in some cases.

The subsistence farmers collection of firewood for their own use is mostly unrecorded but could contribute up to 2% to the GDP if reflected in the National Accounts. Considering a per capita annual firewood consumption of 1.63m³ in the early 90's the nation probably consumed 6.52 million m³ of firewood valued at USD19,560,000/00(nineteen million five hundred and sixty thousand dollars).

Forests in rural development

In third world countries like Sierra Leone, the provision of cheap animal protein on a near-sustainable basis supports rural health significantly. About 55% of the animal protein consumed in Sierra Leone is from bush meat.

The utilization of 9,450,00 construction poles in the construction of mud and wattle buildings, fencing and burial ceremonies in 1995 alone could be costed at USD 4,725,000 if all the poles were properly costed at USD 6.0 per dozen. In addition the rural communities utilise bamboo and rattan can, a variety of ropes, wattle, palm fronds and other construction materials for shelter construction both in town and on-farm.

During the rainy season, wild foods heavily subsidise the main meal but in most cases wild yams could even provide the main meal. A variety of snack foods are eaten during the day while awaiting the main evening meal. The crucial role of forests in food security in rural Sierra Leone is supported by the fact that so-called hungry season foods are available and affordable when imported food supply routes are impassable and cash is in very short supply.

FORESTS AND FOREST PRODUCTS VALUES IN NATIONAL ACCOUNTS

Sawnwood which is responsible for only 1.5% of roundwood removals is the only forest product that is seriously considered in National Accounts computations. The firewood and construction pole which could involve a turn over of USD 6,000,000 and USD 3,000,000 respectively are not reflected in the National Accounts computation. Similarly, the quantity and variety of traditional medicines and hungry-season foods obtained from our forests are not reflected in these calculations.

SOCIAL ASPECTS OF FORESTRY DEVELOPMENT

The most significant cause of deforestation is shifting cultivation involving about 270,000 farm families clearing at least 234,000 ha. annually in the early 1990s. About 4,000 ha of closed forest are cleared annually through this practice.

In addition to the loss of biodiversity on the cultivated parcels of land, wild fires often escape to adjacent plantations and derelict lands causing additional damage to biodiversity. A significant by-product of this slash-and-burn farming practice is firewood, which on marginal lands is more valuable than the major products of the farming process. In the case of closed high forests, the logging companies often "open up" these forests before the shifting cultivators come in.

Despite the depletion of forests in the farming process, the rural communities derive substantial income from weaving rattan cane baskets, fishing nets, trays, winnowing fans etc. Similarly, bamboo cane materials are woven for sale to the travelling public plying the highways.

Addressing the social aspects of forestry development

In an effort to contain the deforestation problems resulting from shifting cultivation; wild fire damage; firewood collection etc; a few projects aimed at improving the earning power of the rural

communities have been launched over the years. With the collaboration of donors and NGOs, the interventions highlighted in sections 1.4.1 to 1.4.4 attempted to address the social aspects of forestry development in the country.

Community participation in forestry development

A dramatic policy shift in favour of community participation in the management of both forest estates and community forests, is aimed at minimising the frequency and scale of forest offences, due to the hitherto apparent lack of interest in forestry development on the part of the local communities.

In the Western Area, for instance, the chairmen of the four Rural District Councils are involved in particular the protection of the 16,700 ha Peninsula Forest Reserves. The need to police the forests outside normal working hours and the ineffective protection of all the reserves due to inadequate staff, with low morale, necessitated the involvement of the local communities residing in close proximity to the respective forest estates. Our public sensitization and awareness creation campaign has made these communities sensitive to deforestation and other forest offences.

The management of the Tiwai Island Game Sanctuary, located in the South East, involves local community leaders (paramount chiefs and section chiefs) who are represented on the standing committee. Similarly the local communities residing nearest the 1010 Km² Outamba Kilimi National Park are involved in the management of the Outamba Kilimi National Park.

Utilization of minor forest products.

Local communities at Baima Songa, about 10 miles from the Southern Provincial capital of Bo, have been involved in basketry and weaving of a variety of household utensils using rattan, over three decades now. Other products commonly collected by local communities include toilet products, building materials, fibres, wild fruits, honey etc. The local communities institute traditional conservation measures to sustain the supply of these products especially in areas of high density.

FUNDING AND LEGAL ASPECTS

UNDP has been, and still remains, the significant source of funding in addition to playing the role of a lead agency in the mobilization of funds for the sector. The first major forestry project, the Fuelwood Project which was launched in 1985, assisted in alleviating the fuelwood problem in the Western Area through farmers support in woodlot establishment. The second phase of this project ended in 1992. Also, UNDP in 1998/89 fielded nine consultants, with the view to studying and recommending action plans in the following areas of forestry development:

- (a) Forest industries and wood harvesting;
- (b) Research and agroforestry;
- (c) Forestry institutions and institutional strengthening;

- (d) Watershed management;
- (e) Forest products marketing;
- (f) Forest inventory and management;
- (g) A review of the forest economy;
- (h) Conservation of forest resources;
- (I) Sociological implications of agroforestry development.

The Preparatory Assistance Project SIL/89/010 immediately followed these studies to enable the sector to prioritise priorities and develop a project covering the most immediate priority area - Capacity Building. Thus SIL/92/006 - Capacity Building for the TFAP implementation, was launched in 1995 and ended in 1996. Left-over funds from this project are now being used to consolidate the gains of the project in terms of tree planting, maintenance and additional studies.

The World Bank - funded Agricultural Sector Support Project ASSP, had provision for forestry sector development under the technology transfer programme. Training of staff and farmers; promotion of woodstoves; provision of forestry staff uniforms and fuel for supervision of field operations were major cost items provided. Although ASSP was inceptioned in 1986, it only became fully operational in about 1990.

The ADB-funded Agricultural Sector Master Plan Project which was aimed at a holistic planning and development of the Agriculture Sector, including forestry, was completed in 1997 and full-fledged project proposals, covering the forestry sector as well, are now being prepared.

Since 1997/98, the EU has funded the following small-scale projects to enhance the development of the sector:

- (a) Wood burning stove programme
- (b) The Green Belt Programme
- (c) The Anti-poaching/Chimpanzee Rehabilitation project
- (d) The development of the Outamba-Kilimi National Park
- (e) Hillside Slope Afforestation Programme for the Western Area.

Legal aspects of forestry development

The revised Forestry Act (1988) and enforcing regulations (1990), now provide the legal framework for forest policy implementation with near-adequate penalty for most forest offences. One remarkable provision is the power for the Minister to revise the rates of fees and royalties in consonance with the rising cost of sawnwood. This could ensure the provision of adequate revenue for reforestation.

Another 200 copies of the Act and Regulations were reprinted in January for distribution to all 12 District Officers and 150 chiefdom courts, as reference material in the prosecution of offenders. Efforts are being made to translate the portions most relevant to the Native Administration courts to facilitate the use of these documents.

Concession agreements have been prepared for the 650 Km² Tama Tonkoli Forest Reserve and the Panguna Sawmills has been mandated to operate on concessions rather than the present licence system.

The government-owned Forest Industry Corporation is up for sale to a European-based company, in the interest of efficiency.

A CITES management workshop has been proposed and funding sought to ensure the effective implementation of the CITES regulations by all stakeholders and appropriate arms of government.

Funding has been available for the survey of grey parrots *Psithacus erithacus timneh* to enable us determine an appropriate export quota on a sustainable basis, since April 1997, but the coup of May 25 disrupted the launching of this project.

The Outamba Kilimi National Park has been declared as Sierra Leone's first national park. An official launching of the park is being awaited pending the return of normalcy to the country.

Log export ban is still in force. This ban ensures local processing and therefore the provision of jobs by the sawmilling industry at village level. A 250% increase in fees and royalties, over and above the 1990 rates, has been recommended to the Minister of Agriculture and Forestry.

INSTITUTIONAL STRENGTHENING AND CAPACITY BUILDING

Logically, the prioritised project borne out of the Preparatory Assistance Project (SIL/89/010) is the Capacity Building Project (SIL/90/006) for the implementation of the Tropical Forestry Action Programme. The following aspects of the project were fully implemented:

Capacity Building

From January 1995 to November 30, 1996 the following trainees were provided:

- 8 M.Sc. in Forestry
- 11 Diploma in Forestry
- 11 Study Tours on the African continent
- 9,2-year middle level certificate forestry courses
- One 3-month and one 12-month course in basic computing pursued locally
- 20 certificates in Agroforestry earned locally

The following villagers participated in wood burning mud stoves training workshops:

- 122 participants at Clay Factory; 224 at Grafton;
- 20 at Cline Town; 18 at Upper Allen Town and 36 at Goderich
- In addition, 334 mudstoves were built at Clay Factory; 484 at Grafton; 34 at Cline Town; 18 at Upper Allen Town and 12 at Goderich.

By the end of the project, extension materials had been developed in

- (a) Nursery establishment
 - (b) Mud stove production
 - (c) Forest guard training in extension
- and (d) Seedling establishment and agroforestry.

Institutional Strengthening

The sector is now equipped with 5 personal computers for use by the Forestry Planning Unit, professional researchers and typists. An additional 3 laptops are available for field work. One 5-tonne Toyota truck, 4 Hilux 2.4D pickups, 2 Toyota Starlet cars, and 2 Toyota Land Cruisers and seven Escort bikes were handed over to the sector at the close of the project. However 4 vehicles were damaged and 4 bikes stolen by armed men during the recent military rule.

In-country forestry training facilities

The 2-year Certificate training course in Agriculture at Njala, now covers sufficient agroforestry subjects to equip the trainee to cover agroforestry farmers fairly effectively. There are proposals to locate the Forest Research Branch at the Njala University Campus and to also teach forestry up to B.Sc. Level.

Studies covered by the project

During the life of the project, the following studies pertinent to forestry development were undertaken

- (a) Human Resources Development in the Forestry Sector;
- (b) Monitoring and Evaluation in the Forestry Sector;
- (c) Review of existing sources of information for forest assessment;
- (d) Forestry Data;
- (e) Socio economic implications of the fuelwood trade;
- (f) Guidelines for tropical forest inventory;
- (g) The forestry revenue system in Sierra Leone and;
- (h) Economic development in the forestry sector;

PROGRESS IN PLANNING AND MONITORING OF THE SECTOR

Progress in Planning

The dire need for planning the development of the sector necessitated the establishment of the Forestry Planning Unit in 1995. However, five additional trainees for the management of the unit are currently seeking refuge in neighbouring countries due to the insecurity situation in the country, following the May 25 Coup. As at now, relevant data sources have been identified; specific studies referred to in section 5.5 will provide information for the unit; an equipped office has been provided

and there M.Sc. Forestry trainees are at base for preliminary arrangements prior to the formal launching of the unit, once normalcy returns. Hitherto, planning of the sector was in the hands of the Assistant Chief Conservator under the supervision of the Deputy Chief and the Chief Conservator. The unit will be supported by post graduate staff with specialities in Soils, Agroforestry, Inventory, Sectoral Planning and Forest Utilization. This could ensure the proper planning of plantation establishment in particular and therefore avoid common mistakes like the wrong species - site matching; wrong choice of species; lack of clearly defined management objective etc. prior to planning.

Ideally, effective planning of the forestry sector started with the TFAP process which entailed the investigation of the areas listed in section 4.

Progress in Monitoring

The traditional method of monitoring field activities had always been through the screening of monthly progress reports often followed by on the ground verification by the immediate supervising officers. The formats for the presentation of these reports involve the provision of adequate quantitative data for planning purposes.

What has been, and is still a problem is the quality of the reports coupled with irregular reporting intervals, due to limited logistical support both for report preparation and for follow-up action.

The newly established Forestry Planning Unit, which will be utilizing most of the data and other information from the field, will be charged with the responsibility of monitoring operations during follow-up visits.

A consultant was fielded in 1996 to examine the monitoring and evaluation activities of the forestry sector with the view to recommending remedial steps to enhance the activity. The consultant recommended, amongst others, the following strategies:

- (a) The training of all frontline extension staff in simple monitoring and evaluation techniques with emphasis on data collection techniques;
- (b) The assignment of an M&E officer to the Forestry Planning Unit;
- (c) Reporting formats used to include objectively verifiable indicators for all activities with clearly defined targets and achievements;
- (d) The introduction of the metric system of measurement to facilitate comparison with International Standards;
- (e) Effective measurement tools for area, length, weight etc of produce to be adequately provided for field operations;
- and (f) Record keeping to be accurate and routine;

INTERNATIONAL DIMENSIONS

Collaboration with institutions and Governments in forest management and environmental protection is still a continuous process, despite the disruption of normal operations during the 7-year old civil conflict.

At regional level, a joint elephant management proposal for the Mano River Union (MRU) member countries was proposed in January 1992. The planning meeting proposed for 1993 was disrupted by the civil conflicts in Liberia and Sierra Leone.

Sierra Leone acceded to CITES in November 1994 but the country was prevented from participating in the 10th CITES conference of parties held in Harare in June 1997, by the May 25 Coup d'etat.

Similarly, Sierra Leone was prevented from participating in the RAMSAR West African Sub-Regional meeting held from 12-14 May, 1997 at Dakar by the security situation in the country. The representative was advised to make frantic efforts to facilitate preparations for Sierra Leone's membership of the RAMSAR convention. Sierra Leone is a member of the TFAP coordinating committee and has attended three meetings over the past three years.

Funding limitations over the past five years have prevented Sierra Leone from renewing her membership of IUCN but the process is on-going and will be pursued with the return of normalcy to the country.

CONCLUSION

Sierra Leone has lost most of her closed forests over the past decades. Efforts are being made to scale down deforestation and replace lost forests.

Forests play a significant role in the nation's development especially at local level. Forests contribution to the G.D.P is grossly underestimated in National Accounts computations.

The sector's capacity has been nearly strengthened to implement the TFAP but the possibility of losing trainees to greener pastures remains a threat.

The 7-year rebel war and the May 25 coup d'etat have affected many development programmes.

A2. OBJECTIFS

Directs: Procéder à l'évaluation de la situation actuelle dans le domaine de la gestion durable des aires protégées du Togo.

Indirects: Le Projet d'aménagement envisagé en périphérie des aires protégées du Togo servira au renforcement des bases d'une gestion durable du patrimoine national.

A3. DESCRIPTION DU PROJET

Au Togo, les Parcs et autres aires analogues furent gérés au détriment de toute considération socio-économique susceptible d'améliorer les conditions de vie des locaux.

A présent, le Gouvernement se veut de promouvoir toute action forestière dans leurs dimensions relatives à un développement intégré.

Des études de base ont-elles été entreprise avant le lancement du projet ou durant ses phases de démarrage (par rapport auxquelles ont peut quantifier les changements) ? OUI/NON

Brève description de l'étude de base: L'étape actuel du Projet a pour objet d'aider à l'identification et à la planification des mesures efficaces pour un aménagement durable intégré des aires protégées avec la promotion du développement socio-économique et l'épanouissement des populations riveraines.

ETAT D'AVANCEMENT A CE JOUR (réalisations, impacts, etc)

Au plan environnemental :
Pas mis en oeuvre

Au plan économique :

Au plan social : Le souci permanent est l'amélioration de la qualité de vie et de santé humaine à partir des développements de structures sociales qui seraient considérées dans les plans d'aménagement.

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Budget total du projet : 518 617 \$US

Ce projet a-t-il été financé ? OUI/NON

(Si " OUI ") partiellement ou entièrement ?

Nom(s) du ou des bailleur(s):

N.B: Ce Projet concerne trois (03) Parcs Nationaux et dix (10) Réserves de Faune

**PROJET N°2 :
PROMOTION DE L'ÉLEVAGE DU PETIT GIBIER (AULACODE)**

Organisation : Direction des Parcs Nationaux des Réserves de Faune et des Chasses

Adresse de la rue : BP: 355 Lomé

Tel : (228) 21 40 28

Fax : (228) 21 40 29

Participez-vous à ce projet OUI/NON

Si vous êtes directement impliqué dans ce projet, prière de donner les informations suivantes :

A1. INFORMATIONS SUR LE PROJET

Situation (prière cocher) : Proposition X Préparation En Cours
Achevé Suspendu Abandonné

Date de démarrage dès obtention des Fonds Date de fin

Ce projet fait-il partie d'un programme plus vaste/plus long ?
(prière fournir les détails).

Cette proposition de Projet est pris en compte dans le Programme des investissements publics dans le domaine des actions environnementales (1997-1999). Il sera exécuté dans six (06) secteurs du pays: Tomety-Kondji, Agbébouvé, Tessrama, Yao-Djamdè et Galangashie.

A2. OBJECTIFS

Directs:

- Restaurer les ressources naturelles
- Sauvegarder les souches génétiques de l'aulacode, espèce dont la chaire est appréciée par les collectivités locales
- Eduquer et former les jeunes à l'initiative privée.

Indirects:

- Limiter le braconnage
 - Promouvoir dans les localités cibles l'élevage du petit gibier
 - Renforcer les bases économiques et sociales de la population meurtrie par la pauvreté.
-

A3. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de résoudre le problème de raréfaction de l'aulacode en procédant par le biais de l'élevage qui sera fait par la population elle-même après une période de formation.

Des études de base ont-elles été entreprise avant le lancement du projet ou durant ses phases de démarrage (par rapport auxquelles ont peut quantifier les changements) ? OUI/NON

Brève description de l'étude de base: Aucune étude n'est en vue pour ce projet. Il s'agit d'assurer l'encadrement des populations pour l'auto-production de protéine animale d'origine sauvage afin qu'elle dépende moins des ressources naturelles.

ETAT D'AVANCEMENT A CE JOUR (réalisations, impacts, etc)

Au plan environnemental : Il s'agit de sauvegarder les souches génétiques des aulacodes, d'amener les paysans à dépendre moins de la nature. Etant donnée que le Projet n'est pas encore mis en oeuvre, il n'est pas possible de pouvoir évaluer la réalisation des impacts environnementaux.

Pas mis en oeuvre

Au plan économique : Ce projet d'élevage des aulacodes à l'instar de l'apiculture et de la myciculture rentre dans la droite ligne des objectifs que s'est assigné la nouvelle stratégie de protection de la faune qui viendrait renforcer la base socio-économique des locaux.

Au plan social :

BUDGET ET FINANCEMENT DU PROJET

Budget total du projet : 234 millions de FCFA

Ce projet a-t-il été financé ? OUI/NON

(Si " OUI ") partiellement ou entièrement ?

Nom(s) du ou des bailleur(s):

N.B: Ce Projet concerne trois (03) Parcs Nationaux et dix (10) Réserves de Faune

The **Evaluating Eden** project emerged from an earlier review of key issues in community-based wildlife management (CWM), which resulted in the **Whose Eden?** report (IIED, 1994). **Whose Eden?** focused mainly, although not exclusively, on experience in Africa, and was based largely on a review of literature. **Evaluating Eden** was initiated to take forward the debate on community-based wildlife management, by widening the geographical focus and looking beyond the literature.

The **Evaluating Eden** project is a collaborative research project supported by DGVIII of the EC and the Dutch Ministry of Foreign Affairs-DGIS which aims to explore the myths and realities of community-based wildlife management. The project is coordinated by IIED with regional research teams from collaborating institutions in South and South-East Asia, South and Central America, West, Central, East and Southern Africa, Canada and Australia.

The **Evaluating Eden Discussion Papers** include reviews of community-based wildlife management in different regions of the world, theme papers and case studies.

Cover illustration © Christine Bass

ISSN 1561-8382

iied

International
Institute for
Environment and
Development

IUCN
The World Conservation Union

Burkina Faso

Series editor
Dilys Roe

Biodiversity and
Livelihoods Group
International Institute
for Environment and
Development
3 Endsleigh Street
LONDON WC1H 0DD UK
Email: mailbox@iied.org